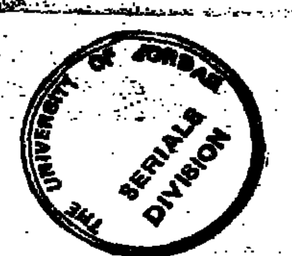




L'Economie : la dictature de la notation financière

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15502 – 7 F

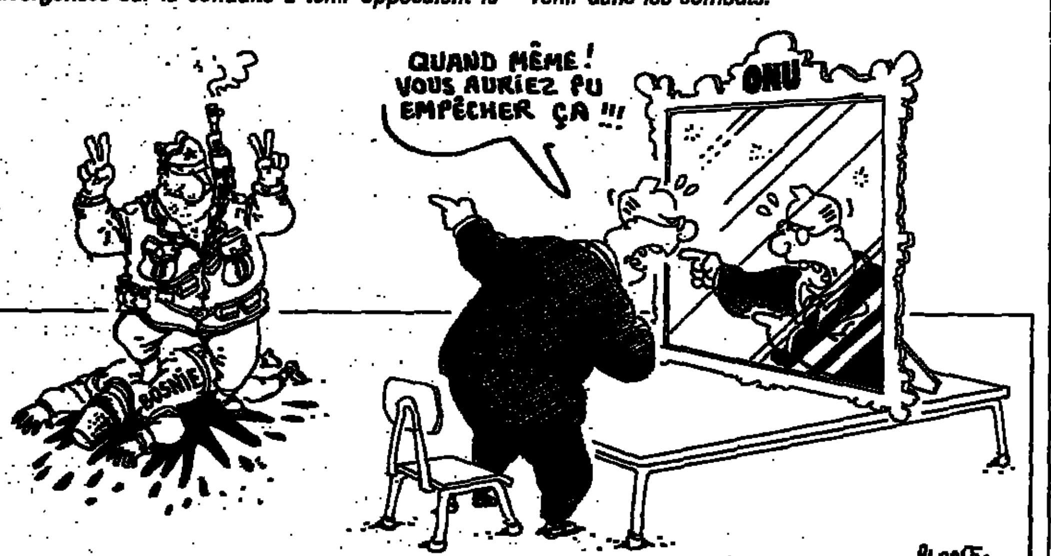
MARDI 29 NOVEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Alors que la Croatie menace d'intervenir dans les combats

L'évolution de la guerre en Bosnie suscite des divergences entre l'Elysée et Matignon

La confusion engendrée par les événements de Bihac dans les capitales occidentales était à son comble lundi 28 novembre, au lendemain d'un week-end qui a vu les forces serbes gagner encore du terrain. A Paris, l'Elysée et Matignon n'avaient toujours pas publié, en fin de matinée, la déclaration commune annoncée la veille. Des divergences sur la conduite à tenir opposaient le gouvernement et la présidence de la République, M. Mitterrand ne paraissant pas disposé à soutenir la position de fermeté défendue par M. Juppé. A Washington, le secrétaire à la défense, William Perry, a entériné la victoire militaire des Serbes tandis qu'à Zagreb, de hauts responsables ont annoncé dimanche que la Croatie pourrait intervenir dans les combats.



Lire pages 3 et 4

Les défaites de Bihac

IL n'y a pas que l'armée bosniaque qui vient de subir une défaite à Bihac, dans le nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine. Il y a aussi l'OTAN, une fois de plus humiliée ; il y a la solidarité atlantique un peu plus ébranlée ; il y a les « grandes puissances », incapables de définir une approche commune. Tout cela – ce constat d'impuissance – aura beaucoup compté dans le martyre de Bihac.

Les Serbes ne s'y sont pas trompés. Ils sont passés maîtres dans l'art d'exploiter à fond les divisions d'une « communauté internationale » dont le comportement a, ces derniers jours, paru plus inepte encore qu'à l'habitude. Les milices serbes bosniaques tirent au canon sur une ville dans laquelle, outre le 5e corps d'armée bosniaque, sont [illegible] quelques dizaines de milliers de civils. Elles ont poursuivi leur sale besogne d'« épuration ethnico-religieuse », incendiant tous les villages musulmans aux alentours de Bihac, de façon que leurs habitants, fuyant l'artillerie serbe, ne puissent jamais y revenir.

DEPUIS deux semaines, Américains, Européens et Russes assistent sans réagir à ce regain de barbarie sur le Vieux Continent. On dira que ce n'est pas nouveau, qu'il n'y a là que la répétition d'un comportement trop familier depuis le début de la guerre. On dira que les Serbes, une fois de plus, ont gagné, qu'ils n'ont même pas besoin de prendre la malheureuse ville de Bihac, qu'il leur suffira de l'encercler pour la transformer en prison pour ses habitants. Bref, la défaite de Bihac ne se solderait que par la création d'un camp de réfugiés de plus en Bosnie !

Erreur. Le bilan pourrait être beaucoup plus lourd. L'affaire de Bihac a entamé la solidarité transatlantique, cette entente entre Américains et Européens essentielle, aujourd'hui comme hier, pour assurer la sécurité de l'Europe.

LES Européens accusent : les Etats-Unis ont joué aux apprentis sorciers en poussant les forces bosniaques à reprendre la guerre contre les Serbes. Les Américains répliquent : les Européens paralysent l'OTAN en la soumettant aux contraintes de l'ONU. De part et d'autre de l'Atlantique, c'est la suspicion.

Or cette détestable ambiance s'instaure à un moment crucial pour l'OTAN. Réunis cette semaine à Bruxelles, ses seize membres doivent commencer à imaginer la future architecture de sécurité de l'Europe, au moment précis où ils viennent de manifester leur incapacité à dissuader quelques milliers de miliciens de martyriser une ville de plus en Bosnie. Ce n'est pas rassurant.

M 0147 - 1129 - 7,00 F

Après M. Séguin et pour des raisons de principe

M. Giscard d'Estaing condamne les « primaires »

La querelle des « primaires » connaît un nouvel épisode avec les déclarations convergentes de MM. Giscard d'Estaing et Séguin qui condamnent ce mode de sélection d'un candidat unique. Comme MM. Millon (UDF) et Pons (RPR), ils proposent un code de bonne conduite entre les candidats qui assure un bon report des voix au second tour. Alors que M. Giscard d'Estaing ne s'estime pas « en position » d'être candidat, les électeurs de l'UDF apparaissent comme les arbitres de la consultation.

Le paradoxe de l'UDF

A l'approche de l'élection présidentielle, l'UDF paraît non seulement incapable de porter l'un des siens à la victoire, mais elle éprouve même les pires difficultés pour trouver un candidat crédible qui porterait ses couleurs au premier tour de scrutin.

Cette faiblesse, saisissante de la part d'une grande formation politique, lui confère à l'inverse un rôle insoupçonné. Les électeurs de l'UDF se retrouvent, en effet, en position d'arbitres. Ce sont eux qui feront pencher au premier tour le fléau de la balance en faveur d'Edouard Balladur ou de Jacques Chirac. Ce sont eux aussi qui, au second tour, dans un duel opposant Jacques Delors au candidat de la majorité, pourraient décider du nom du cinquième président de la Ve République.

En vue du premier tour, l'UDF ne dispose d'aucun candidat capable de figurer honorablement dans la compétition. Invités à citer les personnalités qu'ils souhaitent voir se présenter, les électeurs de l'UDF placent en tête Edouard Balladur avec 72 % de citations, suivi de Jacques Delors avec 46 %. Raymond Barre, qui paraît le moins désireux des *leaders* UDF de se lancer dans la course, arrive en troisième position avec 38 % des réponses.

JÉRÔME JAFFRÉ

Lire la suite page 10 et nos informations pages 9 et 10

Les rumeurs de Moscou

Le vieux démon de l'anti-occidentalisme s'empare de nouveau de la Russie

MOSCOU

de notre correspondante

Une nouvelle boutade russe dit que *« tous les malheurs de la Russie sont venus de ses experts étrangers, Karl Marx, Friedrich Engels ou Jeffrey Sachs »*. Si le gourou du libéralisme a déjà regagné son Amérique natale, il reste donc largement perçu comme responsable des souffrances endurées au nom de réformes *« imposées par le FMI »* et par l'Occident, qui auraient consciemment voulu affaiblir le pays. *« Personnellement, je ne suis pas enclin à croire cette théorie du complot,* disait récemment le directeur de l'Institut des Etats-Unis et du Canada, Georgui Arbatov, *mais on ne peut ignorer qu'elle gagne du terrain dans les couches populaires qui subissent de plein fouet les conséquences les plus néfastes des réformes ».*

Que les vieux démons russes de l'anti-occidentalisme aient repris possession des « couches populaires » semble confirmé par le résultat des deux récentes élections locales, près de Moscou et dans le Kouban (sud de la Russie). Les « démocrates » y ont, face aux communistes, au parti de Vladimir Jirinovski et à un bandit démagogue soutenu par ce dernier, subi un échec retentissant.

SOPHIE SHIHAB

Lire la suite page 6

Déboires du secret de l'instruction

Auteur d'un amendement de circonstance, M. Marsaud ferait bien de relire l'article 38 de la loi sur la presse et... Chateaubriand

L'ardente passion pour le respect de la présomption d'innocence dont brûle depuis huit jours Alain Marsaud devrait avoir quelque chose de touchant. Pourquoi, dès lors, y déceler de suspectes arrière-pensées ? Tout simplement parce que l'ancien magistrat que fut M. Marsaud, comme le législateur qu'il est aujourd'hui devenu, ne peut ignorer que l'article 11 du code de procédure pénale, dont il entend élargir la portée, n'a pas du tout pour origine le souci de protéger un suspect, de lui donner des garanties contre une colère publique que l'acte dont on le soupçonne pourrait lui faire encourir. L'histoire du droit pénal français enseigne, au contraire, que le secret ne fut voulu et organisé, depuis l'Ancien Régime, que dans un souci d'efficacité de l'enquête. Et si, éventuellement, on invoqua pour le défendre la présomption d'innocence, ce ne fut jamais guère pour autre chose que par alibi.

Rien ne devait, en effet, être connu de ce qu'avait pu réunir le juge. Tout, au contraire, tendait à ce que la personne en cause ignore aussi bien les indices que les témoignages retenus contre elle en vue d'une condamnation certaine au terme d'un procès et d'un jugement frappés eux-mêmes du sceau du secret. Certes, la Révolution française, de 1789 à 1791, avait changé tout cela. On ne demandait plus au juge de défendre l'Etat, et l'Etat seul. Il avait désormais à dire le droit. Quand ce fut le tour de Napoléon de légiférer, il n'alla pas jusqu'à rétablir le système de l'Ancien Régime. Révolutionnaire à sa manière, c'est-à-dire révolutionnaire botté, il mit en place le système dont restent encore marquées les dispositions contemporaines. Les Républiques, par la suite, ne devaient jamais montrer beaucoup d'audace novatrice. Elles se contentèrent le plus souvent d'entériner l'héritage impérial.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE

Lire la suite page 14

Les Etats-Unis et le commerce international

Le Congrès des Etats-Unis devrait ratifier cette semaine les accords de Marrakech qui clôturent le cycle de l'Uruguay sur le commerce international. Au mois de janvier, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) va succéder au GATT, ouvrant une ère nouvelle dans laquelle le droit devrait l'emporter sur les rapports de forces. L'OMC aura un pouvoir accru.

page 22

Dernier sommet franco-allemand pour M. Mitterrand

Le président de la République doit participer mardi 29 et mercredi 30 novembre, à Bonn, à son dernier sommet franco-allemand. Cette rencontre a lieu alors que les Allemands, doutant de l'attachement de la France à la poursuite de la construction européenne, sollicitent Paris.

page 5

Demain dans « le Monde » :

Le projet européen de M. Balladur

Après s'être exprimé dans *le Monde* du 17 novembre sur les questions institutionnelles sous le titre « Mieux associer les citoyens », le premier ministre présentera, dans *le Monde* du 30 novembre, le deuxième volet de ses propositions, en précisant ses positions sur la construction de l'Europe.

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Un entretien avec Pierre Nora

« On ne peut faire de la France le musée de la France »

« On célèbre aujourd'hui les trente ans de l'Inventaire. Qu'est-ce au juste que cet organisme un rien mystérieux, qui fait un travail à la fois énorme et souterrain, et qui a encore devant lui des décennies de travaux ?

– C'est un service ambitieux, prestigieux et en effet un peu mystérieux. En 1964, sous l'influence et l'inspiration d'André Chastel, Malraux a pris une mesure, dans la lignée des grandes utopies romantiques, destinée à dresser un cadastre, enregistrer la photo, établir l'analyse spectrale de la totalité des richesses artistiques et historiques de la France. Si on appliquait à la lettre les méthodes que progressivement l'équipe de l'Inventaire, sous la direction d'André Chastel, de Jean-Marie Pérouse de Montclos et aujourd'hui de Gérard Ermisse, a mis au point, ce travail serait achevé dans deux cents ou trois cents ans. Ce projet a suscité une sorte de bataillon sacré du patrimoine, jaloux de son autonomie, qui a développé un type de savoir à l'intersection de toutes les sciences humaines. Il est l'auteur d'un ensemble de publications remarquables et l'inventeur d'une banque de données unique en France. En même temps, cette phalange a développé un regard, des analyses qui n'ont ni les méthodes, ni l'approche, ni les finalités des Monuments historiques, autre service, plus ancien, mieux structuré, de la direction du patrimoine. Cette petite équipe est à la fois centrale et marginale. Ce n'est un secret pour personne, entre l'Inventaire et les monuments historiques, le courant ne passe pas toujours. La direction du patrimoine a profité de l'anniversaire de l'Inventaire pour faire le point sur l'évolution du patrimoine depuis une trentaine d'années.

« Un phénomène qui peut apparaître comme une sorte de mai 1968 des villageois »

– Une notion qui, effectivement, a subi depuis trente ans une mutation considérable...

– L'intérêt pour le patrimoine s'est emballé au début de la dernière décennie. Précisément depuis l'Année du patrimoine, en 1980, date très importante puisqu'elle révèle une prise de conscience nouvelle du patrimoine. Prise de conscience qui a été une surprise totale.

– Quelle surprise ?

– L'occasion de cette Année du patrimoine était quasi fortuite. Le ministre de la culture de l'époque, Jean-Philippe Lecat, s'était vu dépouiller, par le ministère de l'environnement, de la direction de l'architecture, et, dans le désir de récupérer ce secteur, il a proposé au mois d'août 1978 la création, au sein de son ministère, d'une direction du patrimoine. Et Valéry Giscard d'Estaing – qui venait de lancer l'Année de la femme puis l'Année de l'enfant – a profité de cette occasion pour jeter l'idée d'une Année du patrimoine, destinée à sensibiliser les Français à leur passé. L'aventure a commencé dans l'indifférence de la capitale et des médias parisiens. Quelques mois plus tard, on s'est aperçu de l'extraordinaire impact de l'opération sur l'ensemble de la province, du geyser de pulsions, de désirs de patrimoine, un besoin de récupération, d'« appropriation » du passé qu'avaient su mobiliser des milliers d'associations bénévoles dont on découvrait l'existence. Il y a là l'émergence d'un phénomène qui peut apparaître comme une sorte de mai 1968 des villageois. En très peu de temps, une révolution sémantique a eu lieu : des sondages effectués entre la fin 1979 et le début 1981 ont mesuré la rapide modification de la *signification du mot* « patrimoine ». La traditionnelle *acception notariale* a très vite, et très massivement, été remplacée par l'*idée de bien collectif. Le* mouvement s'est ensuite accéléré, d'autant que des *finalités politiques se sont* très vite manifestées. Nous sommes *à la veille de la* campagne électorale des présidentielles de 1981, le président sortant voit dans le patrimoine une sorte de thème conciliateur, sans trop de conséquences, sans se rendre compte que les écologistes, depuis 1974 et la candidature de René Dumont, se mobilisent pour la défense du patrimoine, rappelez-vous le Larzac...

– Et que François Mitterrand fait lui-même campagne sur fond d'affiche frappé d'un petit clocher qui fleure bon le terroir...

– Cette image devait également être utilisée par Giscard. Et il est intéressant de rapprocher ces deux campagnes de célèbres affiches éditées par Vichy pour soutenir l'action du maréchal Pétain : on y retrouve exactement le même décor. Au-delà de ces « retrouvailles », de cette permanence ou de cette « réconciliation » de la droite et de la gauche sur un même thème, il est instructif de voir comment la gauche a été découverte par la droite, et a dû le gérer sous le regard des écologistes.

– Quand cela s'est-il passé ?

– *A partir de* 1974, début de la crise, fin des « trente glorieuses ». *Une société paysanne* lâche ses ultimes feux. C'est la rupture définitive avec de *vieilles traditions* rurales et urbaines, un certain genre de *vie. 1975, rappelez-vous*, c'est la date de la fameuse émission télévisée « *Apostrophes* » *qui* réunissait sur un même plateau trois *auteurs à succès :* Jakez Hélias et son *Cheval d'orgueil* (un million d'exemplaires vendus). *Emmanuel* Le Roy Ladurie et son *Montaillou, village occitan*, que François Mitterrand avait évoqué dans sa campagne électorale de l'année précédente, et Georges Duby, dont les quatre volumes de *la France rurale* qu'il avait dirigée s'arrachaient également. *D'un seul coup, la* longue durée, découverte par les historiens à la suite de Fernand Braudel et dont ils n'avaient cessé de travailler l'idée depuis vingt ans, percutait le cœur de la France profonde. Au moment où celle-ci commençait à mesurer le long enracinement avec lequel elle était brutalement coupée, ces mêmes années voyaient le ralliement posthume de la gauche au souvenir du général de Gaulle, dernière incarnation de la grandeur française dans un personnage historique (ce qui, par ailleurs, favorisait indirectement le retour de la biographie). Sur le plan politique, cela se traduisait par une deuxième lecture de la Constitution de la Ve République, qui allait rendre possible l'alternance en 1981.

» C'est ce qu'Henri Mendras appelle la « deuxième révolution française », et qu'il place vers 1965 mais dont le gros des effets se fait sentir, en fait, dix ans plus tard. Quelque chose du rapport au passé a brutalement changé à cette date-là, réhabilitant au passage l'histoire de la longue période monarchique. La commémoration du millénaire capétien, en 1987, n'est compréhensible que dans ce mouvement de récupération totale du passé de la France, qui s'accompagne d'une réévaluation des vestiges du passé sous toutes ses formes. Le patrimoine connaît là un seuil. Il ne s'agit pas d'une extension de ses objets mais d'un changement de statut. On est passé d'un patrimoine matériel à un patrimoine immatériel, d'un patrimoine à caractère historique à un patrimoine à caractère mémoriel, d'un patrimoine de type national à un patrimoine de type social. Le patrimoine n'est plus l'inventaire des chefs-d'œuvre totémiques de la grandeur nationale mais devenait le bien collectif d'un groupe particulier qui déchiffrait dans sa récupération une part essentielle et constitutive de son identité : patrimoine paysan ou industriel, corse, breton, occitan, des fabricants de sabots ou des chauffeurs de locomotive... On assiste alors à la naissance des écomusées, du Musée des arts et traditions populaires puis à celle des musées de société. Ce mouvement hégémonique favorise la création d'institutions qui aboutissent à la création d'une Ecole du patrimoine. Il existera désormais des conservateurs du patrimoine et non plus des conservateurs spécialisés. *Cette unification a été favorisée* par une administration qui a pris du *poids. Elle annonce en même temps* un brouillage profond des limites *du patrimoine*, des critères de classement et des hiérarchies. L'arrivée *dans le champ patrimonial de* domaines infinis crée une forme d'encombrement qui confine au vertige : on ne peut transformer la *France* entière en musée de la France. Ce vertige exprime à beaucoup d'égards des craintes, des refoulements qui ne sont pas toujours sains. Ce n'est pas un hasard si l'intérêt pour le patrimoine s'appuie souvent sur une vision apocalyptique de l'avenir. On n'est pas loin d'une impasse quand on réclame le classement de l'Hôtel du Nord, sur les bords du canal Saint-Martin, où le film de Marcel Carné n'a lui-même jamais été tourné puisqu'il a été réalisé dans les studios de Billancourt. Mais la pression des associations est très forte et les classements se font dans l'urgence de la destruction. L'attachement au passé est également lié *à la terreur de la laideur inspirée par* ce qu'on nous inflige trop souvent *en matière d'urbanisme et d'architecture*. Et devant cette crainte justifiée dans bien des cas, la réaction est parfois frileuse. Ce réenracinement, ces retrouvailles avec une identité historique, locale ou personnelle peuvent s'accompagner de réflexes de rétractation, de repli, voire d'exclusion. Dans patrimoine, il y a le mot patrie... Le changement est ici encore flagrant : pendant longtemps, au quatorzième siècle en particulier, l'exaltation du patrimoine a été l'une des manifestations de la puissance et de la grandeur *nationale*, elle *n'était pas son* refuge compensatoire comme elle *peut le devenir aujourd'hui.*



Pour leur septième édition, les Entretiens du patrimoine, qui se dérouleront au Palais de Chaillot du lundi 28 au mercredi 30 novembre, seront l'occasion de célébrer le trentième anniversaire de l'Inventaire general des monuments et des richesses artistiques de la France. Ces Entretiens, organisés par la direction du patrimoine, sont présidés par Pierre Nora. Cet historien, pilier de l'Ecole des hautes études, responsable chez Gallimard du vaste secteur des sciences humaines, fondateur en 1980 de la revue « le Débat », a dirigé la publication des « Lieux de mémoire », sept volumes où était affirmé la dimension symbolique d'« objets », matériels ou immatériels (monuments, sites, paysages, cérémonies, fêtes, anniversaires, emblèmes, dates), tous porteurs de mémoire. C'est cet ensemble diffus, parfois confus, qui constitue le patrimoine. Une notion en pleine évolution, à l'intersection de la modernité et de la nostalgie, de la politique, de l'écologie, de l'économique et du social, reflet des inquiétudes du siècle.

« La terreur de la laideur inspirée par ce qu'on nous inflige trop souvent »

– Un refuge mais aussi une vache à lait. C'est ce qui explique en partie le soudain intérêt des collectivités locales pour leur patrimoine...

– C'est capital, car on débouche là *sur l'économie*. Philippe de Villiers comparait, dès 1987, le patrimoine *à un gisement pétrolier*. Comparaison dangereuse. Car si c'est effectivement une richesse nationale dont on ne peut pas ne pas tenir compte, la volonté des collectivités locales d'exploiter leurs propres « gisements » augmente la pression déjà très forte sur un domaine fragile. Pour le meilleur et pour le pire. Si on ne veut pas faire du patrimoine un champ de foire, *ces mises en valeur extraordinaires* doivent entraîner de la part des pouvoirs publics une réflexion sur les limites de leurs actions, sur les nouvelles hiérarchies qu'ils doivent s'imposer à eux-mêmes et sur le rôle que l'Etat doit jouer dans son ordonnancement.

– L'intérêt pour le patrimoine s'est accompagné, dans les années 80, d'une multiplication des célébrations de toutes sortes, des capétiens à la Révolution française jusqu'aux événements liés à la dernière guerre.

– Vous évoquez *uniquement* les manifestations qui ont un caractère *historique et national*, incontestables et incontournables. *Il faudrait parler des célébrations* locales qui se multiplient à un rythme effréné et dont l'Etat se mêle puisqu'il édite chaque année un volume de *plus en plus épais* : l'annuaire des célébrations nationales. *La célébration est devenue* un moment obligatoire où ce qui compte est beaucoup *moins* ce que l'on célèbre que le fait de le célébrer accompagné de l'*inévitable* exposition, du colloque auquel on ne peut pas échapper, *et des fêtes* à caractère théâtral, mimétique ou folklorique qui constituent une forme de « réanimation » locale. Si les cérémonies du Bicentenaire de la Révolution française ont été, à Paris, des échecs – le défilé organisé par Jean-Paul Goude sur les Champs-Elysées mis à part –, elles ont remué quelque chose dans les profondeurs du pays. Car, au moment de la Révolution française, il s'est toujours passé quelque chose localement, *a fortiori* s'il ne s'est rien passé de spécial. Et ces événements dépouillés de leurs accents révolutionnaires sont entrés dans le patrimoine local. Ces commémorations sont aussi l'occasion d'un retour du refoulé. Jamais on n'a autant parlé des guerres de Vendée, des massacres de la Terreur, de toutes les légendes noires de la Révolution française qu'au moment des fêtes du Bicentenaire.

– Le débat sur Vichy a-t-il rebondi au moment de la commémoration du débarquement de juin 1944 et de la libération de Paris ?

– Non, le débat est beaucoup plus ancien. Il a resurgi au moment de la grâce accordée à Touvier par Georges Pompidou en 1971, au lendemain de la mort de de Gaulle, qui a mis fin à la version résistantialiste et unanimiste de la guerre. Cette décision a favorisé la mobilisation des associations de résistants. Ensuite, il y a eu le film de Marcel Ophuls, *le Chagrin et la Pitié*, longtemps interdit à la télévision, puis l'ouvrage de l'historien américain Robert Paxton sur la France de Vichy. La boîte de Pandore a été ouverte à ce moment-là et la remontée convulsive du souvenir *noir de la guerre* n'a cessé d'être réalimentée à tout moment *jusques et y compris par le livre de* Pierre Péan dévoilant les engagements du président de la République... C'est un des aspects immédiats et vécus du refoulé national. Cette « remontée » peut être beaucoup plus ancienne. Vers 1975, nous avons assisté au retour du refoulé occitan, de la France du Midi, lié à la montée de l'écologie et aux retombées de mai 68 quand d'anciens militants ont tenté une sorte de retour à la terre en investissant mythiquement cette vieille région occitane. Mais ce n'est pas un hasard si ce mouvement coïncide lui aussi avec la crise, au déclin *des* grandes idéologies mobilisatrices, du gaullisme au communisme ébranlé par la publication de *l'Archipel du Goulag*. Le messianisme révolutionnaire, grand ordonnateur du passé, est touché. L'écologie devient alors une idéologie de substitution, un moyen de revitaliser un âge d'or rural et communautaire dont l'image la plus caricaturale est celle de l'ancien « mao » réfugié dans l'Ariège pour y fabriquer des fromages de chèvre et y vivre « à l'ancienne ». Il y a là une sorte de conjonction entre des courants venus d'horizons très divers.

– De Vichy notamment, qui a exalté le retour à la terre et la France profonde.

– Les historiens n'ont pas fini d'étudier les débuts, la découverte des traditions provinciales, sous Vichy. Un mouvement fait d'hostilité à la modernité et de retrouvaille des traditions séculaires qui a eu d'innombrables retombées après la fin du régime. Sont sortis de la Fondation française pour l'études des problèmes humains créée par Alexis Carrel des historiens comme Philippe Ariès, des économistes comme François Perroux, des ethnologues comme Georges-Henri Rivière, des démographes comme Alfred Sauvy et des organismes comme l'INED (Institut national des études démographiques). La nouvelle histoire s'est appuyée sur le sentiment de ce monde perdu pour exprimer une sorte de nouveau rapport au passé. L'historien traditionnel cristallise le sentiment de la filiation, il rétablit l'intervalle qui nous sépare du passé, il fait parler le passé; il est à la fois notaire et prophète. Le nouvel historien a parfaitement conscience qu'il est définitivement coupé d'un passé dont il doit reconstruire la représentation. Il est devenu intermédiaire et interprète. Le succès de *Montaillou* est le résultat de la rencontre fortuite entre la nouvelle histoire universitaire, et l'histoire traditionnelle, académique, anecdotique. La grande histoire universitaire retrouvait les cadres, les méthodes et les chronologies de la petite histoire ; la chronique de la cour était transposée brutalement sur un plan ethnologique. Emmanuel Le Roy-Ladurie a fait le plein de tous les publics et de toutes les familles politiques.

– Ce goût du patrimoine et de la célébration, est-ce une passion française ?

– Non, il est général : dans les démocraties comme dans les pays totalitaires, à l'est comme à l'ouest. Cette vogue de la commémoration correspond à une sorte de sécularisation de l'histoire où les fêtes de type religieux sont remplacées par des fêtes laïques, à un mouvement démocratique (au sens tocquevilien du terme : l'égalisation des conditions). Mais dans ce concert, la France conserve une sorte d'« exceptionnalité ». Les autres pays ne célèbrent pas exactement les mêmes choses et l'inflation routinière que connaît la France n'existe pas ailleurs. Ici la commémoration est liée au croisement, à la concentration d'un sentiment de la modernité et de cette bascule rapide qui a eu *lieu* dans les années 70. Elle signale aussi les malaises, les angoisses de la France : le sentiment d'être sorti de la grande histoire, la « crise d'identité nationale » provoquée par la construction européenne, le problème de la décentralisation qui inflige à un pays très centralisé, jacobin, une autre forme de dépossession de son identité, l'immigration et le problème que pose à sa tradition assimilatrice la présence d'un fort contingent étranger plus difficile à « digérer ». Une partie de la société française est arc-boutée sur son patrimoine, de l'orthographe aux couplets de *la Marseillaise*, en passant par la francophonie, de façon parfois risible. Ces tensions vont à l'encontre du consensus politique minimum qui s'est répandu à partir du milieu des *années 70. Même si je ne crois pas* à l'extinction des antagonismes, ces *commémorations jouent un rôle* : elles sont l'expression de la régulation de ces conflits.

– Le danger ne vient-il pas d'un d'embaumement général de la société où les gens donnent l'impression d'avancer l'œil rivé dans un rétroviseur qui leur renvoie un âge d'or mythique ?

– Quand un ethnologue fait revivre un mythe, il l'embaume, il prend acte de sa disparition, et il le revitalise. Quand nous redécouvrons la vitalité de ce passé, c'est à la fois le constat de sa définitive disparition et l'impossibilité de le faire revivre parce qu'il n'existe plus que sous forme de « lieux de mémoire ». Cela comporte une part inévitable de risques. En même temps, le destin d'une psychanalyse n'est pas de vous enfermer définitivement dans le ressassement de votre passé mais plutôt de vous en libérer. Le mouvement patrimonial a quelque chose d'une psychanalyse collective qui serait en principe destinée à vous en libérer. Pour l'historien que je suis, la mémoire n'est pas une panacée mais un objet d'étude. La conquête à l'histoire de la mémoire elle-même est un acquis positif de la discipline et non pas une concession à la complaisance de la mémoire.

« Les fêtes de type religieux sont remplacées par des fêtes laïques »

– L'inventaire, outil principal du patrimoine, serait ainsi le divan de la France ?

– Ce n'est pas une mauvaise formule à condition que la psychanalyse soit réussie. Ce n'est pas toujours le cas. On vit de façon exceptionnelle ce qu'on a appelé en France « la fin de l'exceptionnalité ». Cet alignement si difficile au sort commun, la transformation douloureuse de la conscience étatique, providentialiste, universaliste, impériale, de la France traditionnelle en une conscience de pays moyen. Cette conversion n'est pas encore faite. Notre pays aura besoin de beaucoup de temps pour s'intégrer dans un ensemble plus vaste, réajuster son regard sur lui-même, modifier sa politique, sa diplomatie, assimiler des populations étrangères nombreuses et difficilement réductrices aux normes de la francité traditionnelle, ce qui suppose un ajustement de cette francité. Cette transformation passe peut-être par cette *révérence* du patrimoine, ce culte laïque de la commémoration *dont il faut régler les modalités.* Cela suppose de la part de l'administration du patrimoine, longtemps marginalisée, une adaptation, un *effort, de l'imagination*.

» Longtemps les objets du patrimoine *ont été considérés* comme des « déchets », ils étaient hors du *circuit de la consommation*. Aujourd'hui le recyclage est puissant, *mais difficile*. L'*attitude* du public – les enquêtes le prouvent – *est partagée* entre *le* respect que l'on doit à un bien collectif et le *désir de sa rentabilisation*. Le débat qui a eu lieu autour de la Bibliothèque nationale de France est très significatif à cet égard : on a voulu faire croire au public qu'il ne s'agissait que de remettre dans le circuit d'une consommation élargie un bien considéré par trop de *bibliothécaires comme un trésor* qu'il s'agissait avant tout, pour eux, de conserver. *D'une manière générale*, le patrimoine est coincé entre *sa mise à disposition du public* et la nécessité absolue de sa préservation. *Et l'un* de ses risques majeurs est, en effet, sa « barnumisation ».

Mais c'est le phénomène du patrimoine tout entier qui est, à vrai dire, pétri de tensions et de contradictions. Exemple, le surmoi patrimonial, qui règne en maître sur la conscience collective, n'empêche nullement de continuer de détruire à tour de bras des merveilles pour les remplacer souvent par des horreurs ! Autre exemple : au moment où les pouvoirs publics prennent conscience de l'unité du patrimoine et de son ampleur, les professionnels redécouvrent la spécificité profonde de ses domaines et l'hétérogénéité de ses objets. On ne peut pas traiter de la même manière de formidables massifs patrimoniaux comme le Mont-Saint-Michel – qui croule *sous son paysage rural* – comme un champ de fouille. Leur approche ne relève pas de la même logique. Le mot, en fait, est devenu trompeur. Il y a désormais une multiplicité de patrimoines qui posent, chacun, leurs problèmes particuliers ».

Propos recueillis par EMMANUEL DE ROUX

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

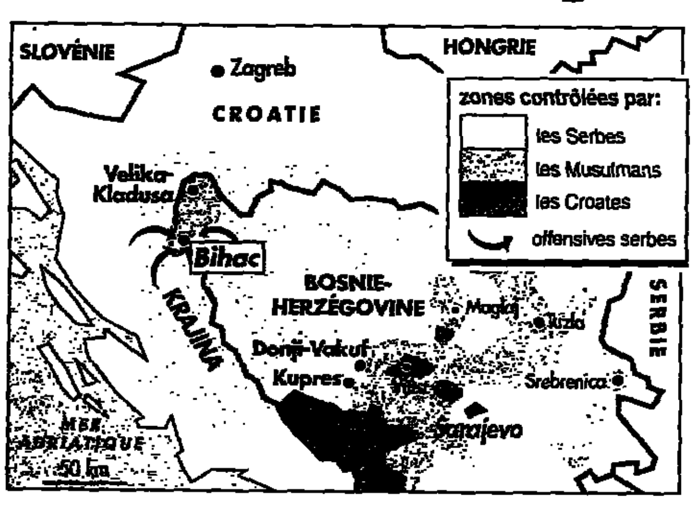
La Croatie menace d'intervenir pour sauver Bihac

Alors que les forces serbes seraient sur le point d'encercler complètement la ville de Bihac, la Croatie voisine s'agite. Le vice-président du parlement croate a fait, dimanche 27 novembre, une très menaçante déclaration. *« L'armée croate est en état d'alerte générale et l'unique raison pour laquelle nous ne sommes pas intervenus jusqu'à présent était la promesse de l'OTAN de protéger les intérêts croates »*, a dit au quotidien croate *Slobodna Dalmacija*, M. Vladimir Seks, membre éminent du parti au pouvoir en Croatie et partisan de la « ligne dure ».

« Nous avons dit que s'il n'y a pas de solution négociée à Bihac, vu son importance stratégique [pour la Croatie], *vu le nombre de réfugiés qui risque de rejoindre notre pays, nous serions obligés d'intervenir »*, a, pour sa part, déclaré au *Monde* un haut responsable croate, joint, lundi 28 novembre par téléphone, à Zagreb. L'Occident *« nous a forcés à ne pas intervenir* [pour sauver Bihac] *jusqu'à maintenant »*, a souligné ce responsable qui a requis l'anonymat.

Situation confuse

La chute de Bihac aux mains des Serbes de Bosnie et de Croatie ruinerait les chances d'une réintégration pacifique des territoires contrôlés par les Serbes en Croatie même. Bihac est un nœud de communication ferroviaire et routier entre la « République serbe de Krajina » (Croatie) et la « République serbe » autoproclamée en Bosnie.



Peut-être pour écarter le danger d'une intervention croate, le chef de la diplomatie russe, Andreï Kozyrev, qui venait de s'entretenir avec le président serbe Slobodan Milosevic, a affirmé, dimanche à Belgrade, que les Serbes de Croatie allaient *« bientôt »* signer avec Zagreb un accord économique – qu'ils viennent pourtant de rejeter, car il doit mener à la réintégration de la Krajina sécessionniste dans le giron croate.

A Bihac, la situation restait confuse alors que les Nations unies et l'OTAN ont renoncé à l'option militaire et paraissent miser sur les négociations pour sauver la ville. Les combats se déroulaient toujours, lundi, dans les faubourgs sud et sud-ouest de la ville, tandis que l'essentiel des combattants du 5e corps de l'armée bosniaque semblait s'être replié au centre de la poche, autour de la ville de Cazin. Le centre de Bihac paraissait encore épargné par les combats. Au nord de la ville, les troupes serbes ont traversé la rivière Una et ont établi une tête de pont sur la rive ouest, selon l'ONU.

Les Serbes tentent de contrôler la voie ferrée, qui mène le long de la Una, de Banja Luka (république serbe de Bosnie) à Knin, capitale des Serbes de Croatie, *via* Bihac. La ville n'est pas encore totalement encerclée et une route relie toujours Bihac au reste de l'enclave, toujours contrôlée par l'armée bosniaque. Des « casques bleus » bangladais ont pris position autour de l'hôpital de la ville, situé non loin de la zone des combats. L'hôpital serait privé d'eau et d'électricité. *« Extrêmement préoccupé par la gravité de la situation »*, le Comité international de la Croix rouge (CICR) a lancé un appel aux assaillants serbes, leur demandant de respecter les populations civiles. Le gouvernement de Sarajevo a demandé aux Nations unies de permettre l'évacuation de la population civile, quelque 60 000 personnes, de la « zone de sécurité » vers une zone plus sûre de l'enclave.

Acculées à Bihac, les troupes de Sarajevo – soutenues par l'artillerie croate bosniaque – étaient, selon l'ONU, en passe d'investir les collines dominant Donji Vakuf, une bourgade tenue par les Serbes en Bosnie centrale. – *(AFP, Reuter, AP)*

La FORPRONU inquiète pour la sécurité des « casques bleus »

SARAJEVO

de notre correspondant

Lorsque Sir Michael Rose, général de l'armée britannique et commandant de la Force de protection des Nations unies en Bosnie-Herzégovine, est sorti, samedi 26 novembre, du bureau du premier ministre bosniaque Haris Silajdzic, il n'était pas fier et avait le teint pâle. Le général venait d'être brusquement congédié. M. Silajdzic s'est avancé seul vers les journalistes, leur déclarant qu'il considérait le général Rose et le Japonais Yasushi Akashi, le représentant de l'ONU en ex-Yougoslavie, comme étant potentiellement *« responsables de la mort de 70 000 habitants de Bihac pour ne pas avoir ordonné une intervention de l'OTAN »*.

Les forces serbes ont pénétré depuis plusieurs jours déjà dans la « zone de sécurité » décrétée par l'ONU autour de Bihac, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Et si les 70 000 personnes qui vivent dans la région de Bihac ne sont pas encore mortes, elles ont des raisons évidentes d'être terrorisées, puisque la FORPRONU se refusera, apparemment, à réclamer l'intervention aérienne que les Bosniaques appellent de leurs vœux.

L'offensive sur Bihac confirme qu'en Bosnie-Herzégovine seuls les Serbes tiennent leurs promesses. Ils avaient annoncé qu'ils allaient *« désarmer le 5e corps de l'armée bosniaque »* : ils tiennent parole. Après avoir conquis les territoires au sud de Bihac, brûlé tous les villages et déporté les populations civiles, les combattants serbes poursuivent les hommes du 5e corps de l'armée bosniaque (essentiellement musulmane) dans les faubourgs de la ville. Ils ne sont plus très éloignés de l'hôpital, où 2 000 blessés attendent dans l'angoisse que la communauté internationale réagisse, parfaitement conscients que l'armée bosniaque n'est pas suffisamment forte, à elle seule, pour les défendre.

Des promesses, les Bosniaques n'en font pas, car ils sont impuissants à endiguer l'offensive serbe. Le geste d'Haris Silajdzic refusant de s'entretenir avec Michael Rose s'explique sans aucun doute par la colère. Le seul recours du gouvernement de Sarajevo est de supplier pour qu'une aide survienne, vite, et ce gouvernement ne reçoit en retour que des encouragements à négocier. *« Je viens d'envoyer aux belligérants un projet pour la démilitarisation de Bihac »*, déclarait, dimanche soir, le général Rose, tandis que les chars serbes poursuivaient leur avancée.

« Evoquer la démilitarisation éventuelle alors que la bataille fait rage peut prêter à rire ou à pleurer, selon que l'on est serbe ou bosniaque », commente un diplomate. Les Serbes de Bosnie avaient rejeté poliment, vendredi 25 novembre, une proposition de cessez-le-feu général sur tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine. Le général Rose s'obstine, cependant, à rechercher une solution pacifique à la « crise » de Bihac. Evoquant son projet de démilitarisation, il affirme *« avoir reçu une réponse positive du gouvernement bosniaque et attendre une réponse des Serbes »*. Le général Rose attend, l'armée serbe avance. Mais peut-il vraiment en être autrement ? *« La FORPRONU n'est pas responsable de cette absence de réaction*, déclare un officier de l'état-major des « casques bleus ». *C'est l'OTAN qui refuse d'effectuer des raids, car leurs avions ont repéré une multitude de batteries antiaériennes serbes. Ils ne pourraient donc effectuer que des raids massifs, s'ils ne veulent pas prendre le risque de voir plusieurs de leurs avions être abattus. Et cette fois, c'est la FORPRONU qui se refuse à ordonner une intervention massive, soucieuse de préserver une porte ouverte pour la négociation. »*

Boucliers humains

La FORPRONU est peut-être également inquiète pour la vie de centaines de « casques bleus » pris en otages par les forces serbes sur tout le territoire. Car, aux 250 soldats, essentiellement français, retenus depuis cinq jours par les Serbes s'ajoutent, depuis dimanche, 150 « casques bleus » arrêtés alors qu'ils sortaient des enclaves musulmanes de Srebrenica et de Gorazde. Il est donc permis de penser que les autorités serbes exercent un chantage en règle sur la FORPRONU, menaçant d'exécuter les « casques bleus » si des raids aériens sont effectués. Bien que le général Rose nie toujours que ses hommes soient des « otages », ils servent bel et bien de boucliers aux Serbes, qui utilisent ce moyen de pression dès qu'ils se sentent menacés. Lors de l'intervention de l'OTAN autour de Gorazde en avril, les Serbes avaient ainsi retenu des centaines de « casques bleus » qu'ils promettaient de passer par les armes en cas de nouveaux raids.

Depuis plusieurs jours, la FORPRONU a commencé à ne plus diffuser que de rares informations en provenance de Bihac, mis à part quelques rapports signalant une situation *« stable »*. Elle met en garde contre *« les vagues de propagande »* répandues par les autorités et les médias bosniaques qui ont, il est vrai, souvent tendance à imaginer l'enfer avant qu'il ne surgisse. L'enclave de Bihac étant fermée aux journalistes, les informations rapportées sont impossibles à vérifier. La Force de protection des Nations unies a, en fait, entamé une campagne visant à justifier l'inaction qu'elle a délibérément choisie, ou à laquelle elle est contrainte. Un peu plus chaque jour, elle renvoie dos à dos les armées serbe et bosniaque, évoquant sans cesse *« les belligérants »* ou *« les parties en conflit »*.

Publiquement, des officiers reprennent les arguments serbes disant qu'il est choquant d'évoquer une « zone de sécurité » pour les civils, alors que l'armée bosniaque a encore des troupes dans le secteur. Ils sont pourtant en contradiction avec la résolution 836 des Nations unies, qui précise que les « zones de sécurité » devront être protégées de toute présence militaire « autre » que celle de l'armée gouvernementale bosniaque. Et ils oublient, de plus, le sort habituellement réservé, depuis deux ans et demi, aux territoires que l'armée bosniaque ne peut plus défendre, et celui réservé aux civils musulmans vivant dans ces régions.

Les Bosniaques sont donc dans une impasse, puisqu'ils ne peuvent ni se défendre seuls ni compter sur un soutien international. La FORPRONU se trouve, elle aussi, dans une impasse, impuissante à garantir la sécurité des populations civiles, celle de ses « casques bleus » et de remplir son mandat. Seuls, les Serbes ont l'avenir devant eux. En ce moment, il se nomme « Bihac » ou plutôt « 5e corps de l'armée bosniaque ». Si la nécessité s'en faisait sentir, nul doute qu'ils iraient au bout de leur combat pour la victoire, convaincus que rien ni personne ne viendra les arrêter.

RÉMY OURDAN

Les Nations unies défendent leurs choix

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Le sentiment de plus en plus dominant à l'ONU est que le moment de faire des choix politiques approche : *« Nous sommes fatigués d'être constamment accusés d'inaction alors que notre position n'a jamais changé. Je vous le répète, l'ONU n'est pas en Bosnie pour faire la guerre »*, disait, ce week-end, un diplomate de l'Organisation.

« L'ONU, au moins, a une position constante », lançait un autre, qui ajoutait : *« On n'a toujours pas compris la position des Américains dans cette guerre. D'une part, ils n'ont pas cessé, depuis deux ou trois jours, de faire monter la pression contre l'ONU pour qu'elle accepte des frappes aériennes massives contre les Serbes ; d'autre part, le secrétaire à la défense, William Perry, réaffirme que les Etats-Unis n'interviendront pas en faveur des Musulmans ! »*

L'indécision de la communauté internationale a été particulièrement manifeste, samedi 26 novembre, lors de la réunion du Conseil de sécurité. Convoqués à la demande du gouvernement bosniaque, ses membres n'ont pu qu'adopter une *« déclaration présidentielle »* condamnant *« avec la plus grande énergie »* les violations de la « zone de sécurité » de Bihac et *« exigeant »* un cessez-le-feu inconditionnel.

L'ambassadeur de la Serbie à l'ONU, Dragomir Djokic, s'est dit *« optimiste »* quant à la prochaine réunion du « groupe de contact » au niveau ministériel prévue pour le 2 décembre à Bruxelles. Selon lui, la Russie y proposera la mise en œuvre d'un « plan B » pour mettre fin à la guerre : il s'agirait d'obtenir la reconnaissance mutuelle de leurs frontières par la Serbie, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, cependant que les Serbes bosniaques se verraient accorder le droit de former une confédération avec Belgrade. En contrepartie, les Serbes bosniaques signeraient le plan de paix proposé par la communauté internationale, à condition d'obtenir aussi des *« négociations entre les parties bosniaques sur l'échange de territoires »*.

Un « plan B » américain

Les Etats-Unis auraient aussi un projet de relance des négociations, un « plan B ». Partant du principe que l'approche qui a consisté à récompenser Belgrade pour avoir mis la pression sur les Serbes bosniaques a échoué, le « groupe de contact » (Allemagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France et Russie) devrait amener la Croatie à faire la paix avec les sécessionnistes serbes de Krajina (en territoire croate). S'il faisait aussi pression en ce sens, le président serbe, Slobodan Milosevic, pourrait obtenir *« une levée substantielle des sanctions économiques contre Belgrade »*.

AFSANÉ BASSIR POUR

Washington estime que les Serbes ont virtuellement gagné la guerre en Bosnie

WASHINGTON

de notre correspondant

En reconnaissant, dimanche 27 novembre, que les Serbes ont démontré *« leur supériorité militaire sur le terrain »*, et donc virtuellement gagné la guerre en Bosnie, William Perry, le secrétaire américain à la défense, a donné l'impression d'une évolution de la position des Etats-Unis sur l'ex-Yougoslavie. Le secrétaire à la défense ne croit plus qu'il soit possible de changer l'équilibre des forces entre Musulmans et Serbes, puisque les seconds occupent *« 70 % du territoire »* de la Bosnie et qu'il *« n'est pas envisageable »* que les premiers puissent regagner le terrain perdu. Dans ces conditions, l'*« intérêt supérieur »* des Etats-Unis se borne à éviter que le conflit s'étende au-delà des limites de la Bosnie-Herzégovine, en Macédoine et en Croatie, voire au reste des Balkans.

Après plusieurs jours de silence, l'administration américaine a apparemment choisi d'accepter le fait accompli serbe. La position des Musulmans bosniaques, que Washington semblait jusque-là vouloir privilégier, se trouve *de facto* affaiblie. Les Etats-Unis s'étaient rangés du côté des Musulmans parce que ceux-ci ont été les principales victimes de l'expansionnisme serbe, et aussi parce qu'en soutenant un islam réputé modéré en Bosnie ils espéraient adresser un signal positif à d'autres pays musulmans, à l'intérieur et au-delà des Balkans.

Une position ambiguë

La déclaration de M. Perry illustre, par ailleurs, à quel point, pour Washington, la guerre dans l'ex-Yougoslavie ne concerne pas directement les intérêts de l'Amérique, du moins tant que les combats restent circonscrits à la Bosnie. Aucun responsable du gouvernement américain n'avait encore tiré les leçons politiques du conflit de manière aussi crue. Dans ces conditions, il est difficile d'imaginer de quelle crédibilité l'OTAN – bras armé des Nations unies dans le conflit bosniaque – pourrait dorénavant se prévaloir, puisque son partenaire le plus puissant, les Etats-Unis, admet que les opérations militaires menées par l'Alliance atlantique sont virtuellement vouées à l'échec.

Pour M. Perry, de nouvelles frappes aériennes, si elles étaient requises par l'ONU, ne modifieraient pas la situation militaire, et leur but se limiterait à *« punir les Serbes »*. Le secrétaire à la défense estime que ceux-ci sont en position d'occuper, *« s'ils le désirent »*, la ville de Bibac, une situation à laquelle l'OTAN n'est plus en mesure de s'opposer. Pour mettre fin à la guerre par la seule option militaire, des *« centaines de milliers d'hommes avec de l'armement lourd »* seraient nécessaires, ce qui se traduirait par d'*« importantes pertes humaines »*, a-t-il souligné. Or la position des Etats-Unis sur ce point reste invariable : il n'est pas question que des troupes américaines soient envoyées en Bosnie. La prophétie de Radovan Karadzic, le leader des Serbes de Bosnie, qui, samedi, avait menacé les Etats-Unis d'un *« nouveau Vietnam »* s'ils se laissaient entraîner à *« envoyer 2 000 « marines », puis 10 000 « marines » pour sauver les premiers, puis 100 000 »*, n'est donc pas réaliste.

Le secrétaire à la défense a souligné que les navires de l'US Navy qui font route vers l'Adriatique n'entreprendront que des *« opérations de sauvetage, si nécessaire »*. Quant à l'action des « casques bleus », William Perry estime qu'elle a permis d'éviter un élargissement du conflit, mais pas d'*« arrêter la guerre »*. Cette position semble donner raison *a posteriori* aux Européens, pour qui il n'y a pas de *« solution militaire »* au conflit bosniaque. Elle est cependant ambiguë, puisque Washington n'a cessé ces derniers jours de réclamer des frappes aériennes massives contre les troupes serbes.

En outre, les critiques se font de plus en plus nombreuses concernant le rôle joué par les Nations unies dans le conflit bosniaque. Le sénateur Robert Dole, futur chef de la majorité sénatoriale, a estimé que, depuis le début du conflit, l'ONU n'a fait qu'*« aider les agresseurs serbes »*.

Un agacement croissant

Le prochain Congrès (à majorité républicaine), a-t-il ajouté, pourrait bien réviser à la baisse la contribution financière des Etats-Unis aux Nations unies. Cette menace traduit un agacement croissant des responsables de l'administration et du Congrès de voir les Nations unies décider de l'emploi des forces de l'OTAN en Bosnie, ce qui signifie que l'aviation américaine est *de facto* placée sous la tutelle onusienne. L'insistance du sénateur Dole à demander une levée de l'embargo sur les armes pour *« laisser les Bosniaques se défendre eux-mêmes »* semble confirmer que les républicains vont accentuer leurs pressions en ce sens sur Bill Clinton.

Si le président américain est personnellement hostile à une telle décision, en revanche, les vues de la majorité républicaine et de l'administration démocrate se rejoignent, s'agissant de la responsabilité qui échoit à l'Europe pour régler la crise. Pour M. Dole, comme pour Jesse Helms, qui présidera, à partir de janvier, la commission des affaires étrangères du Sénat, les pays européens disposent de moyens militaires et financiers suffisants pour empêcher que la guerre dans l'ex-Yougoslavie ne s'étende en Europe.

Les intérêts américains, estiment-ils, sont différents : éloignés des Balkans par la géographie, les Etats-Unis commercent de moins en moins avec l'Europe, alors que leurs relations économiques avec la zone Asie-Pacifique, d'une part, les pays du continent américain, d'autre part, ne cessent de s'accroître. C'est cette vision, de plus en plus pragmatique et isolationniste, des « responsabilités mondiales » des Etats-Unis qui semble s'imposer à Washington. C'est elle qui explique les divergences grandissantes entre partenaires de l'OTAN à propos de la situation en Bosnie.

LAURENT ZECCHINI

EUROPE

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Les dirigeants français divisés sur la position à adopter

Si l'attitude des Etats-Unis en Bosnie est pour le moins erratique, la position de la France n'était pas des plus claires non plus lundi 28 novembre. Il semblait même, en fin de matinée, qu'un vrai problème ait surgi entre le gouvernement et l'Elysée.

Dimanche en effet, après la réunion à l'hôtel Matignon de MM. Balladur, Juppé et Léotard, en présence de l'amiral Lanxade et du secrétaire général de l'Elysée, Hubert Védrine, il avait été annoncé que la position française serait précisée le lendemain, à l'issue d'un entretien entre le premier ministre et le président de la République. Or lundi matin, le porte-parole de l'Elysée, Jean Musitelli, faisait savoir qu'« aucune réunion spéciale sur la Bosnie n'était prévue », que le président et le premier ministre étaient convenus de longue date de s'entretenir d'un autre sujet, celui de la présidence française de l'Union européenne, qu'éventuellement, « en marge de ces conversations », ils pourraient aborder le dossier bosniaque, mais qu'il ne fallait s'attendre à « aucune annonce spectaculaire sur le sujet ».

M. Juppé renonçait pour sa part à s'exprimer sur ce sujet lundi après-midi avec ses collègues européens à Bruxelles comme il en avait eu précédemment l'intention. Bref, si l'on comprend bien, François Mitterrand ne voulait pas endosser la position arrêtée la veille à l'hôtel Matignon.

L'approche d'Alain Juppé semblait l'avoir emporté, lors de la réunion de dimanche à Matignon et le chef du gouvernement allait rechercher l'aval du président pour appeler la communauté internationale à ne pas laisser passer le fait accompli à Bihac. Bien qu'aucune déclaration officielle n'ait été faite dimanche soir, le gouvernement avait arrêté une attitude de fermeté. Le ministre des affaires étrangères avait évoqué la veille la possibilité de lancer à Bihac une opération du type de celle qui fut menée à Sarajevo en février dernier. Alain Juppé se refusait à entériner le coup de force des Serbes sur Bihac, considérant vraisemblablement que la résignation internationale à propos de l'enclave musulmane enterrerait définitivement le plan de paix mis au point par les grandes puissances.

Sans employer le terme d'« ultimatum », M. Juppé était visiblement partisan de mettre en demeure les forces serbes de se retirer sur les limites de la zone de sécurité de Bihac, en brandissant la menace d'un recours à la force. On allait demander à l'ONU et à l'OTAN d'engager une épreuve de force avec les Serbes, en l'assortissant parallèlement d'une tentative de « relance » du processus diplomatique dont le contenu devait être arrêté dans la semaine, avec les autres pays membres du « groupe de contact » sur la Bosnie dont les ministres se réuniront le 2 décembre à Bruxelles.

L'erreur stratégique de l'armée bosniaque

L'idée, si l'on en juge par diverses déclarations faites ces derniers jours par des diplomates français, était sinon de revoir, du moins de préciser le plan de paix dans un sens susceptible de convaincre les Serbes ; ces précisions auraient porté non pas sur les cartes, mais sur l'aspect institutionnel du plan et sur un règlement concernant la Krajina. La démarche devait allier une fois encore la carotte et le bâton : la carotte, auprès de M. Milosevic en particulier, que l'on considère encore comme un acteur essentiel dans le conflit et auquel Alain Juppé et Douglas Hurd ont l'intention de rendre visite ensemble ; le bâton en revanche sur Bihac, pour obtenir le retrait des forces serbes de l'enclave musulmane.

L'Elysée, sur ce dernier point, ne semble pas l'entendre de cette oreille. Ce type de mise en demeure avec menace d'intervention de la force aérienne de l'OTAN, « c'est ce que les Américains ont proposé la semaine dernière », déclarait lundi matin le porte-parole de la présidence, en faisant valoir une fois de plus que les Etats-Unis n'étaient pas prêts à y mettre les moyens et faisaient courir tous les risques aux « casques bleus » sur le terrain. L'Elysée paraissait donc s'en tenir aux objections qui avaient été opposées la semaine dernière aux Américains, alors que M. Juppé semblait, lui, décidé à courir le risque encore une fois.

Il y avait la semaine dernière, du point de vue français, trop d'insolence de la part de Washington, à prétendre prendre la tête du sauvetage de Bihac par les airs. Les Américains venaient d'amorcer un mouvement vers une levée de l'embargo sur les armes qui, estime-t-on à Paris, rompait la solidarité occidentale et a été interprété par l'armée bosniaque comme un signal d'encouragement à l'offensive militaire sur Bihac qui fut une des plus magistrales erreurs stratégiques de la partie musulmane. Oubliant qu'eux-mêmes ont lancé un redoutable signal il y a deux mois en retirant, par la volonté de M. Balladur, leurs « casques bleus » de Bihac, les dirigeants français, à l'Elysée comme au quai d'Orsay, tiennent les Américains pour responsables de ce qui s'est produit dans l'enclave musulmane : une offensive irréaliste des Musulmans, suivie de l'implacable contre-offensive à laquelle se livrent actuellement les Serbes.

Mais, alors qu'Alain Juppé était désireux de passer outre à cette dissension euro-atlantique et de tenter encore une fois une double action occidentale commune, diplomatique et militaire, alors que le ministre paraissait avoir convaincu le gouvernement, le président, cette fois, ne paraît plus vouloir se laisser entraîner par le ministre des affaires étrangères.

CLAIRE TRÉAN

POINT DE VUE

L'affaire de tous

par Alain Finkielkraut

LES chancelleries européennes, qui se veulent à la fois réalistes et humaines, préconisent une solution politique du conflit en Croatie et en Bosnie.

D'où leur fureur lorsque le président Clinton, au lendemain de sa défaite législative et pour satisfaire une nouvelle majorité tout à la fois isolationniste et probosniaque, décide – unilatéralement – d'abandonner la surveillance de l'embargo sur les armes dans l'ex-Yougoslavie. Cette indignation a été complaisamment relayée, approuvée et argumentée par la majorité des éditorialistes français. En effet, les médias de ce pays si fier de son universalisme sont, à quelques exceptions près, trop captivés par les affaires purement hexagonales pour faire durablement et sérieusement leur affaire du scandale historique que constitue la politique yougoslave conjointement menée par l'Elysée et par le Quai d'Orsay.

Car il s'agit bien d'un scandale. Et la guerre n'a pas repris en Bosnie à cause du geste symbolique des Américains ou des encouragements qu'ils auraient prodigués aux plus faibles, mais du fait des tergiversations calculées et de l'implacable volonté d'impuissance dont a fait preuve la communauté internationale. Reportons-nous quelques mois en arrière. Juillet 1994 : le groupe de contact réunissant les Etats-Unis, la Russie et l'Union européenne, représentée par la France, l'Angleterre et l'Allemagne, propose une formule de partage de la Bosnie. Cette formule prévoit 51 % des territoires pour la Fédération croato-musulmane et 49 % pour la « république » serbe. Elle est à prendre ou à laisser.

Milosevic prend, Karadzic laisse. Milosevic est aussitôt récompensé par un allégement substantiel de sanctions contre Belgrade. Karadzic est récompensé aussi puisque nos diplomates ne se contentent pas de fermer les yeux sur l'approvisionnement en hommes, en munitions, en carburant et en vivres de l'armée de Pale. Oubliant leur ultimatum, sabotant leur propre plan, reniant une fois de plus leurs engagements solennels, de peur d'avoir à les mettre à exécution, les mêmes diplomates annoncent aux Serbes de Bosnie qu'ils pourront se rattacher à la Serbie et laissent entendre qu'il faudra remanier la carte non-négociable qu'ils avaient présentée aux belligérants, pour que la partie serbe soit viable, c'est-à-dire compacte. Le 17 octobre, le ministre français des affaires étrangères déclare : « Nous savons que les autorités de Belgrade conseilleraient d'abandonner toute revendication sur Sarajevo en échange des enclaves de Bosnie orientale. » Et M. Juppé ajoute : « Plusieurs responsables musulmans envisageraient également cette hypothèse, quoique à regret. »

Renverser le rapport de forces

En reprenant l'offensive, l'armée bosniaque et les forces croates de Bosnie n'ont fait que tirer les conséquences de cette nouvelle démission. Traîtres à leurs promesses, les gouvernements français et britannique ont, au nom du groupe de contact, crié à la trahison. Ils ont ensuite laissé les Serbes punir ce déloyal effort de libération. Ils n'ont demandé et obtenu des raids de l'OTAN contre certaines positions serbes de Krajina que pour empêcher la Croatie d'entrer dans la bataille et ils ont attendu la chute de Bihac pour faire les gros yeux à l'agresseur.

L'évidente morale de cette tragédie, c'est que le conflit ne peut être résolu que par des moyens militaires. Nulle solution politique ne peut faire l'économie d'un renversement du rapport de forces, car, tant qu'elle n'y est pas contrainte, la partie serbe ne négocie pas, elle impose au monde ses conditions, c'est-à-dire l'édification par le fer et par le feu, par les camps et par le napalm, d'une Grande Serbie ethniquement pure et culturellement nettoyée de toute trace non serbe, à Banja-Luka comme à Vukovar, conquise et entièrement détruite il y a tout juste trois ans.

Aujourd'hui, ce que le groupe de contact défend, ce n'est donc pas la logique de paix contre la logique de guerre, ou la voie du dialogue contre la spirale de la violence, c'est d'abord son maintien contre une éventuelle défection de la Russie, c'est ensuite la conquête serbe contre la mauvaise volonté de ses victimes, voire, sporadiquement et précautionneusement, contre les Serbes eux-mêmes quand ils semblent oublier jusqu'où ils peuvent aller trop loin. Et le grief qu'on doit adresser aux Etats-Unis, ce n'est pas d'avoir cherché à nous dicter leurs lois en plantant leur bannière étoilée au cœur de l'Europe, comme l'affirment ces ombrageux défenseurs de l'indépendance nationale qui font remonter au débarquement le début de l'occupation de la France, ce n'est pas non plus d'avoir fait cavalier seul et déserté leur camp : c'est, bien plutôt, de n'avoir jamais déserté le terrain du symbole.

« On ? Qui est ce « on » qui fait ainsi des reproches à tout le monde ? » demandent, intriguées, les chancelleries. Et elles ne voient que des militants et des intellectuels, c'est-à-dire, à leurs yeux, personne. « L'affaire d'un seul est devenue l'affaire de tous », a dit Clemenceau à propos de Dreyfus. Si l'affaire bosniaque ne devient pas l'affaire de tous, rien ne sera fait pour une véritable solution politique du conflit.

▶ Philosophe, Alain Finkielkraut est directeur de la revue *le Messager européen*.

GRANDE-BRETAGNE

Newton contre Thatcher

LONDRES

de notre correspondant

Il y a dix jours, Margaret Thatcher, devenue baronne, et son époux, Denis, rendaient publiques leurs nouvelles armoiries. La Dame de fer avait choisi comme devise, « Chérir la liberté » et comme armoiries une clé double, représentant les fonctions de premier ministre et de premier lord du Trésor, entourée des deux lions de l'Angleterre et surmontant la tour de Westminster, siège du Parlement. Son écusson, en losange, est supporté par Isaac Newton, originaire, comme elle, du Lincolnshire, pour rappeler sa propre carrière de chimiste, et par un amiral portant jumelles, pour symboliser la victoire aux Malouines.

M. Thatcher, quant à lui, a orné ses armoiries de fougères de Nouvelle-Zélande, où vécut son grand-père, et d'une paire de ciseaux servant à tailler la chaume ; en anglais, *thatcher* signifie couvreur de toit en chaume.

Si Lady Thatcher a demandé aux héraldistes un peu d'originalité moderniste, fidèle à elle-même, elle n'a pas fait preuve d'une grande modestie.

Ces armoiries ont suscité des objections inattendues. Non pas des adversaires de la nouvelle Lady, pourtant nombreux, ni de marins surpris de se voir portraiturer en capitaine Haddock, mais du dernier descendant du plus célèbre des savants britanniques. Richard Newton, actuellement à la retraite, a, en effet, vu dans l'utilisation de son ancêtre « un acte d'impertinence » et une « grande vulgarité ». Mufle, il a déclaré au *Sunday Times* : « Je serais ravi si elle acceptait de le remplacer (Newton). Un épicier anonyme serait plus approprié. » Même baronne, Maggie a cessé d'en imposer à ses compatriotes.

PATRICE DE BEER

REPÈRES

ABKHAZIE

M. Ardzinba désigné président de la République

Les députés de la république séparatiste géorgienne d'Abkhazie ont désigné, samedi 26 novembre, le président du Parlement et chef des séparatistes, Vladislav Ardzinba, comme président de la République, a annoncé l'agence Interfax. Les parlementaires de cette république, qui a chassé en 1993 les forces géorgiennes après plus d'un an de conflit, ont également adopté une Constitution qui établit l'Abkhazie en tant qu'« Etat de droit et Etat souverain ». – (AFP.)

CAMBODGE

Massacre d'une vingtaine de Thaïlandais

Les Khmers rouges ont « formellement » démenti samedi 26 novembre être les auteurs du massacre d'ouvriers thaïlandais, dont les corps ont été retrouvés criblés de balles au nord du Cambodge. Ils ont attribué la responsabilité de cet acte aux gouvernementaux et à leurs alliés américains, français et australiens. Selon un survivant qui a pu rejoindre son pays, 33 forestiers thaïlandais travaillant dans la province de Preah Vihear ont été capturés le 20 novembre par un groupe de Khmers rouges. Ces derniers ont exigé une rançon de 200 000 dollars (plus de 1 million de francs). Comme ils n'ont obtenu que 12 000 dollars de la part de l'entreprise thaïlandaise, ils ont alors emmené leurs otages pour les exécuter. Au moins six d'entre eux ont pu s'enfuir. Historiquement, les Khmers rouges ont eu de bonnes relations avec les Thaïlandais. Le premier ministre, Chuan Leekpai, à Bangkok, a semblé ne pas exclure une provocation des militaires de Phnom-Penh. Pourtant, la région du drame est un des plus solides bastions khmers rouges, tenu par un proche de Pol Pot, le général Ta Mok, considéré comme le plus sanguinaire des chefs militaires de la guérilla. – (AFP.)

NORVÈGE

Début du référendum sur l'adhésion à l'Union européenne

Le référendum sur l'adhésion de la Norvège à l'Union européenne, qui a débuté dimanche 27 novembre dans un peu plus d'un tiers du pays, s'est poursuivi lundi sur l'ensemble du territoire. Les derniers sondages, effectués dimanche sur des échantillons représentatifs des 3,2 millions de Norvégiens appelés à se prononcer, donnaient un léger avantage au « non » et un fort pourcentage d'indécis. Si les partisans de l'adhésion l'emportaient, la Norvège rejoindrait l'Union européenne le 1er janvier prochain. En revanche, une victoire du « non » confirmerait, vingt-deux ans plus tard, les résultats du référendum de 1972, au cours duquel 53,5 % de Norvégiens avaient refusé l'entrée dans la CEE. – (AFP.)

PAKISTAN

Dix morts lors de violences communautaires

Dix personnes ont péri samedi 26 novembre au Pakistan lors de violences liées à des appartenances communautaires. A Karachi, des inconnus ont ouvert le feu dans un bâtiment d'une circonscription municipale septentrionale contrôlée par le MQM, le Mouvement de la communauté mohajir (musulmans émigrés de l'Inde lors de la partition de 1947). Il y a eu quatre morts. Ces victimes s'ajoutent aux quatre-vingts personnes qui ont péri en novembre lors d'affrontements entre MQM et policiers. Par ailleurs, des motocyclistes ont lancé une grenade sur une mosquée sunnite de Lahore, faisant deux morts. Enfin, des hommes armés ont pris en embuscade un bus à Farooqabad, près de Lahore également, tuant un chiite. La veille déjà, l'attaque d'un bus au Pendjab avait fait sept morts, tous chiites. La communauté chiite, qui est minoritaire au Pakistan, soupçonne le groupe extrémiste sunnite Sipah-i-Sahaba d'être à l'origine de ces violences. – (Reuter.)

EUROPE

A la veille du sommet franco-allemand

Bonn s'interroge sur ses liens avec Paris

Alors que François Mitterrand doit participer mardi 29 et mercredi 30 novembre à son dernier sommet franco-allemand, Bonn se pose des questions sur l'attachement de Paris à la construction européenne.

BONN

de notre correspondant

Imaginerait-on, du côté français du Rhin, que l'approfondissement de la relation franco-allemande soit définie en permanence comme un objectif prioritaire, et ce par l'ensemble de la classe politique du pays ? A peine réélu chancelier par les députés du Bundestag, Helmut Kohl vient de répéter, dans sa première déclaration gouvernementale, que *« la relation franco-allemande continuerait à avoir un rôle exceptionnel pour renforcer l'union politique de l'Europe »*. Le programme gouvernemental, rédigé peu de jours auparavant par les trois partis de la coalition (CDU, CSU et FDP), qualifie la coopération entre les deux pays de *« noyau »* pour la poursuite de l'intégration européenne. Dans son premier discours de chef de l'opposition au Bundestag, Rudolf Scharping, président du SPD, s'est permis d'en rajouter sur le même registre, en appelant de ses vœux une *« meilleure relation avec la France »*. La même profession de foi se retrouverait sans peine chez le leader des Verts, Joschka Fischer.

A l'heure où François Mitterrand se rend à Bonn pour son dernier sommet franco-allemand, une telle unanimité pose question. Quel intérêt l'Allemagne a-t-elle, aujourd'hui, à réclamer l'amitié indéfectible de la France ? Unifié, souverain, prêt à retrouver toute sa place sur la scène internationale, le pays pourrait tenter de s'affirmer sans manifester autant d'égards pour le plus grand de ses voisins. L'offre d'assumer le « leadership » en Europe lui a même été faite, depuis 1989, par les dirigeants de Washington, aussi bien George Bush que Bill Clinton.

Rien ne traduit pour l'instant, chez les dirigeants de Bonn, l'ambition d'assumer ce rôle-là. Même si on sent parfois chez eux la volonté de retrouver une influence à la mesure de leur poids et si toute une tendance intellectuelle appelle à redéfinir l'Allemagne comme « la puissance centrale en Europe », la tendance majoritaire est à l'abandon de l'Etat national dans des structures fédérales européennes. Dans le document de la CDU/CSU présenté le 1er septembre et qui va dans ce sens, il y a même un passage qui justifie l'intégration européenne par le risque toujours possible d'une dérive nationaliste du peuple allemand !

Les dirigeants allemands ont très vite constaté, après 1989, que la moindre initiative unilatérale de leur part, comme dans le dossier du conflit yougoslave, provoquait immédiatement les appréhensions et les craintes de leurs voisins. Aujourd'hui, le gouvernement de Bonn fait tout pour éviter de donner l'impression aux pays d'Europe centrale et orientale que l'Allemagne est seule à « pousser » en faveur de leur intégration dans l'Union européenne. L'Allemagne a besoin d'un partenaire privilégié, et celui-ci ne peut être que la France. *« Nous n'avons pas les moyens de jouer le rôle d'une grande puissance »*, déclare Jürgen Trumpf, secrétaire général du Conseil européen, un des tout premiers diplomates allemands.

Méfiants vis-à-vis d'eux-mêmes et de leur image, les Allemands s'interrogent : la France est-elle encore engagée dans l'aventure européenne et jusqu'où ? La question, sous une forme ou sous une autre, sera inévitablement abordée au cours du sommet franco-allemand des 29 et 30 novembre. C'est tout l'enjeu de la réforme institutionnelle de 1996, que les deux pays envisagent avec des positions extrêmement éloignées les unes des autres.

« Nous sommes à des années-lumière de la position allemande », affirme-t-on côté français à l'approche du débat, fondamental, sur l'avenir des institutions européennes. Jusqu'ici, les divergences franco-allemandes sur l'Europe ont toujours été surmontées parce que toute perspective politique était bannie du débat. Maintenant que le cœur de la souveraineté des Etats est en jeu dans l'Union, tout se complique. La France soupçonne l'Allemagne de vouloir mettre en place un « super-Etat européen », l'Allemagne soupçonne la France de vouloir torpiller l'union politique en bloquant les efforts d'émancipation du Parlement européen mais aussi en s'opposant à toute « communautarisation » de la politique étrangère et de la sécurité, le deuxième « pilier » du traité de Maastricht.

Une union monétaire sans la France ?

Quant au troisième pilier, celui de la coopération européenne en matière de justice et de police, il fait aussi l'objet de sérieux différends : tandis que l'Allemagne souhaite mettre en place, avec Europol, un véritable FBI européen, la France demeure attachée à l'indépendance de sa police. Sur le dossier de la suppression des contrôles aux frontières, c'est encore une fois la France qui est à la traîne et qui force ses partenaires à repousser à l'an prochain la mise en place de la convention de Schengen.

Même l'engagement de la France en faveur de l'union économique et monétaire européenne paraît mis en doute aux yeux de beaucoup d'Allemands. *« Avons-nous deux philosophies différentes ? »*, s'interroge un haut fonctionnaire allemand en constatant qu'en dépit des objectifs de convergence annoncés la France affiche un déficit budgétaire plus important que celui de l'Allemagne. D'après les calculs de la Commission européenne, le déficit budgétaire de la France pour 1994 atteindrait 5,6 % de son PIB – malgré les recettes des privatisations –, tandis que celui de l'Allemagne atteindrait seulement 3,3 % du PIB – malgré le coût de l'unification. Peut-on imaginer, à l'avenir, une union monétaire européenne sans la France ? C'est tout à fait possible, selon Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, qui rappelle qu'*« il s'agit uniquement d'une question de critères à respecter »*.

Dans l'immédiat, le gouvernement de Bonn ne va rien faire pour mettre les autorités françaises au pied du mur. *« Nous avons une immense compréhension pour la situation pré-électorale française »*, remarque un haut fonctionnaire à Bonn. Tout sera fait également pour limiter la portée du document de réflexion sur l'Europe des députés CDU/CSU, tant il est vrai que la chancellerie de Bonn est agacée de constater le tollé qu'a provoqué, notamment à Paris, ce texte favorable à une Europe fédérale.

Il n'empêche : sans l'esquisse d'un compromis franco-allemand sur l'avenir de l'Europe, celle-ci paraît bien mal partie. On craint déjà, à Bonn, la mise en place d'un tandem franco-britannique à l'horizon de 1995, qui s'opposerait à une vision fédérale de l'Europe telle que l'Allemagne la défend. En cas d'échec d'un accord, même minimal, entre les deux capitales et dans l'hypothèse où Paris refuserait d'aller plus loin sur la voie de l'intégration européenne, quelle serait l'alternative ? Celle-ci existe déjà pour partie : il s'agirait d'une « zone mark » à l'échelle de l'Allemagne, de l'Autriche, des pays scandinaves, et des pays d'Europe centrale et orientale. L'« Europe allemande » sera un peu moins allemande si la France en fait partie.

LUCAS DELATTRE

ITALIE

Les arroseurs arrosés

ROME

de notre correspondante

Au moment où le monde entier s'apprête à célébrer le centenaire de l'invention du cinéma, c'est à une véritable version politico-judiciaire de l'arroseur arrosé que viennent d'assister les électeurs italiens pour ce dernier week-end de novembre. Un week-end à « contre-emploi » généralisé, qui, en d'autres circonstances, serait presque comique.

Vendredi 25 et samedi 26 novembre, toute l'équipe milanaise de l'enquête anti-corruption « Mani Pulite », dûment cravatée (une nouveauté !), a défilé devant les inspecteurs du ministère de la justice chargés de vérifier sa conduite des affaires. Résultat : six heures d'interrogatoire serré pour le juge Antonio Di Pietro, deux et demi pour son chef, le procureur Francesco Saverio Borrelli.

Comptant repasser du bon côté de la barrière pour interroger à leur tour Silvio Berlusconi, cité dans une affaire de pots-de-vin concernant la brigade financière, les deux magistrats en ont été pour leurs frais : le rendez-vous de samedi matin a été reporté, sans doute à plus tard dans la semaine, par l'avocat du président du conseil, qui souffrait d'une légère indisposition.

Devant le palais de justice de Milan, où, depuis deux ans, les équivalents italiens des « tricoteuses » de la Révolution française accompagnent chaque tête politique qui tombe d'un concert de quolibets, se tenaient plusieurs centaines de partisans de M. Berlusconi, qui manifestaient contre la justice. Mieux encore : à Turin, où l'on est davantage habitué aux cortèges revendicatifs des employés de Fiat ou des grévistes, sept à dix mille personnes, selon la police, ont manifesté... en faveur du gouvernement. Cette opinion est, en partie, répercutée dans un sondage que publie cette semaine *l'Espresso*. On peut y lire que 45,8 % des personnes interrogées estiment que le gouvernement actuel doit continuer, pour 44,4 % qui voudraient le voir tomber ; et que 53 % veulent voir Silvio Berlusconi rester en place.

Sur le plan politique, tout danger immédiat écarté (mardi, le conseil des ministres vérifiera simplement la cohésion gouvernementale, la grande explication entre les dirigeants de la majorité étant repoussée au lendemain du vote sur le budget), les différentes formations jouent déjà « l'après-Berlusconi », dans une nouvelle et frénétique recherche d'alliances. Mais à trahison, trahison et demie, comme en témoigne la mésaventure, l'arroseur arrosé version télévisée cette fois, arrivée au secrétaire du PPI (héritier de la Démocratie chrétienne), Rocco Buttiglione, qui affectait, après quelques alliances électorales réussies, de mener ses forces centristes dans le giron de la gauche. Se trouvant sur un plateau télévisé, devant une caméra qu'il croyait éteinte, en compagnie d'Antonio Tajani, porte-parole berlusconien mais surtout « faucon » de la droite, le secrétaire du PPI se mit à flirter outrageusement avec son soi-disant adversaire, parlant d'*« alliance à court terme avec Forza Italia, et même, ensuite, avec l'extrême droite de l'Alliance nationale »*, jusqu'au moment où son interlocuteur eut un cri de bête blessée en voyant la caméra : *« Elle tourne ! »*

MARIE-CLAUDE DECAMPS

EN BREF

AFGHANISTAN : pourparlers en Iran. – Les principales factions afghanes sont convenues de participer à des pourparlers de paix à partir du mardi 29 novembre, à Téhéran, annonce l'Organisation de la conférence islamique (OCI), qui parraine la conférence. L'ancien président Rabbani et l'ex-premier ministre Hekmatyar ont, en particulier, annoncé l'envoi de délégations. Cependant, une personne a été tuée et six autres blessées le samedi 26 dans la capitale, lors d'une attaque à la roquette menée par les forces de M. Hekmatyar, a indiqué Radio Kaboul. Avec son allié ouzbek le général Dostom, M. Hekmatyar tente depuis le 1er janvier d'évincer de Kaboul M. Rabbani. – *(AFP, AP.)*

GRÈCE-ALBANIE : échange de tirs au large de Corfou. – Un bâtiment des garde-côtes grecs et un bateau albanais ont échangé des tirs, dimanche 27 novembre, au large de l'île de Corfou, en face des côtes albanaises, a déclaré le ministère grec de la marine marchande. Ce dernier, qui a précisé qu'il n'y avait pas eu de blessé côté grec, estime que l'incident a été provoqué par le bateau albanais, qui s'était approché à 1 mille des côtes orientales de Corfou *« dans l'intention de débarquer des immigrés clandestins »*. – *(AFP.)*

HAÏTI : les Etats-Unis sont réticents à désarmer les bandes armées. – Le secrétaire à la défense, William Perry, a réagi avec froideur, dimanche 27 novembre, à l'appel du président Jean-Bertrand Aristide en faveur du désarmement des bandes armées en Haïti par les troupes américaines. *« Ce n'est pas une tâche facile »*, a estimé M. Perry, ajoutant que quelque 14 000 armes avaient déjà été saisies. M. Aristide a exprimé sa crainte que l'opération « Soutien à la démocratie » ne remplisse pas complètement sa mission si les partisans de l'ancien régime militaire, « attachés » et soldats, ne se voient pas confisquer leurs armes. – *(AFP.)*

INDE : treize policiers tués lors d'un attentat dans le sud du pays. – Treize policiers ont été tués samedi 26 novembre dans l'Etat méridional d'Andhra-Pradesh – d'où est originaire le premier ministre, Narasimha Rao – par l'explosion d'une mine. Trois civils ont aussi péri dans l'attentat. Les forces de l'ordre, parmi lesquelles figuraient trois officiers, faisaient une patrouille dans le district de Karimnagar quand leur véhicule a sauté. Les civils leur servaient, semble-t-il, de guides. L'attentat aurait été perpétré par les maoïstes du Groupe de guerre populaire (PWG, connu comme « naxalites »), avant le premier tour d'élections régionales, le 1er décembre. – *(AFP.)*

IRAK : le président Saddam Hussein prend en charge la diplomatie. – Le président Saddam Hussein a personnellement pris en charge la politique étrangère de l'Irak, d'après un article publié, dimanche 27 novembre, à la « une » du journal *Babel*, et signé par Ouday, son fils aîné. La diplomatie était jusqu'alors confiée au vice-premier ministre Tarek Aziz. – *(Reuter.)*

NIGER : les élections législatives sont reportées au 14 janvier 1995. – La Commission nationale des élections a annoncé, samedi 26 novembre, avoir proposé au gouvernement de reporter au 14 janvier 1995 les législatives anticipées initialement prévues le 31 décembre, en raison du retard pris dans la préparation du scrutin. Le chef de l'Etat, Mahamane Ousmane, avait dissous l'Assemblée nationale le 17 octobre, après que sa mouvance eut perdu la majorité. – *(Reuter.)*

SALVADOR : décès de l'archevêque de San-Salvador. – Infatigable défenseur des droits de l'homme, Mgr Arturo Rivera, archevêque de San-Salvador, a succombé, samedi 26 novembre à une crise cardiaque à l'âge de soixante et onze ans. Mgr Rivera avait succédé à Mgr Oscar Romero, assassiné par un tueur d'extrême droite le 24 mars 1980, alors qu'il célébrait une messe dans un hôpital de San-Salvador. Mgr Rivera avait joué un rôle important dans les négociations qui ont débouché sur un accord de paix en janvier 1992, après onze ans de guerre civile. – *(AFP, Reuter.)*

SOMALIE : les « casques bleus » indiens quittent Baidoa. – Les « casques bleus » indiens en poste à Baidoa, au cœur de la région la plus fertile de Somalie, se sont repliés samedi 26 novembre sur Mogadiscio, ce qui fait craindre un regain de violences entre milices rivales. L'ONU prévoit également l'évacuation mercredi de ses 1 200 « casques bleus » indiens du port de Kisimayo (extrême sud du pays) dans le cadre du départ de l'ensemble de son personnel militaire (15 000 hommes au total) de Somalie d'ici au 31 mars 1995. – *(Reuter.)*

Établissement de relations diplomatiques entre Israël et la Jordanie. – La Jordanie est devenue, dimanche 27 novembre, le deuxième pays arabe à nouer des relations diplomatiques pleines et entières avec Israël, quatorze ans après l'Egypte. Un communiqué conjoint, publié à Amman et à Jérusalem, indique : *« Les gouvernements du Royaume hachémite et de l'Etat d'Israël, en accord avec le traité de paix signé le 26 octobre, et désireux de construire et développer les relations d'amitié et de coopération, ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs. »* Les deux pays sont convenus d'échanger *« très prochainement »* des ambassadeurs et d'ouvrir, le 10 décembre au plus tard, leurs représentations respectives à Amman et à Tel-Aviv. – *(AFP.)*

Le président sud-africain Nelson Mandela au Maroc pour évoquer la situation en Angola. – Le président Nelson Mandela a indiqué dimanche soir 27 novembre à Rabat qu'il était venu au Maroc pour s'entretenir avec le roi Hassan II de la situation en Angola. D'autre part, la mobilisation d'un millier de soldats devant participer à la force régionale de maintien de la paix en Angola est en cours, selon des sources officielles militaires sud-africaines. Cette mobilisation anticipe l'acceptation par Pretoria de la demande de l'ONU qui souhaite envoyer une force de 7 000 hommes en Angola. – *(AFP.)*

Londres refuse l'asile politique à un opposant saoudien. – La Grande-Bretagne a refusé l'asile politique à un important opposant saoudien, Mohamad El Massaari, principal porte-parole du Comité de défense des droits légitimes (CDDL, ultraconservateur), réfugié à Londres depuis le 18 avril. Le département de l'immigration et des naturalisations relevant du ministère de l'intérieur a signifié à M. El Massaari qu'il devait retourner au Yémen, où il avait séjourné au printemps dernier après avoir fui son pays. Le CDDL a annoncé dimanche 27 novembre qu'il ferait appel.

INTERNATIONAL

EUROPE

TCHÉTCHÉNIE

La nouvelle offensive militaire de l'opposition a échoué

MOSCOU

de notre correspondante

Le conflit tchétchène, qui s'intensifie depuis des mois dans l'indifférence des opinions russe et occidentales, a connu, dimanche 27 novembre, un tournant. Il ne s'agit pas tant du nombre de tués de ce week-end, comptés par dizaines ou par centaines selon les sources, soit le bilan le plus lourd depuis le début des attaques lancées cet été contre Grozny, capitale de cette petite république indépendantiste. A Moscou, ce conflit, *présenté* comme une guerre civile, était *suivi au mieux* avec *indifférence*, au pire avec satisfaction. Les *combats étaient menées par les « bons »* Tchétchènes, ceux qui veulent *retourner* dans le giron russe, contre les *« russophobes fanatiques »* de Djokhar Doudaev, président de la seule ex-république autonome de la Fédération de Russie qui a su arracher, il y a trois ans, une indépendance de fait.

Dimanche soir, cette image a volé en éclats. La télévision russe privée NTV a montré une demi-douzaine de militaires russes, fait prisonniers à Grozny où ils conduisaient certains des chars lancés la veille à l'assaut de la ville. Chacun a décliné son nom, son matricule de l'armée russe du Caucase du nord. L'un d'eux a expliqué qu'ils ont été *« mis en congé »* pour passer, moyennant un salaire de mille dollars par mois, au service des forces de l'opposition tchétchène, dont ils devaient seulement « entretenir » les chars et blindés livrés par les Russes. Or, ils se sont retrouvés au volant de ces engins. Les opposants tchétchènes *« manquaient d'équipages, on nous a dit que la garde de Doudaev n'existait pratiquement plus, que prendre son palais serait une promenade »*, expliquait un autre. Ces témoignages doivent être, comme toujours en pareil cas, pris avec la plus extrême précaution.

Comme chacune des équipées précédentes de « l'opposition » contre Grozny (la dernière remonte au 15 octobre), celle de samedi s'est soldée par un fiasco, bien que ses chefs aient affirmé dans l'après-midi avoir *« pris le pouvoir »*, ce que les médias russes ont, une fois de plus, annoncé avec trop d'empressement.

Les prisonniers russes menacés d'exécution

Les combats et les dégats ont été sérieux : des images télévisées ont montré des chars calcinés ou broyés sur la place centrale et des immeubles brûlés. Selon des sources concordantes, l'assaut de samedi a été mené par plus d'un millier d'hommes, une quarantaine de chars et des hélicoptères armés de roquettes, une *opération* dépassant de toute évidence les *seuls* moyens de l'opposition. Une dizaine au moins de ces chars ont *été détruits alors que* des partisans du général Doudaev reconnaissaient, dimanche, avoir eu 28 morts dans leurs rangs et que 24 civils avaient aussi été tués. Un aide du président a affirmé que les assaillants ont laissé *« cinq cents morts et deux cents prisonniers, dont la moitié sont russes »*. Que ces derniers chiffres soient sans doute exagérés n'ôte rien au problème. Alors que les ministères russes de la défense et de l'intérieur continuaient imperturbablement, dimanche, à démentir *« toute implication »* de leurs hommes dans ces combats, des journalistes russes et étrangers sur place témoignaient du contraire. Et désormais, Grozny menace d'exécuter ces prisonniers russes si Moscou refuse de mener des négociations pour leur libération.

En septembre dernier, Boris Eltsine a déclaré qu'il était *« tenu en permanence au courant des opérations en Tchétchénie »*, qui se déroulaient, a-t-il dit, *« en gros, de manière satisfaisante »*. C'est-à-dire que le *« soutien politique et financier »* à l'opposition tchétchène lui permette de renverser militairement le président Doudaev *« avant la fin de l'année »*. Depuis, la présidence et le gouvernement russes ont gardé un silence appuyé. Par contre Grozny, mais aussi le président de la république voisine d'Ingouchie, affirment que les seules informations qui parviennent à Moscou sont celles, fort peu objectives, fournies par le GROU et le FSK, les services secrets russes. Quant aux opposants tchétchènes, divisés et peu représentatifs, eux aussi s'interrogent désormais sur les vrais motifs du soutien des Russes. Ces derniers ne visent-ils pas d'abord à installer le chaos dans la région pour justifier un accroissement de leur présence militaire dans la région, que les Occidentaux refusent au nom du traité sur les Forces conventionnelles en Europe.

Cette « épine » tchétchène dans le dispositif russe au Nord Caucase et en Transcaucasie, qui gêne aussi les plans de Moscou pour l'exploitation du pétrole de la Mer Caspienne, ne risque cependant pas d'être arrachée avec les moyens employés actuellement par la Russie. Toute implication russe dans les combats renforce, en effet, le général Doudaev, perçu désormais pour ce qu'il veut être, le défenseur de l'indépendance tchétchène. Et le silence occidental ne pousse pas le Kremlin à reconsidérer une politique qui tranche de façon si évidente avec le rôle de médiateur, hostile au recours à la force, qu'il se donne en Bosnie.

S. Sh.

Les rumeurs de Moscou

Suite de la première page

Mais le phénomène nouveau semble être le succès de cette « théorie du complot » occidental auprès d'un large cercle d'intellectuels, de directeurs d'entreprises et d'hommes politiques se voulant, et étant parfois, d'authentiques démocrates. Le dernier thème apparu est celui du rôle destructeur des capitaux *étrangers* en Russie. *« C'est logique »*, expliquait récemment le nouveau *« super-ministre »* de l'économie Anatoli Tchoubaïs, qui a achevé, *cet été*, *la première étape* de la privatisation des entreprises. *Leurs titres sont désormais* en partie proposés aux étrangers, dans des conditions encore tout à fait « sauvages ». M. Tchoubaïs tonne que la Russie ne peut se permettre de refuser des capitaux que toutes les autres régions du monde *« en transition »* se disputent avec férocité. Mais ses plans ne se réalisent qu'avec peine. Si la Russie a reçu 330 millions de dollars d'investissements étrangers directs durant les six premiers mois de 1994, la Chine, elle, en a eu 14 milliards. Quant aux investissements de portefeuille, s'ils ont connu un « boom » en août et septembre, la brusque chute du rouble du 11 octobre aurait sérieusement freiné le mouvement. A lire d'ailleurs certains articles de la presse russe (qui entrent, selon les amis de M. Tchoubaïs, dans le cadre d'une campagne organisée), on comprend mieux les hésitations des investisseurs étrangers, de ceux du moins qui ont d'autres soucis que de laver de l'argent « sale ».

Ainsi le quotidien à grand tirage *Moskovski Komsomolets*, qui pourtant défend les réformes, a publié ce qu'il présente comme un rapport d'experts boursiers, *« prouvant »* que les investisseurs étrangers n'ont que trois buts possibles en Russie. Le premier est la *« spéculation pure et simple »*. Ainsi le groupe *CS First Boston* aurait acquis, pour un million de dollars, 17 % des actions d'un combinat *métallurgique* à Novolipetsk qui valait 127 millions, selon une *« expertise internationale »*. Le second objectif serait de bloquer le développement de secteurs concurrentiels pour l'Occident. Ainsi, des firmes occidentales auraient acheté, par l'intermédiaire de prête-noms, des paquets d'actions leur permettant de contrôler des entreprises pétrochimiques de l'Oural, dont la *production* a ensuite chuté. Enfin les *« experts boursiers »* ne pouvaient oublier *« l'espionnage »*. Ils citent des acheteurs étrangers anonymes d'actions d'une entreprise (*« Avrora »*) qui auraient ainsi acquis la *« technologie unique »* de cet ancien fabriquant de sous-marins.

Le rapport accusait de façon plus générale Anatoli Tchoubaïs d'avoir monopolisé toutes les informations *sur les ventes d'entreprises pour les* céder au rabais à des étrangers avec, comme premier souci, d'en écarter les *« capitaux nationaux »*. L'article ayant fait du bruit, la Douma a chargé son Comité de la *sécurité*, dominé par *les nationalistes*, d'examiner ces accusations. Un autre article, dénonçant le maire de Moscou, Iouri Loujkov, et son allié le groupe financier Most, accusés des pires malversations en vue de la future élection présidentielle, a également débouché sur une enquête parlementaire. Ce qui traduit l'intensification des luttes de pouvoir au sein même des piliers du régime actuel, qui n'ont guère d'autre expression politique possible qu'un nationalisme *« modéré »*, désormais baptisé *« l'idée russe »*.

Un « agent américain » au Kremlin

La *paranoïa* du *« complot occidental »* n'a pas seulement atteint Vladimir Jirinovski, qui a failli être privé de droit de parole à la Douma *pour avoir accusé le chef du Service* fédéral de contre-espionnage, héritier du KGB, de travailler pour la CIA et le Mossad. Tel ancien membre de la Cour constitutionnelle, qui dénonce lui-même les progrès de la xénophobie en Russie, confie, pourtant, le nom de *« l'agent américain »* introduit dans l'entourage immédiat de Boris Eltsine.

Les intellectuels ne sont pas en reste. Un film documentaire du metteur en scène Govorioukhine, qui a reçu plusieurs prix officiels, est une succession d'images choc sur le *« bradage »* et la désindustrialisation du pays au seul profit des *« ennemis de la Russie »*. Il montre des ports encombrés de montagnes d'aluminium en instance d'exportation, puis la désolation régnant dans une usine automobile en manque de matière première ; un brise-glace qui pourrit en attendant de partir comme ferraille à l'étranger, abandonnant à leur sort les populations du Grand Nord qu'il alimentait encore en combustible ; ou encore une file interminable de camions qui entrent chargés en Chine et ressortent tous vides. Avec un second volet consacré à la mafia, ce film traduit une réalité incontestable du pays. Mais le commentaire rejoint, *dans ses conclusions, ce qui devient* le crédo des diverses oppositions : pas de salut pour la Russie sans protectionnisme, sans *« grands programmes »* gouvernementaux et sans sursaut patriotique, seul capable de balayer un *« pouvoir compradore »*.

Dans un éditorial, le quotidien *Segodnia* – pourtant pro-eltsinien,



« ultra-libéral » et financé par le groupe Most – développe le même thème. Mikhaïl Léontiev y affirme que la première étape du post-communisme russe, celle des espoirs d'une *« entrée en Europe »*, est terminée. *« Nous avons besoin d'investissements étrangers et, si tout se déroule normalement, nous les aurons. Mais dans les conditions les plus dures, et ce ne sera en aucun cas de l'aide »*, écrit-il, annonçant le début de l'étape du *« développement national, avec ses formes inévitables d'autarcie »*.

Le quotidien poursuit sur les chances qui reste pour l'épanouissement d'un *« libéralisme purement russe »*, libéré des craintes de recevoir de l'Occident une *« mauvaise note en démocratie »* *« Le jour où ce dernier sera mûr pour nous accepter, ne fût-ce qu'au sein du Conseil de l'Europe, il ne trouvera tout simplement plus personne ici pour en parler »*. Conclusion de *Segodnia* : *« c'est peut-être mieux comme ça. »*

SOPHIE SHIHAB

Vladimir Jirinovski annonce sa candidature à la présidentielle de 1996. – Le dirigeant ultranationaliste, Vladimir Jirinovski, a annoncé, samedi 26 novembre, qu'il serait candidat lors de l'élection présidentielle qui doit avoir lieu en juin 1996, selon l'agence Itar-Tass. – *(AFP.)*

AFRIQUE

RWANDA

Le Zaïre remet une trentaine de réfugiés hutus aux autorités de Kigali

Une trentaine de réfugiés rwandais d'origine hutue arrêtés ces deux derniers jours par l'armée zaïroise dans les camps qui entourent Goma (est du Zaïre), ont été remis dimanche 27 novembre aux autorités de Kigali au poste frontière de Gisenyi. C'est la première fois que le Zaïre renvoie vers leur pays des réfugiés rwandais soupçonnés de faire règner la terreur et le désordre dans les camps qui abritent quelque 900 000 personnes autour de Goma.

Le transfert s'est effectué en présence des autorités civiles et militaires de Goma, ainsi que de représentants d'organisations caritatives et du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Des observateurs de la Mission des Nations unies au Rwanda (MINUAR) ont assisté à l'opération. Des organisations humanitaires présentes dans les camps de Goma réclamaient depuis plusieurs semaines que les miliciens de l'ancien régime rwandais, soient neutralisés.

Selon des témoins oculaires, trois des expulsés portaient des traces de blessures par balles à la tête. Tous étaient nus jusqu'à la taille. Les soldats du Front patriotique rwandais (FPR) à qui ils ont été remis les ont fait asseoir sur le sol, les mains liées dans le dos. *« Ces personnes n'ont été ni mises en accusation ni jugées. Elles sont expulsées au hasard. Il s'agit d'une violation de la convention des réfugiés, dont le Zaïre est signataire »*, a protesté Nici Dahrendorf au nom du HCR. Amnesty international et le HCR ont accusé le FPR de tuer les Hutus qui reviennent au Rwanda, pour se venger des exactions de l'ancien régime.

A Kigali, le Mouvement démocratique républicain (MDR), parti du premier ministre Faustin Twagiramungu, a violemment reproché au FPR son autoritarisme et des violations graves et répétées des accords d'Arusha. L'Armée patriotique rwandaise, la branche armée du FPR (ancien mouvement de rébellion de la minorité tutsie), accusée d'arrestations arbitraires et d'assassinats, est particulièrement visée par un rapport du MDR adressé courant novembre au gouvernement, aux partis politiques et aux diplomates accrédités à Kigali, par le secrétaire exécutif du parti, Eugène Ndahayo.

Ce rapport insiste sur la nécessité de respecter autant que possible l'accord de paix d'Arusha signé en août 1993 après trois ans de guerre civile entre le FPR et les forces gouvernementales d'alors. Violé par les précédentes autorités, cet accord l'est également par le gouvernement actuel, le FPR tentant d'en modifier les dispositions à son avantage, accuse le MDR.

Le gouvernement et l'institution présidentielle ont été mis en place *« dans la ligne de la victoire militaire du FPR, en violation des dispositions relatives au partage du pouvoir »*, écrit le MDR, qui évoque également *« des pressions destinées à faire taire les partis politiques et à empêcher toute consultation électorale »*. Remarquant que *« l'insécurité règne au Rwanda »*, le MDR dénonce *« la suspicion, les règlements de comptes, les arrestations et détentions arbitraires »* qui atteignent *« des proportions inquiétantes »*. *« Le nombre de personnes disparues ne cesse d'augmenter »*, ajoute le MDR qui regrette aussi que *« l'usurpation des biens d'autrui reste impunie »*. L'occupation *« systématique »* des maisons appartenant autrefois à des Hutus par des militaires et des dignitaires tutsis du FPR est un obstacle majeur au retour des Rwandais qui ont quitté le pays en juillet, constate le MDR dont le rapport n'a pas encore suscité de réaction officielle des autorités de Kigali. – *(AFP, Reuter.)*

La visite du secrétaire général de l'ONU au Sahara occidental

Le Front Polisario réclame des négociations directes avec le Maroc

Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, qui a rencontré, dimanche 27 novembre, à Tindouf, en Algérie, Mohamed Abdelaziz, secrétaire général du Front Polisario, a déclaré que le but de sa visite au Sahara Occidental était *« d'activer le processus d'enregistrement des électeurs pour organiser le référendum d'autodétermination dans les délais les plus brefs »*. Boutros Boutros-Ghali a jugé qu'il y avait un nombre trop limité de bureaux d'enregistrement et qu'il fallait *« les multiplier par dix »*. La solution au blocage du processus de paix réside dans *« l'organisation de négociations directes – comme celles qui ont eu lieu à Evian* (en 1962) *entre les Algériens et les Français – entre le Maroc et le Front Polisario »*, a estimé M. Abdelaziz, dans un entretien publié, dimanche, par le quotidien algérien *El Moudjahid*. Pour sa part, le numéro deux du Front Polisario a souhaité le retrait de l'ONU du Sahara occidental afin de permettre une *« reprise de la lutte armée »*. – *(AFP.)*

CÔTE-D'IVOIRE

Le projet de nouveau code électoral vise à éliminer M. Ouattarra de la course à la présidence

ABIDJAN

correspondance

« Etait-il opportun de sortir un projet de code électoral d'un autre âge, dont les grandes lignes appellent à l'exclusion et à la marginalisation de certains citoyens de ce pays ? » La question est posée par l'hebdomadaire modéré *la Presse*. Elle illustre l'émotion suscitée par le nouveau projet de code électoral du gouvernement.

Depuis mercredi 23 novembre, les députés ivoiriens examinent ce document dont la principale innovation concerne les conditions d'éligibilité. L'un des articles de ce projet stipule que tout candidat à la magistrature suprême doit être *« ivoirien de naissance, né de père et mère eux-mêmes ivoiriens de naissance. Il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne (...), résider de façon continue en Côte-d'Ivoire pendant les cinq années qui précèdent la date des élections »*.

Le débat autour de ce projet très controversé s'est concentré autour du problème de la nationalité. Un thème délicat sur cette terre d'accueil où cohabitent soixante ethnies et plus de quatre millions d'étrangers, dans une atmosphère teintée de xénophobie.

Les joutes oratoires enregistrées à l'Assemblée nationale se passent de commentaire : *« Aujourd'hui le peuple ivoirien est à la recherche d'une identité nationale (...). Il faut que la Côte-d'Ivoire appartienne aux Ivoiriens »*, a lancé le président du groupe parlementaire PDCI (Parti démocratique de Côte-d'Ivoire, au pouvoir) en se félicitant de *« l'élan nationaliste »* qui caractériserait le code électoral.

« Les germes d'une guerre civile »

« Attention au brûlot qui risque d'incendier le pays », a répliqué un parlementaire de l'opposition. *« Les débats qui touchent à la nationalité sont des questions délicates »*, a averti pour sa part Laurent Gbagbo, le secrétaire général du Front populaire ivoirien (FPI), qui avait auparavant qualifié le document de *« liberticide, raciste, xénophobe et dangereux »*. L'opposition, dominée par le FPI de Laurent Gbagbo, renforcée par le Rassemblement des républicains (RDF), né en juin à la suite d'une scission au sein du PDCI, a immédiatement dénoncé ce projet de code électoral.

« Certains articles sont destinés à éliminer d'éventuels adversaires (...), portent atteinte à l'unité nationale et sèment les germes d'une guerre civile », a affirmé l'opposition dans une déclaration commune. *« Ce code électoral a été inspiré par la peur, et vise à l'évidence Alassane Ouattarra »*, a renchéri le secrétaire général du RDR, M. Kobina.

Au-delà de la polémique, il s'agit en fait de la poursuite du duel qui oppose M. Ouattarra, actuellement directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI), au chef de l'Etat, Henri Konan Bédié, le successeur constitutionnel de feu Félix Houphouët-Boigny, décédé le 7 décembre 1993. M. Ouattarra est généralement considéré – surtout depuis qu'il s'est rapproché de M. Gbagbo – comme le rival potentiel le plus dangereux de M. Bédié.

L'éventuelle candidature à la magistrature suprême et les origines, réelles ou supposées, de ce technocrate de cinquante ans défraient la chronique politique ivoirienne depuis un an. Le débat entre partisans et adversaires de l'ancien premier ministre est d'autant plus virulent que M. Ouattarra, né en Côte-d'Ivoire, et qui revendique haut et fort sa nationalité ivoirienne, aurait été, dans les années 80, titulaire d'un passeport diplomatique délivré par le Burkina-Faso.

JEAN-KARIM FALL

AMÉRIQUES

URUGUAY

Le libéral Julio Sanguinetti serait élu président de la République pour la deuxième fois

Selon les projections de deux instituts privés après dépouillement de 15 % des bulletins de vote, l'ancien chef d'Etat Julio Sanguinetti aurait été réélu, dimanche 27 novembre, président de l'Uruguay. Crédité de 33,5 % des suffrages contre 31 % pour le candidat du parti au pouvoir et 30 % pour la gauche, M. Sanguinetti s'est aussitôt proclamé vainqueur.

MONTEVIDEO

de notre envoyé spécial

Le suspense a duré pendant la plus grande partie de la soirée, dimanche 27 novembre, mais vers minuit les militants du Parti colorado ont fait éclater leur joie dans les rues de Montevideo. Leur champion, Julio Sanguinetti, venait d'obtenir d'extrême justesse un second mandat présidentiel. Chef de l'Etat de 1985 à 1990, M. Sanguinetti accomplit un remarquable retour. La Constitution uruguayenne interdit une réélection immédiate mais permet de briguer à nouveau ultérieurement la magistrature suprême. C'est un triomphe personnel pour cet avocat de cinquante-huit ans qui avait déjà joué un rôle crucial dans les négociations qui ont permis de mettre fin à la dictature militaire en 1985.

Un président colorado (libéral) succède ainsi à un président blanco (nationaliste) conformément à l'alternance qui est de règle en Uruguay depuis l'indépendance acquise en 1828. Mais un troisième parti, Rencontre progressiste, qui regroupe la gauche et l'extrême-gauche, y compris les anciens guérilleros Tupamaros, se classe pour la première fois au niveau des deux grands. Les Uruguayens se sont en effet répartis pratiquement en trois tiers équivalents pour les élections présidentielle et législatives (renouvellement des 99 députés et des 30 sénateurs que compte le Parlement). Le nouveau président n'aura donc pas de majorité législative et devra trouver un *modus vivendi* avec un Parlement divisé.

Les différences de programme sont minces entre les deux grands partis traditionnels. Ceux-ci se distinguent plutôt par leur recrutement davantage rural pour les blancos et principalement urbain pour les colorados. Rencontre progressiste, qui se définit comme une formation socialiste, a, au contraire, une identité idéologique plus marquée. Son chef, Tabare Vasquez, un médecin âgé de cinquante-quatre ans, a été en 1989 le premier homme politique de gauche à emporter la mairie de Montevideo. La capitale va rester entre les mains de la gauche puisque le candidat de Rencontre progressiste, l'architecte Mariano Arana, a renouvelé dimanche l'exploit de M. Vasquez, augmentant même considérablement l'avance par rapport à ce dernier.

Le Parti blanco présentait deux candidats à l'élection présidentielle, Juan Andres Ramirez, ancien ministre de l'intérieur choisi par le président sortant Luis Lacalle, et Alberto Volonte, un ingénieur qui dirigea l'entreprise nationalisée de production et de distribution de l'électricité. L'un et l'autre avaient annoncé leur intention de poursuivre le modèle néolibéral mis en place par M. Lacalle.

Consensus autour du Mercosur

M. Sanguinetti est davantage respectueux de la tradition étatique qui fait de l'Uruguay le pays latino-américain qui bénéficie du meilleur système de protection sociale mais la campagne a fait apparaître un consensus en matière économique entre toutes formations, favorables à l'économie de marché. Les querelles de jadis, sur le paiement de la dette ou l'ouverture au capital étranger, semblent totalement oubliées.

Les trois principales forces politiques du pays ne jurent que par le Mercosur, le marché commun qui doit unir à partir du 1er janvier 1995, le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay. Le Mercosur a souvent été présenté comme le remède infaillible à tous les maux du pays alors que l'Uruguay, en raison de la taille de ses entreprises, est probablement mal armé pour affronter dans un premier temps un marché commun de 200 millions de consommateurs.

L'« exception » uruguayenne fondée sur un niveau de vie relativement élevé et sur le rôle protecteur de l'Etat peut-elle être maintenue ? Les Uruguayens sont fiers de leur système de sécurité sociale mais un petit pays de 3,1 millions d'habitants peut-il continuer à faire vivre 250 000 fonctionnaires alors que ses revenus proviennent pour l'essentiel de l'agriculture et de l'élevage ? *« L'attachement au rôle de l'Etat est très répandu mais l'idée qu'il ne peut se substituer à l'initiative privée s'est également développée »*, remarque M. Sanguinetti.

L'amnistie accordée aux militaires coupables de violations des droits de l'homme pendant la période de la dictature avait été l'événement marquant du premier mandat de M. Sanguinetti. La redéfinition de la place de l'Etat devrait être la grande affaire du second.

DOMINIQUE DHOMBRES

Jacques Delors, qui annulé sa participation à « La marche du siècle », sur France 3, le 30 novembre, et qui sera l'invité de « 7 sur 7 » le 11 décembre sur TF 1, pourrait ne pas encore annoncer, à cette date, sa décision d'être candidat ou non à l'élection présidentielle. Le président de la Commission européenne cherche à tirer avantage au maximum de l'« état de grâce » dont il bénéficie dans les sondages.

■ **CAMPAGNE. M. Balladur à la Réunion, M. Chirac en Corrèze ont commencé, sans le dire, ce qui ressemble à une campagne de « terrain ». Dans l'île de l'océan Indien, le premier ministre a dénoncé comme « idéologique » le revendication de l'« égalité sociale » avec la métropole, que soutient désormais M. Chirac. Ce dernier, dans le département dont il est député depuis 1967, a reçu le soutien d'Alain Madelin, ministre des entreprises et vice-président de l'UDF.**

■ **« PRIMAIRES ». Les dirigeants du RPR et de l'UDF ne parviennent toujours pas à avoir un langage commun sur les « primaires ». MM. Giscard d'Estaing et Séguin ont l'un et l'autre condamné ce système.**

M. Delors s'efforce de tirer parti de son « état de grâce »

Jacques Delors s'est engagé à faire connaître avant la fin du mois ses intentions pour l'élection présidentielle. « *Vous savez bien pourquoi*, confiait-il jeudi dernier sur RTL. *Dans l'hypothèse où la réponse serait négative, il faut que mes amis du Parti socialiste aient le temps de se retourner.* » Comment et quel jour ? Mystère ! « *Avec lui*, s'amuse Henri Emmanuelli, *y a pas de moment !* » Dès lors, on en est réduit à regarder de près son calendrier.

Pour cause d'emploi du temps prétendument surchargé, mais en réalité pour freiner un emballement médiatique mal maîtrisé, le président de la Commission européenne s'est décommandé de « La marche du siècle », qui devait lui être consacrée le 30 novembre sur France 3. Le 2 décembre, il rencontrera François Mitterrand à l'Elysée pour travailler sur le sommet européen d'Essen des 9 et 10 décembre. Réunion de préparation habituelle mais qui, certainement, permettra d'aborder des sujets plus français. Le 10 décembre, encore, le club deloriste Témoin réunira son assemblée générale à Paris pour présenter notamment un programme regroupant ses grandes réflexions.

Le lendemain, M. Delors sera l'invité de « 7 sur 7 », sur TF 1, mais, selon son entourage, il n'est pas du tout sûr qu'il profite de l'occasion pour annoncer sa candidature. « *Cela serait étonnant que tout cela se fasse à la télévision* », expliquaient, lundi 28 novembre, ses proches à Bruxelles, qui imaginent plutôt la « *forme écrite* » d'un communiqué ou d'un entretien accordé à un journal.

Ce jeu de cache-cache avec Edouard Balladur, avec les socialistes, avec les Français, avec lui-même aussi, pourra sembler, par certains côtés, déplacé, crispant et, pour tout dire, artificiel. Le plus incroyable est que personne n'est, à ce jour, capable de savoir ce que M. Delors a l'intention de faire. Certains y verront une subtile stratégie. Comme il n'a jamais respecté les règles de base de la petite méthode politique, M. Delors surprend évidemment son monde. Il n'a pourtant jamais fonctionné autrement : il prend seul ses décisions et attend de disposer de tous les paramètres avant de s'engager. Enfin, il l'a souvent dit et répété, la prise en compte de considérations personnelles est, chez lui, importante. « *Moi, ce dont je rêve*, confiait-il encore au mois d'août, *c'est d'aller en février à la montagne avec ma femme.* »

L'hypothèse du référendum

Si l'on en reste au strict examen de la situation politique, force est pourtant de constater que M. Delors connaît une espèce d'état de grâce anticipé. Trois paramètres étaient importants pour lui.

Les sondages : M. Delors, quoi qu'il en dise, les dévore. Ils sont encourageants. Depuis la publication de son livre *l'Unité d'un homme*, une vague favorable le porte. Pour la première fois, il distance au second tour M. Balladur, même s'il faut encore attendre « la piqûre de rappel » du congrès de Liévin.

Deuxième paramètre, précisément : le PS. Même s'il n'a pas trop apprécié de voir M. Emmanuelli jouer avec la conception de son devoir, M. Delors peut être à présent rassuré : ce parti n'a plus la possibilité et n'a pas la volonté de lui mener la vie impossible.

Dernier paramètre : l'Europe. M. Delors a toujours prétendu que sa décision dépendrait essentiellement de la tournure que prendrait, dans la perspective de la campagne présidentielle, le débat sur l'Europe. En relançant l'idée d'une nouvelle consultation des Français, en 1996, sur la monnaie unique, Jacques Chirac a fait une bourde, qui ne pouvait qu'hérisser le poil du président de la Commission européenne.

En exigeant, le 20 novembre dans son discours à Liévin, de « *mettre fin au consensus entre sociaux-démocrates et démocrates chrétiens qui sert de mode de gestion à l'Europe depuis plus de trente ans* », M. Emmanuelli en a commis une autre. Il ne pouvait pas mieux provoquer la conscience européenne de M. Delors, qui a toujours pensé exactement et avec acharnement l'inverse. « *Ce sont les deux forces qui ont pensé la construction de l'Europe*, explique-t-il dans son livre. *C'est très important pour maintenir l'esprit et les valeurs qui ont porté les pères de l'Europe.* »

Politiquement, M. Delors n'a donc aucune raison de refuser le pressant appel de ses amis. S'il les fait encore patienter, c'est parce qu'il veut se donner le temps d'observer plusieurs phénomènes : les divisions de la droite, les états d'âme des centristes, l'écoute des syndicats et du patronat. Enfin, M. Delors, qui réfléchit beaucoup sur les moyens de gouverner au lendemain de son éventuelle arrivée à l'Elysée, fait visiblement tester l'idée, lancée par Martine Aubry et François Hollande, d'un référendum qui, aussitôt l'élection présidentielle passée, permettrait de réformer les institutions (mandat présidentiel de cinq ans, Parlement renforcé), de limiter sérieusement le cumul des mandats et, surtout, d'introduire une dose de proportionnelle pour les élections législatives, qui n'auraient lieu, dans ce schéma, qu'après l'été.

Comment les centristes, comment les socialistes – alors qu'Henri Emmanuelli en reste au principe d'une dissolution de l'Assemblée nationale dans la foulée de la présidentielle – vont-ils recevoir cette proposition ?

DANIEL CARTON

Les Verts ont renouvelé leur direction nationale

Pour la première fois depuis plus de cinq ans, le conseil national interrégional (CNIR) des Verts, réuni samedi 26 novembre à Paris, a élu, dès le premier tour de scrutin et selon la représentation proportionnelle des différents courants, le nouveau collège exécutif du mouvement. A la suite de conflits successifs, la précédente direction ne comptait plus que six membres.

La composition du nouveau collège est la suivante : porte-parole, Dominique Voynet, Marie-Anne Isler-Béguin, Yves Cochet, Gérard Onesta ; secrétaire national, Dominique Plancke ; trésorier, Gérard Galtier ; secrétaires nationaux adjoints, Marie-Françoise Mendez et François Lalande ; délégués, Alain Uguen (élections), Philippe Boursier (formation), Yves Frémion (relations internationales), Yann Wehrling (jeunesse), Jean-Luc Bennahmias (acteurs sociaux), Jean Desessard (régions), Olivier Pagès (communication).

Les délégués au CNIR ont, par ailleurs, achevé leur réunion, en allant manifester, dimanche après-midi, au siège de France 2. Ils venaient d'apprendre, à la fin de « L'Heure de vérité», que le prochain invité serait Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, et non, comme prévu depuis plusieurs semaines, Dominique Voynet, candidate des Verts à l'élection présidentielle. Le directeur de l'information de France 2, Jean-Luc Mano, a reçu une délégation des Verts, à laquelle il a proposé que Mme Voynet soit l'invitée de l'une des deux premières émissions de janvier. M. Mano a, d'autre part, précisé à l'AFP que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) avait demandé à la chaîne publique de rééquilibrer les temps de parole au profit de la majorité avant la fin de l'année.

Lundi matin, on affirmait au CSA ne pas être intervenu directement dans la programmation de « l'Heure de vérité». On rappelait d'autre part que la règle dite des « trois tiers », destinée à assurer un équilibre entre le gouvernement, la majorité et l'opposition parlementaires, pouvait trouver des difficultés d'application, dans la mesure où les écologistes n'ont pas de représentation parlementaire.

J.-L. S.

M. Jospin souhaite un débat sur les alliances

Invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 27 novembre, Lionel Jospin a demandé que le candidat socialiste – dont il souhaite que ce soit Jacques Delors – aborde les questions d'alliances législatives et gouvernementales avant l'élection présidentielle. « *Il me semble qu'il vaut mieux aborder ces questions avant. Je ne me satisfais plus des proclamations. Je souhaite que, si des questions d'alliance doivent être posées, elles le soient clairement avant, pour que les socialistes sachent à quoi s'en tenir.*

» *Ce n'est pas idéal de dire : « Pas d'alliance au centre ! » et de se retrouver avec des ministres centristes, comme cela nous est arrivé, même si, finalement, on a découvert que plusieurs d'entre eux étaient de très bonne compagnie*, a ajouté l'ancien premier secrétaire du PS. *Je pense que les socialistes n'ont pas intérêt à des surprises. Il vaut mieux que les socialistes reconnaissent ce à quoi ils pensent en sous-main plutôt que de faire semblant de ne pas le voir pour l'accepter ensuite.* »

M. Jospin estime « *inévitable* » la dissolution de l'Assemblée nationale en cas d'élection d'un socialiste. « *Je ne vois pas*, a-t-il expliqué, *comment un président de la République venu du camp du progrès, au sens large, pourrait gouverner avec cette Assemblée nationale qui est particulièrement à droite.* » M. Jospin s'est dit « *intéressé par la démarche* » de M. Delors, « *homme raisonnable, prudent sur le plan économique et audacieux sur le plan social* », qui peut marquer, selon lui, « *le retour à une certaine éthique politique, à une certaine vertu dans la démocratie* ».

et les divisions au sein de la majorité

M. Balladur qualifie d'« idéologique » le débat sur l'égalité sociale entre la métropole et les DOM

Edouard Balladur a achevé, samedi 26 novembre, son déplacement dans l'océan Indien en annonçant, à Saint-Denis-de-la-Réunion, une réduction de 2 % de l'écart entre le SMIC réunionnais et le SMIC métropolitain. Le premier ministre a confirmé son opposition au thème de l'égalité sociale entre la métropole et les DOM, que met en avant Jacques Chirac et qu'il qualifie d'« idéologique ». Cette visite à Mayotte et à la Réunion aura été l'occasion pour M. Balladur de marquer sa différence vis-à-vis du maire de Paris.

SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION

de notre envoyé spécial

André Thien Ah Koon n'est pas rancunier. Alors qu'il lui rendait hommage avec une insistance calculée, le premier ministre a écorché son nom à plusieurs reprises. Le maire du Tampon et député (République et Liberté) de la Réunion se voyait gratifier d'un douteux patronyme : « Thien *An* Koon ». Soit, précisément, le sobriquet dont l'affublent ses adversaires dans une allusion transparente à la place Tiananmen, à Pékin, l'homme fort du sud de l'île étant célèbre pour les méthodes musclées avec lesquelles il intimide les opposants locaux qui se hasardent à manifester devant sa mairie.

Alerté sur le caractère désobligeant du lapsus, M. Balladur se corrigera *in fine*. M. Thien Ah Koon n'allait tout de même pas se fâcher pour cette syllabe rebelle. Récemment nommé parlementaire en mission chargé de la coopération entre la Réunion et Madagascar, il est plutôt bien en cour à l'Hôtel Matignon. Le maire du Tampon fait partie, en effet, de ces personnalités réunionnaises auxquelles M. Balladur fait des avances appuyées. Comme le hasard fait bien les choses, le premier ministre avait précisément l'intention de marquer avec solennité la volonté gouvernementale d'un *« développement équilibré »* du département en se rendant, samedi, dans ce sud de l'île, qui se plaint rituellement d'être lésé par rapport à un Nord mieux loti. Il était donc naturel qu'il y rencontrât M. Thien Ah Koon. Tout comme il était logique qu'il eût choisi d'évoquer, la veille, l'avenir de l'agriculture insulaire dans ce fief historique de la canne à sucre qu'est Saint-André, accessoirement bastion municipal de Jean-Paul Virapoullié, député (UDF-CDS).

Prosélyte exubérant du balladurisme à la Réunion, M. Virapoullé a fait un accueil princier au premier ministre. Fendant une foule drapée de tricolore, rassemblée devant la mairie, M. Balladur a été aspergé de pétales de fleurs lancées par une haie d'honneurs de jeunes filles vêtues des costumes traditionnels indiens de Madras. Quelques slogans ont fusé de la foule : *« Monsieur le premier ministre, arrêtez avec l'assistance ! L'argent nous rend infirmes ! Nous voulons la dignité d'un travail ! »* Cri du cœur ou slogan prémédité, la formule résumait à elle seule le discours de M. Virapoullé, farouche adversaire de l'assimilation sociale des DOM à la métropole, au nom de la priorité à l'emploi.

Au cas par cas

Puisque le débat sur l'« égalité sociale » entre la mère patrie et les anciennes colonies venait d'être relancé par le maire de Paris (*le Monde* du 25 novembre), M. Virapoullé s'est chargé de faire un sort à cette subite conversion chiraquienne à une revendication dont le Parti communiste réunionnais (PCR) avait jusqu'alors l'exclusivité. *« Lorsqu'on fait d'une des valeurs de notre République un slogan démagogique*, s'est écrié le maire de Saint-André, *on pose un bâton de dynamite sur la route de l'intégration.* » Un peu plus tard, il se fera encore plus virulent en fustigeant les *« clowns politiciens »* et les *« marchands de sommeil »*.

A aucun moment M. Balladur n'a cherché à marquer ses distances avec de tels réquisitoires. Bien au contraire, il les goûtait avec un ravissement non dissimulé. Et pour cause : le premier ministre partage complètement la conviction de M. Virapoullé. Selon lui, le débat sur l'égalité sociale est *« idéologique »*, alors qu'il convient de *« résoudre les problèmes au cas par cas »*. S'exprimant devant les élus locaux et les représentants socio professionnels, dans le hall de l'aéroport de Gillot, M. Balladur a certes admis qu'il ne faut pas *« négliger l'équité sociale »*, mais il a surtout loué les mérites de la « loi Perben » (votée en juillet), qui prévoit des exonérations massives des charges patronales afin d'inciter à l'embauche.

Soucieux de tenir compte des *« spécificités des structures économiques et sociales »* des DOM, le premier ministre a préconisé des *« solutions adaptées »*. Il l'a prouvé à propos du SMIC. S'il a annoncé pour le 1er janvier 1995 une réduction de 2 % de l'écart entre le niveau des DOM et celui de la métropole, le solde reste encore négatif (8,6 %). C'est la méthode du « cas par cas ». A mille lieues de l'« idéologie » chiraquienne.

F. B.

M. Madelin (UDF) apporte son soutien à M. Chirac

USSEL (Corrèze)

de notre envoyée spéciale

Le nombre y était, le cœur aussi. Manquait ce parfum d'exaltation qui accompagne les premières heures des grands duels. Tout de même, une dame venue de Bordeaux n'en finissait pas de s'extasier : dans son département, il n'y aurait probablement pas eu autant de monde pour un « dîner amical autour de Jacques Chirac » ! Dans la troisième circonscription de Corrèze, en revanche, nul ne s'étonnait de voir plus de mille sept cents personnes se presser, samedi 26 novembre, dans la salle polyvalente d'Ussel.

L'occasion était belle de célébrer le soixante-deuxième anniversaire du député-candidat à la plus haute fonction de l'Etat. M. Chirac avait reçu, plus tôt dans la journée, le soutien d'Alain Madelin, ministre des entreprises et pilier de l'UDF. Le soir, l'animateur de télévision Patrick Sébastien, en homme du pays et de bonne compagnie – expliquant : *« Après avoir eu un Tonton, il faut un papa, pas un cousin d'Europe, ni un demi-frère ou un faux frère »* –, s'est chargé de lancer le refrain adéquat. La salle préférait revenir à son air favori : *« Chi-rac ! Chi-rac ! »*, scandé, comme il se doit, debout et hilare. Pour l'occasion, l'assistance aurait bien entonné plus longuement le couplet *« Chirac président ! »*, mais le maire de Paris ne l'y a guère encouragée.

Plutôt que d'exhorter ses supporteurs, M. Chirac a préféré improviser une ode à la Corrèze. Il a été beaucoup question d'amitié, de fidélité, dans un propos nimbé de nostalgie. *« Les hommes politiques doivent moins leur carrière à leurs qualités propres qu'à l'ardeur et à la foi de leurs militants »*, a avancé humblement l'ancien premier ministre. Les Corréziens, eux, savent à qui ils doivent la relative prospérité de leur terre ingrate ; leurs trois députés et le président du conseil général arborent les mêmes lettres : RPR.

Le « renégat » corrézien

C'est par reconnaissance que tous, ou presque, sont là ce soir, et c'est pour la même raison qu'ils refusent de s'embarrasser de questions troublantes. *« Si Chirac va gagner ? Bien sûr que je vais le soutenir ! »* De toute façon, il est trop tôt pour s'inquiéter de Jacques Delors – *« Un Corrézien qui a renié son pays, lui ! »* –, trop tôt pour se soucier des sondages : *« Pourquoi compter les voix de Balladur ? Il n'est pas candidat. »* Il est bien temps, en revanche, de s'en prendre à l'actuel premier ministre. Décidément, ce dernier n'aurait pas dû oublier *qu'« il avait été mis là en attendant »*, explique le chœur des chiraquiens. A une table voisine, de simples électeurs de droite s'apprêtent, néanmoins, à céder leur bulletin à Edouard Balladur, au cas où...

Toute la journée, M. Chirac avait parcouru le département, comme il le fait souvent. Dans les nouveaux locaux de la chambre des métiers de Tulle, qu'ils inauguraient ensemble, M. Madelin lui avait rendu hommage. *« Je sais que vous aimez les plus petits, les modestes*, avait-il déclaré devant un parterre d'artisans et de commerçants. *Voilà pourquoi je suis fier d'être à vos côtés en Corrèze. »* En guise de soutien, cela suffisait bien pour un membre du gouvernement tenu au droit de réserve jusqu'en janvier.

Et puis, comme chaque année depuis un quart de siècle, M. Chirac a rendu visite à l'Association des centres éducatifs du Limousin. Sur l'estrade du Centre d'aide pour le travail de Bort-les-Orgues, il a rappelé les deux lois en faveur des handicapés adoptées alors qu'il était premier ministre. Il a évoqué l'étonnant développement de cette association, qu'il avait aidée à naître et qui est devenue une ressource économique non négligeable pour la Corrèze.

MARTINE VALO

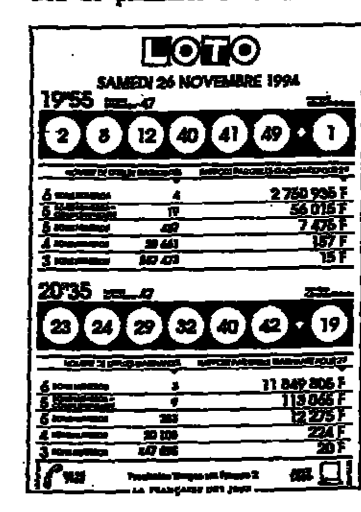
M. Séguin : « Les candidats issus de la majorité marchent au précipice »

Jean-Louis Debré, député (Indre-et-Loire) chiraquien et premier secrétaire général adjoint du RPR, a souhaité dimanche 27 novembre lors du « Forum RMC-L'Express » qu'Edouard Balladur *« respecte ses engagements »* et *« ne soit pas candidat »* à la présidence de la République. Soulignant qu'il avait *« toujours pensé »* que les primaires vont *« à l'encontre des institutions »*, M. Debré a estimé que les deux candidats potentiels du RPR doivent se rencontrer pour se mettre d'accord afin d'obtenir la présence d'un seul candidat de la majorité et *« éviter la confusion que risque d'engendrer la multiplicité des candidatures »*.

De son côté, Philippe Séguin, président RPR de l'Assemblée nationale, a rejeté catégoriquement, dans un article publié par *le Journal du dimanche*, l'organisation de primaires au sein de la majorité qu'il qualifie, citant *l'Evénement du Jeudi*, de *« piège à c... »*. *« Bel et édifiant spectacle*, écrit-il, *que celui d'assesseurs balladuriens, chiraquiens, millonistes et autres campant auprès des urnes et se regardant en chiens de faïence (...). L'opposition de 1991 a eu tort de signer un texte inepte, moi comme les autres. Du moins ce texte était-il caduc depuis quelques semaines et aurait-on pu oublier l'épisode (...). Au lieu de quoi, voilà que tous ensemble les candidats issus de la majorité marchent au précipice »*.

M. Séguin, qui observe notamment qu'*« il est évidemment hors de question de légiférer »* et que *« les services publics sont neutres »*, ajoute : *« Que la raison parle donc enfin ! Acceptons la règle des deux tours telle qu'elle est fixée par la Constitution (...). Acceptons même que, s'il le faut, plusieurs candidats dits gaullistes se présentent devant les électeurs (cela ne sera d'ailleurs pas la première fois !) et qu'un peu de cohérence et de dignité incite les uns et les autres à respecter un code de bonne conduite en sorte que « l'union » – comme on dit – se refasse dans les quinze jours de l'entre-deux tours. »*

Cette idée d'un *« code de bonne conduite »* a été également évoquée, à l'UDF, par Charles Millon et par Bernard Pons, président du groupe RPR, qui jeudi, a proposé *« la création d'un conseil national de l'Union de la majorité qui veillerait au respect d'un code de bonne conduite entre les candidats à l'élection présidentielle »*.



La préparation de l'élection présidentielle et les divisions au sein de la majorité

Le paradoxe de l'UDF

Suite de la première page

M. Barre devance ainsi Jacques Chirac (34 %). Puis viennent, plus loin, Valéry Giscard d'Estaing (24 %) et Philippe de Villiers (13 %). Faut-il d'ailleurs un candidat ? Interrogés récemment dans une enquête « *7 sur 7* »-SOFRES, 17 % seulement des sympathisants UDF souhaitent qu'il y ait au premier tour un *candidat issu de leurs* rangs, 67 % se prononçant à l'inverse pour le soutien immédiat à l'un des deux candidats RPR. Enfin, dans les intentions de vote, les électeurs, avec constance, n'accordent qu'environ *5 % des suffrages* à Valéry Giscard d'Estaing, le plus désireux des leaders UDF de se porter candidat. A peine *plus* quand est testé le nom de Raymond Barre.

Si l'on songe que, en 1974, la future UDF était représentée par le vainqueur, Valéry Giscard d'Estaing, que, en 1981 elle se retrouvait derrière le président sortant *en tête au premier tour, battu* de peu au second, que, en 1988, elle accordait son soutien à Raymond Barre qui, *malgré une mauvaise* campagne, ne fut devancé que de très peu par le premier ministre en exercice, on mesure *que la nouveauté* du scrutin de 1995, tout autant que dans la division du RPR, est dans l'évanouissement de l'UDF. Mais si l'UDF n'existe pas elle-même, ses sympathisants (qui représentent environ 15 % du corps électoral) feront la décision.

Le *tableau ci-contre retrace* depuis mai l'évolution des intentions de vote des sympathisants UDF, telle qu'elle ressort du baromètre présidentiel de la SOFRES réalisé pour TF 1 et RTL. Délaissant *leurs candidats potentiels ou dissi*dents, les électeurs UDF se portent massivement au premier tour, dans la proportion des deux tiers, vers M. Balladur. Dans l'avance du premier ministre sur le maire de Paris, ramené *à huit points* après l'entrée officielle en campagne de M. Chirac, le soutien massif de *l'UDF vaut à lui seul sept points !* Tant que perdureront le ralliement de l'électorat UDF et la cassure en deux de l'électorat RPR, *M. Balla*dur conservera la position de favori de la compétition interne de la majorité.

Au *second* tour, la dégradation de la position de M. Chirac face à M. Delors, telle qu'elle apparaît *depuis quelques mois dans* les enquêtes de tous les instituts de sondages, tient au basculement d'une *proportion croissante d'électeurs* UDF vers le président de la Commission européenne : 27 % des *intentions de vote en sa faveur en* mai, 34 % en septembre, 38 % en octobre, 45 % en novembre. Au terme actuel de cette *évolution*, le rapport de forces Delors-Chirac dans l'ensemble du corps électoral *s'établit à 55 % - 45 %* en faveur de M. Delors. A l'inverse, le premier ministre parvient à conserver le très large *soutien de l'électorat UDF au* second tour et il réussit à fédérer l'électorat de la majorité tout entière *(89 % des voix au RPR, 82 % à* l'UDF) beaucoup mieux que M. Chirac (86 % au RPR, 55 % à l'UDF). *Cependant*, la *défection* d'environ 20 % des sympathisants UDF, ce qui représente environ 3 % *du corps électoral, suffit à fragiliser* la position de M. Balladur dans les simulations de second tour et à le rapprocher du *seuil* d'incertitude absolue des 50-50.

L'enjeu du centre

Cette attitude de l'électorat UDF au second tour est totalement nouvelle. Il y a sept ans, à même distance de l'élection présidentielle, face à François Mitterrand, qui revêtait pourtant les habits du candidat de la France unie, M. Chirac recueillait 86 % des intentions de vote UDF contre 14 % seulement à M. Mitterrand. Aujourd'hui, *face* à M. Delors, il n'en recueille plus que 55 %. En d'autres termes, il y a sept ans, la *gauche était* encore assez forte pour servir de base, avec l'apport écologiste, à la victoire du *candidat socialiste*. En 1995, la gauche est devenue trop faible pour rééditer une telle performance, seul l'*apport d'une partie de l'électorat* UDF rendrait la chose possible.

Si l'on examine les motivations *qui président au choix des électeurs* UDF, on constate que, au premier tour, l'appréciation sur le bilan de M. Balladur à l'Hôtel Matignon joue un rôle primordial. 71 % des électeurs UDF se disent satisfaits de l'action menée depuis mars 1993, 16 % se déclarent déçus. Parmi les « UDF satisfaits », M. Balladur recueille 76 % des intentions de vote mais, parmi les « UDF déçus », 33 % seulement. 74 % des UDF qui pensent que la France va mieux depuis le changement de majorité se prononcent pour M. Balladur, 51 % parmi ceux qui pensent que les choses sont pareilles et 25 % parmi ceux qui pensent que les choses vont plus mal. Ce soutien au gouvernement comme facteur de ralliement transparaît dans le classement de popularité des *leaders* politiques. *Les électeurs* UDF ralliés dès le premier tour au premier ministre placent en tête de leur hit-parade *politique* M. Balladur, *suivi* de M. Pasqua, de Mme Veil et de M. Sarkozy, soit quatre des principaux membres *du gouvernement*, avant MM. Barre, Giscard d'Estaing et Chirac.

Au *second tour de scrutin, dans* l'hypothèse d'un duel Delors-Chirac, l'ancien président du RPR *perd une large partie de la fraction* centriste et européenne de l'UDF. Parmi les électeurs UDF qui se *classent au centre, 68 % votent* Delors, 32 % Chirac ; parmi ceux qui se classent à droite, 26 % votent Delors, 74 % Chirac. *Parmi* les UDF les plus favorables à l'Europe, M. Delors obtient 58 % des voix et M. Chirac 42 % ; parmi les plus réservés, le rapport s'inverse : *56 %-44 % en faveur du maire de* Paris.

Au surplus, l'ancien président du RPR ne récupère pas la fraction UDF critique envers la politique du gouvernement Balladur, qui préfère pousser la contestation jusqu'à voter pour M. Delors plutôt que de se reporter sur une autre variante de la majorité. *Les électeurs UDF* satisfaits de la politique gouvernementale sont ainsi 61 % à se prononcer pour *M.* Chirac, 39 % en faveur de M. Delors. Les électeurs déçus se prononcent, en revanche, à 51 % pour *M. Delors* et à *49 %* pour M. Chirac. On touche là l'un des points les plus difficiles à gérer pour le maire de Paris : l'adhésion au bilan gouvernemental conduit très naturellement l'électorat de la majorité à se rallier au premier ministre ; la déception ou la critique aboutissent à renforcer le candidat de la gauche contre toutes les candidatures issues de la droite, y compris la sienne propre.

A l'inverse, M. Balladur ne perd *que sur l'un des deux tableaux*. Même dans un duel avec Jacques Delors, il parvient à conserver le *soutien de la fraction européenne de* l'électorat UDF – il obtient 85 % des voix parmi les plus favorables à l'Europe et *80 % parmi les plus* réservés –, mais il perd dans la fraction critique à l'égard du bilan gouvernemental : s'il recueille 88 % *des intentions de vote* parmi les « UDF satisfaits », il n'en obtient que 46 % parmi les UDF déçus.

Les dirigeants de l'UDF peuvent attendre l'issue du scrutin présidentiel sans angoisse ni inquiétude excessives. Exclus de l'espérance de leur propre victoire, ils sont plus que de simples spectateurs, de véritables arbitres. Quel que *soit* le résultat, ils ont toute chance de jouer un rôle important au cours du *prochain septennat* : comme assise politique en cas de victoire de M. Balladur, comme pôle d'équilibre en cas de succès de M. Chirac, comme prolongement nécessaire en cas de l'élection de M. Delors.

L'*importance du* rôle joué par l'électorat de l'UDF tord le cou à l'idée qui voudrait que, cette fois-ci, l'élection *ne se joue* pas au centre, mais à droite. En réalité, c'est bien le choix de la fraction centriste de l'*électorat qui fera* la différence entre les deux compétiteurs de la majorité. Et c'est aussi son choix *qui fera la décision du second* tour. Si la majorité laisse Jacques Delors régner à la fois sur la gauche et le *centre*, *elle perdra l'élection pré*sidentielle. Comme toujours, la capacité de fédérer les soutiens les plus larges conditionne *la construc*tion d'une victoire présidentielle.

JÉRÔME JAFFRÉ

L'évolution des intentions de vote dans l'électorat UDF

(En pourcentage)

	Mai	Septembre	Octobre	Novembre
Intentions de vote au 1er tour				
Candidats de gauche et écologistes	4	8	9	12
Valéry Giscard d'Estaing	12	12	11	6
Jacques Chirac	17	8	11	12
Edouard Balladur	67	62	63	63
Philippe de Villiers	– (1)	9	5	7
Jean-Marie Le Pen	0	1	1	0
	100	100	100	100
Intentions de vote au 2e tour				
A) Jacques Delors/Edouard Balladur				
Jacques Delors	15	12	25	18
Edouard Balladur	85	88	75	82
	100	100	100	100
B) Jacques Delors/Jacques Chirac				
Jacques Delors	29	34	38	45
Jacques Chirac	71	66	62	55
	100	100	100	100

Source : Baromètre TF1-RTL/SOFRES.
(1) Non testé en mai.

Invité de l'émission « 7 sur 7 »

M. Giscard d'Estaing souhaite la création d'un poste de vice-président

Invité, dimanche 27 novembre, de l'émission « 7 sur 7 » sur TF 1, Valéry Giscard d'Estaing a affirmé, à propos des primaires : « *Des élections privées, organisées par les partis* (...) *et sans loi, c'est impossible.* (...) *Les primaires, on ne peut plus les faire, on n'en parle plus.* » M. Giscard d'Estaing a souligné que « *le problème n'est pas le nombre de candidats, c'est la loyauté politique* ». M. Giscard d'Estaing a souhaité qu'Edouard Balladur et Jacques Delors dévoilent leurs intentions « *pour que les Français puissent leur poser des questions* ». A propos de M. Delors, l'ancien président de la République a déclaré : « *J'ai de l'estime pour son action et il a défendu utilement les intérêts de la France à Bruxelles (...). Ceci étant* (...), *c'est un homme seul, et derrière lui il y a des gens que les Français ne veulent plus revoir.* »

Interrogé sur l'éventualité de sa propre candidature, M. Giscard d'Estaing a répondu : « *Pour être candidat, il faut être en position de l'être, et aujourd'hui je ne suis pas en position* (...). *Il faudrait que quelque chose change d'ici février, soit dans l'opinion des Français, soit dans les événements* (...) *pour me faire reconsidérer mon attitude.* »

Evoquant le problème de la corruption, l'ancien président de la République a préconisé une vaste réforme constitutionnelle. Il propose d'instaurer, par voie de référendum, à la fois le quinquennat et l'élection, aux côtés du président de la République, d'« *un vice-président garde des sceaux* ». Ce vice-président adresserait « *un rapport public, tous les ans, au président de la République, sur le fonctionnement de la justice en France* », a précisé M. Giscard d'Estaing. Soulignant qu'il fallait, pour ce poste, « *un homme indépendant, d'une intégrité reconnue* », l'ancien chef de l'Etat a observé que « *Raymond Barre aurait toutes les qualités pour assurer l'indépendance et la fermeté de la justice en France* ».

De son côté, Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a confirmé samedi sur France 3 Rhône-Alpes sa candidature à l'Elysée si MM. Giscard d'Estaing et Monory ne se présentent pas. M. Millon a ajouté : « *Il faut un premier tour avec un code de bonne conduite et un pacte entre les responsables de la majorité* (...). *Il y aura pluralisme des candidatures. Je dis à tous ceux qui défendent les primaires : qu'ils arrêtent de tromper les Français. Elles sont inorganisables et elles rateront leur objectif.* »

A l'Assemblée nationale

M. Puech a négocié l'adoption du projet de loi sur l'agriculture

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, samedi 26 novembre, *le projet* de loi de modernisation de l'agriculture, présenté par Jean Puech. La majorité RPR et *UDF* a voté « *pour* », les communistes « contre », tandis que les socialistes se sont abstenus.

Le ministre de l'agriculture et de la pêche a dû recourir à la procédure du vote bloqué sur certains des articles *du projet*, et à une deuxième délibération pour imposer à la majorité de renoncer à plusieurs dispositions importantes qu'elle avait adoptées contre sa volonté (*le Monde* daté 27-28 novembre). Il est vrai que M. Puech s'était assuré auparavant de la bonne volonté des députés en leur accordant une impor*tante concession* : devant leur détermination (*le Monde* du 26 novembre), il avait accepté de réduire de cinq à trois ans la période d'étalement de l'entrée en vigueur du cumul d'une pension de réversion avec les droits *propres des veuves et veufs* d'agriculteurs déjà retraités. La revalorisation progressive des pensions *de réversion déjà servies* au 1er janvier 1995 sera également étalée sur trois ans, contre cinq ans prévus dans le projet initial. M. Puech a chiffré cette modification à 760 millions de francs pour la seule année 1995.

En *contrepartie*, les *députés* de la majorité ont renoncé à modifier l'article 35 du projet de loi, qui permet aux exploitants individuels, pour le calcul de leurs cotisations sociales, de déduire de leurs revenus professionnels une somme représentant la rémunération implicite des terres qu'ils mettent en valeur et dont ils sont *propriétaires*.

Le vote bloqué et la seconde délibération ont permis à M. Puech de contraindre les députés à renoncer au caractère gratuit des droits à produire et à la réduction – de trois mois à trente jours – du délai de paiement maximum accordé à la grande distribution à l'égard de ses fournisseurs du secteur agroalimentaire.

C. Ch.

Une élection législative partielle

M. Retailleau succède à M. de Villiers en Vendée

LA ROCHE-SUR-YON

de notre correspondant

L'élève maintient la tradition instituée par le maître. Vice-président du conseil général de Vendée, suppléant de Philippe de Villiers depuis 1988, Bruno Retailleau a été confortablement élu, dès le premier tour, lors de l'élection législative partielle de la quatrième circonscription de Vendée, dimanche 27 novembre. Cette élection faisait suite à la démission de M. de Villiers, frappé par la loi sur le cumul des *mandats* après *son élection*, en juin, au Parlement européen.

M. Retailleau – qui avait été *réélu* conseiller général de Mortagne-sur-Sèvre, en mars, avec 73,41 % des voix au premier tour – améliore le score obtenu en mars 1993 par M. de Villiers. A la différence près que, cette fois, à peine plus de la moitié du corps électoral s'est *rendu aux urnes*. M. de Villiers a salué le « *grand succès* » de son dauphin, qui devient le premier *député* de son Mouvement pour la France, créé le 20 novembre. « *Les électeurs vendéens ont plébiscité cette nouvelle démarche dans la vie politique, fondée sur la probité et le travail de terrain* », a affirmé M. de Villiers.

Le candidat du CDS, Jean-Pierre Leloup, qui faisait campagne contre le « *système Villiers* », ne mord pas sur l'électorat villiériste. Le candidat centriste, s'il bénéficiait du soutien des instances nationales du CDS, n'avait pas reçu l'appui officiel de Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre et adhérent direct de l'UDF, qui s'était *prononcé en faveur de* M. Retailleau. Le candidat socialiste améliore, pour sa part, le score du candidat divers gauche de mars 1993 et entame le capital des Verts, qui perdent 2,4 points de pourcentage.

GASPARD NORRITO

[Agé de trente-quatre ans, M. Retailleau, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, a dirigé la mise en scène du spectacle du Puy-du-Fou et a été directeur de Sciences com, l'école de communication créée à Nantes par le président du conseil général de Vendée. Elu conseiller général dans le canton de Mortagne-sur-Sèvre *en octobre 1988, suppléant* de M. de Villiers aux élections législatives de mars 1993, il a été réélu conseiller général, dès le premier tour de scrutin, en mars 1994.]

VENDÉE, 4e circonscription

(Les Herbiers, Montaigu, Mortagne-sur-Sèvre, Pouzauges, Saint-Fulgent)

	5 juin 1988		21 mars 1993		27 novembre 1994	
Inscrits	72 322		76 416		77 297	
Votants	53 345		60 347		39 729	
Abstentions (%)	26,23 %		21,02 %		48,60 %	
Suffrages exprimés	52 105		56 783		37 729	
Candidats et étiquettes	**Voix**	**%**	**Voix**	**%**	**Voix**	**%**
Bruno Retailleau (Mouvement pour la France)	38 853 (1)	74,56	37 473 (1)	65,99	25 319	67,46
Jean-Louis Berland (PS)	10 456 (2)	20,06			4 564	12,16
Jean-Pierre Leloup (UDF-CDS)					2 572	6,85
Philippe Boursier (Verts)			4 363 (3)	7,68	1 979	5,27
Christian Proust (FN)	1 764 (4)	3,38	3 251 (5)	5,72	1 818	4,84
Magali Burgaud (PC)	1 032 (6)	1,98	686 (6)	1,20	812	2,16
Jean-Claude Grissot (Rad.)			2 046 (7)	3,60	303	0,80
Claude Karsenti (Alternance démocratique)					160	0,42
Jean Burneleau (Div. G.)			3 558	6,26		
Madeleine Lelièvre (Div. d.)			3 503	6,16		
Gérard Cohergne (SE)			1 591	2,80		
Luc Demay de Goustine (NAR)			312	0,54		

(1) Philippe de Villiers. (2) Claudette Adam. (3) Danielle Laumont. (4) Jacques Buchet. (5) Sylvie Sondet. (6) Albert Deau. (7) Daniel Hourès.

Trois élections cantonales partielles

MEURTHE-ET-MOSELLE : canton de Nancy-Est (2e tour)

I., 20 230 ; V., 7 319 ; A., 63,82 % ; E., 7 023.

Jean-Paul Bolmont, PS, m. de Malzéville, 4 026 (57,32 %) ELU ; *Jean-Marie Schléret*, UDF-Rad. d., 2 997 (42,67 %).

[M. Bolmont, qui avait déjà recueilli une majorité absolue des suffrages au premier tour, mais n'avait pu être élu en raison de la trop forte abstention, bat le suppléant d'André Rossinot, ministre de la fonction publique. Il confirme ainsi le résultat des élections cantonales de mars, où il avait battu le conseiller sortant Lucien Muller, UDF, conseiller municipal de Nancy. L'élection avait été invalidée pour cause d'erreur *informatique* dans la *distribu*tion du matériel électoral. Les deux autres candidats de droite au premier tour avaient pourtant appelé à voter en faveur de M. Schléret.

20 novembre 1994 : I., 20 230 ; V., 6 574 ; A., 67,50 % ; E., 6 340 ; Jean-Paul Bolmont, 3 350 (52,83 %) ; Jean-Marie Schléret, 2 449 (38,62 %) ; Michel Roussel, div.d., 304 (4,79 %) ; Pierre Nicolas, s.e., 237 (3,73 %).

27 mars 1994 : I., 20 362 ; V., 10 170 ; A., 50,05 % ; E., 9 471 ; Jean-Paul *Bolmont, PS*, 4 941 (52,16 %) ; Lucien Muller, UDF-rad, c. s., c. m., 4 530 (47,83 %).]

PUY-DE-DÔME : canton de Viverols (1er tour)

I., 1 976 ; V., 1 467 ; A., 25,75 % ; E., 1 440.

Gilles Ferry, div. d. sout. UDF-RPR, 618 (42,91 %) ; Michel Bravard, div. g., *m.* de Medeyrolles, 611 (42,43 %) ; René Brigolle, div. d., m. de Viverols, 211 (14,65 %).

[Il s'agissait de désigner le successeur de Pierre Herbecq (RPR), récemment décédé. M. Ferry, candidat officiel de la *majorité, devance de sept voix* M. Bravard et peut l'emporter au second tour s'il recueille les voix qui se sont portées sur René Brigolle. Le jeu est toutefois ouvert, puisque dans une configuration analogue, en mars, M. Bravard n'avait été battu que de neuf voix au second tour par Pierre Herbecq. Dans le Puy-de-Dôme, où l'assemblée départementale compte *soixante-deux* sièges, *la droite, qui comptait* avec M. Pierre Herbecq trente-quatre élus, dispose d'une majorité restreinte de trois sièges, l'opposition détenant vingt-huit sièges.

20 mars 1994 : I., 1 995 ; V., 1 450 ; A., 27,31 % ; E., 1 428 ; Pierre Herbecq, c. s., *RPR*, c. m., *577* (40,40 %) ; Michel Bravard, div. g., 574 (40,19 %) ; Jean-Luc Viallard, div.d., 208 (14,56 %) ; Louis Bousset, PC, 47 (3,29 %) ; Claude Anessi, FN, 22 (1,54 %).]

SEINE-ET-MARNE : canton de Champs-sur-Marne (1er tour)

I., 14 525 ; V., 5 260 ; A., 63,78 % ; E., 5 152.

Maud Tallet, PCF, m. de Champs-sur-Marne, 1 680 (32,60 %) ; Jacques Guerzi, RPR, 996 (19,33 %) ; Jeanne Chedhomme, PS, 800 (15,52 %) ; Marc Valade, RPR diss., 528 (10,24 %) ; Emmanuelle Flachot, FN, 479 (9,29 %) ; Claude Morel, Vert, 195 (3,78 %) ; Bernard Mailhot, div. g., 165 (3,20 %) ; Michelle Paris, div. g., 164 (3,18 %) ; Claude Barthet, Rad., 106 (2,05 %) ; Thierry Struze, Défense des animaux, 39 (0,75 %).

[Maud Tallet, maire communiste de Champs-sur-Marne, qui a remplacé à la mairie Lionel Hurtebise (PC), décédé le 13 septembre, semble pouvoir lui succéder également au conseil général. Mme Tallet améliore même de plus de six points le score réalisé par Lionel Hurtebise, au premier tour de la cantonale de mars 1992, alors que seulement *sept candidats s'affrontaient alors*, contre dix cette fois. Le candidat officiel du RPR, Jacques Guerzi, devance largement le dissident Marc Valade, présent au second tour de 1992, et sera seul dimanche prochain face à Mme Tallet.

22 mars 1992 : I., 16 285 ; V., 10 117 ; A., 37,87 % ; E., 9 837 ; Lionel Hurtebize, c. s., PC, m., 2 294 (23,32 %) ; Marc Valade, RPR, 2 088 (21,22 %) ; Jeannine Huplier, FN, 1 568 (15,93 %) ; Patrice Romain, Verts, 1 481 (15,05 %) ; Jeanne Chedhomme, PS, 1 211 (12,31 %) ; Jean Clavet, GE, 873 (8,87 %) ; Monique Magnien, UDF, c. m., 322 (3,27 %).]

SOCIÉTÉ

L'entrée en application de la loi « anti-cadeaux »

Une cinquantaine d'affaires d'achat de prescriptions médicales sont transmises aux parquets

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) transmet actuellement à de nombreux parquets près d'une cinquantaine de dossiers relatifs à des affaires d'achat de prescriptions médicales. Après l'affaire des prothèses de hanche (« le Monde » du 22 novembre), ces dossiers, constitués aux termes de la loi dite « anti-cadeaux » du 27 janvier 1993, témoignent de la fréquence, au sein du milieu chirurgical, de pratiques que la loi et la déontologie condamnent.

Le monde médico-chirurgical, comme celui de la politique, est aujourd'hui aux prises avec une série d'affaires nées de la volonté de « moraliser » certaines pratiques trop répandues et de faire la transparence sur des tractations financières préjudiciables à l'intérêt public. A l'initiative de la DGCCRF, le gouvernement Bérégovoy faisait, il y a deux ans, voter par le Parlement une loi prohibant les avantages délivrés aux professions de santé par des entreprises dont les produits ou les prescriptions sont remboursées par la Sécurité sociale. Une circulaire d'application, datée du 9 juillet 1993, livrait une interprétation quelque peu alambiquée du texte de loi, autorisant notamment les menus présents et les réceptions occasionnelles. Sous peine de fortes sanctions (amendes pouvant aller jusqu'à 500 000 francs, peines d'emprisonnement, interdiction temporaire d'exercice), médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes ou orthoptistes ne peuvent recevoir des avantages directs ou indirects des entreprises produisant ou commercialisant des produits pris en charge par la sécurité sociale.

« *Il est cependant toujours permis de recevoir ces avantages à condition qu'ils soient prévus par une convention organisant une activité de recherche et d'évaluation scientifique*, explique Jean-Pierre Gribeauval, spécialiste de droit médical (1). *Il est, par ailleurs, tout à fait possible, sans convention aucune, d'être invité à des manifestations professionnelles organisées par une entreprise. Dans tous les cas, l'hospitalité doit rester d'un niveau raisonnable et ces quelques bénéfices hôteliers ne doivent pas être étendus à d'autres personnes.* »

Des rapports ambigus

C'est dans ce contexte, qui témoigne pleinement de l'ambiguïté des rapports entre certaines fractions du monde médical soignant et des industries de santé, que s'inscrit l'action de la DGCCRF. Au terme de leur enquête, les directions départementales de la consommation et de la répression des fraudes ont établi une cinquantaine de dossiers qui sont actuellement transmis aux différents parquets concernés. Contrairement à ce qui était souvent imaginé – ou craint – au moment de la promulgation de la loi « anti-cadeaux », ce ne sont pas tant les rapports entre prescripteurs médicaux et laboratoires pharmaceutiques qui sont en cause. Pour l'essentiel, il ne s'agit pas de « cadeaux » mais d'affaires, *a priori* plus graves, portant sur des « *achats de prescriptions* » dans le secteur des prothèses. Ces affaires doivent être dissociées de celles de surfacturation des prothèses de hanche, pour lesquelles les faits sont souvent antérieurs à la loi.

« *Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'affaires émanant des secteurs de la prothèse ou des implants qui n'avaient pas jusqu'ici été défrichés et qui n'avaient pas donné lieu à saisine par des juges d'instruction* », a expliqué au *Monde* Christian Babuziaux, directeur de la DGCCRF. *Une douzaine de dossiers ont été transmis ces derniers mois aux parquets et trente-six autres sont en cours de transmission. Ce sont parfois des praticiens qui nous informent de démarches anormales de la part de certains fournisseurs. Dans d'autres cas, nous travaillons à partir des conventions passées entre fournisseurs et praticiens ou établissements de soins. Nous pouvons enfin être alertés à partir du contrôle des facturations. Toute anomalie dans un secteur donné nous conduit à enquêter sur l'ensemble des entreprises de ce secteur. Sur les cinquante affaires en cours, quelques unes ne concernent qu'un praticien, mais les autres renvoient à un ensemble de médecins ou de chirurgiens ayant reçu des avantages de la part d'une même entreprise.* »

En pratique, dans de telles affaires, la prescription des médecins et chirurgiens est *de facto* achetée ce qui, outre les dispositions législatives, est en contradiction avec le code de déontologie médicale que le conseil de l'ordre des médecins est chargé de faire respecter. « *Selon les informations recueillies, les procès verbaux déposés aux parquets concernent surtout la chirurgie orthopédique, la chirurgie ophtalmologique, la chirurgie ORL, ainsi que des médecins thermaux et des praticiens qui exercent dans des maisons de retraite. Une seule entreprise pharmaceutique serait pour l'instant concernée par ces procès verbaux* », révélait il y a quelques jours le *Quotidien du Médecin*.

Parallèlement à ces affaires, les services de la DGCCRF ont identifié plusieurs affaires de surfacturation de prothèses, la sécurité sociale remboursant des factures sur lesquelles on avait « *omis* » de faire figurer les remises consenties à l'établissement ou au chirurgien par les fabricants. A la demande du ministère délégué à la santé, la DGCCRF travaille – parallèlement à l'inspection générale des affaires sociales – sur les activités chirurgicales ayant recours aux implants d'origine humaine – parfois importés – qui, outre les anomalies économiques déjà connues, pourraient prendre demain une dimension sanitaire non négligeable. Le développement de ces investigations et leur prochaine traduction judiciaire témoignent, quoi qu'en dise l'actuel directeur de la caisse nationale d'assurance maladie (*lire ci-dessous*), de la faiblesse chronique des autorités de tutelle – notamment ministérielles et ordinales – sur cette sphère d'activité ; faiblesse qui, *de facto*, laisse la porte ouverte à toutes les pratiques, aux premiers rangs desquelles le coupable achat de prescriptions.

JEAN-YVES NAU

(1) « *La loi « anti-cadeaux » : épilogue ?* » de Jean-Pierre Gribeauval. Cet article a été publié dans la revue *Prescrire* datée juillet-août 1994.

CORRESPONDANCES

Les suites de l'affaire des prothèses de hanche

Une lettre du directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie...

A la suite de notre article consacré aux premières suites judiciaires des escroqueries à la Sécurité sociale à partir de surfacturations de prothèses de hanche (le Monde du 22 novembre), M. Gérard Rameix, directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie, nous a adressé le texte suivant.

« Dans cet article concernant la mise en examen d'une trentaine de chirurgiens orthopédistes, l'auteur met en doute les efforts de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés pour parvenir à rationaliser la prise en charge des prothèses de hanche. Il va jusqu'à parler d'« inertie ». Cette affirmation n'est absolument pas corroborée par les faits. Dès 1989, la caisse primaire d'assurance-maladie de Mâcon avait dénoncé les pratiques de fabricants ou de distributeurs de prothèses de hanche qui profitaient du fait que la loi faisait obligation à l'assurance-maladie de prendre en charge ces appareillages sur simple présentation de facture pour en majorer les prix (...) En avril 1990, la Caisse nationale d'assurance-maladie a diligenté une enquête auprès de quinze caisses primaires qui a permis d'examiner 226 factures et mis au jour des dysfonctionnements importants sur les facturations effectuées. »

» Si la solution pouvait paraître simple – établir une tarification pour ces matériels –, sa mise en œuvre supposait une négociation avec les fabricants et une inscription au tarif interministériel des prestations sanitaires (TIPS). Cette négociation a débuté en décembre 1990 pour aboutir dès juin 1991. L'arrêté a été publié le 6 mars 1992 après plusieurs interventions de la Caisse nationale d'assurance-maladie. L'action de cette caisse dans ce domaine me paraît dès lors davantage relever de l'effort constant que de l' inertie . Par ailleurs, la caisse a poursuivi son action en vue de parvenir à l'inscription au TIPS de toutes les prothèses actuellement remboursées sur simple présentation de facture. Cette action a déjà permis d'obtenir, en juillet dernier, une tarification des prothèses de genou. »

... et de M. Gilles Johannet

A la suite du même article, nous avons reçu le texte suivant, signé par Gilles Johannet, qui était directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie à l'époque des faits constatés :

« Je dois rectifier une contre-vérité absolue, celle selon laquelle la CNAM n'aurait pas « *souhaité ces dernières années* via *le TIPS (Tarif interministériel des prestations sanitaires) prendre les mesures propres à prévenir de telles escroqueries* ». En réalité, la CNAM a agi parallèlement à la CPAM de la Sarthe de 1990 à 1992 pour mettre fin à ces escroqueries et, au-delà, changer une loi scandaleuse qui contraint la Sécurité sociale à payer les yeux fermés et sans discuter les factures de prothèse qu'on lui présente, quel qu'en soit le montant.

Voici le déroulement des faits :

– décembre 1990 : début des négociations techniques avec le syndicat des fabricants de prothèses pour répertorier tous les éléments de prothèse de hanche et les tarifer en vue d'une inscription au TIPS ;

– juin 1991 : le projet est définitivement arrêté par le ministre des affaires sociales et présenté au conseil d'administration de la CNAM. Comme il est d'usage, j'introduis le débat en précisant qu'à mes yeux et après analyse les prix ainsi fixés sont, dans certains cas, encore trop élevés ;

– juin 1991-mars 1992 : attente... malgré de multiples relances que j'effectue auprès du ministère, le projet est bloqué. Cela coûte 1 million de francs par jour à la Sécurité sociale... Cela n'est pas perdu pour tout le monde !

Parallèlement, la CNAM entame les négociations pour inscrire de la même façon au TIPS les prothèses de genou. Je commets d'ailleurs l'erreur – naïve – d'annoncer publiquement cette inscription alors qu'en fait, là encore, la décision est bloquée au ministère ; résultat : le rythme de pose des prothèses de genou double... Il faudra un scandale rendu public et donc une pression médiatique pour que l'inscription des prothèses de genou au TIPS se réalise enfin au printemps 1994. L'attente, il est vrai, ne coûtait, dans ce cas, « que » 0,5 million de francs par jour...

L'escroquerie que vous relatez est inadmissible ; mais que penser de ces attentes ? Et plus inadmissible encore est le maintien de lois qui, dans de nombreux domaines encore, obligent la Sécurité sociale à payer sans pouvoir discuter, au détriment des cotisants. Vous avez dit « maîtrise » ?

JUSTICE

La « guerre » des cliniques marseillaises à l'heure des comptes

Deux meurtres en 1988 et 1990, deux accusés qui nient. Notables et caïds se retrouvent pour trois semaines sur les bancs de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône

Le procès dit des cliniques marseillaises devait s'ouvrir, lundi 28 novembre à Aix-en-Provence, devant les assises des Bouches-du-Rhône. Cette affaire concerne les meurtres de Léonce Mout, propriétaire de la polyclinique de Marseille-Nord (PMN), soixante-douze ans, assassiné le 18 mai 1988, et du docteur Jean-Jacques Peschard, soixante ans, maire du septième secteur municipal de Marseille, assassiné le 16 janvier 1990. L'affaire défraya la chronique au début des années 90, impliquant notables et caïds marseillais.

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

C'était une autre époque. Un feuilleton de rumeurs, comme Marseille sait les alimenter. Avant l'OM, et ce fameux match contre Valenciennes, la cité phocéenne vivait à l'heure de ses cliniques. De l'Estaque à la Pointe rouge, du Prado à Mazargues, la cité susurrait, épiait, dénonçait, instruisait mille secrets autour de la fantasmatique « guerre des cliniques ». A en croire la rue, le « sabianisme » des années 30 (1) renaissait de ses cendres et le système marseillais de santé privé servait de grande lessive à blanchir des narcodollars. Marseille vivait grandeur nature « son » polar, distillait le soupçon et comptait ses morts supposées « sur ordonnance».

Le 18 mai 1988, Léonce Mout, soixante-douze ans, gérant de la polyclinique de Marseille-Nord (PMN), est abattu de deux coups de fusil de chasse, dans sa voiture, sur le parking de son établissement. L'enquête permet, au bout d'un an, à la brigade criminelle de resserrer ses filets autour de l'un de ses concurrents, Jean Chouraqui, directeur de cliniques, qui est interpellé en novembre 1989. La victime, un homme taciturne, autoritaire et très méfiant, a été en relations d'affaires avec lui. Mais après quarante heures de garde à vue, Chantal Gaudino, le juge d'instruction, se voit contrainte de le remettre en liberté : les charges sont trop minces.

L'affaire rebondit en janvier 1990, quand Jean-Jacques Peschard, médecin et maire « vigouriste » du septième secteur municipal de Marseille, est lui aussi assassiné dans sa voiture de deux décharges de fusil de chasse en pleine tête, alors qu'il quitte une pizzeria du quartier de Sainte-Marthe, où il a dîné avec plusieurs élus de son secteur. Ce crime de « voyous », commis contre un notable de la ville, frappe Marseille de stupeur. Mais un grain de sable pousse cependant les meurtriers présumés à l'erreur. Les déclarations des gérants du restaurant et des convives ont permis de dresser un portrait-robot, diffusé par la presse locale, d'un individu qui a fait une apparition au cours du repas.

Craignant d'être identifié, Marcel Long, un ancien de la « French connection », qui avait déjà écopé pour une autre affaire de dix-huit années de réclusion criminelle, se présente à la police pour se disculper. En fouillant sa voiture, qui a servi à l'assassinat, et sa chambre d'hôtel, les policiers vont néanmoins tirer les fils d'une pelote qui les mèneront à Roger Memoli, petit truand marseillais, ainsi qu'à Armand Gallo, élu du septième secteur municipal, qui avaient organisé le repas à la pizzeria. Interpellé, Roger Memoli avoue le meurtre de Peschard et « charge » Armand Gallo. *« Combien tu prends pour tuer un papy ? »* l'aurait questionné le médecin des quartiers Nord, transfuge du RPR, avant de lui proposer 200 000 francs pour ce « contrat».

Intimidation et dérapage

Interpellé à son tour, le docteur Gallo explique qu'il n'avait chargé Memoli que d'« intimider » Peschard pour l'amener à prendre conscience... des problèmes de sécurité dans les quartiers Nord. Marcel Long, qui faisait office de chauffeur, parle, lui aussi, de « dérapage », mais précise que l'intimidation était liée à une dette de campagne électorale. L'accusation retient aussi aujourd'hui qu'Armand Gallo a pu commanditer le meurtre du maire du septième secteur par ambition politique, afin de se hisser au rang de conseiller municipal à part entière (*il lui fallait gagner seulement une place sur la liste des conseillers d'arrondissement*).

Mais la surprise, une fois encore, viendra de Memoli. Décidément fort bavard au cours de sa garde à vue, le petit caïd marseillais s'accuse du meurtre de Léonce Mout et affirme l'avoir tué pour le compte de l'ancien directeur administratif de la Polyclinique Nord, Marc Galeazzi. Interpellé dans la foulée, ce dernier assure avoir lui-même agi à la demande de Jean Chouraqui qui, au cours d'une conversation dans un bar d'Aix-en-Provence, lui aurait demandé de *« faire plier Mout par une intimidation physique »*. Chouraqui ? Le patron de la clinique des Roches Claires ? Le suspect de novembre 1989 ? Le concurrent de Léonce Mout ? L'ami d'Armand Gallo (qui consulte d'ailleurs dans l'une de ses cliniques) ? L'affaire est trop belle. Les policiers interpellent Chouraqui, qui est inculpé de complicité de meurtre et, cette fois, incarcéré.

Très vite, l'affaire des cliniques marseillaises se réduit à celle de Jean Chouraqui. L'histoire de ce dernier est celle d'un fils de chirurgien, mi-juif pied-noir, mi-corse, qui, héritant de son père une première clinique, se transforme en homme d'affaires, étend à vitesse grand V son empire pour se retrouver, en 1990, à la tête de deux cent quatre-vingt-treize lits disséminés sur plusieurs sites (les cliniques Florens, de la Pointe-Rouge, des Roches claire). A cette époque, un tel émiettement est un casse-tête et une aberration économique, pour qui veut rivaliser avec les « monstres marseillais » que sont la Résidence du parc ou la clinique Clairval. Comme la loi n'autorise pas la création de lits supplémentaires, il faut donc racheter à d'autres cliniques, des « lits », à des prix astronomiques.

C'est dans ce contexte de « guerre » économique entre cliniques privées que Jean Chouraqui lorgne, en 1988, sur la Polyclinique de Marseille-Nord (PMN) de Léonce Mout, qui connaît des difficultés financières et ne parvient pas à obtenir les autorisations administratives nécessaires au bon fonctionnement de son établissement. Mais les négociations tournent court et le patron de la PMN a refusé sèchement de vendre à Chouraqui, qu'il soupçonne de manœuvres déloyales.

Aucune preuve contre Jean Chouraqui

Ayant eu vent d'un compromis de vente qui devait être signé le 26 janvier 1988 (et dont il était exclu), Jean Chouraqui a t-il pour autant commandité le meurtre de Léonce Mout ? Bien qu'il ait été, de longs mois, placé sous écoutes téléphoniques, aucune preuve, sinon celle connue de son intérêt pour la PMN, n'a pu être retenue contre lui. De plus, juste après sa garde à vue, et avant d'être présenté au juge d'instruction, Galeazzi est revenu sur ses accusations et s'est plaint d'avoir subi des pressions de la part des policiers. Chouraqui lui aurait simplement demandé de *« circonvenir »* Mout et de plaider en sa faveur.

Seules, donc, subsistent les premières déclarations de Galeazzi, qui, relatant des propos de Mémoli, « mouillent » Chouraqui (et Gallo). Mais curieusement, Memoli n'a jamais « chargé» lui-même le patron des Roches Claires, se contentant d'accuser Gallo (dans l'assassinat de Peschard) et Galeazzi (dans celui de Mout). Chouraqui, il dit ne pas le connaître. Et l'enquête établit qu'il n'a jamais essayé de se faire payer par lui, alors qu'il est allé persécuter Galeazzi jusqu'en région parisienne, où ce dernier s'est réfugié, pour se faire régler le montant du « contrat ». Finalement, Jean Chouraqui, qui a toujours clamé son innocence, sera relâché en juin 1992 après vingt-huit mois de détention provisoire (et vingt-huit jours de grève de la faim).

Près de cinq ans après le début de l'enquête, que reste-t-il de cette affaire hors normes ? Quatre mille cotes d'un dossier encore brumeux (sur ces deux versants), qui devrait propulser à la barre, trois semaines durant, neuf bonnes dizaines de témoins. Parmi celles-là, les aveux et les rétractations de Memoli, sa rancœur d'ancien brancardier licencié par la Polyclinique Nord, les déclarations successives de Marc Galeazzi et le témoignage tardif d'amis de celui-ci (les époux Cérisola et la famille Lafarge), qui indique comment Patricia Lauri – la compagne de Galeazzi – les avait tenu informés, dans le détail, des mobiles et des circonstances du meurtre de Léonce Mout.

On y trouve également, en filigrane, la personnalité du docteur Peschard, présenté par ses admirateurs comme *« l'abbé Pierre des quartiers Nord »*, mais dont le compte en Suisse n'en finit pas de faire parler, ainsi que la disparition inexpliquée de sa compagne en 1985, qui lui valut de voir son jardin entièrement retourné par les enquêteurs. Et, bien sûr, les dénégations de Gallo et Chouraqui. A partir de l'écheveau mystérieux, douze jurés devront se forger une intime conviction et dire si les deux morts de 1988 et 1990 avaient été ou non prescrites sur ordonnance.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Simon Sabiani, adjoint au maire de Marseille dans les année 30, à l'époque des gangsters Spirito et Carbone, demeure le symbole de la collusion de la classe politique et du « milieu».

Interpellé dans le cadre de l'affaire Vasarely après s'être retranché dans la faculté de droit d'Aix-en-Provence

Le doyen Charles Debbasch a été incarcéré aux Baumettes

Après une première tentative d'interpellation manquée, vendredi 24 novembre (le Monde daté 27-28 novembre), l'ancien doyen de la faculté de droit d'Aix-en-Provence et ancien président de la Fondation Vasarely, Charles Debbasch, a fait l'objet d'un mandat d'amener, délivré par le juge aixois, Gwenaël Le Gallo, qui a été exécuté, avec le concours d'une cinquantaine de gendarmes, dimanche 27 novembre en début de soirée. M. Debbasch, qui s'était retranché dans les locaux universitaires où il enseigne, a été placé sous écrou provisoire à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille. Il devait comparaître, lundi 28, devant le juge Le Gallo qui devait lui notifier sa mise en examen dans l'affaire Vasarely.

AIX-EN-PROVENCE

de notre correspondant régional

Le magistrat instructeur, a, par ailleurs, mis en examen pour abus de confiance, et placé en détention aux Baumettes, ce même dimanche, Pierre Lucas, ancien délégué général de la Fondation Vasarely et homme de confiance de M. Debbasch. Quant à l'amie de M. Debbasch, Hélène Ottavi, qui avait été interpellée vendredi à Paris, elle a été relachée après quarante-huit-heures de garde vue. Le juge Le Gallo a, enfin , procédé, à Paris, pendant le week-end, à deux perquisitions au domicile et au cabinet d'avocat de l'ancien doyen de la faculté de droit d'Aix-en-Provence.

Ainsi, comme l'avait indiqué le procureur de la République d'Aix-en-Provence, Jacques Beaume, la justice n'a pas *« négocié»* avec M. Debbasch, qui avait résisté, vendredi 24 novembre, en début d'après-midi, aux gendarmes venus l'interpeller et qui s'était retranché, depuis, dans les locaux de l'université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille, *« sous la protection »* de certains de ses étudiants. Dimanche, à 20 h 30, alors que M. Debbasch s'apprêtait à passer sa troisième nuit de reclus volontaire dans son bureau du bâtiment Portalis, une douzaine de voitures et deux fourgons de la gendarmerie, précédés de deux motards sont arrivés devant l'université d'Aix-Marseille III.

Une cinquantaine de gendarmes, qu'accompagnaient le juge Gwenaël Le Gallo et le procureur Beaume, ainsi qu'un médecin requis par le magistrat instructeur, le président de l'université d'Aix-Marseille III, Christiant Louit, et le doyen en exercice de la faculté de droit, Jean-Michel Le Berre, ont pénétré dans le bâtiment. *« Juridiquement*, nous a déclaré M. Louit, *nous n'avions pas les moyens de nous opposer à cette opération. C'était, au demeurant, une issue raisonnable à une situation qui ne pouvait pas durer car elle aurait inévitablement entraîné, à terme, des problèmes d'ordre public. »*

Le juge Le Gallo a ensuite notifié à l'ancien doyen le mandat d'amener qu'il avait délivré à son encontre. *« Il a fallu insister un peu*, nous a déclaré le magistrat instructeur, *mais, finalement, tout s'est bien passé. »* La quinzaine d'étudiants qui se trouvaient, alors, dans la bibliothèque attenante au bureau de M. Debbasch, n'ont, eux mêmes, créé aucun incident. Peu après, M. Debbasch, auquel les forces de l'ordre avaient épargné les menottes, a été transféré à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille. Il devait être présenté, lundi, devant M. Gallo, qui devaitlui notifier sa mise en examen à la suite des plaintes déposées par la famille Vasarely, en 1992, pour escroquerie, détournements et abus de confiance.

Juste avant son interpellation, M. Debbasch nous avait longuement reçu dans son bureau de la faculté de droit : *« Je n'ai pas le sentiment d'être retranché dans l'université, mais d'y être immergé après y avoir été porté par une marée d'étudiants*, nous avait-il déclaré. *Mon interpellation de vendredi était irrégulière car il faut adapter l'instrument juridique à une situation donnée. Sur le fond de l'affaire, de graves violations de la loi ont été commises. On m'en doit réparation. J'ai adressé, le 12 septembre, une lettre de trente pages au garde des sceaux pour lui exposer de graves dysfonctionnements de la justice. J'avais, le premier, porté plainte, au nom de l'université, le 21 juillet dernier, contre la famille Vasarely et j'apportais la preuve que de nombreuses pièces avaient été contrefaires par la belle-fille du peintre, Michèle Vasarely. Celle-ci a déposé, à son tour, une plainte en rétorsion. Ce sont les mêmes enquêteurs qui ont été désignés dans les deux plaintes. »*

« Tous les faits que nous avions avancés, en particulier le détournement de tableaux de l'atelier du peintre par sa famille, ont été établis, ajoutait M. Debbasch. *Or, les gendarmes ont brusquement interrompu leurs investigations sur notre plainte et accéléré la plainte de nos adversaires, dans des conditions telles que nous avons déposé une plainte pour subornation de témoins. Il y a eu une justice à deux vitesses. C'est un scandale judiciaire et face à un scandale judiciaire, on ne réagit pas comme dans une procédure normale.»*

M. Debbasch a, enfin, annoncé, dans un communiqué, la création d'un « comité national pour la défense des citoyens » auquel auraient adhéré, selon lui, *« en quelques heures des milliers de juristes, magistrats . enseignants et simples citoyens »*.

GUY PORTE

La famille du peintre s'insurge contre l'attitude de l'université

Quelle raison impérieuse a bien pu pousser un homme de la qualité de Charles Debbasch, doyen honoraire, juriste éminent, ancien conseiller de M. Giscard d'Estaing à l'Elysée, président du directoire du *Dauphiné Libéré*, Commandeur de l'ordre du mérite, etc. , à prendre des risques à première vue démesurés pour se voir, finalement, arrêté au milieu d'un déploiement de gendarmerie d'habitude réservé aux grands criminels et conduit *manu militari* à la prison des Baumettes ?

A cette question, les familiers de l'affaire Vasarely, offrent invariablement les mêmes réponses : si Charles Debbasch en a été réduit à une telle extrémité, ce n'est pas – en tout cas pas seulement –, comme il l'a laissé entendre pendant ce week-end tragi-comique, parce que la maréchaussée l'aurait brutalisé, mais surtout pour échapper à une arrestation, une mise en examen et une possible incarcération que semble justifier aujourd'hui l'état du dossier instruit par le juge Gwénaël Le Gallo.

Les perquisitions opérées vendredi au domicile parisien et au bureau de Charles Debbasch, suivies de la mise en garde à vue de sa compagne (remise en liberté dimanche), puis de la mise en examen de son ancien bras droit à la Fondation, Pierre Lucas, incarcéré, lui aussi aux Baumettes dimanche, renforcent cette conviction. Tout comme le jugement du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence du 10 novembre qui confirme le bien fondé d'une demande d'hypothèque des fils Vasarely sur les biens immobiliers de Charles Debbasch en invoquant un risque de « fuite à l'étranger»..

Ce texte rappelle les plaintes pour détournement de fonds, *via* une société-écran basée à Genève, Art Technical Research, *« créée à la seule initiative »* de l'ancien président de la Fondation Vasarely. Les témoignages réunis dans ce dossier feraient notamment apparaître que Charles Debbasch ainsi qu'un avocat proche de lui, Eric Turcon, allaient chercher eux-mêmes, chez un notaire de Genève, les sommes destinées à Victor Vasarely et détournées par le biais de Art Technical Research.

Dans la famille du vieux maître, âgé de 89 ans, de l'art cinétique, on se montrait, lundi matin, *« soulagé»*, mais aussi très critique à l'égard de l'université d'Aix-en-Provence. *« Une fois de plus*, nous a t-elle déclaré, *l'université a permis à Charles Debbasch de faire circuler, vendredi, un tract mensonger et immonde sur Victor Vasarely et sa famille »*, s'indignait Michèle Vasarely: La belle fille du maître de l'art cinétique, qui conduit la croisade familiale contre Charles Debbasch, ajoutait : *« Ce texte a été imprimé dans les locaux de l'université contre laquelle nous nous réservons de porter plainte en diffamation comme nous l'avons déjà fait, l'an dernier. »*

Michèle Vasarely s'en prend nommément à l'ancien doyen Louis Favoreu, à l'ex-président Lucien Capella, ainsi qu'à *« tous ceux que Charles Debbasch a fait entrer au conseil d'administration de la Fondation et qui lui ont apporté pendant des années un soutien sans réserve, qui ont permis que des documents scandaleux soient réalisés et diffusés avec la complicité de l'université»*.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

ÉDUCATION

La manifestation nationale des proviseurs à Paris

Les chefs d'établissements scolaires réclament une revalorisation « morale et financière »

Entre 5 000 et 6 000 proviseurs de lycées et principaux de collège publics ont manifesté, dimanche 27 novembre, à l'appel du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN-FEN) qui regroupe près de 75 % du corps qui compte 12 800 personnes. A la suite de la condamnation de deux d'entre eux à des peines de prison avec sursis, proviseurs de lycées et principaux de collèges réclament que soient appliqués les accords conclus, en janvier 1993, avec le ministre de l'éducation nationale, concernant leur revalorisation financière et que soit clarifiées leurs responsabilités et celles des collectivités locales sur les problèmes de sécurité.

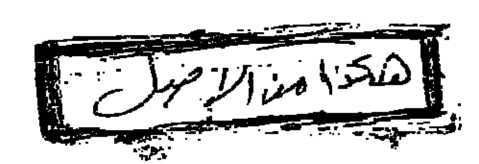
De mémoire de pavé parisien, on n'avait encore jamais vu cela : un défilé gros de 5 000 à 6 000 proviseurs de lycées et principaux de collèges, s'étirant nonchalemment de la rue Saint Jacques au carrefour Saint-Germain. Disciplinés, sans chanson ni slogan, sobres sous les banderoles au sceau de leur syndicat ou de leur département. Leur nombre suffisait à leur bonheur : près d'un chef d'établissement sur deux s'était déplacé pour la « manif », la première du genre.

Avant de donner le signal du départ, dans la cour du lycée Louis-le-Grand, Marcel Peytavi, secrétaire général du Syndicat national des personnels de direction (SNPDEN-FEN), a rappelé ce qui motivait cette inhabituelle entorse au devoir de réserve des « fonctionnaires d'autorité» que sont les chefs d'établissement (*le Monde* daté 27-28 novembre). Deux mois avant les élections législatives de mars 1993, sous la menace d'une manifestation finalement annulée, Jack Lang alors ministre de l'éducation nationale avait signé, avec le SNPDEN, un protocole d'accord sur la revalorisation des carrières qui prévoyait, en outre, la constitution de groupes de travail sur la responsabilité et la sécurité. *« Les promesses n'ont pas été tenues*, a souligné M. Peytavi, *et le groupe de travail sur la sécurité doit se réunir, pour la première fois, le 30 novembre. »*

« Coment poser avec force la question de la sécurité ? a-t-il poursuivi, vigoureusement applaudi par ses troupes. *La loi de 1986 qui dit que le chef d'établissement est responsable de la sécurité des personnes et des biens est de nature à conduire chacun d'entre-nous devant le tribunal correctionnel, puisque la commission Schléret confirme que deux établissements sur trois présentent, à divers degré, des risques. Si des équipements ne sont pas conformes ou se révèlent dangereux, nous avons la responsabilité et donc le devoir de les fermer. »*

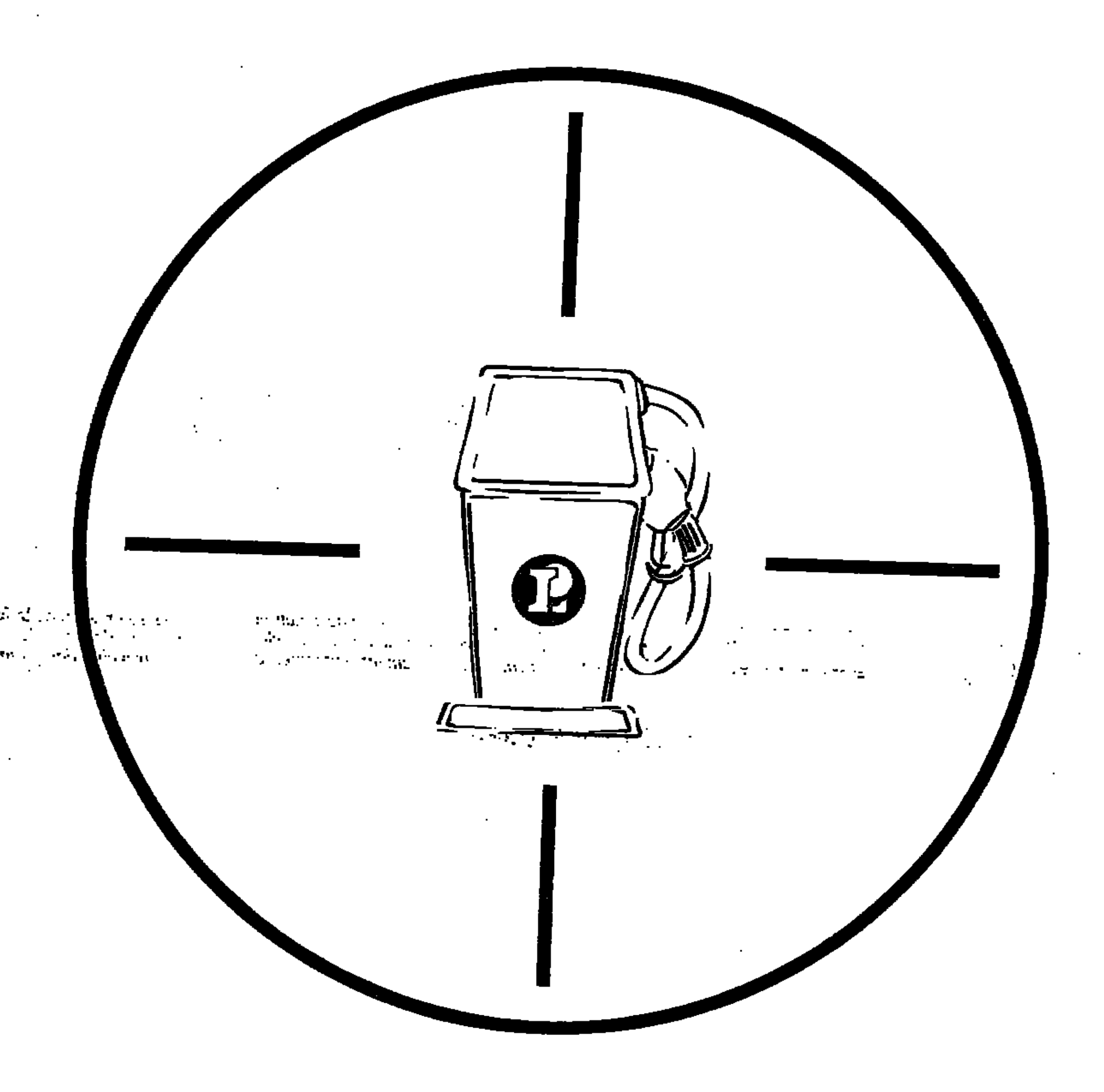
Les conditions de travail et de salaire avaient aussi poussé de nombreux chefs d'établissement à se joindre au cortège. *« 13 773 francs net, bac plus 4 plus concours. Dix à douze heures par jour »*, résumait une pancarte. Le « patron » d'un important lycée du Nord affirmait que son salaire se situait *« au vingt-septième rang de son établissement »*. Un autre, arrivé en fin de carrière, assurait, pour sa part, qu'il gagnerait *« au moins mille francs de plus par mois »* s'il était resté professeur.

CHRISTINE GARIN



(Publicité)

Après l'essence sans plomb pour éliminer la pollution, des pétroliers inventent l'essence labellisée. Pour éliminer la concurrence ?



C'est la dernière invention à la mode chez les pétroliers : on labellise. Se réclamant de la norme de qualité franco-française UTAC, voilà en effet que des pétroliers suggèrent qu'il existe de bonnes et de mauvaises essences. La démarche n'est pas nouvelle. On nous avait déjà fait le coup des additifs miracles il y a quelques années. Mais elle n'en risque pas moins de semer le doute dans l'esprit des automobilistes. Y a t-il des essences à deux vitesses ? L'une chère et de bonne qualité, l'autre bon marché et dangereuse pour les moteurs ?

Soyons clairs : il existe une norme européenne des carburants : ou elle est suffisante et point n'est besoin d'un label franco-français; ou elle ne l'est pas et il faut la modifier pour que tous les automobilistes en profitent. Quel est l'objectif des pétroliers ? Faire reculer l'Europe ? Justifier des prix trop élevés ? Ou plus simplement empêcher les automobilistes de comparer les prix avec les hypermarchés qui vendent moins cher un carburant identique ?

E.LECLERC 

JUSTICE

Les déboires du secret de l'instruction

Suite de la première page

Si celui-ci maintenait la publicité des audiences et des décisions rendues par les juridictions de jugements, il rétablissait le secret pour tout ce qui touchait à l'enquête et à l'instruction. Cependant, le temps passant, on vit peu à peu les journaux prendre une place dans la vie publique qu'ils devaient élargir avec constance en dépit des déboires divers. Ces « canards » du XIX[e] siècle furent les grands ancêtres. Ils donnèrent le ton. Ils eurent leur public qui ne se plaignait nullement, en 1820, de lire, avant le jugement, que l'« *infâme Louvel* », qui devait répondre de l'assassinat du duc de Berry, était « *un monstre abominable et mille fois atroce* ». Par la suite, une sorte de *modus vivendi* parut s'instituer. Il n'y eut plus guère d'affaires crapuleuses ou politiques de quelque importance qui ne soit pas suivie par les journaux. Chacun d'eux disposait de ses accrédités, que ce soit à la police judiciaire ou au palais de justice. Le déroulement des enquêtes, plus d'ailleurs que celui des instructions, se trouvait ainsi exposé quotidiennement, et quelquefois sur plusieurs pages. Personne ne s'en offusquait vraiment.

Les « investigateurs » de la Libération

Les développements avant la dernière guerre de l'affaire Stavisky, à l'origine de l'émeute du 6 février 1934, furent présentés, avec la même alacrité, dans ses moindres détails et lus avec la même passion qu'avait pu l'être, en des temps plus anciens, l'assassinat de Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, par l'épouse de Joseph Caillaux, révulsée par la campagne de presse que menait ce journal contre son ministre de mari. Aussi bien, vers 1912, le professeur de droit pénal Garraud pouvait-il se plaindre et proclamer que le secret de l'instruction n'était plus qu'un secret de polichinelle.

Devant pareille violation permanente de la loi, il préconisait l'organisation d'une publicité partielle avec des règles strictes qui lui semblaient préférables à un état de fait énergique incontrôlé ou du moins laissé au seul contrôle des organes de presse et de leurs dirigeants. Ces propositions demeurèrent à l'état de vœu pieux et l'on pouvait encore, bien avant les audiences, savoir, au lendemain de la première guerre mondiale, ce qu'il en était de l'affaire Landru ou de l'affaire Seznec.

La Libération de 1944, période pourtant riche en innovations, y compris dans le domaine pénitentiaire, ne changea rien de fondamental dans ce qui était le code d'instruction criminelle. Les journaux, les radios, bientôt la télévision, n'eurent donc, eux non plus, rien à changer dans leur manière de « traiter » les faits divers, grands ou moyens, politiques ou crapuleux. Tout au plus certains des « investigateurs » de ce temps connurent-ils quelques déboires pour avoir ici ou là déniché, pour s'entretenir avec lui, tel ou tel fugitif à la recherche duquel la police s'essoufflait vainement.

Dans le même temps, c'est à pleines pages que les journaux suivaient les péripéties de l'affaire Marie Besnard, vivaient au jour le jour la progression de l'enquête menée du côté de Lurs par le commissaire Sebeille pour découvrir le ou les auteurs du triple crime du mois d'août 1952. Il n'apparaît nullement dans tout cela que le respect de la présomption d'innocence ait été un souci majeur, aussi bien du côté de la presse que de celui du ministère public, chargé théoriquement d'engager une action lorsque se manifeste une violation flagrante des textes fondamentaux sur lesquels s'établit un état de droit.

Enfin vint l'article 11, celui qui allait porter noir sur blanc la proclamation du secret de l'instruction. Pour autant le texte ne fut pas motivé lui non plus par le souci de la présomption d'innocence. Il résulte de la loi 57-1426 du 31 décembre 1957. Un an plus tôt, le 21 décembre 1956, deux jeunes gens à peine sortis de la minorité pénale avaient tué, dans le parc de Saint-Cloud, entre Paris et Versailles, d'une balle dans la tête, Nicole Depoué et Jo Terraga, innocents et attendrissants comme deux amoureux de Peynet. Ce fut en ces temps ce que l'on appellerait aujourd'hui un fait de société. D'un côté, deux cyniques, de l'autre deux victimes qui avaient tout pour être idéalisées. Ce fut un de ces faits divers dont, quarante ans après, on a du mal à imaginer le retentissement. La police devait rapidement arrêter les deux garçons. Elle négligea de les dérober à la curiosité. Elle parut au contraire se laisser aller quelque peu dans le climat ambiant. Des photographies des deux interpellés furent donc publiées partout. Elles montraient des visages exprimant davantage de fierté que de honte. Il s'y ajoutait la reproduction de procès-verbaux relevant les aveux et mentionnant des déclarations bien propres à susciter l'indignation : « *Ils remuaient encore tous les deux. J'ai bien été obligé de les assommer. Le chien aussi y serait passé mais c'est un dégonflé, il n'a même pas aboyé...* »

L'avènement équivoque de l'article 11

On imagine l'émoi. Il parvint jusqu'au législateur. C'est un avocat, et non des moindres, Jacques Isorni, alors député indépendant de Paris, qui, dès le 20 juin 1957, défendit l'article 11 dans la rédaction qu'il en proposait. Parlait-on de respect de la présomption d'innocence ? On ne saurait le dire. En revanche, comme Jacques Isorni savait deviner les émois de la presse dès qu'un texte paraît la mettre en cause, il ne manqua pas de se faire le chantre de la liberté. Et comme il est bon orateur, il le fit fort bien : « *Mais*, devait-il ajouter, *cette liberté d'informer ne doit pas franchir certaines limites comme le fait s'est produit récemment à l'occasion d'un crime odieux où nous avons vu les services de la radio-télévision procéder à une émission scandaleuse.* »

Voilà donc l'article 11 dans la loi. Mais le voilà d'emblée équivoque dans sa rédaction, comme le sont bien souvent les textes législatifs nés d'une circonstance particulière, émotion ou colère. Le premier paragraphe est une proclamation : la procédure au cours de l'enquête et de l'instruction est secrète. On le savait mais on ne voulait plus le savoir. De là sans doute ce rappel. Le deuxième paragraphe complète le premier en indiquant que « *toute personne qui concourt à cette procédure est tenue au secret professionnel* ».

C'est une circulaire ultérieure qui dira quelles sont ces personnes qui concourent à une procédure pénale et apprendra aux journalistes qu'ils n'ont point cet bonneur, pas plus d'ailleurs que les témoins, l'inculpé, la partie civile s'il y en a une. Mais le seul mot de secret suffisait à susciter le tollé. Le secret n'a pas bonne presse. C'est du reste tout à fait naturel et signe de bonne santé. S'en accommoder, comme d'ailleurs de la moindre cachotterie, reviendrait chez un peuple à consentir tous les risques, sinon tous les dangers. C'est pourquoi, à peine connu, l'article 11, repris dans la grande réforme du code de procédure pénale de 1959, suscite l'inquiétude et même la colère. A son sujet, dans *le Monde* du 3 mars 1959, Bertrand Poirot-Delpech écrivait : « *Le public risque d'être encore moins renseigné qu'il ne l'était sous l'Occupation où crimes et délits de droit commun connaissaient un minimum de publicité. Cette véritable clandestinité de la justice pénale ne va-t-elle pas multiplier les fables et les soupçons ? Ne pourra-t-on s'imaginer dans le doute que certains forfaits restent impunis ? Et ne nuit-on pas à l'indépendance des magistrats en faisant dépendre du seul procureur soumis au pouvoir politique que la vérité soit connue ou non ?* »

L'auteur d'un texte de circonstance

Ainsi, la protestation de 1959 avait bien les mêmes accents que celles suscitées aujourd'hui par les initiatives de M. Marsaud. Or, celles d'aujourd'hui font-elles autre chose que demander un *statu quo*, c'est-à-dire le maintien de ce bon et vieil article 11 que le temps et l'usure ont réduit au rôle d'épouvantail à moineaux ?

Qu'il le veuille ou non, M. Marsaud ne peut que paraître l'auteur d'un texte de circonstance. Pourtant, point n'est besoin de légiférer dans la hâte alors que des lois fort pertinentes existent mais ne sont jamais appliquées. Ainsi en va-t-il, pour ne citer que celui-là, de l'article 38 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il interdit pourtant bel et bien la publication des actes d'accusation et de tous autres actes de procédure criminelle ou correctionnelle avant qu'ils aient été lus en audience publique. La disposition est donc aussi réelle qu'elle est bafouée. Elle avait pourtant pour seule ambition d'empêcher que l'accusation expose publiquement des faits auxquels la contradiction ne pourra être apportée que beaucoup plus tard. N'est-ce pas là une bonne façon de respecter la présomption d'innocence ?

Apparemment, M. Marsaud n'a pas songé à redonner couleur à l'article 38 de la loi sur la presse. Et que penser du groupe socialiste du Sénat, non moins ignorant de cet article 38, puisque l'amendement qu'il proposait au mois d'octobre n'était guère autre chose qu'une copie de la loi de 1881 ? Après d'autres clapotis de la même eau, l'amendement Marsaud, jusque dans ses suites possibles et imaginables, devrait remettre en mémoire au législateur la réflexion que livrait Chateaubriand pour justifier son oppositon aux ordonnances de 1830 qui devaient être fatales à Charles X : « *La presse est un élément jadis ignoré, force autrefois inconnue introduite maintenant dans le monde ; c'est la parole à l'état de foudre ; c'est l'électricité sociale. Pouvez-vous faire qu'elle n'existe pas ? Plus vous prétendrez la compromettre, plus l'explosion sera violente. Il faut donc vous résoudre à vivre avec elle comme vous vivez avec la machine à vapeur...* »

JEAN-MARC THÉOLLEYRE

Les réactions à l'amendement

M. Giscard d'Estaing : « Après l'amnistie, le bâillon »

M. Giscard d'Estaing a déclaré, dimanche 27 novembre, à propos de l'amendement Marsaud sur le secret de l'instruction : « *L'UDF a voté contre cet amendement.* » « *L'UDF*, a-t-il expliqué, *était représentée par son porte-parole sur ce sujet, qui s'appelle Jean-Jacques Hyest. Il a voté contre.* »

Cette affirmation mérite d'être nuancée. En effet, si M. Hyest, député de Seine-et-Marne, s'est bien prononcé contre cet amendement, il n'a pas été suivi par un autre député UDF, présent en séance, Xavier de Roux (Charente-Maritime), qui a cependant déclaré que la mesure proposée par cet amendement n'ajoute rien à l'article 11 de l'actuel code de procédure pénale. L'amendement, déposé par Alain Marsaud (RPR, Haute-Vienne), était d'ailleurs cosigné par Philippe Houillon, député UDF du Val-d'Oise.

A titre personnel, l'ancien président de la République s'est déclaré très hostile à cette disposition. « *En somme, après l'amnistie, le bâillon. On a amnistié il y a quelques années. Maintenant, on veut que les gens se taisent* », a-t-il observé. M. Giscard d'Estaing a annoncé que, « *si cet amendement revient* », l'UDF demandera un scrutin public et « *votera contre* ».

JUSTICE

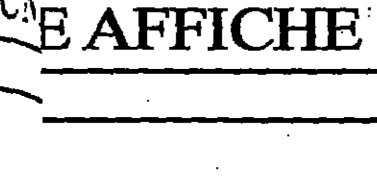
Marsaud

« Conçu lors d'un déjeuner » avec M. Charasse et M. Miot, selon Europe 1

Selon Europe 1, un déjeuner a eu lieu à l'Hotel Crillon à Paris entre Alain Marsaud, député RPR de Haute-Vienne, Michel Charasse, sénateur socialiste du Puy-de-Dôme et Jean Miot, président de la Fédération nationale de la presse française, le 7 novembre, avant le dépôt de son amendement par M. Marsaud destiné à renforcer le secret de l'instruction, en interdisant toute information relative à une personne *« faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire »*. Pour le journaliste Roland Mihaïl, l'amendement Marsaud *« a été en partie conçu lors de ce déjeuner »* dans le but de *« faire avancer le débat »*. M. Marsaud a déclaré au *Monde* qu'il ne ferait *« aucun commentaire »* sur cette information : *« Je ne dirai jamais avec qui je déjeune. C'est la vie privée. »* Pour sa part, M. Miot nous a confirmé ce déjeûner, mais en ajoutant : *« Il n'y avait pas d'amendement au menu. »* Quant à M. Charasse, il n'a pu être joint lundi matin.

Le président de la Fédération nationale de la presse française, Jean Miot, également président du Syndicat de la presse parisienne et du conseil de surveillance du *Figaro*, avait dénoncé à la fois la méthode adoptée par Alain Marsaud et le contenu de l'amendement. *« Il faut arrêter le processus déclenché par cet amendement qui porte une forte atteinte à la liberté de la presse »*, soulignait-il.

Irrité par les déclarations de Pierre Méhaignerie, qui regrettait samedi dans *le Figaro* cet amendement *« improvisé »*, Alain Marsaud a déclaré lundi 28 novembre sur RTL qu'il était faux de dire que son texte avait été voté *« clandestinement et nuitamment »*. *« Cet amendement a été déposé une semaine avant, le lundi*, a-t-il noté. *Il est venu en discussion le lundi matin et a été voté à l'unanimité, y compris par le président de la commission des lois. Cet amendement est devenu celui de la commission des lois. Il est venu en discussion pendant le cours de la séance. Il a été discuté tout à fait normalement. »* Michel Charasse avait déposé, le 20 octobre, au nom du groupe socialiste du Sénat, un amendement prévoyant une peine d'emprisonnement en cas de violation du secret de l'instruction. Cet amendement avait été aussitôt retiré, notamment sous la pression d'autres sénateurs socialistes.





En dépit d'un rapport de forces « avantageux »

Le Syndicat de la magistrature estime que les juges restent en « liberté surveillée »

Au cours de son vingt-huitième congrès, qui s'est déroulé du vendredi 25 au dimanche 27 novembre à Paris, le Syndicat de la magistrature a estimé que les affaires avaient permis aux magistrats de conquérir un espace de liberté, mais que, en l'absence de réformes de fond, *« rien n'était acquis »*. Le congrès a renouvelé une partie du conseil syndical, qui devrait élire l'actuel secrétaire général adjoint, Jean-Claude Bouvier, au poste de secrétaire général.

En moins d'un an, les « affaires » ont permis à la magistrature de briser bien des tabous : des dizaines d'élus ont été poursuivis, trois ministres ont démissionné, et l'un d'eux est toujours en prison. Aux yeux du Syndicat de la magistrature (SM), ce brusque sursaut d'indépendance ne doit cependant pas faire illusion. *« L'obligation pour le gouvernement d'afficher, avec quelque apparence de détermination, sa volonté d'éradiquer la corruption et l'interdiction de recourir aux moyens grossiers de la gauche pour protéger les siens ont créé, pour l'autorité judiciaire, un espace de liberté et un rapport de forces avantageux*, note le secrétaire général, Alain Vogelweith. *Toutes ces circonstances ont fait naître une culture avec laquelle le pouvoir politique doit compter, mais rien n'est acquis. Que change la situation politique, et l'indépendance de la justice en fera les frais. »*

Pour le Syndicat de la magistrature, le nœud du problème se situe au niveau du parquet. A moins de « s'auto-saisir », les juges d'instruction ne peuvent en effet pas travailler sans l'aval des procureurs, puisque ce sont eux qui ouvrent les informations judiciaires. Aux termes du statut de 1958, les magistrats du parquet français sont cependant placés *« sous l'autorité »* du garde des sceaux. *« Nous n'avons ni directives ni instructions, mais nous sommes en permanence harcelés par des demandes de renseignements émanant de la chancellerie*, raconte le procureur général de Nîmes, Monique Guemann. *Parfois, ces demandes sont accompagnées d'insinuations : on nous accuse à mots couverts de faire obstruction aux procédures qui visent des hommes politiques qui ne sont pas du même bord que M. Méhaignerie. »*

L'autonomie du ministère public

Les parquets jouent également un rôle clé lorsqu'ils délivrent les réquisitoires supplétifs qui permettent aux juges d'instruction d'élargir leurs investigations. Avec ou sans consignes de la chancellerie, beaucoup de procureurs savent donc que, en restant inertes, ils peuvent freiner, voire retarder à jamais, le démarrage d'une nouvelle procédure. *« A Rennes ou à Evry, il y a une véritable guérilla entre le parquet et les juges d'instruction*, affirme M. Vogelweith. *A Evry, le procureur a refusé un réquisitoire supplétif au juge de l'affaire Alcatel. Du coup, le juge travaille uniquement sur l'un des volets du dossier, ce qui fragilise sa procédure. Ce jeu est risqué : si l'affaire aboutit à un non-lieu, on accusera les juges d'avoir travaillé sur des bases fragiles. »*

Afin de consolider les quelques avancées conquises à la faveur des affaires, le Syndicat de la magistrature demande aujourd'hui une réforme du statut du parquet. Tous les militants ou presque souhaitent que le *« lien ombilical »* qui relie le ministère public au garde des sceaux soit rompu, mais aucune réforme ne fait l'unanimité : certains défendent le principe d'une rupture totale avec l'exécutif ; d'autres distinguent deux types de parquets, l'un chargé des affaires sensibles, l'autre de la délinquance ordinaire ; d'autres, enfin, se contenteraient du maintien du statut actuel si les textes interdisaient clairement au garde des sceaux de donner des instructions individuelles aux procureurs. Au terme de trois jours de débats, le SM, qui demande également une refonte du Conseil supérieur de la magistrature, souhaite que soit *« au minimum »* garantie *« l'autonomie du parquet »*.

Aux yeux du Syndicat de la magistrature, les magistrats qui suivent tous les jours les dossiers « ordinaires » ne sont cependant guère mieux lotis que leurs prestigieux collègues qui instruisent les « affaires ». Le SM, qui a toujours défendu avec fougue la *« mission sociale »* du juge, estime ainsi que le programme pluriannuel de Pierre Méhaignerie repose sur une conception *« néolibérale »* de la justice : en introduisant des juges non professionnels dans les tribunaux d'instance et en transférant certaines des prérogatives des magistrats aux commissions départementales de surendettement, il *« dépèce »* le service public de la justice. *« Nous assistons à une véritable offensive de privatisation de la justice »*, estime Alain Vogelweith.

Le caractère social de la mission du juge semble également irriter certains barreaux. Jean-Michel Hayat, vice-président du tribunal de Versailles, a ainsi lu à la tribune une lettre-circulaire adressée par le bâtonnier de Versailles aux avocats de son barreau : *« D'aucuns d'entre vous (...) me demandent de réagir par rapport à ce qu'ils estiment constituer un courant de jurisprudence très contestable de la part du tribunal d'instance de Saint-Germain-en-Laye*, note le bâtonnier. *Il m'est rapporté une volonté d'assistanat excessif des parties comparaissant en personne, ou encore certaines décisions anormalement, voire systématiquement, défavorables aux organismes institutionnels, notamment bancaires. »*

« Le bâtonnier compte se plaindre auprès des chefs de cour, concluait M. Hayat. *Quand on lit ce texte, on a peine à croire au gouvernement des juges... »*

ANNE CHEMIN

EN BREF

AUTODÉFENSE : un gardien de nuit écroué à Marseille. – Ahmed Kerrouche, un veilleur de nuit âgé de quarante-neuf ans qui travaillait dans un garage marseillais, a été écroué, samedi 26 novembre, pour avoir tiré sur un cambrioleur, Bruno Lamberti, vingt-six ans, surpris en train de voler des rétroviseurs. Le gardien a reconnu avoir tiré un coup de feu avec un revolver dans la nuit du jeudi 24 au vendredi 25 novembre en direction d'un voleur qui, a-t-il expliqué, le menaçait avec un couteau. Atteint à la tête, Bruno Lamberti a été transporté à l'hôpital où il a succombé à sa blessure.

CORSE : trois attentats malgré la trêve. – Six hommes armés et cagoulés ont neutralisé une famille de ressortissants italiens, dimanche 27 novembre, à Lumio, près de Calvi (Haute-Corse), avant de faire exploser trois villas du lotissement habité par cette famille. Aucune trace de revendication n'a été relevée sur place. Vendredi 25, deux attentats à l'explosif avaient été commis à Bastia, le premier visant les locaux de l'inspection académique, le second un centre de tri de La Poste. Ces différentes opérations non revendiquées interviennent après l'annonce, jeudi 24 novembre, par le Front de libération nationale de la Corse (FLNC – Canal historique), d'une *« suspension totale des attentats contre les biens de l'Etat »* (*le Monde* du 26 novembre).

SECTE : mort de David Berg, fondateur des Enfants de Dieu. – David Berg, fondateur de la secte des Enfants de Dieu, qui se fait appeler désormais La famille, est décédé à l'âge de soixante-quinze ans, annonce un communiqué de ce groupe, qui refuse de préciser la date exacte et le lieu du décès. Il vivait clandestinement depuis une quinzaine d'années en Californie. La famille revendique neuf mille membres, dans quarante-trois pays. Cette secte a fait l'objet de nombreuses enquêtes et condamnations en France, Grande-Bretagne, Espagne, Argentine, Pérou, Venezuela ou Australie, ses membres étant accusés de faire travailler les enfants et d'abuser d'eux sexuellement.

VIOLENCES URBAINES : six mineurs écroués à Roubaix. – Sept jeunes gens, dont six mineurs âgés de quatorze à dix-sept ans, ont été mis en examen, vendredi 25 novembre, pour *« dégradations volontaires par substances incendiaires en bande organisée »* et écroués, après des incidents survenus ces derniers jours dans le quartier de l'Alma à Roubaix (Nord). Ils avaient été interpellés la veille lors d'une opération de police dans un quartier secoué depuis une semaine par une série d'incidents, dont l'incendie d'une halte-garderie visée par des cocktails Molotov.

Après les révélations sur le dopage par l'avortement

Sport et hormones

L'aveu d'Olga Kovalenko, le 21 novembre, sur la chaîne de télévision privée allemande RTL, a *soulevé le dégoût*. Cette ancienne gymnaste soviétique, championne olympique de gymnastique par équipe en 1968, *déclarait qu'on l'avait obligée à* concevoir un enfant avec son petit ami, puis à avorter après dix semaines de grossesse, afin *d'améliorer ses performances* sportives à la veille des Jeux de Mexico. Elle avait alors moins de dix-sept ans, elle s'appelait Karaseva, *et a gardé pendant* vingt-six ans son terrible secret. La révélation de cette forme indécelable de dopage a causé un choc, *en particulier dans le milieu de la* gymnastique, jusque-là épargné par des rumeurs qui visaient plutôt l'athlétisme et le ski de fond.

Après la légitime émotion, des doutes se sont exprimés. Médecin de la Fédération internationale et de la Fédération française de gymnastique, *Michel Léglise* s'est efforcé, jeudi 24 novembre, dans un communiqué, de *« mettre en garde le monde sportif et journalistique sur le fait que ces déclarations peuvent être associées à un contexte de règlement de comptes ». « Depuis la chute du mur de Berlin,* poursuit le communiqué, *maintes paroles ont été prononcées dans un esprit de vengeance ou de révélation. Certaines sont vraies, d'autres non. »*

Il est depuis longtemps démontré que la grossesse, par l'accroissement du transport d'oxygène, peut augmenter le rendement physique. Les exemples ne manquent pas d'exploits accomplis par des sportives enceintes, comme la skieuse autrichienne Ulrike Maier, championne du monde de super G en 1989 alors *qu'elle était enceinte de trois mois.* A-t-on imaginé de programmer des grossesses, dans l'unique but du dopage ? *Les premiers doutes datent de 1956*, après les Jeux de Melbourne, lorsqu'on s'aperçut que dix des vingt-six médaillées soviétiques étaient *enceintes*. Raymond Pointu, journaliste à l'AFP et spécialiste de l'olympisme (1), rappelait récemment les propos tenus en *1988, lors d'un congrès de gyné*cologie à Strasbourg, par le médecin suisse Renate Huch : *« Des sportives utilisent la grossesse à son début pour améliorer leurs performances. »*

Des apprentis-sorciers de la performance ont-ils ensuite *« perfectionné » le système, en* interrompant volontairement les grossesses, comme l'a précisé le professeur Huch, entre le troi*sième et le sixième mois ? Un* pesant silence avait suivi ces révélations. Que deviendront les accusations télévisées d'Olga *Kovalenko ? A l'absence de* preuves invoquée par Michel Léglise, s'ajoutent les objections de certains spécialistes, pour qui *la mise en œuvre de cette idée* barbare est techniquement aléatoire. Le docteur Bruno de Lignières (service d'endocrinolo*gie et de médecine de la repro*duction de l'hôpital Necker, Paris) est de ceux-là : *« Si l'hypothèse de base des Soviétiques était l'augmentation du taux d'estradiol, l'hormone féminine principale, qui a tendance à diminuer avec le surentraînement, il reste très difficile de programmer une grossesse avec précision. »*

Il souligne que l'apport d'hormones femelles peut être facilement *réalisé en externe*, ne serait-ce que par une pilule contraceptive fortement dosée. Est-ce la difficulté pour un pays *de l'Est, de s'approvisionner en* pilules à la fin des années 60, qui aurait conduit les entraîneurs de l'ex-URSS à ces procédés mora*lement inadmissibles ? Les* mêmes spécialistes évoquent les modifications cardio-vasculaires et les traumatismes psy*chosomatiques engendrés par* l'avortement pour dénoncer l'inanité du raisonnement médical prêté aux Russes.

Déficits endocriniens

Si tout le monde s'accorde à dire que de tels errements sont impossibles de nos jours, cer*tains médecins* s'inquiètent des anomalies hormonales auxquelles sont de plus en plus exposées les sportives de haut *niveau, en particulier dans les* disciplines où l'on est astreint très jeune à un entraînement quotidien de plus de quatre ou cinq heures (natation, gymnastique, danse, etc). Coauteur en 1992 d'un rapport intitulé « Pour *une éthique de l'intervention* médicale dans le sport (2) », Bruno de Lignières dénonce l'absence de suivi hormonal ou de densité osseuse chez les championnes adolescentes : *« Certaines athlètes ont, à dix-huit ans, la structure osseuse de femmes de soixante ans,* dit-il. *On oublie de les prévenir des conséquences possibles pour leur santé. »*

Dans son rapport au Comité national d'éthique, il préconisait d'administrer à ces athlètes des traitements hormonaux compensateurs. *« Pas question »*, avait répondu en substance le Comité dans son avis du 18 mai 1993 (*le Monde* du 20 mai) : cela reviendrait à masquer *« les signes d'alarme que sont les déficits endocriniens »*. Pour les « sages » du Comité d'éthique, c'est au milieu sportif et à son environnement qu'incombe *« la responsabilité de faire en sorte que la poursuite de la performance ne revienne pas à sacrifier la santé des athlètes »*. A la lumière des déclarations d'Olga Kovalenko, le propos apparaît un tantinet naïf. Si les mœurs en vigueur dans le sport d'Etat des pays de l'Est n'ont plus cours, les enjeux économiques actuels de la compétition peuvent laisser sceptique sur la capacité de sagesse du monde sportif.

Bruno de Lignières estime *irréaliste d'espérer* que les entraîneurs diminueront d'eux-mêmes les cadences d'entraînement. *« Pour le protéger de la silicose, on a donné un masque au mineur, on ne lui a pas demandé de travailler au bon air »*, dit-il. C'est pourquoi, mal*gré l'avis du Comité d'éthique*, certains gynécologues proposent aujourd'hui une aide hormonale à des sportives. Au *risque de voir bientôt ces traite*ments compensateurs pris au piège des contrôles anti-dopage.

JEAN-JACQUES BOZONNET

(1) Coauteur avec *Jaume Boix* et Arcadio Espada de « Juan Antonio Samaranch, l'héritage trahi », Edition Romillat, 190 pages, 98 *francs*.

(2) Avec le docteur Jean-Pierre Koralsztein, médecin-chef du centre de médecine du sport des électriciens et gaziers d'Ile-de-France.

VOILE

La deuxième étape du Boc Challenge

Pierre Lasnier, boucanier à l'ancre

Pour la deuxième étape du Boc Challenge, tour du monde à la voile en solitaire, les concurrents sont repartis, samedi 26 novembre, du Cap (Afrique du Sud) vers Sydney (6 698 milles nautiques). Vainqueur du premier acte de l'épreuve avec plus de cinq jours d'avance, Isabelle Autissier (*« Ecureuil-Poitou-Charente-II »*) avait creusé l'écart, grâce à des options météo judicieuses, inspirées par les leçons du « navigateur à terre » Pierre Lasnier.

PUGET-SUR-ARGENS

de notre envoyée spéciale

Avis de temps sec sur la côte varoise. Pierre Lasnier est chaleureux comme le fond de l'air de cet *été indien. Son* bureau est une immense cabine de bateau, cartes, souvenirs, un canapé de cuir glouton. *« Allons plutôt par là-bas »*, invite-t-il. Là-bas où est la terre. Et cette terre-là offre un spectacle saisissant. Sur un écran, la planète *se love dans les nuages* ; ici, l'Europe du Nord s'enchevêtre dans la grisaille. Des fax crachent du papier argenté de cartes météo, *hiéroglyphes et courbes*, schémas, les prévisions.

Un appel. Pierre Lasnier scrute des cartes et prodigue quelques *conseils d'embarquement* : A MétéoMer, dont il est le fondateur et patron, Pierre Lasnier informe les gens de mer ; pour la plupart, ceux des chantiers au large : *« Nous observons et analysons la terre, avec une obligation de résultats. »*

Ici sont passés Titouan Lamazou, vainqueur du Vendée Globe Challenge en 1990, ou Olivier de Kersauson dans sa tentative de record du Tour du monde au printemps 1994. D'eux, Pierre Lasnier dit gentiment : *« Ils arrivent en piétons. Ils sortent, ils naviguent. » « J'apporte à ceux qui vont sur place la compréhension pour une meilleure navigation. Les marins que j'ai rencontrés sont tellement bien dans la nature qu'ils ne savent pas vraiment comment ils l'ont approchée et apprivoisée. Au retour de la Route du rhum, en 1990, j'ai indiqué à Françoise Arthaud l'endroit exact où elle avait gagné la course. Elle m'a répondu qu'elle le savait. Elle l'avait ressenti sans pouvoir l'expliquer. Sur terre, j'étais passé de l'implicite à l'objectif. »*

Isabelle Autissier, qu'il a routée au début de l'année dans son record de la liaison New-York-San-Francisco, navigue seule aujourd'hui, puisque le routage est interdit sur le Boc Challenge. Mais elle est riche d'un apprentissage de sept ans auprès de lui : *« L'essentiel est d'acquérir la logique. Après, on possède quelque chose d'indestructible »*, dit-il. Dans la première étape, quand la Française a pris plus de cinq jours à ses adversaires, on lui a prêté de la chance et surtout de l'andace. Celle de partir plein est, quand les autres se groupaient ensemble vers les calmes qui allaient leur être cruels. Seul Soldini, un peu plus tard, prenait la même route. Coïncidence ? Il est, lui aussi, un disciple de Pierre Lasnier.

« Il faut s'intéresser à la circulation sur les mers », explique Lasnier. Il pointe la carte des fonds marins : *« Les dorsales qui les parcourent canalisent la circulation océanique comme elle sont, parfois, un rempart entre mers chaudes et mers froides. Sur une course, il faut savoir les franchir au bon moment »*. Isabelle Autissier a franchi la dorsale Nord-Atlantique au bon moment. Elle s'est retrouvée très vite du bon côté des vents. *« Comme aux autres, je lui avais dit de suivre ses intuitions ; moi, j'apporte de la confiance. Pour prendre les décisions qu'elle a prises pendant la première étape quand les autres concurrents partaient de concert à l'Ouest, il fallait qu'Isabelle ait une solide confiance. Elle a cru en ce qu'elle faisait, et elle l'a fait. »*

Pierre Lasnier s'approche encore d'une carte : celle qui rappelle les routes empruntées par les grands capitaines, les grands découvreurs de terres ou d'épices : *« Je m'inspire d'eux. Comme nous, ils parlaient entre eux de leurs aventures et de leurs trouvailles. Aux navigateurs d'aujourd'hui, j'apporte mon expérience d'une navigation que l'on peut qualifier de navigation à terre. Ils viennent, et moi je leur demande, en retour, leur expérience pour aller plus loin dans mes recherches. »*

Comment navigue-t-on entre Le Cap et Sydney ? *« Après avoir connu des zones subtropicales et équatoriales entre Charleston et Le Cap, les skippers vont passer près de l'Antarctique. C'est un parcours où rien n'est uniforme, les fonds, encore une fois, sont séparés par de grandes dorsales. Ils vont d'abord quitter le plateau côtier du Cap pour aller vers une zone de courants perturbés d'ouest où les vents oscillent entre 20 et 50 nœuds, avec des fronts froids qui ondulent et créent des dépressions secondaires sur les latitudes. Pour retrouver un continent, un nouveau changement de temps et de circulation océanique. »*.

Les skippers auront deux options, partir au sud-ouest pour aller chercher une dépression ou filer à l'est, dans une mer où la température de l'eau varie brutalement entre 25°, 17°, puis 5°. *« C'est un endroit où l'on adopte la navigation sinusoïdale*, poursuit Pierre Lasnier. *Il faut fuir alternativement les basses et les hautes pressions. »* Ses prévisions pour cette route entre hiver et été ? Il sourit. *« Prévoir, c'est aussi dire que l'on ne sait pas. »*

BÉNÉDICTE MATHIEU

FOOTBALL

Championnat de France de première division

Montpellier retrouve son enfant prodigue

En allant battre l'AS Cannes à domicile (1-0), le FC Nantes a confirmé son « titre » de champion d'automne, dimanche 27 novembre, lors de la dix-neuvième et dernière journée des matches aller du Championnat de France. A l'autre bout du classement, Montpellier, dernier, a salué le retour de son ancien entraîneur, Michel Mézy, par un match nul à Rennes (2-2).

MONTPELLIER

de notre correspondant

Serait-ce déjà l'effet Mézy ? En allant faire match nul à Rennes, samedi soir, l'équipe de Montpellier-Hérault a présenté un visage entreprenant qui contraste étonnamment avec sa dernière place au classement du championnat, et avec un moral qui était au plus bas il y a une semaine seulement. Devant l'incapacité de son équipe à réagir face à la crise, Louis Nicollin, le président montpelliérain, avait alors annoncé *qu'il se séparait de son entraîneur*, Gérard Gili, et qu'il rappelait à sa place Michel Mézy, le manager en disgrâce du club voisin de Nîmes.

L'annonce a évoqué de nombreux souvenirs. Car Michel Mézy *est loin* d'être un inconnu à Montpellier. S'il a effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle à Nîmes, l'ex-inter*national a rejoint* les rangs de l'équipe héraultaise dès 1979. Son charisme au poste de milieu de terrain offensif permet à sa nouvelle *équipe d'accéder à la première division* dès la saison suivante. Un an plus tard, le club, mal préparé à l'élite, retrouve la deuxième division, et Mézy devient directeur sportif du club.

En 1985, lorsqu'il a besoin d'un nouvel entraîneur, Louis Nicollin lui confie les commandes de l'équipe. Deux ans plus tard, le club renoue dans l'euphorie avec l'élite du football français. Président et entraîneur partagent alors une réelle *complicité*.

Et comme *Louis Nicollin* redoute l'*instabilité* des places d'entraîneur, il préfère mettre son protégé à l'abri en le nommant manager général.

Dans l'ombre, Mézy s'étiole. La *pelouse lui manque. Lorsque, en* 1990, l'équipe accumule les mauvais résultats, Louis Nicollin fait donc de nouveau appel à lui pour remplacer *Aimé Jacquet au poste d'entraîneur.* Remotivés par sa présence, les joueurs accumulent les bonnes performances. La saison se terminera en apothéose, *Montpellier* remportant cette année-là la Coupe de France. Le couronnement aura cependant un goût amer. Blessé de voir l'entou*rage du président* et l'aréopage municipal récupérer un succès qu'il dédie avant tout aux joueurs avec qui il vit en pleine communion, Mézy *claque la porte. Il retourne* à Nîmes, où le maire, Jean Bousquet, lui propose un poste de manager.

Cette séparation entre Michel *Mézy* et *Louis Nicollin sera vécue* par chacun d'eux comme un drame, passionnel. Un psychodrame même. Le président montpelliérain parle de *« trahison »* et de *« passage à l'ennemi »*. Les deux hommes ne s'adressent plus la parole pendant plusieurs mois. Il faudra du temps *pour qu'ils finissent par se revoir*, et finalement par reconstituer leur couple.

Lorsqu'il l'a rappelé à ses côtés la semaine dernière, Louis Nicollin s'est *comparé à « un type qui a divorcé avec sa femme et qui se remarie avec elle »*. L'image prête à sourire, mais elle est révélatrice du mode de relations, autant affectives que *professionnelles, qu'adopte* le président montpelliérain avec ses proches. N'a-t-il pas comparé Michel Mézy à son fils spirituel, ce dernier parlant en retour du président comme d'un *« grand frère »* ?

Désemparé par un risque de relégation qu'il perçoit comme un échec irrémédiable pour lui-même, Louis Nicollin s'est retourné vers ce qui représente le fondement même de son club : la famille. Celle de La Paillade, le quartier où est implanté le stade de la Mosson. Il a donc rappelé un homme qui incarne à ses yeux les valeurs qui la structurent : la fierté, la virilité et la générosité sur le terrain. Un homme qui ravive le souvenir d'un temps où soufflait *« l'esprit du club »*, et où le président ne *« s'emmerdait »* pas, comme ce fut le cas ces derniers mois.

JACQUES MONIN

RÉSULTATS

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE PRO A
(Dixième journée aller)

Villeurbanne b. *Racing-PSG	85-78
*Limoges b. Le Mans	84-68
*Montpellier b. Cholet	88-82
*Dijon b. Gravelines	82-73
Antibes b. *Nancy	78-71
Pau-Orthez b. *Lyon	109-82
*Strasbourg b. Levallois	91-80

Classement : 1. Antibes et Dijon, 19 pts ; 3. Limoges, 18 ; 4. Pau-Orthez et Cholet, 17...

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(Dix-neuvième journée)

Nantes b. *Cannes	1-0
*Rennes et Montpellier	2-2
*Nice b. Saint-Etienne	3-0
*Paris SG et Bordeaux	0-0
*Lille et Le Havre	1-1
*Caen et Lens	0-0
*Auxerre b. Sochaux	4-0
*Lyon b. Martigues	3-0
*Metz b. Strasbourg	3-2
*Bastia et Monaco	2-2

Classement : 1. Nantes, 41 ; 2. Paris-SG, 35 ; 3. Lyon, 33 ; 4. Cannes, 31 ; 5. Auxerre, Strasbourg et Bordeaux, 30 ; 8. Lens, 29 ; 9. Martigues, 27 ; 10. Rennes, 24 ; 11. Saint-Etienne, Monaco et Metz, 23 ; 14. Bastia, 21 ; 15. Le Havre et Lille, 20 ; 17. Caen, Nice et Sochaux, 18 ; 20. Montpellier, 15.

Deuxième division
(vingt et unième journée)

*Nîmes et Laval	0-0
*Valence et Perpignan	0-0
Sedan b. *Châteauroux	1-0
*Beauvais et Red Star	0-0
Amiens b. *Gueugnon	2-1
*Mulhouse b. Niort	1-0
*Angers et Marseille	1-1
*Le Mans b. Alès	1-0
*Saint-Brieuc et Nancy	1-1
*Charleville et Dunkerque	0-0
*Toulouse et Guingamp	1-1

Classement : 1. Guingamp, 44 pts ; 2. Marseille, 41 ; 3. Red Star, 40 ; 4. Gueugnon, 39 ; 5. Amiens, 36...

RUGBY

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Phase préliminaire
(douzième journée)

POULE 1

*Auch b. Narbonne	12-0
Graulhet b. *Périgueux	17-14
*Montpellier b. Stade Toulousain	33-28
*Perpignan b. Châteaurenard	40-6

Classement : 1. Stade Toulousain et Perpignan, 29 ; 3. Narbonne et Montpellier, 28 ; 5. Auch, 24 ; 6. Graulhet, 20 ; 7. Châteaurenard, 18 ; 8. Périgueux, 16.

POULE 2

Nice b. *Tarbes	24-13
Racing CF b. *Montferrand	24-18
*Castres b. Saint-Paul-lès-Dax	42-10
*Brive b. Bourgoin	5-0

Classement : 1. Brive, 30 pts ; 2. Racing CF, 28 ; 3. Bourgoin, Castres et Nice, 27 ; 6. Montferrand, 23 ; 7. Tarbes, 16 ; 8. Saint-Paul-lès-Dax, 14.

POULE 3

*Biarritz b. Pau	18-11
*Dax b. Bègles-Bordeaux	23-9
*Nîmes b. Valence-d'Agen	34-3
Agen b. *Mandelieu	19-6

Classement : 1. Bègles-Bordeaux, 30 ; 2. Dax, 28 ; 3. Agen et Nîmes, 26 ; 5. Biarritz, 25 ; 6. Pau, 23 ; 7. Valence-d'Agen, 19 ; 8. Mandelieu, 15.

POULE 4

*Colomiers b. Tyrosse	54-6
*Grenoble b. Bayonne	20-3
Rumilly b. *Dijon	25-18
*SBUC b. Toulon	38-0

Classement : 1. Grenoble, 29 ; 2. Toulon et Rumilly, 28 ; 4. Colomiers et SBUC, 26 ; 6. Bayonne, 22 ; 7. Dijon, 19 ; 8. Tyrosse, 14.

Les équipes en gras sont d'ores et déjà qualifiées pour la phase qualificative qui aura lieu du 29 janvier au 2 avril.

SKI

COUPE DU MONDE FÉMININE
Epreuves de Park City (Utah)

GÉANT : 1. Heidi Zeller-Baehler (Sui.) ; 2. Sabina Panzanini (Ita.) ; 3. Vreni Schneider (Sui.)... 15. Leila Piccard (Fra.).

SLALOM : 1. Vreni Schneider (Sui.) ; 2. Martine Accola (Sui.) ; 3. Kristina Andersson (Suè.)... 5. Béatrice Filliol (Fra.) et Patricia Chauvet (Fra.).

SIDA. UNE PRIORITÉ DE SANTÉ PUBLIQUE.

Tout le monde en parle. Parce qu'il concerne tout le monde. Et c'est parce qu'il concerne tout le monde qu'il concerne l'Etat.

Le sida.

Une politique de santé publique.

C'est à l'Etat de s'engager encore davantage. De lutter, de comprendre, d'aider, de prévenir, d'informer.

C'est pourquoi il a fait du sida une priorité de santé publique, une priorité qui nécessite la mobilisation de toutes les forces, de toutes les associations, de tous les acteurs de la lutte contre le sida ; mais une priorité qui s'affirme davantage aujourd'hui :

Des consultations de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) sont en place dans chaque département et sont ouvertes à tous.

La Sécurité sociale prend en charge les personnes séropositives à 100%.

Des programmes de soutien et de prise en charge des personnes vivant avec le VIH se développent.

Le préservatif est accessible à tous. Et fiable (norme NF).

Du matériel d'injection stérile (pour éviter aux usagers de drogues les risques de contamination par voie intraveineuse) est disponible, en particulier dans les pharmacies.

Les traitements des maladies liées au VIH progressent.

La formation des personnels de santé et des travailleurs sociaux est une actualité permanente.

Enfin, la Recherche mobilise tous les chercheurs, toutes les volontés, tous les talents.

Chacun d'entre nous est concerné.

Vous.

Moi.

Nous. A un moment ou à un autre de notre vie.

Parce que les modes de transmission du virus (par relations sexuelles, voie sanguine, transmission de la mère à l'enfant quand celle-ci est enceinte ou quand elle allaite) nous concernent tous.

Parce que la sexualité est un cheminement personnel.

On peut choisir d'être fidèle, on peut vouloir d'autres expériences, d'autres pratiques et se retrouver dans des situations à risque.

Parce que enfin la santé publique, c'est le souci de la santé de chacun et que c'est à chacun d'être responsable de sa propre santé.

En aimant la vie.

En se protégeant soi.

En protégeant l'autre.

Tous les autres.

En acceptant les personnes séropositives. En rompant le silence. En brisant les tabous. En leur permettant de sortir de leur isolement.

Une priorité à l'information et au guidage.

Maintenant, l'Etat va accorder une priorité plus grande encore à l'information à travers des rendez-vous réguliers dans les grands médias.

Pour mieux vous informer sur la maladie. Mieux la connaître. Mieux vivre avec elle. Mieux la traiter. Pour mieux se protéger du virus.

Pour vous dire aussi qu'il existe toujours, proche de vous, un organisme, une association, un médecin pour vous aider.

Dès aujourd'hui, si vous voulez avoir plus d'informations sur la maladie, il existe un service anonyme et gratuit de conseil et de soutien :

Sida info service au 05.36.66.36.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES DE LA SANTÉ ET DE LA VILLE

La préparation des élections municipales

La campagne parisienne de Jacques Chirac déjà suspectée d'irrégularités

Le plafonnement rigoureux des dépenses de campagne et l'interdiction faite aux équipes sortantes de vanter leurs mérites aux frais du contribuable constituent un casse-tête pour bien des candidats aux prochaines élections municipales. D'autant que la préparation de l'élection présidentielle vient compliquer les choses. Ces difficultés prennent un tour aigu à Paris, où Jacques Chirac pourrait être deux fois candidat : à l'Elysée puis à l'Hôtel de Ville. La lettre qu'il a expédiée récemment aux Parisiens pour justifier l'augmentation des impôts sera-t-elle intégrée dans ses comptes de campagne ? Cette controverse juridique pourrait devenir politique.

Tous les candidats aux prochaines élections municipales se font du souci. Devant eux se dresse, comme la statue du Commandeur, la loi de 1990 *« relative à la limitation des dépenses électorales »*. Ce texte, voté au temps du gouvernement Rocard, a *trois objectifs* : rendre plus transparent le financement des campagnes électorales, limiter *les dépenses des candidats et* restreindre les actions de propagande des équipes sortantes.

C'est la première fois que la loi est appliquée à une élection municipale, qui, pour ne pas *simplifier* les choses, est immédiatement précédée d'un scrutin présidentiel. En outre, à Paris, le maire sortant est Jacques Chirac, qui, en cas d'échec à l'élection présidentielle, *pourrait* bien solliciter un quatrième mandat municipal. On voit bien le chevauchement et donc l'*imbroglio qui peut en résulter* quant au calendrier des obligations légales, à l'affectation des dépenses, aux comptes de campagne et aux restrictions de propagande.

Discussions de marchands de tapis

La lettre du maire expliquant aux contribuables parisiens pourquoi *ils sont surtaxés cette année* en est une illustration. Cette missive, que d'aucuns qualifient d'électorale, a été *postée le* 11 octobre. Selon la loi, l'interdiction de toute propagande payée sur fonds publics de la part des municipalités sortantes ne couvre que les six mois précédant les élections municipales et entrerait *donc en vigueur le* 1er décembre 1994. Pourtant, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, vient de *rappeler qu'en raison de l'élection* présidentielle, le délai d'interdiction est avancé de deux mois et court donc depuis le 1er octobre. *Premier des maires de France*, M. Chirac aurait-il commis une infraction à la loi de 1990 ?

La thèse du ministère de l'intérieur est énergiquement contestée par les services parisiens. Car, à l'Hôtel de Ville, les juristes du *service du contentieux* et la Direction générale de l'information et de la communication (DGIC) avaient tout *fait pour ne pas se* laisser surprendre. Les vingt maires d'arrondissement ont été réunis dès le mois de mars, soit quatorze mois avant le premier tour des municipales. On leur a rappelé qu'à Paris, comme à Lyon et Marseille, chaque arrondissement est une circonscription électorale et que la loi de 1990 s'y *applique comme dans n'importe* quelle commune de plein exercice.

On a indiqué aux *futurs* candidats, qu'ils soient du RPR ou de l'UDF, quelles sommes ils pourraient dépenser pour faire campagne. Cela *dans l'hypothèse* encore admise où ils feraient liste commune. Fixées par la loi au prorata de *la population*, les montants autorisés varient, pour Paris, de 212 000 francs pour le premier arrondissement (le moins peuplé) à 1 819 000 francs pour le quinzième arrondissement. Au total, les candidats de la majorité RPR-UDF pourront disposer de *19,5 millions* de francs. Mais chaque liste d'arrondissement devra verser une quote-part à l'état-major central pour que Jacques Chirac puisse mener sa campagne sur l'ensemble de la capitale. Une seule lettre aux Parisiens *comme celle* sur les *impôts* coûte, par exemple, 1,3 million de francs. De véritables discussions de marchands de *tapis* sont en cours, chacun prétendant qu'il aura besoin de tous ses moyens pour « sauver » sa circonscription. Dans l'opposition, où le nerf de la guerre est encore plus difficile à trouver, la situation n'est pas *moins conflictuelle*.

Une « loi d'épouvante »

Chaque tête de liste sait à *présent qu'il lui faut un mandataire* financier tenant un compte précis de tous les dons reçus dans l'année précédant l'élection : ceux des particuliers (30 000 F par don au maximum), ceux des entreprises (à Paris 180 000 F pour le *plus gros arrondissement*). Même les dons en nature et les remises complaisantes seront impitoyablement comptabilisés. En outre, il est interdit de recevoir un seul centime des sociétés mixtes dépendant de la ville.

Après l'élection, les comptes de chaque *liste devront* être expédiés dans les deux mois au rapporteur de la Commission des comptes de campagne et des *financements* politiques (CCFP). S'il constate des irrégularités ou des dépassements, les *sanctions* prononcées par la justice peuvent être lourdes. Amendes allant jusqu'à 15 000 francs, peines de prison pouvant atteindre un an, confiscation du dépassement, non-remboursement des dépenses de propagande officielle, *et surtout annulation* de l'élection et inéligibilité du coupable pendant un an. Ces « punitions », notamment les deux dernières, qui, à Paris, ont privé de son siège de député l'UDF Jean-Pierre Pierre-Bloch – et conduit à l'élection à sa place du socialiste Daniel Vaillant –, sèment l'inquiétude parmi les candidats, qui qualifient *les textes* de 1990 de *« loi d'épouvante »*.

Il est vrai que la loi ne restreint pas seulement les dépenses de campagne. Elle prévoit aussi que, six mois avant le scrutin, les élus municipaux ne peuvent plus employer l'argent *public* pour vanter leurs réalisations. Finis les éditoriaux triomphants dans les bulletins d'arrondissement, les papiers avantageux dans les mensuels de l'Hôtel de Ville comme *Paris le journal* (pour tous les *administrés) et Paris mairie* (réservé au personnel). Terminés les affichages d'autosatisfaction sur panneaux Decaux ! *Même* les parrainages à visée publicitaire et les stands dans les foires-expositions sont proscrits. *Les quinze directeurs de* la ville et les vingt et une sociétés d'économie mixte qu'elle contrôle sont soumis au même régime sec.

Au titre des dépenses interdites par la loi *(lire encadré)*, il n'y aura cette fois-ci ni compte-rendu de *mandat*, *ni exposé* de projets futurs, ni promesses mirobolantes financées comme naguère par l'argent des contribuables. On ne reverra plus les tirés à part du journal municipal dont la distribution massive dans la capitale avait, *en 1989*, coûté 2 millions de francs au budget. Et moins encore le luxueux album sur papier glacé, lourd de 355 pages et *illustré de* plus de 300 photos couleur (dont 22 du maire lui-même), qui, sous le titre *Paris réussi*, vantait la gestion chiraquienne. Tiré à 10 000 exemplaires, il avait été payé 1 million de francs par les caisses municipales. Austérité et discrétion – certains parlent simplement de décence –, telles seront les devises des prochaines municipales.

MARC AMBROISE-RENDU

« On peut s'attendre à un copieux contentieux... »

Avec ses 98 *personnes* et son budget annuel de 73 millions de francs, la Direction générale de l'information et *de la communication* (DGIC) de la Ville de Paris est condamnée à surveiller non seulement chacune de ses actions, mais aussi celles des 40 000 agents de la municipalité. Les candidats pourront tout de même participer aux fêtes de fin d'année avec les enfants ou les anciens, mais attention à ne pas dépasser *les distributions* traditionnelles de chocolats... Jacques Chirac et ses adjoints continueront à inaugurer telle ou telle *réalisation, mais gare aux* allusions électorales !

Double surveillance

Resteront tout de même les *opérations de communication* habituelles comme les conférences de presse du maire et les réceptions mondaines dans les salons de l'*Hôtel de* Ville. De même que l'affichage des projets d'aménagement *dans les mairies d'arrondissement*.

Naturellement, les candidats de la majorité conservent *la possibilité de vanter leurs* mérites, mais, à compter du 1er octobre, les frais correspondants seront prélevés sur leurs *comptes personnels* de campagne. Pas dans le budget municipal. Ils seront d'ailleurs doublement surveillés. D'abord *par* la DGIC, *qui a* reçu de Jacques Chirac instruction de faire respecter strictement la loi, mais aussi *par leurs challengers* de l'opposition.

Les têtes de liste socialistes, par exemple, ont déjà reçu des consignes précises. Ils veilleront particulièrement à ce que les *gros moyens autorisés* par la loi au candidat Chirac pour mener sa campagne présidentielle (96 millions de francs pour le premier tour et 24 millions supplémentaires pour le second, selon le projet de loi abaissant le plafond de ces dépenses, en cours de discussion) ne glissent pas, à Paris, vers les listes chiraquiennes aux municipales. Commentaire d'*un membre* de la Commission nationale des comptes de campagne : *« Ils ne vont pas se faire de cadeaux et on peut s'attendre à un copieux contentieux. »*

M. A.-R.

La construction d'un lycée juif

Le conseil régional refuse à nouveau de subventionner une association loubavitch

Le lycée loubavitch a, une nouvelle fois, perdu la partie devant le conseil régional d'Ile-de-France. Vendredi 25 novembre, par 103 voix contre 91, celui-ci a refusé d'accorder *une subvention* à l'association Jeunesse loubavitch. Trente-six conseillers FN, 1 UDF, 16 PS, 22 GE, 17 PC, 10 Verts et 1 non-inscrit ont repoussé le rapport présenté par Michel Giraud, président RPR de l'assemblée régionale ; *il a été, en revanche*, approuvé par 52 RPR, 32 UDF, 6 PS, 1 Vert.

Cette subvention de 12 millions de francs, assortie d'une garantie d'emprunts de 35 millions de francs, devaient permettre à cette association juive orthodoxe de construire un lycée privé technique sous contrat d'association avec l'Etat. Mais son principe avait déjà été repoussé par une majorité comparable le 5 mai (*le Monde* du 7 mai). Le lycée Beth-Haya-Mouchka devait être construit à Paris, dans le dix-neuvième *arrondissement*, pour accueillir 180 élèves de la seconde à la terminale.

Les débats ont été assez vifs. Guy Konopnicki (GE, Hauts-de-Seine), opposé à cette aide pour un principe de laïcité, a pris à partie le Front national. *« Le parti des amis du front négationniste vote en fait contre une école juive. »* Jean-Yves Le Gallou, président du groupe du Front national, lui a rétorqué que ses amis avaient voté des subventions pour des écoles juives *« qui respectent les règles d'ouverture à d'autres confessions »* en 1992 et en 1993, mais qu'ils ne voulaient pas soutenir cette association, qu'il a comparée à l'*Eglise de scientologie*.

Au nom des groupes RPR et UDF, Philippe Dominati (UDF-PR, Paris) a défendu le rapport de l'exécutif en rappelant que cette association avait obtenu un contrat avec l'Etat, et que son projet éducatif avait reçu l'appui du rectorat et de la Caisse d'allocations familiales. Yannick Bodin, président du groupe socialiste, malgré ses appels à la discipline et sa demande d'un scrutin public, n'a pu éviter la dissidence de MM David Bohbot (Val-de-Marne), Bertrand Bret (Paris), Marcel Debarge (Seine-Saint-Denis), Serge Lagauche (Val-de-Marne), Roger Madec (Paris), Serge Méry (Seine-Saint-Denis).

C. de C.

Par arrêté préfectoral

Neuf péniches amarrées dans la capitale menacées d'expulsion

Au pied de la statue de la *Liberté*, quelques lourdes péniches ont tenté, dimanche 27 novembre, de déjouer la surveillance de la brigade fluviale qui *leur interdisait le centre de la capitale*. Cette manifestation sur la Seine avait été organisée pour protester contre les menaces d'expulsion qui pèsent sur neuf bateaux-logements amarrés allée du Bord-de-l'Eau, dans le seizième arrondissement de Paris, entre le pont et le barrage de Suresnes, juste derrière le terrain de camping du bois de Boulogne.

Les propriétaires de ces péniches ont été informés, *par* un arrêté préfectoral du 27 octobre, qu'ils devaient quitter leurs emplacements au plus tard le 28 novembre au matin. Il leur avait été proposé d'aller jeter l'ancre à Marolles-sur-Seine, un village de Seine-et-Marne situé à une bonne centaine de kilomètres de Paris. *« Certains d'entre nous sont installés ici depuis six ans et travaillent à Paris, où nos enfants sont scolarisés ; il est impossible de s'exiler de cette manière »*, proteste Jean-Pierre Levaux, qui a pris la tête de la révolte en fondant l'association Zone rouge.

En réalité, cela fait longtemps *que le stationnement des péniches* dans la région parisienne fait l'objet de conflits entre le Port autonome et les inconditionnels de l'habitat fluvial. Depuis une quinzaine d'années que les amoureux de la vie en péniche font des émules, les berges de *la Seine* sont devenues trop courtes pour accueillir tous ceux qui rêvent de vivre sur un bateau, d'autant plus que la réglementation *prévoit* l'interdiction de certaines zones. Résultat : selon les responsables du Port autonome, sur les mille bateaux qui stationnent entre Paris et Argenteuil, la moitié seraient en infraction.

Arguments de sécurité

Des poursuites avaient d'ailleurs été engagées contre les neuf propriétaires de l'allée du Bord-de-l'Eau. Trois d'entre eux ont été condamnés par le tribunal administratif et ont fait appel. Les responsables du port, qui n'ont pas attendu la fin de ces procédures, arguent des risques en matière de sécurité pour justifier l'arrêté préfectoral : en cas de crue, la proximité pour les péniches du barrage de Suresnes pourrait provoquer de graves accidents et des risques d'inondation en aval.

Les propriétaires des neuf péniches *mises en cause ont* beau jeu de faire remarquer qu'il est bien temps de s'apercevoir de ces dangers depuis six ans qu'ils sont installés là. Même *si les autorités* du port ont accordé un sursis jusqu'au 12 décembre, elles n'ont pas l'air décidées à céder ; elles se disent disposées à offrir des emplacements plus *proches* de Paris aux propriétaires des péniches en contravention.

Parmi les responsables des associations qui regroupent les *habitants* de bateaux-logements, certains se montraient réservés par rapport à l'action menée dimanche, mais ils discernaient, *dans l'attitude* des responsables du Port autonome de Paris, la volonté de mettre un peu d'ordre dans les installations de péniches le long des quais de la Seine.

FRANÇOISE CHIROT

Dans le Val-de-Marne

« Première communion » républicaine à Chevilly-Larue

Les *jeunes de Chevilly-Larue* (Val-de-Marne) qui ont eu ou auront treize ans en 1994 ont été invités par *la mairie, samedi* 26 novembre, à fêter leur anniversaire, qui marque symboliquement leur passage de l'enfance à l'adolescence. C'est la troisième année que se répète cette initiative imaginée par une *psychologue, Tamara Piralian*, à la demande du maire, Guy Pettenati, communiste et catholique. Aucun des deux n'avait, semble-t-il, eu connaissance d'une *manifestation similaire*, mais au contenu beaucoup plus militant, *qui se pratiquait dans l'ancienne* République démocratique allemande...

M. Pettenati souhaitait trouver une réponse à la progression *dans sa commune de la délinquance* et de la drogue. Pour ce faire, Tamara Piralian a eu recours à la symbolique. Elle a *réfléchi à cette cérémonie d'anniversaire*, sorte de « première communion » républicaine qui marque aussi le passage de la *seule autorité parentale à l'autorité* collective, celle de la ville représentée par le maire. Ce qui, dans l'esprit des organisateurs, *explique l'absence des parents*.

Ils étaient soixante-dix jeunes, sur les cent vingt invités au centre municipal de la jeunesse, lorsque M. Pettenati a prononcé un discours « républicain » pour les inviter à participer à la vie de la cité : *« La République, c'est le droit d'être libre, mais c'est aussi le devoir d'assumer des responsabilités. Si on attend seulement des droits, ce n'est pas une manière de s'en sortir. Nous comptons sur vous, nous les adultes. Nous avons confiance en chacun et chacune d'entre vous (...). Nous comptons sur votre personnalité pour que le monde aille le mieux possible. »*

Après le discours, quatre élus *municipaux ont remis un stylo à* chacun des jeunes. Invités à s'approcher des tables où les attendaient treize gâteaux, tous *surmontés d'une bougie, avant*, enfin, de danser ensemble, sans oublier de consigner leurs réflexions sur un Livre d'or : *« C'est pas parce qu'on a treize ans qu'on n'a rien à dire »*, écrira ainsi Sylvie.

Au bout de trois ans d'existence, il est difficile de savoir si cette « première communion » républicaine n'est qu'une fête de plus, ou si elle signifie autre chose pour les pré-adolescents. Une amorce de réponse pourrait être donnée dans deux ans, lorsque la première promotion *aura atteint l'âge de s'inscrire sur* les listes électorales. En attendant, l'expérience de Chevilly-Larue pourrait s'étendre. Des *villes de la région lyonnaise se* disent intéressées et ont pris contact avec Tamara Piralian. *Cette dernière se penche maintenant* sur le sort des jeunes garçons en difficulté pour cause de carence paternelle, qu'elle souhaiterait faire parrainer par des adultes.

FRANCIS GOUGE

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

BARNABO DES MONTAGNES. Film italien de Mario Brenta, v.o. : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

LES COMPLICES. Film américain de Charles Shyer, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LES FAUSSAIRES. Film français de Frédéric Blum : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

KATIA ISMAILOVA. Film russo-français de Valeri Todorovski, v.o. : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LE ROI LION. Film américain de Roger Allers et Rob Minkoff, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LES SOLDATS DE L'ESPÉRANCE. Film américain de Roger Spottiswoode, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

VEILLÉES D'ARMES. Film français de Marcel Ophuls, v.o. : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10).

Un colloque à l'American Center de Paris

Les conflits « humanitaires » et la névrose des médias

Journalistes, philosophes, juristes, spécialistes des études militaires ou de l'humanitaire français, britanniques, américains et africains, ont débattu, lors d'un colloque baptisé « La guerre indirecte... en direct », vendredi 25 et samedi 26 novembre à l'American center de Paris, des nouvelles règles de *« l'intervention humanitaire à l'ère des médias »*.

Dans un élan de prudence, les organisateurs avaient préféré mettre les choses au clair. En Bosnie, en Somalie, au Rwanda et ailleurs, des forces militaires se livrent à des *« interventions humanitaires »* sous l'œil des médias, ce qui constitue un phénomène nouveau : pas question toutefois de s'enliser dans le débat rebattu sur la dictature des images commandant l'action politique et humanitaire, avait prévenu le professeur Thomas Keenan, de l'université de Princeton (New-Jersey), en préambule au colloque.

Rony Brauman, ex-président de Médecins sans frontières (MSF) et auteur de *Devant le mal : Rwanda, un génocide en direct*, a vite évacué la *« tarte à la crème »* des difficiles relations entre médias et humanitaire. Oui, l'humanitaire est né à la faveur d'un double mouvement : le déclin du politique, et l'émergence de la télévision. Oui, les organisations non gouvernementales (ONG) modernes ont partie liée avec le petit écran et, en particulier, le journal télévisé, pour lequel le *« produit humanitaire est béni »*. Mais ce *« JT »* est forcément réducteur.

Le *« french doctor »* a expliqué, au risque de la provocation, ce qu'aucun sujet de deux ou trois minutes ne pourra dire. Par exemple, que les vols par la population adulte de la nourriture réservée aux enfants, qui l'avait tant choqué lorsqu'il se trouvait en mission au nord-est de l'Ouganda, en 1980, n'étaient peut-être pas si injuste que cela, dans une civilisation où le vieux est le sage et détient donc la mémoire collective. Dix ans plus tard, en Somalie, le président de Médecins sans frontières a compris que *« le punk somalien »*, ce *« salopard »* pointé de l'œil par la caméra parce qu'il pillait les camions et détournait l'aide alimentaire, n'était pas *« le méchant »* que l'on disait. Ses vols répondaient à deux fonctions, l'une sociale et symbolique – le jeune doit utiliser sa vigueur et son énergie, sinon il n'a pas de fonction sociale – l'autre économique, celle d'une redistribution sauvage, mais efficace.

Quelle hiérarchie universelle des valeurs peut-on tirer de ces exemples, se sont interrogés les participants ? Aujourd'hui, paradoxalement, ce sont les humanitaires qui attirent l'attention des politiques sur l'inégalité des victimes et la non-équivalence des souffrances. Chacun a fait remarquer cette *« hypocrisie »* générale, qui exhibe le spectacle du malheur – un enfant qui meurt, des corps alignés le long des routes – ou utilise les flous du vocabulaire pour camoufler les incohérences d'une politique ou les incompréhensions d'une observation.

Progrès du droit et remise à plat sémantique

« Faute de définitions, on ne pourra pas parler des problèmes », a prévenu Alain Joxe, directeur du groupe de sociologie de la défense à l'École des hautes études en sciences sociales. *« Les dirigeants eux-mêmes manquent d'outils intellectuels. »* Certains ont tenté une remise à plat sémantique. Juriste, directeur du centre de droit européen et inventeur, avec son ami Bernard Kouchner de la notion de « droit d'ingérence », Mario Bettati a dressé l'historique des relations conflictuelles de la *« morale »* des humanitaire avec le droit. Les juristes, que les médecins volants considéraient d'abord comme leurs pires ennemis, en sont devenus les principaux soutiens. C'est grâce à leur *lobbying*, aux Nations Unies notamment, que des résolutions ont pu être votées. Peu à peu, grâce à quelques mots précis, – *« le principe de libre accès aux victimes »*, dans la résolution 43-131 du 8 décembre 1988, par exemple, – se construisent les premiers rudiments du droit d'intervention humanitaire.

Il y a un progrès du droit, qui, pour une fois, n'est pas en retard, a reconnu Alain Joxe. mais comment définir ces vocables flous que sont, par exemple, les *« expéditions humanitaires ? Si entre la politique et la guerre on insère un objectif humanitaire, quelque chose nous échappe dans les buts de la guerre tels que les a définis Clausewitz »*. La névrose des Casques bleus, incapables de définir un ennemi, ne sont que le symptôme d'un mal général qui touche toutes les disciplines – journalisme, philosophie, stratégie militaire – et qui transpirent dans les médias.

Pour soigner cette névrose, les intervenant ont recommandé des précautions. Il faut admettre, selon Alain Joxe, certains principes, comme *« l'expansion des lois du marché transnational »*, et refuser les explications *« irrationnelles, barbares, ou passéistes »*. Il prescrit de penser les situations *« comme des troubles politiques locaux, qui doivent trouver leurs solutions grâce à des forces locales, et qui impliquent de choisir son camp »*.

ARIANE CHEMIN

DANS LA PRESSE

La situation en Bosnie

International Herald Tribune : « L'ONU s'efforce aujourd'hui de s'interposer dans le conflit. Bonne chance. Les Serbes, poussant leur avantage, souhaitent la fin des hostilités. Le gouvernement bosniaque, qui espère se récupérer de ses pertes, recherche un cessez-le-feu de trois mois. Une formule peut éventuellement être trouvée. Si c'est le cas, les alliés peuvent encore jouer d'autres cartes pour intéresser les Serbes au plan de paix international, qui exige d'eux des retraits substantiels. »

The Independent (Andrew Marshall) : « Roosevelt parlait de l'Amérique comme de l'arsenal de la démocratie. (...) Ce qui a été la politique des États-Unis depuis cinquante ans, lorsqu'ils sont passés de l'isolationnisme à l'interventionnisme, pourrait aujourd'hui se renverser à cause d'une petite ville en Bosnie. »

Libération (Jacques Amalric) : « L'heure est au constat d'impuissance, voire à la résignation. Telle est la règle dans ce genre de confrontation dès lors que le refus de la mort l'emporte chez l'un des protagonistes. Pour maquiller cette réalité, c'est l'actualité diplomatique qui va retrouver toutes ses prérogatives. (...) Avec toujours la même alternative : une paix injuste ou la poursuite et l'élargisement du conflit. »

La Tribune-Desfossés (Pascal Aubert) : « Qui pourrait imposer quoi que ce soit aux Serbes ? L'OTAN ? Jusqu'alors, les frappes aériennes n'ont guère paru freiner l'ardeur conquérante des combattants serbes bosniaques. L'ONU ? Elle a fait vœu de séparer les belligérants, pas de se joindre aux combats. Reste l'Europe. Mais qu'attendre d'une Europe des éclopés ? »

France-Inter (Bernard Guetta) : « Puisqu'il n'y a aucune autre issue, qu'il faut imposer une solution politique qui mette fin à ces massacres, il faut en revenir au plan de partage proposé cet été par les grandes puissances et que les États-Unis ont torpillé. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « Pour la Bosnie, c'est un vrai drame parce que c'est le début de la fin sur le plan militaire ; pour les États-Unis, c'est la preuve qu'ils ont donné de très mauvais conseils ; pour les Européens, c'est une rebuffade terrible ; pour les Nations-Unies, c'est une façon de se faire ridiculiser ; et pour la France, qui avait inventé, poussé et cautionné l'idée des zones de sécurité, c'est un échec personnel. »

Au 9e Festival du scoop et du journalisme d'Angers

Le Rwanda et la photographie occupent le devant de la scène

Le Grand Prix Jean-Louis Calderon du 9e Festival international du scoop et du journalisme d'Angers a été décerné samedi 26 novembre à Albert Facelly pour son reportage photos intitulé « Rwanda-Goma » et réalisé en juillet sur la route de l'exode. L'image la plus insoutenable du jeune photographe de Sipa Press est sans doute celle de cette jeune femme étendue sur le dos, tête renversée en direction de l'objectif : de sa bouche s'échappe du sang coagulé. Sur le ventre de sa mère, une fillette en larmes, le visage déformé par la douleur.

ANGERS

de notre envoyé spécial

Pour la première fois dans les annales du Festival international du scoop et du journalisme d'Angers, la plus haute récompense, traditionnellement décernée à un reporter vidéo, est décernée à un photographe. *« Sur ce reportage*, se souvient Albert Facelly, *il n'y avait, au début, pas de cameraman. Preuve que le travail du photographe ne consiste pas seulement à répéter ce qu'on a vu au journal de 20 heures. Et pourtant, quand j'envoyais mes films à Paris, je voyais bien que ça n'intéressait personne. S'il y avait eu une caméra, cela aurait peut-être été différent... »* Rançon de la toute-puissance de la télévision aux yeux des professionnels de l'information ? Directeur de la rédaction de Sygma, Alain Mingam, juré du festival? note : *« Il n'y a pas si longtemps, l'ensemble de la « presse images » se faisait à la lecture du* Monde *et d'autres grands journaux. Or, depuis trois ou quatre ans, nous assistons à un complet renversement : aujourd'hui, l'info se fait à partir des sujets du journal télévisé. »*

La prééminence accordée au Rwanda est la grande tendance de l'édition 1994 du festival. Outre le reportage d'Albert Facelly, les sujets consacrés au Rwanda raflent trois autres prix. Le Prix spécial du jury (en vidéo) récompense Hervé Brusini, Bruno Le Dref, Pascal Richard, Jean-Thomas Ceccaldi et Jean-Marie Lemaire de l'agence Théo Presse pour *Autopsie d'un génocide*, diffusé sur France 3, dans l'émission « Etats d'urgence », hors-série de « La marche du siècle ». Le Prix « société » (en « photo-news ») est attribué à Pascal Guyot, de l'Agence France-Presse, pour son reportage « Rwanda juin 1994 », dont l'une des photos servait d'affiche au festival cette année. Enfin, le Prix « politique événement » (en vidéo) est décerné à Elisabeth Burdot et Isabelle Christiaens de la RTBF, pour leur reportage *les Survivants*. Une mention spéciale est accordée à Patricia Coste (France 2) pour *l'Exode au Rwanda*.

Deux parents pauvres : la presse écrite et la radio

« Ecrasé par le Rwanda », pour reprendre l'expression de Vincent Hugeux, journaliste à *l'Express* et membre du jury, le palmarès est critiqué par certains professionnels qui déplorent la « focalisation » du débat sur le drame africain. Jean-Jacques Mauriat, président de l'agence audiovisuelle SHS Interimages, s'interroge : *« Où sont passés la Bosnie, l'Irlande du Nord, les pays de l'Est, les « affaires » en France ou les problèmes des banlieues ? »*

La composition du jury où se rencontrent journalistes de la presse écrite, des agences photo et de la télévision, en fait un véritable « carrefour » d'écritures journalistiques. Le point noir reste le mode de collecte des documents présélectionnés : les médias doivent adresser au festival les enquêtes jugées dignes de concourir. Cette année, le jury a dû se contenter d'une dizaine de « sujets presse écrite » (contre 160 films et 65 sujets photos)... et d'un seul reportage radio (Europe 1). Le Prix radio n'a donc pas été attribué.

PHILIPPE BAVEREL

CINÉMA : Olivier Granier quitte la direction de Studio Canal Plus. – Nommé pour superviser notamment les négociations avec le producteur américain Carolco Pictures, Olivier Granier a quitté la direction générale de Studio Canal Plus, filiale de production cinématographique de la chaîne cryptée. Son départ a lieu alors que Studio Canal Plus enregistre un de ses plus grands succès sur le marché nord-américain, avec la sortie de *Stargate*. Quatre ans après sa fondation, en 1990, aux côtés d'Havas (25 %), de la Société générale (10 %) et de la BNP (5 %), Studio Canal Plus, malgré les bons scores au box-office de *Basic Instinct* ou *Cliffhanger*, a accumulé les déboires financiers et perdu 120 millions de francs en 1992. Tirant la leçon de ces déconvenues, Studio Canal Plus a revu sa stratégie et a annoncé un redéploiement de ses investissements sur le marché européen.

MUSIQUES

Un entretien avec Henri Salvador

A soixante-dix-sept ans, le chanteur sort un album et un livre de souvenirs dans lequel il évoque ses rencontres avec Roger Caillois, Bernanos et... la pétanque

– Dans votre livre de souvenirs (1), vous citez Cendrars, parmi d'autres, Albert Cohen, Jean Genet, Georges Perec, Bernanos... C'est une révélation ?

– Non. C'est la force de l'âge. En fait, mon préfacier Jean Curtelin, par générosité, me prête une fois ou autre des lectures que je n'ai pas faites (personnellement). Cette phrase de Jean Genet, par exemple, « *ma seule patrie, c'est ma langue* », oui, je l'entends. Ce sont comme des rencontres que je reconnaîtrais. Mais j'ai vécu avec une femme exceptionnelle qui savait tout de la littérature française. Elle me racontait, m'instruisait.

» Ce que j'ai vraiment lu, ce sont les textes d'ésotérisme. Ils m'ont changé. Et certains auteurs de prédilection qui m'ont bluffé – ne dites pas le mot, s'il vous plaît –, Kessel, par exemple, car n'importe lequel de ses livres s'impose à vous, vous ne le lâchez pas, mais aussi Valéry.



CLAUDE GASSIAN

Henri Salvador : « J'ai une affection particulière pour la langue française. C'est vraiment une histoire d'amour. Ce que j'ai découvert en écrivant ce bouquin avec quelqu'un qui me guide, c'est la joie d'écrire. »

– Valéry Giscard d'Estaing ? L'écrivain ?

– Un peu de sérieux. Paul Valéry... Il dit en deux mots, en deux vers, en rythme, ce que Proust met quatre pages à énoncer besogneusement. D'un autre côté, ce qui m'agit profondément, c'est l'amour de la langue. Un amour sans exclusive. J'ai chanté dans toutes les langues, je chante en brésilien ou en italien sans accent, mais j'ai une affection particulière pour la langue française. C'est vraiment une histoire d'amour. Ce que j'ai découvert en écrivant ce bouquin avec quelqu'un qui me guide, c'est la joie d'écrire.

– Bernanos, tout de même, on ne s'y attend pas..

– J'ai eu la chance de connaître Roger Caillois. Cet homme parlait des cailloux comme je ne savais pas que l'on pût parler des pierres. A Buenos Aires. Caillois venait chez moi l'après-midi, on se promenait, il me posait des questions, et moi, je me disais, que cherche-t-il au juste ?

J'imaginais qu'il faisait une étude, une sorte d'enquête anthropologique sur les réactions d'un con devant la pensée philosophique. Mais enfin, peut-être que je l'intéressais. En tout cas, il venait me chercher tous les jours. Il a donné quelques conférences au Brésil devant la communauté française. Bernanos était au premier rang. Bernanos n'arrêtait pas de rire d'un rire énorme, il pestait à haute voix contre tous ces crétins, moi, je n'étais pas sûr de bien comprendre, mais je m'amusais comme un fou.

– Vous étiez une vedette au Brésil, à l'époque...

– Certainement, même après la dissolution de l'orchestre de Ray Ventura que j'ai sauvé, là-bas, à ma façon, je suis resté une grande vedette. L'époque où Orson Welles est venu tourner un film avec nous était superbe. Il avait une Cadillac de huit mètres de long toujours précédée de trois motards. Il se cachait à côté de l'orchestre, il arrêtait tout et disait, « *là, pour le troisième trombone, c'est un si bécarre* ». »Consternation. Ray Ventura vérifiait sur la partition, c'était vrai. Orson Welles avait une oreille extraordinaire. Cela dit, il a claqué le double du budget prévu pour tourner six minutes du film. Il fut viré. C'est important, des types comme ça.

– Vous semblez ne pas aimer énormément l'Amérique du Nord.

– Non. Cette façon de vivre, de tout ignorer... C'est nous, les Européens, qui aimons le jazz. En Amérique, la musique, c'est le *country*. J'ai suivi l'amour du jazz depuis l'âge classique. Duke Ellington et Count Basie, Louis Armstrong en premier lieu, jusqu'aux grands inventeurs comme Dizzy Gillespie et Charlie Parker. Vous connaissez un musicien au monde plus impressionnant que Parker ?

»J'ai rencontré tous les créateurs de cette époque, Charlie Christian comme les autres. Aujourd'hui, je suis attentif à ceux qui sortent de l'histoire. Bireli Lagrène, par exemple, je le regarde, il m'épate, je ne sais pas ce qu'il fait, il a mis Django dans sa poche. J'ai joué avec Django, je peux le dire. La question des musiciens, c'est que lorsqu'ils sortent du swing, ils sortent du jazz ; quand ils vont vers le swing, ils reviennent à Count Basie. Car dans cette idée, on ne peut pas faire mieux que Count Basie.

– Vous êtes né à Cayenne, rue de la Liberté.

– Il n'y a qu'à moi que ça arrive, des trucs comme ça. Je me suis toujours dit, du coup, que j'étais un homme libre né au pays du bagne. C'est vrai. Les emmerdements n'ont aucune prise sur moi. Je ne raconte jamais mes malheurs. Pourtant, Dieu sait si j'en ai eus. Pendant les shows à la télévision, je m'amusais à faire rire les machinistes. Je les sentais tristes. Je n'aime pas la tristesse. C'est un poison et une inélégance. C'est en cela sans doute que l'ésotérisme a changé ma vie. Avant, il faut dire les choses comme elles sont, j'étais assez con.

– Il y a ce Jean Galmot, figure de l'anticolonialisme, dont vous faites le facteur d'une espèce de traumatisme...

– Tiens donc ! la scène se passe un dimanche à Cayenne, j'ai sept ans, mon père est percepteur des impôts, l'argent est à la maison. Galmot fomente alors une révolution. Je l'ai vu arriver devant la maison, à la tête de sa petite armée de types équipés de coupes-coupes, pour tuer les gens un peu aisés, mon père, ramasser l'argent, j'étais épouvanté. Sur ce, je me souviens, mon père demande l'aide d'un pote franc-maçon qui passe par-là, l'autre se débine sur le champ. Tout cela m'a énormément instruit dans l'heure, vous comprenez ?

– Sur la discrimination, vous ne transigez pas.

– Si vous croyez que tout est réglé pour les Nègres d'Amérique...

– Pour vous ?

– Moi, ça ne compte pas, j'ai enduré l'histoire peut-être deux fois dans ma vie. Deux cons dans la vie, ce n'est pas énorme. C'est simplement parce que je suis connu. En revanche, je pense sérieusement que si je n'ai pas fait de cinéma ; c'est à cause de ma peau. Franchement : j'avais le talent, non ?

» Un jour, un énorme propriétaire terrien au Brésil m'invite, avec les copains, à la chasse. Ses terres étaient cinq fois grandes comme la France. Tout le monde s'équipait. Je dis, je ne sais pas chasser, ça ne m'intéresse pas. On va chasser les Indiens, fait-il, viens ! Les Indiens ? Les chasses du Comte Zaroff... Je n'en croyais pas mes oreilles. Ma mère était indienne. Je ne peux pas vous dire. J'étais hors de moi. Je suis parti.

– Vous vous intéressez moins à la télévision qu'aux boules ?

– La télévision, c'est fini. L'argent tue tout. La publicité et le marché du disque, c'est un commerce de crabes. Les boules, c'est une autre histoire. J'ai toujours joué, plutôt à « la longue ». Je joue encore, plusieurs fois sélectionné, gagnant, tout ce que vous voulez. Pendant soixante-dix ans, il n'y a pas eu un seul progrès sur la boule de pétanque. Avec des amis, on a mis au point une boule révolutionnaire (elle s'appelle VMS). Avec toute l'électronique et les ordinateurs, on a mis le paquet. La boule est jolie, équilibrée, sa trajectoire superbe, elle est indéformable... J'ai soixante-dix sept ans, je fais un disque merveilleux grâce à Mick Lanaro (2), j'écris un livre avec Jean Curtelin, je lance ce nouveau modèle de boules. Au fond, la vie commence.

Propos recueillis par FRANCIS MARMANDE

(1) *Attention ma vie* Préface de Jean Curtelin, Editions Jean-Claude Lattès, 314 p. 110 F.

(2) *Monsieur Henri*, 1 CD TSR 477 893, distribution Sony Music.

AÏDA de Verdi à Louxor

Vent contraire

LOUXOR

de notre envoyé spécial

Sept cents musiciens, danseurs et chanteurs, des grands noms du chant (dont Wilhelmenia Fernandez, la chanteuse de *Diva*, et Alain Fondary), une mise en scène spectaculaire de l'Italien Vittorio Rossi sur un plateau pyramidal importé des Arènes de Vérone et planté dans le décor sublime constitué par le temple de Deir-el-Bahari, encastré dans la vallée des reines, deux ponts temporaires jetés par l'armée sur le Nil pour relier Louxor à la nécropole thébaine (depuis toujours, il fallait traverser en bateau), d'énormes moyens mis en œuvre par le ministère de l'intérieur pour assurer la sécurité du public (le temple d'Hatshepsout, restauré de manière discutable par les Polonais, était discrètement cerné par quatre mille policiers ; un gendarme par spectateur, sans compter les hélicoptères munis de vision à infrarouge qui avaient survolé les champs de canne à sucre pour détecter toute présence humaine cachée). Autant d'éléments qui ont contribué à la réussite de cette *Aïda* de Louxor.

Le seul élément contraire fut le temps. Il faisait en effet très froid en cette fin novembre dans le désert. Les organisateurs avaient d'ailleurs prévu des couvertures que beaucoup de spectateurs avaient négligé de prendre à l'entrée. Ces derniers ont estimé que la date était mal choisie. Or le gouvernement égyptien, qui a organisé l'événement voulait qu'il corresponde au cent vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du canal de Suez. Un événement pour lequel le khédive Ismaïl avait commandé *Aïda* à Verdi. Nombre de spectateurs ont aussi critiqué le fait que le décor ait masqué le temple de Hatshepsout qui n'était que vaguement éclairé.

Quoi qu'il en soit, les responsables égyptiens sont satisfaits. Pour les organisateurs, cela valait la peine de dépenser plus de 3,5 millions de dollars en décors, costumes, cachets et ponts sur le Nil. Une somme qui risque pourtant de ne pas être récupérée.

Bouffée d'oxygène

Pour rentabiliser le spectacle, six représentations étaient nécessaires. Trois d'entre elles ont été annulées, officiellement en signe de solidarité avec les 611 victimes des inondations. Mais les professionnels du tourisme estiment que la vraie raison a été le manque de réservations dues, à l'organisation tardive de la campagne de publicité. L'objectif recherché par le ministère du tourisme était d'attirer des voyageurs qui boudent à cause du terrorisme. Pour mieux marquer le coup, l'Organisme des antiquités a ouvert au public, pour la première fois, six tombes de pharaons et de nobles de la nécropole thébaine. Cela s'est d'ailleurs traduit par une bouffée d'oxygène pour les habitants de Louxor ruinés par la chute du tourisme. Les hôtels étaient pleins à craquer : du jamais vu depuis deux ans ! C'est sans doute cet aspect d'*Aïda* qui intéresse le plus l'Egyptien moyen. Il espère qu'*Aïda* relancera le tourisme. Une industrie qui nourrit, directement ou indirectement, dix millions d'Egyptiens.

ALEXANDRE BUCCIANTI

LE KIROV au Théâtre des Champs-Elysées

Tradition, avec un grand T

Après une représentation plutôt décevante du magnifique opéra *la Ville invisible de Kitège* de Rimski-Korsakov (*le Monde* du 25 novembre), la troupe du Théâtre Mariinski-Kirov (1) de Saint-Pétersbourg, actuellement pensionnaire du Théâtre des Champs-Elysées présentait *la Dame de Pique*, le plus populaire des drames lyriques de Tchaïkovski, samedi 26 novembre, devant une salle comble qui lui a fait une longue ovation.

Créé le 7 décembre 1890, à Saint-Pétersbourg, *la Dame de Pique* n'a guère quitté l'affiche depuis un siècle. Son livret a été tiré par Modeste Tchaïkovski (le frère du compositeur), d'une nouvelle de Pouchkine avec laquelle il a pris quelques libertés. L'œuvre mêle le divertissement au drame le plus noir, voire le plus sordide, la musique la plus violente aux citations d'œuvres de ce dix-huitième siècle que le compositeur aimait tant, les scènes d'intimité aux grandes fêtes de la cour.

Le premier mérite de la production du Kirov est de reposer sur une troupe de chanteurs admirables vocalement, musicalement et scéniquement. Le ténor Vladimir Galcuzine est un Hermann au timbre aussi éclatant qu'émouvant ; il conduit sa voix d'une façon presque toujours irréprochable et compose un personnage complexe à la mesure de son rôle. Galina Gortchakova est une Lisa aussi belle à voir qu'à écouter ; son timbre de soprano est ravissant, ses aigus rayonnants, son intelligence du personnage incontestable. Olga Borodina est une mezzo-soprano tout aussi magnifique dans le rôle de Pauline. Irina Bogatcheva est renversante dans le rôle de la Comtesse, trop souvent distribué à des chanteuses vraiment sur la fin de leur carrière. Cette mezzo est en possession d'un art du chant miraculeux. Dans un souffle immense, elle sait dire son texte autant que le chanter, sans sacrifier le mot au chant. Son timbre est somptueux, ses graves abyssaux. Les hommes qui entourent Hermann sont moins exceptionnels, mais tous fondent leur interprétation et leur voix dans un ensemble dont la tenue donne à cette représentation une unité dramatique et stylistique qui s'est faite rare en Occident ces dernières décennies.

C'est finalement un peu la même nostalgie qui nous prend lorsque l'on voit cette mise en scène de *la Dame de Pique* – nettement supérieure à celle de *Kitège*. Elle est due au chef d'orchestre Youri Temirkanov (avant de succéder au légendaire Evgueni Mravinski à la direction de l'Orchestre de Saint-Pétersbourg, il régnait sur le Kirov). Les décors souffrent d'être usés et réalisés avec moins de soins dans le détail que ce à quoi on est habitué à l'Ouest, mais leur souci de réalisme (les premiers plans sont en relief), leur naïveté (les toiles peintes du fond) et leurs fréquents changements rappellent opportunément que l'opéra était la machine à rêver préférée du public, avant que le cinéma ne bouleverse l'ordre des choses.

Un orchestre quasi impeccable

La direction d'acteurs de Temirkanov est si juste que l'on pardonne au chef-metteur en scène quelques effets redondants avec la musique. Car on assiste à une vraie représentation théâtrale en musique menée par des personnages qui existent, dont on partage la souffrance, les joies, la fureur. On les accompagne vers une issue dramatique que l'on a beau connaître par cœur mais qui bouleverse, une fois encore, par surprise. Le plus extraordinaire est que le metteur en scène n'est plus là pour surveiller les reprises de son travail et qu'aucune routine ne s'est installée. Voilà qui en dit long sur le sérieux du Kirov.

La soprano Renata Telbaldi a dit un jour qu'une représentation d'opéra c'était d'abord des chanteurs, puis un chef et enfin une mise en scène qui pouvait la magnifier. Valery Gergiev dirige avec un à-propos de chaque instant. Il sait respirer avec les chanteurs, sans presque jamais les couvrir, il sait faire avancer inexorablement le drame sans jamais sacrifier les beautés d'une partition où l'inspiration la plus élevée côtoie les banalités les plus triviales (le bal !). Son orchestre est, cette fois-ci, quasi impeccable (à part celui de Bastille lorsqu'il était dirigé par Chung, quel orchestre parisien joue aussi bien ?), mais ses cordes sont trop fréquemment couvertes par les cuivres. Il faut y entendre là la conjonction de deux phénomènes. L'acoustique sèche des Champs-Elysées n'a jamais favorisé les cordes et placés côté jardin dans la fosse, juste dans l'angle du proscenium en marbre, les cuivres sont renvoyés vers la salle par deux hauts murs de marbre. Les cuivres russes qui sonnent très ouverts et vibrent beaucoup n'ont pas besoin de cet effet de porte-voix quand on sait que les grands chefs russes les font toujours sonner très en dehors, fidèles en cela aux orchestrations, souvent chargées de ce côté-là, de leurs compositeurs.

ALAIN LOMPECH

(1) Lorsqu'il tourne à l'étranger, le Théâtre Mariinski retrouve son nom soviétique de Kirov.

▶ **Prochaines représentations : *Kitège*, les 9 et 11 décembre ; *Kovanstchina*, de Moussorgski, les 29 et 30 novembre ; *Sadko*, de Rimski-Korsakov, les 6, 7 et 9 décembre. Théâtre des Champs-Elysées. Tél. : 49-52-50-50. De 60 F à 670 F.**

DANSE

LEE SUN-OCK au Théâtre du Rond-Point

La méditation donne des ailes

« En six semaines de stage intensif, je forme des danseurs aptes à la danse zen que nous appelons Son mu. *Elle est issue d'une méthode méditative pratiquée dans les monastères bouddhistes. Dans mon pays, j'ai été formée pendant seize ans par le maître Song-Dam. Dès qu'on en comprend les préceptes, les fondements, le corps apprend tout seul. »* Ainsi parle Lee Sun-Ock, Coréenne installée à New-York depuis vingt ans. Elle enseigne la danse zen dans son école du New-Jersey. Elle présente au Théâtre du Rond-Point *Son mu ga, paramita*, un spectacle de danse « post zen », frotté à la théâtralité des performances new-yorkaises. De l'inédit à Paris.

Quand la chorégraphe parle de méthode d'enseignement accéléré – fondé sur la méditation, la récitation de mantras, le contrôle de la respiration –, elle inquiète. A tort. Ses quatre danseuses, toutes mi-asiatiques, mi-américaines, vont évoluer, énigmatiques, les yeux clos, pendant plus d'une heure. On peut voir ce spectacle comme une sorte de calligraphie des émotions. Il débute par une partie musicale traditionnelle, chantée d'une voix profonde par Lee Sun-Ock, emmaillotée dans des sortes de gazes blanches. Un rite d'offrande à Bouddha. Puis un peintre, très baraqué, très concentré ou très autoritaire, lance sur un bandeau de papier de la largeur de la scène de la peinture noire qu'il puise et étale d'un même geste. Ensuite, il agit de même avec de la peinture rouge avant de s'enfourner le pinceau dans la bouche. La salle hoquète. Il recrache une brume rouge clair sur son tableau.

Les filles bougent leurs bras, leurs mains et leurs doigts à la manière des danseuses cambodgienne, raides et souples à la fois, les poignets cassés, les doigts effilés. Elles avancent genoux ployés, lentement, un pas après l'autre, changeant brusquement de position, avant de s'immobiliser pour quelques secondes. Le peintre, la bouche maculée d'écarlate, écrit alors sur leurs corps, leurs seins dénudés, des motifs indéchiffrables. Rouges, dorés, violets, bleus. L'une d'elles tressaille. Les autres restent inaccessibles, perdues dans leurs girations mystiques et bondissantes.

Soudain un garçon, tel un bloc d'énergie pure, entame une ronde de mouvements d'arts martiaux du bouddhisme tantrique coréen, nommé *keum gang seung*. Woun Ji est moine au monastère Chang Run Am. Pour la première fois, son maître l'a autorisé à sortir. Il a répété un mois à New-York. Sans esbrouffe, sans muscles excessifs, son cri est si vrai qu'on n'entend que lui. Il touche un point chez le spectateur qui n'est pas celui de l'émotion, mais de la re-connaissance d'un cri ancestral que chacun porterait en soi. Quand il s'étire, il est tellement tendu que l'air en devient une matière résistante. Du béton.

La musique contemporaine de Joseph Celli – instruments à anche du monde entier, instruments traditionnels coréens, percussions et voix – a été pensée avec justesse pour soutenir cet exercice où la tradition s'expose à l'esprit contemporain occidental. *« La danse zen ne vient pas de l'improvisation. Elle naît du corps en état de méditation. Chaque danseuse porte sa propre danse. Il faut qu'elle ait la force d'aller la chercher, puis de l'accepter. Alors tout devient simple. La danseuse va sortir d'elle-même, perdre ses images, ses repères. Danser une parcelle de l'univers »*, affirme Lee Sun-Ock. Spectacle étrange, dénué de toute épate. Touchant par sa simplicité même. Bien sûr, il impose que l'on accepte de se plier à la lenteur des choses.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ Jusqu'au 4 décembre, 20 h 30, dimanche à 17 heures (relâche le lundi), Théâtre du Rond-Point, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt. Prix de 70 à 120 F. Réservations, Tél. : 44-95-98-00.

THÉÂTRE

MAMAN REVIENT, PAUVRE ORPHELIN au Vieux-Colombier

L'asphyxie par trop-plein de vie

Le décalque de la vie réelle a-t-il sa place au théâtre ? Un fils vient voir sa mère, pensionnaire d'une maison de retraite. Elle est très âgée, en effet. Et souffrante. L'échange entre eux deux n'admet pas la parole. Le fils évite d'admettre que sa mère traîne ses nuits et ses jours ici, dans cette chambre hors de la vie. La mère s'en tient à exprimer des prières minimales : qu'il passe la voir chaque dimanche. C'est honte face à désarroi. Toutes les ressources des deux consciences se jouent dans l'empêchement, dans le silence.

La mise en scène de Philippe Adrien serre cette détresse de tout près, sans recul. Les deux acteurs, Catherine Hiegel et Roland Bertin, c'est la même chose : la vérité nue, brute et d'un détail précis. Voilà une scène de théâtre d'une exécution parfaite, dans toutes ses composantes. Mais tellement close, dans sa réplique du réel, qu'elle ne laisse rien s'insérer, rien s'extraire. C'est si techniquement bourré d'existence que c'est mort, par asphyxie.

L'autre versant de cette pièce, *Maman revient, pauvre orphelin*, restitue sur la scène, avec la même exactitude, une séquence de télévision : l'animateur (Alain Pralon) fait se rencontrer, *« en direct »*, le pilote américain (Simon Eine) qui avait largué la bombe, et l'une des survivantes d'Hiroshima (Catherine Hiegel). Cet échange est, comme le précédent, impraticable. Surtout sur l'axe de brutalité, de grossièreté, d'insistance, d'insensibilité, totales, qu'a choisi le présentateur. Ce n'est pas une caricature. C'est, pas toujours mais trop souvent, la télévision même. Et, là aussi, le trop-plein de réel tue la représentation.

Théâtre de dénonciation, d'action. Les sociétés seraient moins coupables si les mères avaient le droit de vivre leur vie jusqu'au dernier jour. Les sociétés seraient moins mutilées si les télévisions étaient, certains soirs, moins sauvages (la thèse du film américain *Tueurs-nés* est de faire paraître un animateur de télévision plus « coupable » qu'un assassin). Mais le théâtre se trouve terriblement écrasé, appauvri, peinturluré, travesti, s'il n'est que le duplicata de ce qui se passe hors de lui, sans lui. Et la mise en scène de Philippe Adrien, incroyablement savante, ni la sincérité carrément tragique de Grumberg n'y changent rien.

MICHEL COURNOT

▶ Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier (6e). Métro : Sèvres-Babylone ou Saint-Sulpice. Tél. : 44-39-87-00. A 20 h 30 les mardi, mercredi, vendredi, samedi. A 16 heures le dimanche. Places : 60 F à 130 F.

TOC ! en tournée dans la région lyonnaise

Charmes acides

Daniil Ivanovitch Iouvatchov – *alias* Harms et parfois Charms, au gré de ses humeurs chagrines ou euphoriques. – n'a guère eu l'occasion de mesurer l'effet ravageur de ses textes. A peine avait-il mis un pied sur la scène littéraire, en 1927, que l'Etat soviétique l'envoyait méditer en chambre sur le caractère inopportun de sa conception de l'art. Aussitôt lancée, son association avant-gardiste pour un art réel, l'Oberiou, était neutralisée dans l'édition pour enfants, et Daniil Harms, auteur scandaleux du mélodrame loufoque *Elizavieta Bam*, n'avait d'autre ressource que d'entasser ses élucubrations dans ses tiroirs.

Mort en 1942 dans un hôpital psychiatrique, il a laissé des quantités de courts textes cruels, partiellement diffusés en samizdats dans les années 70, tandis que le traducteur-découvreur Peter Urban leur permettait d'atteindre le public allemand. La scène française est saisie, à son tour, d'un engouement pour cette œuvre décapante. Eric Vignier et Robert Cantarella ont trouvé leur bonheur dans le gros volume publié l'an dernier par Christian Bourgois, et d'autres metteurs en scène prennent le relais : en Rhône-Alpes, notamment, où Emilie Valantin et Olivier Maurin viennent de créer deux spectacles Harms – avec marionnettes à la Villa Gillet, à Lyon, avec acteurs vivants au Théâtre de la Renaissance d'Oullins –, également jubilatoires (1).

Olivier Maurin, un des jeunes metteurs en scène les plus prometteurs de Lyon, s'était déjà signalé par une adaptation tonique de *l'Amérique* de Kafka. Dans *Toc !* il se contente d'un rideau, de quelques chaises et d'une cloison percée de deux fenêtres pour faire défiler le petit peuple harmsien : des silhouettes plutôt que des personnages, toujours en danger de perdre leur nom, leur corps ou leur être pour finir en débris de syllabes, en éclats sonores, en objets disloqués.

Le monde *« réel »*, que l'Oberiou entendait privilégier, est évoqué par des suicides de *« vieilles »*, des passages de miliciens, des querelles d'appartements communautaires, mais le réalisme n'a jamais le temps de s'installer. Les cinq acteurs – Francis Coulaud, Stéphane Kéruel, Edwige Morf, Isabelle Randrianatoavina, Rémi Rauzier – conjuguent les raccourcis du cabaret et du cirque pour construire une espèce de « biomécamique » héritée de Meyerhold. Dans la salle, des mannequins de vieillards assistent, accablés, à ces velléités d'existence férocement drôles.

BERNADETTE BOST

(1) Le spectacle d'Emilie Valantin, *J'ai gêné et je gênerai*, sera donné en mars à Chambéry et l'été prochain, vraisemblablement, au Festival d'Avignon.

▶ *Toc ! (ou quelques illustrations de la stupéfaction dans laquelle une idée nouvelle plonge une personne qui n'y est pas préparée)*, les mercredi 30 novembre et jeudi 1er décembre au Théâtre de Villefranche-sur-Saône (74-68-02-89).

VENTES

La haute couture aux enchères

Porte drapeau de l'élégance, la combinaison en lainage bouclé « Blue Alert », est en réalité une tenue d'abri. Crée en 1939 par Schiaparelli, pour Madame François Charles Roux, – la mère d'Edmonde –, elle figure dans l'importante vente aux enchères de robes de haute couture organisée par l'étude Millon-Robert, à Drouot-Montaigne, mardi 29 novembre. Le même modèle aurait été commandé par Winston Churchill, et baptisé « Siren Suit », précédant la fermeture de la maison de couture pendant la guerre. Schiaparelli est une valeur sûre : en avril 1992, au cours d'une vente similaire, un manteau du soir brodé daté de 1938, et estimé 80 000 F, était acheté pour 250 000 F par le musée de la mode de Marseille, que dirige Marylin Vigouroux, épouse du maire de la ville. Conservé en parfait état, la tenue anti-abri est estimée entre 50 000 et 60 000 F. Elle partage la vedette avec les numéros-phares de la vente : les ex-flamboyants costumes de scène « Reine de Carreau », et « Roi de Cœur » crées par André Derain, pour « La Boutique fantasque » des Ballets Russes de Diaghilev (1919) estimés chacun entre 30 000 et 40 000 F. Ou encore la robe de scène créee par Chanel en 1937 pour la pièce Oedipe-roi, adaptée de Sophocle par Jean Cocteau : elle est estimée entre 50 000 et 60 000 F.

Témoignages d'un art de vivre révolu, les robes de haute couture s'achètent aujourd'hui comme des titres d'élégance, bien qu'il n'existe pas de véritable marché. Les principaux acheteurs sont les musées (principalement américains et japonais), et les maisons-mères comme Chanel, Givenchy, Hermès rachetant aujourd'hui des modèles historiques, sur les traces d'Yves Saint Laurent, le premier à constituer un musée privé de ses propres collections. Sotheby's a ouvert la voie, cédant à la surenchère médiatique de la fin des années quatre vingt, le culte des griffes et de la mode sanctifiée comme un art. Paris a rattrapé son retard. Le 5 juin 1991, l'étude Millon-Robert inaugurait son département « Haute Couture », avec pour expert, Dominique Sirop, ex-collaborateur d'Hubert de Givenchy, et Françoise Auguet, qui tient à Paris une boutique de fripes rares.

Mémoire bradée

Sur les 80 % des modèles vendus, une cape griffée Chanel de 1922 fut adjugée 260 000 F, triplant ses estimations. Un record mondial. Pour la première fois, la cote d'un modèle du vingtième siècle dépassait celle d'un vêtement dix huitième, soit une robe à la Watteau, adjugée par l'étude Ader-Picard Tajan, 85 000 F en décembre 1985. Paris ouvre ses armoires, vide ses greniers de campagne, pour devenir une vitrine à cotes. Les commissaires priseurs concurrencent les conservateurs des deux musées de la mode sur leur propre terrain : expositions, catalogues, comme celui de la vente du mardi 29 novembre, assez vite baptisé *« la Mode dans l'art, forme et couleur du siècle. »* Faute d'avoir les moyens de montrer ses robes au public, Paris les vend. Une manière de leur rendre un dernier hommage, alors qu'hors des frontières l'intérêt pour l'histoire de la mode va croissant : après Kyoto, un nouveau musée spécialisé devrait bientôt ouvrir ses portes a Kobé.

Pour son troisième rendez vous avec la Haute Couture, Françoise Auguet a inscrit au catalogue plus de deux cent vingts numéros datés de 1887 à 1989. Figurent des griffes comme celles de Doucet, Paquin, Mariano Fortuny, Patou, Molyneux, Chanel, Jacques Fath, des accessoires, des illustrations de mode, et même les archives photographiques de Jacques Heim, témoignages d'une mémoire bradée, lorsqu'elle n'est pas soumise à une politique « d'image », dissimulant des intérêts financiers. La liste va de l'éventail publicitaire de Paul Poiret (entre 2 000 et 2 500 F) à la robe du soir de Vionnet en soie ivoire entièrement brodée de tubes d'or par la maison Lesage. (1926). Fleuron de la vente, elle est estimée entre 70 000 et 80 000 F. Une somme qui permet tout juste de faire réaliser un tailleur de jour à ses mesures dans une maison de couture.

Selon Françoise Auguet, plusieurs critères déterminent le prix : tout d'abord, la date, qui doit correspondre aux temps fort d'un couturier. Restent l'aspect, lié aux conditions de conservation (idéalement, une robe doit être rangée à plat et à a l'abri de la lumière) et l'appartenance. Si, bénéficiant de déductions fiscales, les américaines ont pris l'habitude de donner des robes aux musées (notamment au Costume Institute du Métropolitan de New York), les françaises les mettent en vente. C'est le cas d'Edmonde Charles Roux, ancienne rédactrice en chef de Vogue, membre de l'Académie Goncourt, qui se sépare ainsi de treize modèles, dont cinq griffées Yves Saint Laurent. D'autres préfèrent garder l'anonymat, comme la propriétaire de ces six robes de bal brodées Pierre Balmain, de la collection « Jolie Madame de Paris » en 1957. *« Il y a un rapport affectif plus fort qu'avec un objet »*, explique Françoise Auguet. *« C'est une vie qui s'en va, le diner avec l'homme qu'elles ont aimé... »*

LAURENCE BENAÏM

▶ *« La mode dans l'art »*. Drouot Montaigne, 15, avenue Montaigne, 75008, Paris, tél : 48-00-29-92. Mardi 29 novembre, 15 h. Etude Millon-Robert, tél : 48-00-99-44.

Une nouvelle ère pour le commerce mondial

L'OMC verra le jour en janvier. Elle substituera des rapports de droit aux rapports de forces qui dominaient les échanges internationaux

Sauf coup de théâtre de dernière heure, le Congrès des Etats-Unis ratifiera cette semaine les accords de Marrakech, clôturant le cycle de l'Uruguay sur le commerce international. La Chambre des représentants, à majorité démocrate dans son ancienne composition – mais c'est elle qui se prononcera mardi 29 novembre –, puis le Sénat, jeudi 1er décembre, devraient donner le feu vert à la mise en place, le 1er janvier prochain, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

L'accord pour la mise sous surveillance de la future OMC, intervenu le 23 novembre entre Bill Clinton et Robert Dole, le leader de la future majorité républicaine au Sénat (*le Monde* du 25 novembre), ne garantit pas complètement le vote de ceux qui voient dans « l'organisation » un redoutable engrenage, capable d'entamer la sacro-sainte souveraineté nationale. Bien que idéologiquement partisans du libre-échange, beaucoup d'élus républicains sont hostiles aux accords commerciaux qui limitent la liberté qu'a leur pays de se défendre unilatéralement, et donc d'attaquer comme bon lui semble. Robert Dole, pourtant classé parmi les modérés, a exprimé au sujet de l'OMC de sérieuses réserves.

Même si les soucis tactiques ne sont pas absents de ces réticences, la souveraineté nationale a toujours été un sujet tabou outre-Atlantique, où l'on s'est forgé depuis longtemps des armes de combat, avec notamment le Trade Act de 1974, dont la redoutable « section 301 » donne au président des Etats-Unis des pouvoirs de rétorsion sans équivalent dans les autres pays : contre ceux qui ne respectent pas les traités et accords, mais aussi, tout simplement, contre ceux qui utilisent des méthodes jugées par les Américains déloyales ou déraisonnables...

Le vote du 1er décembre n'est donc pas « tout cuit ». D'autant plus qu'un certain nombre de démocrates risquent, avec la défaite du 8 novembre, de se sentir libérés de leurs engagements vis-à-vis de Bill Clinton, qui leur a déjà fait avaler – de force, pourrait-on dire – le traité de l'ALENA (Etats-Unis-Canada-Mexique).

Tout cela étant dit, l'accord commercial mettant un terme au cycle de l'Uruguay lancé en septembre 1986 à Punta-del-Este, en Uruguay, devrait quand même être ratifié par le Congrès américain, entraînant le vote de nombreux autres pays qui jusqu'à présent n'ont pas fait montre d'un empressement excessif. Si les syndicats américains sont hostiles à l'OMC comme ils l'étaient à l'ALENA, les milieux d'affaires y sont majoritairement favorables, y compris beaucoup de petites et moyennes entreprises. Et, sur le plan des principes, un certain nombre d'élus du « Grand Old Party » estimeront suffisantes les garanties apportées par l'accord Clinton-Dole du 23 novembre : la création d'un comité de cinq sages, constitué d'anciens juges fédéraux, qui diront au fur et à mesure des événements si l'OMC est équitable dans ses jugements et, dans le cas contraire, conseilleront au président des Etats-Unis de quitter la future organisation. Il suffira pour cela que trois jugements estimés « mauvais » soient rendus au cours des cinq prochaines années.

Les apparences et la réalité

Ainsi va probablement être surmonté l'obstacle majeur qui restait à franchir pour que prenne forme et réalité la véritable organisation mondiale du commerce que n'a jamais été le GATT, simple accord signé en 1947.

La question qu'on doit évidemment se poser est de savoir si les Etats-Unis, qui avaient été, après la guerre, à l'origine du projet d'une organisation internationale du commerce appelée à devenir pour les échanges ce qu'est le FMI (Fonds monétaire international) pour la monnaie, acceptent maintenant – après l'avoir fait capoter en 1948 – l'idée d'une instance dotée de pouvoirs quasi juridictionnels, disant le droit et autorisant les sanctions. Ou bien, si l'arrangement Clinton-Dole prévoyant la création d'un comité de surveillance de l'OMC hypothèque dès à présent les pouvoirs de la future organisation.

Cette question sera pendant longtemps au centre des préoccupations. Dès maintenant, c'est elle qui pèse de tout son poids sur la forme – on devrait dire la stature – qui va être donnée à l'instance d'appel de l'OMC, l'une de ses innovations majeures. Jusqu'à présent, lorsqu'une plainte était déposée, arbitrage était rendu par des groupes spéciaux d'experts, qu'on appelle « panels » à Genève, où siège le GATT et où sera installée l'OMC. Pour devenir opérationnels, ces arbitrages, rendus par des groupes de trois ou cinq représentants de gouvernement, devaient être acceptés par l'ensemble des membres du GATT. Les rapports pouvaient aussi être refusés par les pays mis en accusation ou tout simplement mal respectés quand ils étaient acceptés. L'exigence du consensus, qui jouait aussi pour le contrôle des engagements pris et des règles à respecter, affaiblissait beaucoup le GATT et décourageait notamment les petits pays de porter plainte contre les grands. Au jeu des « panels », ce sont surtout les grandes puissances qui se sont affrontées, notamment les Etats-Unis, qui auront déposé soixante-trois plaintes contre la Communauté ou ses Etats membres, Washington ayant de son côté été l'objet de trente-cinq recours.

Il ne devrait plus en aller de même avec l'OMC. Les rapports des « panels » resteront le moyen de règlement des litiges. Ces rapports, tacitement approuvés par l'organe de règlement des différends (ORD), c'est-à-dire par l'ensemble des membres, seront applicables automatiquement et de façon contraignante, à la différence de ce qui se passait jusqu'alors. L'élément nouveau sera surtout la possibilité pour le pays « accusés » de poser un recours auprès d'une instance d'appel, dont le jugement devra alors être exécuté sans que les membres de l'ORD aient à y redire. La règle du consensus disparaîtra donc, sauf dans le cas – assez inimaginable – d'unanimité au sein des membres de la future organisation.

Le pays condamné devra modifier ses pratiques commerciales, éventuellement adapter sa législation interne. En cas de refus, le pays plaignant pourra utiliser, en toute légalité, les mesures de rétorsion autorisées par le GATT et bientôt l'OMC, qui sont en général des mesures antidumping, anti-subventions, ou des mesures de sauvegarde. Les accords de Marrakech ont notamment clarifié les règles concernant les mesures antidumping que pourront prendre les pays qui s'estiment lésés par l'entrée sur leur territoire de produits vendus en dessous de leur « valeur normale », c'est-à-dire inférieur aux prix pratiqués à l'intérieur des frontières du pays exportateur.

Mesures de rétorsion

D'une façon générale, ces mesures de rétorsion seront des « retraits de concession », c'est-à-dire le rétablissement provisoire – à hauteur des préjudices subis – de droits de douane auparavant réduits ou supprimés, le recours aux contingentements restant fortement déconseillé. Ces mesures pourront être « croisées », c'est-à-dire s'appliquer dans des domaines (marchandises, services, propriété intellectuelle) différents de celui qui fera l'objet du litige.

Parmi ceux qui travaillent à la mise en place de l'OMC, certains vont plus loin dans les mesures de rétorsion, proposant des sanctions collectives que prendraient tous les pays membres de l'OMC à l'encontre du pays fautif. A l'origine de cette idée, Trân Van-Thin, ancien représentant de l'Union européenne auprès du GATT, nous a expliqué qu'une telle disposition était la seule manière pour un petit pays d'obtenir gain de cause dans un différend avec une grande puissance. Le cas du Nicaragua, opposé aux Etats-Unis il y a quelques années, avait, selon lui, amplement démontré qu'il existait bien au sein du GATT deux poids et deux mesures. De plus, nous a déclaré Trân Van-Thin, l'annonce de mesures de rétorsion permet au pays menacé de prendre tout à son aise les mesures nécessaires : il en avait été ainsi lors de la querelle des oléagineux, qui avait vu les Etats-Unis menacer l'Europe de l'imposition de droits sur certains alcools. Les importateurs avaient immédiatement constitué des stocks représentant plusieurs années de ventes, rendant inopérantes d'éventuelles représailles.

Le Congrès des Etats-Unis pourra donc se voir interdire l'utilisation de la « section 301 », dont on sait qu'elle est une arme commerciale offensive inscrite dans le Trade Act voté en 1974, puis durci au fil des années : en 1979, en 1984, et surtout en 1988, avec le « super 301 ». Une disposition qui prévoit d'établir de façon unilatérale la liste des pays dont les Etats-Unis veulent voir réduire prioritairement les barrières commerciales et va jusqu'à préciser que les exportations américaines vers ces pays devront par la suite augmenter progressivement (1).

C'est bien cette éventualité qui explique l'hostilité des Etats-Unis à l'égard d'une OMC dont la Maison Blanche pourrait rappeler au Congrès qu'elle permettra aussi – mais sur des bases multilatérales – d'appliquer de nombreuses dispositions du Trade Act de 1974, et notamment de sa « section 301 ». Cela lorsqu'un pays mis en cause par les Etats-Unis ne se sera pas exécuté après avoir été désavoué par le Conseil de règlement des différends, et éventuellement l'instance d'appel.

Dans un tel contexte, la mise en place de l'instance d'appel prend une importance considérable. De son indépendance, de la qualité de ses jugements, dépendra sa crédibilité et sa reconnaissance par tous les pays membres de l'OMC. L'une des seules décisions arrêtées à son égard est qu'elle comprendra sept personnes nommées par les membres de l'Organisation mondiale du commerce et travaillant à temps complet pour elle. L'ambassadeur de Singapour au GATT, M. Kesavapany, procède actuellement à des consultations pour établir la liste des titulaires.

« Sages » contre juristes

Sur la philosophie, deux conceptions s'opposent. La première, qui semble la plus largement partagée, voudrait que l'instance d'appel soit composée par des « sages », sortes de « super-panelistes » expérimentés et dégagés de toute influence gouvernementale, ce qui, au sein des « panels » n'était pas toujours le cas. Cette conception un peu conservatrice est partagée par ceux qui craignent qu'en passant brusquement de la règle du consensus à celle du droit strictement appliqué l'OMC ne se trouve en état de guerre permanent et n'arrive pas à s'imposer. *« Un peu comme la Société des nations »*, ironise un haut fonctionnaire français manifestement plus séduit par les voies de la médiation que par celles de l'agressivité, même parée des vertus du jugement équitable.

La deuxième conception tranche évidemment beaucoup plus nettement avec les habitudes du GATT. Elle voudrait que l'instance d'appel soit constituée par de vrais juristes, et parmi les meilleurs, pour atteindre le degré de crédibilité qu'ont des instances confirmées comme la Cour de justice européenne. De ce point de vue, la France semble assez proche des Etats-Unis, alors que les autres pays de l'Union européenne pencheraient plutôt pour la première solution, celle des sept « sages ». On peut penser que la promesse faite par Bill Clinton à Robert Dole d'une mise sous surveillance de l'instance d'appel est un argument que vont utiliser ceux qui réclament des juristes de haut niveau, presque des juges. Il est clair aussi qu'une partie du chemin est déjà faite, puisque les rapports des « panels » avaient évolué ces derniers temps vers un juridisme strict et moins de médiation, comme on l'avait vu lors du différend qui opposa plusieurs années durant les Etats-Unis à l'Europe à propos du soja.

Si elle voit le jour au début de l'année prochaine et impose rapidement son autorité, l'OMC, qui sera un organe permanent de règlement des différends commerciaux, pourrait éviter au monde la répétition de nouveaux « rounds », après tous ceux qui ont mobilisé l'attention et les énergies depuis une quarantaine d'années (2).

Mais nous n'en sommes pas là, et l'année 1995 verra les pays ayant ratifié l'OMC – ils ne sont pour l'heure que trente-deux sur les cent vingt-quatre signataires de l'accord de Marrakech – inciter les retardataires à rejoindre les autres. Car pendant une bonne année coexisteront deux organisations, celle de 1947 et celle de 1994. Avec toutes les tensions et les dangers qu'un tel imbroglio peut faire naitre.

ALAIN VERNHOLES

(1) Voir à ce sujet le rapport d'information très complet qu'avait rédigé pour l'Assemblée nationale Patrick Hoguet, député (UDF), sur les résultats du cycle de l'Uruguay.

(2) Les trois premières négociations du GATT ont eu lieu à Genève, Annecy et Torquay. Eurent lieu par la suite le Dillon Round (1961-1962), le Kennedy Round (1964-1967), le Tokyo Round (1973-1979), puis l'Uruguay Round (1986-1994). Voir à ce sujet *Les échanges commerciaux dans la nouvelle économie mondiale*, de François David, président-directeur général de la Coface, PUF éd.

L'américain Reynolds Tobacco propose de nouveau une cigarette sans fumée

L'américain R.J. Reynolds Tobacco Co a conçu une cigarette presque sans fumée et sans cendre où le tabac est chauffé plutôt que brûlé. Selon un porte-parole de la compagnie, Maura Ellis, *« Eclipse »* produit 90 % moins de fumée qu'une cigarette ordinaire et elle ne laisse ni odeur, ni trace, ni décoloration.

Le principe est similaire à celui d'une cafetière électrique quand l'eau chaude est versée sur le grain moulu et prend la saveur. Le fumeur allume une extrémité en carbone très pur. L'air chaud passe à travers le tabac, qui est mélangé avec de la glycérine, et les vapeurs transportent sa saveur et la nicotine. Les pourcentages de goudron et de nicotine sont identiques à ceux d'une cigarette ultra-légère.

La cigarette *« Eclipse »* n'est en fait que le prolongement d'une précédente expérience tentée voilà sept ans. A l'époque Reynolds découvrait la *« cigarette sans fumée »* et la commercialisait sous le nom de *« Premier »* (*le Monde* du 17 septembre 1987). Ce nouveau produit était critiqué notamment par des associations américaines de santé. Le lancement s'était soldé par un échec commercial et, deux ans plus tard, malgré un investissement de 1,7 milliard de francs, la cigarette était retirée de la vente.

Une modification des taux décidée par le Sénat

La fiscalité des plus-values d'entreprises a été une nouvelle fois modifiée

L'imposition des plus-values réalisées par les entreprises sur la vente d'actions n'ayant pas le caractère de titres de participation sera relevé à partir de l'année prochaine de 18 % à 33,3 %. Cet alourdissement a été décidé à la fin de la semaine dernière par les sénateurs lors du vote de la première partie du projet de budget pour 1995. Cette mesure compense en partie la perte fiscale entrainée par une moindre hausse de la taxe professionnelle.

La décision du Sénat modifie une nouvelle fois le régime des des plus values réalisées par les entreprises qui a souvent varié depuis trente ans. Jusqu'en 1965, les plus-values à long terme (plus de deux ans) étaient exonérées à la condition qu'elles soient réinvesties. Ce régime qui est toujours en vigueur dans la plupart des pays industrialisés a été modifié en 1965 : l'ensemble des plus-values a alors été taxé à 10 %.

Troisième étape à partir de 1974 qui se prolonge jusqu'en 1989 : les plus values d'entreprises sont taxées à 15 % et même à 25 % pour celles réalisées sur les terrains à bâtir. Puis les modifications s'accélèrent. A partir de 1989, le taux d'imposition de 15 % sur l'ensemble des plus values passe à 19 % (immeubles, actions, plus-values financières) avec deux taux particuliers : 15 % pour les brevets, 25 % pour les terrains à bâtir. A la fin de 1990, une imposition particulière est créée pour les plus values dites financières dont le taux passe de 19 % à 25 %. Existent alors trois taux : 25 % (terrains à bâtir et plus-values financières), 15 % pour les produits de la propriété industrielle (brevets) et 19 % pour toutes les autres plus-values. Nouveau changement en 1991 : les plus values financières (organismes communs de placement) sont taxées au taux de l'impôt sur les sociétés, c'est à dire à 34 % puis à 33,3 % contre 25 % précédemment. Toutes les autres plus values sont taxées à 18 % (terrains à bâtir, matériel, actions, brevets...).

Le projet actuel du gouvernement fait passer de 18 à 19 % le taux de la plupart des plus values réalisées par les entreprises, notamment celle des titres de participation, les plus-values financières restant quant à elles taxées à 33,3 %.

Al. V.

Les prix ont augmenté de 0,1 % en Allemagne de l'Ouest pour novembre. – Les prix à la consommation ont augmenté en Allemagne de l'Ouest de 0,1 % en novembre par rapport à octobre, où la hausse avait été également de 0,1 % comparée à septembre, selon l'indice provisoire publié, vendredi 25 novembre, par l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden. Sur un an (novembre 1993-novembre 1994), l'inflation s'est élevée à 2,6 %, soit la plus faible progression depuis mars 1991. En octobre, le taux annuel était de 2,8 %.

SOCIAL

En échange d'un horaire d'ouverture plus large

Les banques proposent une baisse de la durée du travail sans perte de salaires

Les négociations sur l'aménagement du temps de travail dans les banques font l'objet d'un nouveau sérieux bras de fer entre l'Association française des banques (AFB), et les syndicats (SNB-CGC, CFDT, CFTC, CGT,FO). L'enjeu de cet accord, qui fait suite à l'echec de la première session de négociations au printemps, est l'élargissement de l'ouverture des plages horaires des banques. Celui ci passe necessairement par le contournement du décret de 1937, propre aux banques, qui interdit « le roulement et le relai » et qui impose deux jours de repos consécutifs dont le dimanche.

L'AFB qui explique faire face à la concurrence de la Poste ou des banques non membres de l'association comme le Crédit Agricole, propose un accord expérimental, sur trente mois. Il ne concernerait qu'un certain type d'activité bancaire et serait limité géographiquement, puisque ne sont selectionnées dans un premier temps que huit régions administratives, au sein desquelles, seules 15 % des agences seraient touchées. Au total ne seraient concernés que « 6 à 7 % des effectifs », estime l'AFB , sur un total 230 000 salariés dans la branche.

Selon ce projet, « un salarié qui accepterait de travailler volontairement le soir jusqu'à 22 heures, verrait sa durée de travail réduite de 20 %, soit 35 heures par semaine, sans perte de salaires ». Pour les guichets, l'extension des horaires reste circonscrite dans une plage qui va de 7 heures 45 à 19 heures. La règle des deux jours de repos consécutif incluant le dimanche n'est pas modifiée. Pour la mise en place de l'accord, un large appel au volontariat serait fait.

Les syndicats restent dans l'ensemble rétifs. La CGT et FO ont déjà signifié qu'elles ne seraient pas signataires. Le SNB-CGC, la CFDT et la CFTC ont pour le moment reservé leur réponse, n'estimant pas l'accord « signable » en l'état.

A. B.-M.

Selon une étude du ministère du travail

Le coût du chômage indemnisé se serait élevé à 270 milliards de francs en 1991

En 1991, selon une étude effectuée par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), et publiée par le ministère du travail (Premières synthèses, N 75) le coût du chômage indemnisé se serait élevé à 270 milliards de francs, représentant 4 % du produit intérieur brut. Dans ce calcul, tout théorique, interviennent les 91 milliards de francs perçus en allocations par les chômeurs et, de façon encore plus aléatoire, 180 milliards de francs qui correspondent à un manque à gagner estimé dès lors que toutes les personnes indemnisées occuperaient un emploi à temps plein (138,3 milliards en cotisations sociales, 24,6 milliards en impôt sur le revenu, 14 milliards en TVA versée par les ménages et 2 milliards de taxe d'habitation).

Bien entendu, ce coût donne une mesure incomplète, qui ne coïncide d'ailleurs pas avec les dépenses totales pour l'emploi. Dans les coûts directs, il conviendrait d'ajouter la validation des points de retraite des chômeurs indemnisés et la gestion administrative de l'UNEDIC aux allocations de chômage, qui porterait l'ensemble à 102 milliards. Il faudrait également également y joindre les coûts dérivés, pour un montant de 96 milliards, qui comprendraient les éléments de la politique de l'emploi (préretraites. aides à l'emploi, actions de formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi), fonctionnement de l'ANPE, etc) et ceux de d'une partie de la formation professionnelle continue des actifs occupés, pour 41 milliards de francs.

La grève deviendrait l'ultime recours

Les dockers de Marseille-Fos s'apprêtent à signer un « pacte social »

MARSEILLE

de notre correspondant

Le syndicat CGT des dockers et le syndicat patronal des entrepreneurs de manutention du port de Marseille-Fos, s'apprêtent à signer un « pacte social », afin de limiter les arrêts de travail et de ne recourir à la grève que comme ultime recours, une fois épuisées toutes les voies de la conciliation. Au terme de huit heures de discussions, la réunion paritaire, tenue vendredi 25 novembre, au siège du syndicat patronal, a permis de dégager un compromis qui devrait déboucher, le 2 décembre, sur la signature officielle d'un accord. La « paix sociale » que dockers et patronat s'engagent à respecter jusqu'au 31 décembre 1997, prévoit notamment l'embarquement des marchandises à destination de la Corse, même en cas de grèves.

Éric Giuily, président de la Compagnie générale maritime et André Ferras, patron de la branche maritime de Bolloré, avaient demandé à Pierre Aim, PDG du groupe français de transport Saga, de conduire les négociations à Marseille, après que celui-ci eût contribué en juillet dernier au Havre, à la conclusion d'un accord sur la mensualisation des dockers.

Le point d'achoppement des négociations menées cet été portait sur l'intégration, au sein des entreprises, des deux cent cinquante dockers intermittents. Cette question n'apparaît plus à l'ordre du jour, la « paix sociale » envisagée visant en tout premier lieu à relancer le trafic.

LUC LEROUX

Le protocole d'accord sur la reprise du travail n'est toujours pas signé

La tension persiste chez GEC-Alsthom à Belfort

Si les portes de l'usine GEC-Alsthom sont désormais ouvertes à Belfort et à Bourogne, la reprise normale du travail, après un mois de conflit, pourrait lundi 28 novembre achopper sur le paiement des jours de grève. Des débrayages ne sont pas à exclure. Les négociations engagées entre la direction et les syndicats, tout au long du week end ont abouti sur un constat de désaccord. Des assemblées générales par ateliers sont prévues. La direction de GEC-Alsthom ne s'est engagée à payer que trois jours de la grève. Les deux journées de scrutin sur la grève et celle (fériée) du 1er novembre seront payées. Les salariés exigent que soient également payées la journée du 11 novembre et celle de vendredi, premier jour de reprise du travail. Pour la CGT, « *la fin de la grève n'est pas la fin du conflit* ». Parmi les avancées de la négociation sur le protocole de reprise du travail, toujours non signé, la direction a toutefois fini par s'engager à ne pas déduire les jours de grève sur le calcul, ni des congés payés, ni du treizième mois.

L'avenir des liaisons ferroviaires dans l'Union européenne

Le réseau transeuropéen de transports n'obtiendrait pas de financement communautaire nouveau

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

La mise en place d'un réseau transeuropéen de transports modernes, et notamment de trains à grandes vitesses (TGV), recommandée par le Livre Blanc de la Commission européenne sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, se fera, en principe, sans financement communautaire nouveau.

Telle est la position prise par le « groupe Christophersen » (du nom du vice-président de la Commission, chargé des affaires économiques et financières), qui rassemblait des représentants des Douze et qui avait été chargé par les Conseils européens de Bruxelles (décembre 1993) et de Corfou (juin 1994) d'étudier les modalités de mise en œuvre de cette entreprise.

Les tenants de l'orthodoxie, parmi lesquels les Français aux côtés des Allemands, des Anglais, des Néerlandais, l'ont donc emporté. Avant le Conseil européen de Corfou, le groupe Christophers en avait identifié 11 projets prioritaires. Il en a ajouté trois autres et la liste ainsi allongée de quatorze projets prioritaires sera vraisemblablement avalisée par le Conseil européen d'Essen en décembre.

« *Une dynamique a été crée, les 14 projets ont fait l'objet d'une évaluation politique, financière, technique* », fait-on valoir à la Commission. En principe ces projets, à la rentabilité financière problématique et ayant donc besoin d'une impulsion politique, seront maintenant l'objet de la sollicitude des Seize états membres de l'Union élargie, qui veilleront à ce qu'ils soient effectivement exécutés. Le groupe Christophersen, s'il ne propose aucun instrument financier nouveau visant à compléter les ressources disponibles, indique cependant que « *des mesures seront prises* » dans le cas où des obstacles financiers mettraient en péril la mise en œuvre de l'un ou l'autre des projets.

Que vaut une telle déclaration d'intention ? Le Livre Blanc partait d'une approche macroéconomique. Pour améliorer la compétitivité des entreprises communautaires, mais aussi pour relancer l'activité et créer des emplois, il était proposé « *un effort commun massif et durable...* » Le rapport Christophersen rappelle que cette philosophie est révolue et qu'il convient désormais de raisonner, en particulier pour le financement, « *projet par projet* ».

Or les 14 projets soumis à l'approbation des chefs d'état et de gouvernements se présentent de manière très différentes. Certains sont plus avancés, d'autres, telle la ligne de TGV et de transport combiné Lyon-Turin, ne correspondent pas aux priorités des gouvernements, si bien qu'Edmond Alphandhéry estimait récemment que seulement quatre ou cinq projets seraient effectivement programmés à Essen (*Le Monde* du 9 novembre).

Sur le plan financier, certains projets bénéficient d'une rentabilité satisfaisante et n'ont pas besoin d'être aidés. Ceux situés dans les « *pays de la cohésion* » (Espagne, Grèce, Irlande, Portugal) pourront faire appel aux crédits des Fonds structurels. Les autres projets, dont le TGV-Est, le seul qui, à ce stade, interesse la France, se disputeront le 1,8 milliards d'écus inscrits dans le budget communautaire pour le financement des réseaux transeuropéens au cours des cinq années à venir. Le débat s'annonce difficile et le volontarisme du Livre Blanc bien lointain.

PHILIPPE LEMAITRE

Le TGV belge prend du retard

BRUXELLES

de notre correspondant

Tous les services publics belges doivent être en grève mardi 29 novembre. Les syndicats entendent ainsi protester contre « l'adoption du modèle néo-libéral » et ses conséquences sur l'emploi et les salaires. Le malaise est particulièrement net à la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) dont les difficultés sont illustrées par l'incapacité de réaliser dans les délais initialement annoncés l'installation du TGV en Belgique. Comme les Parisiens, les Bruxellois peuvent se rendre à Londres, via Lille, par le train Eurostar et le tunnel sous la Manche, depuis le 14 novembre. Plate-forme du trafic des voyageurs vers l'étranger, la gare du Midi, à Bruxelles, a été aménagée pour le TGV. Seulement, s'il y a la gare et les wagons, il manque encore un site spécifique.

L'Eurostar roule, à petite vitesse, sur le tronçon habituel entre Bruxelles et Lille, après que la partie située entre Tournai et Lille a enfin été électrifiée en 1993. D'abord prévue pour 1995, la mise en service du TGV Paris-Bruxelles, *via* Lille, en 1 heure 26, n'aura pas lieu avant septembre 1997. Les chantiers sont ouverts pour la construction du site propre : 71 km de voie nouvelle entre la frontière française et la ville de Hal, dans la périphérie bruxelloise ; une vingtaine de kilomètres de voie aménagée et élargie sur un tronçon déja existant entre Hal et Bruxelles. Les travaux dans cette zone très urbanisée coûteront aussi cher (plus de 4 milliards de francs) que le tronçon nouveau entre Hal et la France.

Un coût réel sous-estimé

« *On a sous-estimé le coût réel de l'entreprise parce qu'on s'est basé sur les études françaises, alors que votre TGV passe dans des zones où il y avait moins d'expropriations à prévoir* », explique un responsable de la SNCB. Le fait que les permis de construire sont accordés par les régions (Flandre et Wallonie), et non par les services de l'Etat fédéral, n'arrange rien. Le projet Paris-Bruxelles n'est pas remis en question. Il y a simplement un sérieux décalage entre la réalité et l'effet d'annonce voulu par la Commission, au nom de l'intégration entre les Douze, et le gouvernement de Bruxelles, « *capitale de l'Europe* ». Les deux tronçons entre Bruxelles et les frontières néerlandaise (vers Amsterdam, *via* Anvers) et allemande (vers Cologne, *via* Liège) sont reportés aux calendes grecques, en tout cas pas avant 2005. Il s'agit là de parcours alternant lignes nouvelles (entre Louvain et Liège) et lignes aménagées en zones urbaines denses.

Depuis 1989, la Belgique reçoit de l'Europe 20 millions d'écus (130,8 millions de francs) par an, pendant dix ans, pour financer les chantiers du TGV. Elle compte sur une rallonge pour les tronçons vers l'Allemagne et les Pays-Bas, parce que, nous a dit Elio Di Rupo, vice-premier ministre chargé des communications, « *le projet TGV présente un intérêt communautaire évident et reconnu par l'Union européenne* ». Mais l'essentiel du financement reste à la charge de la SNCB sur ses fonds propres. Or la société nationale est au bord de la faillite, avec une dette de quelque 16 milliards de francs français en 1994. Lui-même très endetté, l'Etat fédéral a mis fin, il y a quelques années, à l'indexation de la dotation qu'il accorde à la SNCB (6 milliards de francs français en 1994, soit, en francs constants, 66 % de l'aide attribuée en 1980). Le déficit d'exploitation se creuse d'année en année : 1,2 milliard de francs français en 1991 ; presque 2 milliards en 1993.

Devant cette situation catastrophique, le gouvernement a demandé un audit international. Publiés le 9 novembre, les résultats des travaux du cabinet Coopers et Lybrand constituent un véritable électrochoc. L'audit annonce un déficit constant du trafic marchandises en l'an 2000. Il prévoit un accroissement vertigineux de la dette dans l'hypothèse où l'on voudrait tenir le calendrier prévu pour le TGV vers Amsterdam et Cologne ; il préconise des mesures aboutissant à la disparition de 10 000 postes de travail d'ici à 2005 (sur un total de 42 000 aujourd'hui). Alors qu'hommes politiques et anciens dirigeants des chemins de fer se renvoient la responsabilité du naufrage qui menace, le ministre a donné trois mois à la direction de la SNCB pour préparer un plan de redressement à la lumière de l'audit.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

La liaison à grande vitesse Lyon-Turin paraît compromise

CHAMBÉRY

de notre correspondant

Décidée au sommet franco-italien de Rome, le 26 novembre 1993, confirmée ensuite en juin 1994, au sommet de Corfou, la liaison ferroviaire à grande vitesse Lyon-Turin risque-t-elle d'être « oubliée », les 9 et 10 décembre prochain, lors du conseil européen d'Essen, en Allemagne ? Telle est la crainte du maire de Chambéry (Savoie), Louis Besson (PS), ancien ministre des transports du gouvernement Rocard et membre du comité de pilotage du Lyon-Turin. Le 25 novembre, l'élu savoyard a ainsi estimé que le « flottement » auquel on assistait au niveau gouvernemental pouvait compromettre le projet, alors que des engagements fermes ont été pris avec les Italiens et que la création d'un groupement européen d'intérêt économique (GEIE) pour l'exploitation de la liaison transalpine a été annoncé le 24 novembre par les directions de la SNCF et des chemins de fer italiens(FS).

Ce GEIE doit permettre aux deux sociétés de recevoir les premiers fonds pour engager des études sur un tracé nécessitant le percement de trois tunnels, dont un de plus de 54 kilomètres sous le Mont-Cenis, pour un coût global approchant les 65 milliards de francs, dans l'hypothèse où la mixité voyageurs marchandises serait envisagée sur la totalité du parcours (1). « *Je serais désolé de voir le Lyon-Turin, dont les marchandises peuvent supporter en partie le coût dans le cadre d'un financement de type Eurotunnel, entrer en concurrence avec le TGV voyageurs Paris-Strasbourg, jugé prioritaire par le gouvernement* », remarque M. Besson. Pour lui, les deux projets ne sont pas de même niveau. Le TGV-Est apparait comme une simple liaison à grande vitesse entre Paris et Strasbourg, susceptible par la suite d'être prolongée vers l'Allemagne du Sud et Berlin, alors que le Lyon-Turin renvoie à un problème d'aménagement du territoire à l'échelle européenne, destiné non seulement à mettre Turin à cinq heures et treize minutes de Paris mais aussi et surtout à résoudre le problème du trafic de marchandises à travers les Alpes, alors que les tunnels routiers franco-italiens du Mont-Blanc et du Fréjus sont menacés de saturation à l'échéance 2010.

Dans un communiqué en date du 23 novembre, le ministre des transports, Bernard Bosson, indique que « *le gouvernement français a demandé une contribution importante et immédiate pour le TGV-Est en raison du démarrage des travaux à la fin de l'année 1995, alors que le TGV Lyon-Turin est encore dans la phase préparatoire à l'enquête publique* », tout en réaffirmant qu'un tel projet reste « *un enjeu prioritaire pour la France* ».

PHILIPPE REVIL

(1) Le coût du TGV Paris-Strasbourg est estimé à 24 milliards de francs pour un taux de rentabilité faible (4 %) alors que l'équilibre se situe autour de 8 %.

AGRICULTURE: Décès d'Eugène Forget, fondateur de la FNSEA. – Le fondateur de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Eugène Forget, est décédé samedi 26 novembre à Angers à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

[Agriculteur de l'Anjou, né en 1901 à Soeurdres, un bourg dont il devint maire à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, s'était engagé dès les années 30 au sein du « syndicat d'Anjou ». Proche du MRP (Mouvement républicain populaire), il était devenu en 1945 premier président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Maine-et-Loire. Il est à l'origine de la création de la Fédération nationale qu'il présidera de 1946 à 1950. Il a écrit ses Mémoires et décrit son parcours dans un livre publié en 1982 « Le serment de l'unité paysanne ».]

Un entretien avec le créateur de la nouvelle banque d'affaires, Kleinwort Benson Gimar et Cie.

Christian Giacomotto : « Nous voulons établir un pont entre la City et Paris »

Christian Giacomotto, ancien président du directoire de la banque Arjil (groupe Lagardère), a annoncé, le 26 novembre, la création d'une nouvelle banque d'affaires, la KBG (Kleinwort Benson Gimar), dont il est l'actionnaire majoritaire et qu'il va diriger. Il s'agit d'une société en commandite par actions, à laquelle participent Gimar (une SARL contrôlée par MM. Giacomotto et Michael Martin, président de Kleinwort Benson France) et le groupe britannique Kleinwort Benson.

« La naissance d'une nouvelle banque d'affaires est un événement assez rare. Il existe en France des établissements puissants, de grande réputation, la concurrence est forte. Que pensez-vous apporter de plus à vos clients ?

– Nous sommes partis du constat qu'il existe deux grandes places bancaires fortes en Europe. Londres, bien évidemment, qui possède une avance considérable sur les autres, et Paris, qui sera probablement la première place continentale. Monnaie unique ou pas, il faut établir un pont entre les expériences et les compétences des deux pays. Et dans ce domaine nous pouvons apporter quelque chose de plus à nos clients. Cette banque a vocation à faire tous les métiers de la banque d'affaires, à être présente sur les marchés de capitaux et, progressivement, à se lancer dans la gestion de fonds. Mais nous voulons en priorité mettre l'accent sur l'internationalisation du capital des grandes entreprises françaises avec un vrai savoir-faire. Nous pourrons nous appuyer sur le réseau international de Kleinwort Benson, présent aussi bien à New-York, qu'à Tokyo, Singapour, Hongkong, Francfort ou Madrid. Je crois que, après l'internationalisation des marchés obligataires dans les années 70, nous n'en sommes qu'aux balbutiements en matière d'actions. Notre atout par rapport à nos concurrents réside dans notre capacité de placement et de mobilisation de capital à l'échelle de la taille des opérations d'aujourd'hui.

– Y a-t-il une différence entre Kleinwort Benson Gimar et cie et les filiales établies à Paris de grandes banques d'affaires étrangères et notamment anglaises ?

– Oui et de taille. Le centre de décision de la nouvelle banque se trouve en France, et nous disposons d'une totale autonomie de gestion. La formule juridique retenue, celle d'une société en commandite par actions, vise justement à ne pas être une simple filiale de banque étrangère. Mais, pour éviter le travers de l'impunité de la gérance, si cette dernière venait à ne pas bien faire son travail, Kleinwort Benson dispose d'une option exerçable à tout moment de rachat de l'ensemble. Les actionnaires minoritaires présents aux côtés de Kleinwort Benson auront alors automatiquement la possibilité de sortir. D'autre part, c'est un système ouvert, les associés-gérants peuvent être nombreux et nous comptons attirer des banquiers de talent. Quant à leur rémunération, elle sera variable en fonction des affaires qu'ils amènent.

– Pensez-vous que vous serez réellement considéré et accepté comme une banque d'affaires française ?

– On ne fait pas ce métier avec arrogance. Notre objectif n'est pas d'introduire en France un quelconque cheval de Troie britannique. Un marché fonctionne bien quand il y a beaucoup d'intervenants très différents les uns des autres. C'est aujourd'hui ce qui fait la force de la City. »

Propos recueillis par
ÉRIC LESER.

Selon l'enquête de la COB

La fusion entre La Redoute et Pinault-Printemps s'est effectuée dans des conditions normales

La Commission des opérations de Bourse (COB) a estimé, vendredi 24 novembre, qu'*« il n'y avait pas eu d'action concertée »* pour faciliter l'établissement de la parité de fusion entre La Redoute et Pinault-Printemps, au vu des conclusions de l'enquête sur le marché des titres avant l'annonce publique, le 18 février, d'un projet de fusion entre les deux sociétés.

Par ailleurs, *« aucune opération anormale n'a été décelée »* sur le marché entre le début décembre 1993 et le 17 février 1994, période au cours de laquelle près d'un million de titres, soit environ 7 % du capital de cette société, ont été échangés. La COB écarte aussi l'hypothèse d'une baisse des cours de l'action La Redoute provoquée par des ventes à découvert. *« Au terme de l'examen, aucun élément n'a justifié une suite de la part de la Commission »*, souligne l'organisme considéré comme le *« gendarme de la Bourse »*. Les investigations de la COB ont porté principalement sur le marché vendeur des actions La Redoute et le marché acheteur des titres émis par Pinault-Printemps.

Après avoir racheté la chaîne française

Le groupe britannique Forte veut doubler la capacité d'accueil des hôtels Méridien

BAHREIN
de notre envoyé spécial

Les projets et l'ambition ne manquent pas à Rocco Forte, président du groupe britannique qui porte son nom et nouveau président de Méridien. Après avoir acheté cette chaine d'hôtels à Air France, le 8 novembre, pour un montant de 1,813 milliard de francs, il veut en faire, d'ici à l'an 2000, la première chaine d'hotels de luxe au monde. Le président du groupe britannique qui inaugurait, samedi 26 novembre, l'hôtel Méridien de Bahrein, a l'intention, d'accroître sa position au Moyen-Orient et d'y rester le leader.

Méridien devrait compter d'ici à six ans, selon M. Forte, environ 200 hôtels et 50 000 chambres contre 80 hôtels actuellement et une capacité d'hébergement de 23 000 chambres. Neuf hôtels sont actuellement en construction au Moyen-Orient et une trentaine de projets sont actuellement à l'étude en Europe, en Europe de l'Est, en Amérique du Nord et en Asie. Si M. Forte n'exclut pas de nouvelles acquisitions, il a écarté catégoriquement le rachat éventuel de la chaine Sofitel, quatres étoiles du groupe français Accor, si celui-ci décidait de s'en séparer.

Coté enseigne, l'appelation Forte Grand devrait disparaître d'ici « trois à quatre ans » au profit du seul pavillon Méridien. C'est également sur cette même période que le groupe britannique compte se séparer de ses activités de cattering (restauration à bord des avions) ainsi que d'une centaine d'hôtels de classe moyenne, essentiellement des deux étoiles. Ces cessions devraient lui permettre d'engranger quelques 500 millions de livres (environ 4 milliards de francs), selon les rares chiffres donnés par la direction du groupe. Aucune estimation n'a pu être donnée sur les résultats cette année de Méridien (qui a perdu près de 30 millions de francs en 1993). Des « résultats très positifs devraient être attendus pour le prochain exercice », dit seulement M. Forte. Le secteur hôtellier avait beaucoup « souffert de la récession et le taux d'occupation avait beaucoup baissé ». Bien que celui-ci soit remonté en 1994 pour s'établir aux alentours de 64 %, il n'a eu aucune incidence sur le chiffre d'affaire en raison de l'effet de change.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Les déclarations du patron du groupe suédois

Volvo songe à d'autres alliances pour remplacer Renault

Volvo étudie *« des solutions alternatives à l'alliance avec Renault »*, indique Sören Gyll, président du groupe suédois, dans un entretien publié lundi 28 novembre par *la Tribune-Desfossés*, soit un an après la rupture fracassante entre les deux constructeurs, qui envisageaient de fusionner. M. Gyll précise toutefois que *« les vraies discussions n'ont pas encore commencé »*. *« Il n'y a rien dans le pipe-line pour l'instant avec d'autres constructeurs »*, poursuit-il, mais *« nous n'excluons rien pour le futur »*. Volvo élabore *« un plan stratégique pour l'automobile qui devrait être finalisé dans six mois »*, *explique M. Gyll, pour qui « une alliance ne peut simplement reposer sur une vision du haut management, comme dans le projet avec Renault ». « Pour réussir, il faut qu'elle puise ses racines dans l'ensemble de l'entreprise »*, indique-t-il. Le président de Volvo affirme en outre que Volvo cédera ses 11,3 % dans le capital du constructeur français *« quand les marchés seront favorables »*. *« Renault va prendre de la valeur »*, selon M. Gyll, qui rappelle que Volvo s'est engagé à ne pas vendre avant six mois. *« Nous pouvons ensuite céder nos actions en bloc ou par paquet à qui nous voulons. Mais nous ne ferons rien qui nuise à Renault. »*

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

AÉRONAUTIQUE

JAL pourrait perdre 12 milliards de francs sur des contrats à terme de devises. – La compagnie aérienne japonaise, Japan Airlines (JAL), pourrait perdre au total la somme extravagante de 220 milliards de yens (12 milliards de francs) sur les contrats à terme passés pour se protéger contre une hypothétique appréciation du dollar, une fois ceux-ci arrivés à échéance, selon les calculs publiés, lundi 28 novembre, par le quotidien *Asahi Shimbun*. Pour arriver à ce chiffre, le grand journal japonais prend en compte les pertes déjà encourues et celles que devraient encore subir le transporteur nippon jusqu'à l'échéance des contrats, dont certains avaient été passés pour des périodes aussi longues que dix ans. Un porte-parole de JAL s'est borné à indiquer que la compagnie allait enregistrer sur ces contrats à terme des pertes de 43,8 milliards de yen (2,3 milliards de francs) pour l'année fiscale 1995/1996, si le taux de change yen/dollar se maintient à ses niveaux de la fin septembre. Ces pertes seraient prises en compte dans les prévisions de résultats du groupe. Les contrats, qui portaient sur un montant total d'environ 3,6 milliards de dollars, avaient été passés entre août 1985 et mars 1986 et portaient sur des durées inhabituellement longues. (*AFP.*)

CARBURANTS

Les centres Leclerc relancent leurs attaques contre le label UTAC. – *Les compagnies pétrolières et les constructeurs automobiles de ce pays viennent d'inventer un label de qualité franco-français qui est exclusivement réservé au réseau de stations-service des raffineurs »*, ont déploré le 24 novembre Michel Leclerc et son père Edouard en évoquant la norme UTAC lancée au mois de septembre. Les centres Leclerc ont écrit au ministre de l'économie Edmond Alphandéry afin de poser le problème de la responsabilité des pouvoirs publics chargés de faire respecter les normes et de garantir la qualité des carburants distribués aux consommateurs. Parallèlement depuis le 28 novembre, ils ont lancé une campagne publicitaire afin d'alerter les automobilistes sur les paradoxes de la norme UTAC.

RÉSULTATS

Le britannique Rothmans augmente son bénéfice semestriel de 18,6 % à 276 millions de livres. – Le groupe britannique de tabac et de produits de luxe, Rothmans International, a annoncé une hausse de 18,6 % de son bénéfice imposable, à 276 millions de livres (1,89 milliards de francs) pour les six mois achevés au 30 septembre contre 233 millions lors de la même période de l'année dernière. Le chiffre d'affaires a augmenté de 4 % à 1,27 milliard de livres contre 1,21 milliard, donnant un résultat d'exploitation en hausse de 13,2 % à 254 millions de livres contre 224,6 millions. Rothmans, qui n'avait pas versé d'acompte de dividende il y a un an, propose cette année 7,5 pence par action.

PARIS, 28 novembre ▲ Bien orientée

La Bourse de Paris restait bien orientée, lundi, après deux séances de hausse et près de 3 % de gains. En progression de 0,69 %, les valeurs françaises s'inscrivaient une heure plus tard en avance de 0,62 %. Aux alentours de 13 heures, l'indice CAC 40 gagnaient 0,60 % à 1 957,53 points. Selon les boursiers, le marché des actions était soutenu par la bonne tenue du marché obligataire ainsi que la progression du dollar sur les marchés asiatiques. Sur le MATIF le contrat notionnel décembre s'inscrivait à 112,86 en hausse de 34 centièmes sur vendredi soir. *« Un retour à l'optimisme est perceptible à la Bourse de Paris où l'on estime que le marché devrait continuer de monter d'autant plus que l'échéance de fin d'année approchant, les gestionnaires vont être de plus en plus actifs pour présenter les meilleures performances possibles et donc procéder à des achats notamment sur les valeurs qui ont le plus baissé »*, soulignait-on sur le marché.

L'ouverture de Wall Street, après l'activité ralentie de la fin de la semaine dernière, sera observée très attentivement.

Les valeurs des compagnies d'assurances, favorisées par la bonne tenue des marchés obligataires, étaient bien orientés : l'UAP gagnait 0,81 %, les AGF 1,62 %, AXA + 0,39 %. L'évolution était favorable également pour les valeurs bancaires : Suez (+1,38 %), Paribas (+ 0,59 %), Société générale (+ 0,16 %).

Alcatel Alsthom poursuit également son rebond technique et progresse de 0,99 % ainsi que la Générale des eaux (+ 0,39 %).

INDICES SBF-BOURSE DE PARIS FIN DE SEMAINE

Base 1 000 : 31 décembre 1990

	18-11-94	25-11-94
Indice général-SBF 120	1 323,28	1 331,91
Indice général-SBF 250	1 280,81	1 288,38
Valeurs industrielles	1 443,29	1 451,58
Energie	1 475,83	1 471,08
Produits de base	1 410,26	1 417,03
Construction	1 564,96	1 557,81
Biens d'équipement	1 060,86	1 039,22
Automobile	2 094,98	2 071,08
Autres biens consom.	1 774,99	1 774,75
Industrie agroalim.	1 294,75	1 318,19
Services	1 275,08	1 221,75
Distribution	1 824,93	1 842,74
Autres services	957,46	959,86
Sociétés financières	1 075,63	1 082,52
Immobilier	785,39	778,82
Services financiers	1 140,52	1 151,55
Sociétés invest.	1 135,10	1 139,92

PARIS : L'affaire Tuffier-Ravier-Py devant la cour d'appel de Paris

La 9e chambre de la cour d'appel de Paris examine depuis le 23 novembre l'affaire de la société de Bourse Tuffier-Ravier-Py (TRP), pour laquelle Thierry Tuffier et Georges Py ont été condamnés à dix-huit mois de prison avec sursis et 200 000 francs d'amende le 26 janvier 1994 par le tribunal correctionnel.

En juillet 1990, la société de Bourse TRP tombait en faillite, et ses 5 800 clients ont patienté plus d'un an avant d'être indemnisés. Cette affaire faisait grand bruit, le marché français étant en pleine réorganisation. Au cours du procès de janvier, il n'était pas question de clients lésés, pas plus que d'abus de confiance.

Le jugement rendu tenait essentiellement compte du caractère technique du dossier (*le Monde* du 28 janvier), et c'est cet aspect qui, aujourd'hui, fait partie de l'appel. L'audience présidée par Jean-Yves Launay devrait durer jusqu'au 2 décembre. Au départ, la cour a procédé au rappel de l'affaire et à l'audition des prévenus. Les réquisitions de l'avocat général ne devraient intervenir que jeudi 1er décembre.

MM. Tuffier et Py, président et vice-président de TRP, avaient été condamnés pour abus de biens sociaux portant sur 6,7 millions de francs, mais relaxés du chef d'abus de confiance. Les quatre autres prévenus, Didier Souffrant, Jean-Michel Thilloy, Daniel Spire et Lionel Habasque, dirigeants des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières Parce-Plus, Pacte-Arbitrage et Sécurité Plus, gérés par TRP, et qui avaient prêté de l'argent à TRP avant la faillite de juillet 1990, avaient été relaxés.

TOKYO, 28 novembre ▲ Regain

La Bourse de Tokyo a enregistré, lundi 28 novembre, une hausse de 0,8 %. L'indice Nikkei a gagné 144,43 points pour clôturer à 18 811,36 points, les investisseurs s'étant lancés dans une chasse aux bonnes affaires inégalée depuis janvier dernier. Le Nikkei avait perdu, ces cinq derniers jours, 670 points, tombant vendredi à son niveau le plus bas depuis dix mois. Le TOPIX est en hausse de 7,40 points à 1 491,42 points, alors qu'il avait perdu 0,14 point vendredi.

Le volume des échanges s'est contracté à quelque 180 millions d'actions, contre 259,7 millions vendredi.

Sur le marché des changes, le dollar a cloturé à 98,93 yens lundi à Tokyo, en hausse de 0,50 yen par rapport à la clôture de vendredi (98,77 yens).

VALEURS	Cours du 25 nov.	Cours du 28 nov.
Bridgestone	1 500	1 510
Canon	1 700	1 710
Fuji Bank	1 910	1 960
Honda Motors	1 600	1 620
Matsushita Electric	1 500	1 610
Mitsubishi Heavy	725	726
Sony Corp.	5 160	5 140
Toyota Motors	2 070	2 070

CHANGES

Dollar : 5,3710 ▲

Le dollar progressait, lundi matin à l'ouverture du marché des changes parisien, à 5,3710 francs contre 5,3553 francs, vendredi en fin de journée. Le deutschemark fléchissait à 3,433 francs contre 3,4362 francs vendredi soir (cours indicatif de la Banque de France).

FRANCFORT	25 nov.	28 nov.
Dollar (en DM)	1,5534	1,5858

TOKYO	25 nov.	28 nov.
Dollar (en yens)	98,43	98,93

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (28 nov.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (25 nov.) .... 7 %

BOURSES

PARIS

	24 nov.	25 nov.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 934,68	1 945,89
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 326,05	1 331,91
Indice SBF 250	1 283,06	1 288,38

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	23 nov.	25 nov.
Industrielles	3 674,63	3 708,27

LONDRES (indice « Financial Times »)

	24 nov.	25 nov.
100 valeurs	3 036,60	3 033,50
30 valeurs	2 326,90	2 323,30

FRANCFORT

	24 nov.	25 nov.
Dax	2 055,97	2 051,62

TOKYO

	25 nov.	26 nov.
Nikkei Dow Jones	18 666,93	18 811,36
Indice général	1 484,02	1 491,42

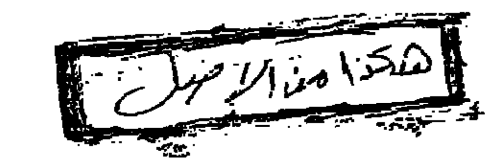
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3790	5,3810	5,3732	5,3762
Yen (100)	5,4410	5,4459	5,4828	5,4900
Ecu	6,5392	6,5444	6,5332	6,5405
Deutschemark	3,4348	3,4373	3,4373	3,4408
Franc suisse	4,0480	4,0526	4,0629	4,0702
Lire italienne (1000)	3,3156	3,3190	3,2890	3,2941
Livre sterling	8,3928	8,3927	8,3821	8,3902
Peseta (100)	4,1101	4,1143	4,0856	4,0909

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5 1/2	5 5/8	5 13/16	6 1516	6 3/16	6 5/16
Yen (100)	2 1/2	2 3/8	2 1/4	2 3/8	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8	5 15/16	6 1/16
Deutschemark	4 7/8	5	5 1/16	5 3/16	5 1/8	5 1/4
Franc suisse	3 1/2	3 5/8	3 3/4	3 7/7	4 1/16	4 3/16
Lire italienne (1000)	8 1/4	8 1/2	8 9/16	8 13/16	9 1/16	9 5/16
Livre sterling	5 1/2	5 5/8	5 15/16	6 1/16	6 3/8	6 1/2
Peseta (100)	7 7/16	7 5/8	7 3/4	7 7/8	8 3/16	8 1/4
Franc français	5 1/4	5 3/8	5 7/16	5 9/16	5 5/8	5 3/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



BOURSE DE PARIS DU 28 NOVEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 5,50

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,60 % (1957,56)

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
+7,26	EDF-GDF 3%	6220	6200	-0,32
-5,36	B.N.P. (T.P)	1028	1024	-0,19
-4,34	Cr.Lyonnais(T.P.)	990	991	+0,10
-19,66	Renault (T.P.)	1919	1904	-0,78
-19,08	Rhone Poulenc(T.P)	2100	2080	-0,95
-2,92	Saint Gobain(T.P.)	1165	1161	-0,34
+1,80	Thomson S.A (T.P)	1070	1070	—
-1,10	Accor 1	585	586	+0,17
-9,24	Air Liquide 1	718	721	+0,42
-46,59	Alcatel Alsthom 1	445,90	449,70	+0,92
-33,28	Alcatel Cable 1	499	499	—
-5,21	Alspi 1	393,90	380,10	-3,50
-34,92	AGF-Ass.Gen.France	228,80	232	+1,40
-18,09	Axa 1	261,10	262,10	+0,38
-21,73	Bail Invest. 1	892	900	+0,90
-2,22	Bancaire (Cie) 1	567	572	+0,88
-19,71	Bque Colbert C2#	114,50	114	-0,44
-17,75	Bazar Hot. Ville 2	553	556	+0,54
-2,07	Berger (M) 2	1273	1273	—
+1,08	BIC 1	881	882	+0,87
+27,04	BIS 1	310	310	—
-9,32	B.N.P. 1	282	280,70	-0,50
+30,98	Bollore Techno.1	465	465	—
-18,88	Bongrain 1	2730	2817	+3,19
+32,38	Bon Marché (Au) 1	915	912	-0,33
-17,87	Bouygues 1	547	558	+2,01
-21,41	Canal + 1	873	877	+0,46
+12,79	Cap Gemini Sogeti1	199,80	189,50	-5,18
-5,45	Carnaudmetalbox 1	189,90	187,10	-1,47
+0,69	Carrefour 1	2149	2167	+0,84
-19,54	Casino Guichard 1	156	158,50	+1,60
-13,05	Casino Guich.ADP 1	124,50	126,50	+1,61
-20,29	Castorama Dl (Li)1	705	703	-0,28
—	[illegible] Part(M)2	412	—	—
-22,60	C.C.F. 1	229,10	234,50	+2,36
-12,18	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	62	65	+4,84
-18,48	Cegid (Ly) 1	449	449	—
+11,11	CEP Communication1	500	500	—
-14,93	Cerus Europ.Reun 1	102	101,80	-0,20
-27,54	Cetelem 1	1022	1018	-0,39
-1,81	CGIP 1	1248	1245	-0,24
-7,46	Chargeurs 1	1295	1284	+0,72
+24,15	Christian Dior 1	422	423	+0,24
-20,27	Ciments Fr.Priv.B1	243	250	+2,88
-15,11	Clarins 1	477	471,10	-1,24
+29,23	Club Mediterranee1	448	454,90	+1,54
-19,73	Colas 1	938	907	-3,30
—	Comptoir Entrep. 1	275	—	—
-19,38	Comptoir Moder. 1	1275	1297	+1,73
-25,88	CPR Paris.Reesc. 1	353	360	+1,98
-32,25	Cred.Fon.France 1	791	794	+0,38
-15,37	Credit Local Fce 1	408,50	414,50	+1,47
-38,30	Credit Lyonn.CIP 1	472	472	—
-41	Credit National 1	413,50	413	-0,12
-14,37	CSEE 1	481	483	+0,43
-0,54	Damart 1	5500	5500	—
-17	Danone (ex BSN) 1	765	776	+1,44
-11,28	Dassault-Aviation1	430	429,80	-0,05
-12,52	Dassault Electro 1	385	384	-0,26
+28,36	De Dietrich 1	2903	2934	+1,07

Règlement mensuel

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
-25,88	Degremont 1	423	421	-0,47
+82,89	Dev.R.N-P.Cal(Li) 2	83,90	83,10	-1,10
-18,48	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	55	54	-1,82
-19,58	DMC (Dollfus Mi)1	305,40	303	-0,79
-6,33	Docks France 1	670	680	+1,49
+34,54	Dynaction 1	154	155	+0,65
-29,93	Eaux (Gle Des) 1	510	512	+0,39
+14,02	E.B.F 1	881	878	-0,34
+26,29	Ecco 1	890	885	-0,72
-30,15	Eiffage 1	818	824	+0,73
-10,75	Elf Aquitaine 1	369,20	371,90	+0,73
-16,65	Eridania Beghin 1	735	756	+2,86
+3,65	Essilor Intl 1	754	737	-2,25
-5,44	Essilor Intl ADP 1	467	469	+0,43
-32,54	Esso 1	710	715	+0,70
-20,25	Eurafrance 1	1720	1746	+1,51
-31,24	Euro Disney 1	8,95	9	+0,56
+0,88	Euro RSCG W.W 1	582	584	+0,34
-1,35	Europe 1-1	1653	1650	-0,18
-53,29	Eurotunnel 1	21,55	21,60	+0,23
+13,88	Filipacchi Medias1	1912	1920	+0,39
-31,87	Finextel 1	109	109	—
-18,45	Fives-Lille 1	470	464	-1,28
-0,10	Fromageries Bel 1	4950	4950	—
+14,59	Galeries Lafayet.1	2300	2395	+4,13
-42,95	GAN 1	297	308	+3,70
+5,10	Gascogne (B) 1	495	494	-0,20
-7,30	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1801	1855	+3
-30,68	Geophysique 1	345,10	349	+1,13
-21,78	G.F.C. 1	402	402	—
-16,13	Groupe Andre S.A 1	583	582	-0,17
-5,59	Groupe De La Cite1	609	610	+0,12
-22,60	GTM-Entrepose 1	385	387	+0,52
-21,39	Guilbert 1	392	417	+0,38
-30,06	Guyenne Gascogne 1	1331	1340	+0,68
-0,44	Havas 1	440	443	+0,68
-36,21	I.D.I.A 1	149,60	149,80	+0,13
-4,16	Imetal 1	535	529	-1,12
-23,78	Immobil.France 2	425	425	—
-49,55	Immob.Phenix 1	55	56,35	+2,45
-27,60	Ingenico 1	98,80	98,90	+0,10
-26,20	Interbail 1	370	369	-0,27
+2,22	Intertechnique 1	512	510	-0,39
-12,81	Jean Lefebvre 1	361	360	-0,28
-28,34	Klepierre 1	542	546	+0,74
-2,70	Labinal 1	715	719	+0,56
-15,21	Lafarge Coppee 1	391,90	395,60	+0,94
-13,89	Lagardere (MMB) 1	127,50	128,30	+0,63
-13,73	Lapeyre C1	282	289	+2,48
+3,09	Lebon 2	298	300	+0,67
+16,80	Legrand 1	6700	6670	-0,45
+12,43	Legrand ADP 1	4460	4610	+3,36
+59,40	Legris indust. 1	341	347,50	+1,91
-16,38	Locindus 1	888	882	-0,68
+27,83	LVMH Moet Vuitton1	858	868	+1,17
-18,33	Lyonnaise Eaux 1	462	474,50	+2,71
-7,75	Marine Wendel 1	389	385,60	-0,87

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
-27,03	Matra-Hachette 1	116,50	116,60	+0,09
+10,50	Metaleurop 1	78	78,50	+0,64
—	Metrologie Inter.1	14,45	14	-3,11
-0,84	Michelin 1	207,50	209,70	+1,06
+24,94	Moulinex 1	110,80	111	+0,18
-8,92	Navigation Mixte 1	966	980	+1,45
-17,56	Nord-Est 1	134	137	+2,24
-19,60	Nordon (Ny) 2	407	410	+0,74
+10,67	NRJ # 1	555	570	+2,70
-62,50	Olipar 1	11	11,25	+2,27
-10,34	Oreal 1	1156	1170	+1,21
-15,48	Paribas 1	373,30	376,50	+0,86
-2,84	Pechiney CIP 1	377	376	-0,27
-21,05	Pechiney Intl 1	161,20	162	+0,50
-11,02	Pernod-Ricard 1	324,60	320,10	-1,39
-0,12	Peugeot 1	794	787	-0,88
+8,39	Pinault-Print.Red.1	980	971	-0,92
-16,73	Plastic-Omn.(Ly) 1	604	610	+0,99
-5,70	Poliet	399	397	-0,50
-13,47	Primagaz 1	875	886	+1,26
-9,89	Promodes 1	1015	1015	—
-24,91	Publicis 1	434	435	+0,23
+38,68	Radiotechnique 1	490	500	+2,04
-11,91	Remy Cointreau 1	208	210	+0,96
—	Renault 1	180,80	180,40	-0,22
+9,89	Rexel 1	717	720	+0,42
-9,74	Rhone Poulenc A 1	136,80	134,30	-1,83
+78,55	Rochette (La) 1	55,35	58,20	+1,54
-15,63	Roussel Uclaf 1	611	615	+0,65
-11,36	Rue Imperiale(Ly)1	3700	3650	-1,35
+8,27	Sade (Ny) 1	168,80	168,80	—
-9,31	Sagem 1	2620	2630	+0,38
+11,65	Saint-Gobain 1	643	646	+0,47
-7,62	Saint-Louis 1	1430	1441	+0,77
+13,19	Salomon (Ly) 1	2290	2232	-2,82
-15,29	Salvepar (Ny) 2	432	432	—
+1,58	Sanofi 1	256,50	258,80	+0,90
-22,50	Sat 2	2808	2815	+0,25
+1,89	Saupiquet (Ns) 1	1160	1182	+1,90
-11,31	Schneider 1	388,30	391,10	+0,72
-22,58	SCOR S.A 1	119	120	+0,84
+0,95	S.E.B. 1	518	526	+1,54
-28,88	Sefimeg 1	388	387	-0,27
-19,72	Selectibanque 1	159	162	+1,89
-13,10	SFIM 2	870	895	+2,87
-22,68	SGE 1	210	210	—
+69,77	Sidel 1	1108	1112	+0,36
-25,20	Simco 1	455	455	—
-19,14	S.I.T.A 1	669	680	+1,64
+6,11	Skis Rossignol 1	2114	2100	-0,66
-38,52	Sligos 1	379,80	383,50	+0,97
-20,36	Societe Gale A 1	608	610	+0,33
+25	Sodexco (B) 2	45	43	-4,44
-42,98	Sodero (Ns) 2	32	32,50	+1,56
-21,97	Sodexho 1	860	852	-0,93
—	Sogenal (Ny) 2	127	—	—
-10,79	Sommer-Allibert 1	1768	1810	+2,38

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
-23,75	Sophia 1	406	404	-0,49
-32,56	Sovac 1	437	441	+0,92
-37,78	Spie Batignolles 1	273	270	-1,10
+8,89	Strafor Facom 1	625	625	—
-25,88	Suez 1	261,30	264,50	+1,26
-8,82	Synthelabo 1	214,70	213,90	-0,37
—	Technip S.A 1	263	263,20	+0,08
-14,51	Thomson-CSF 1	158	155,50	-1,58
+3,90	Total 1	334,60	335,30	+0,21
-31,22	UAP 1	149,70	152	+1,54
—	UFB Locabail 1	415	—	—
-22,31	UGC DA (M) 1	195,80	189	-3,48
+40	Ugine S.A 1	395,10	399	+0,99
-41,76	UIC 1	302,10	309,80	+2,55
-35,02	UIF 1	432	447	+3,47
-9,27	UIS 2	220	220	—
-22,84	Unibail 1	465	466	+0,22
—	Union Assur.Fdal 1	573	580	+1,22
+9,21	Valeo 1	282	282	—
+17,55	Vallourec 1	281	288	+2,49
-12,87	Via Banque 1	366	373	+1,91
-24,20	Worms & Cie 1	243,70	249	+2,17
-36,88	Z Gr.Zannier (Ly) 1	178,90	177	-1,06
+12,79	Zodiac 1	2429	2415	-0,58
+4,54	Elf Gabon 1	1067	1035	-3
-14,01	ABN AMRO Holding 1	185,20	184,10	-0,59
-31,18	American Barrick 1	114,30	116,50	+1,92
-6,61	American Express 1	156,40	157,50	+0,70
-1,39	Anglo American 1	299,70	296	-1,23
—	Angold 1	542	—	—
-13,54	A.T.T. 1	265,80	268	+0,83
-5,97	Banco Santander 1	214,10	216,10	+0,93
+4,52	B.A.S.F. 1	1062	1062	—
-6,23	Bayer 1	1180	1173	-0,59
-25,95	Blenheim Group 1	21,20	21,40	+0,94
-28,98	Buffelsfontein 1	48	49	+2,08
-4,96	Chase Manhattan 1	189	192	+1,59
-7,75	Daimler Benz 1	2587	2600	+0,50
-14,17	De Beers 1	121,10	120,50	-0,50
-15,21	Deutsche Bank 1	2515	2546	+1,23
-11,40	Dresdner Bank 1	1390	1398	+0,58
+4,64	Driefontein 1	80,50	81,10	+0,75
-0,17	Du Pont Nemours 1	280,10	284,50	+1,57
-7,87	Eastman Kodak 1	246,90	248,20	+0,53
-23,05	East Rand 1	7,10	7,10	—
-22,74	Echo Bay Mines 1	57,50	59,10	+2,78
+40,60	Electrolux 1	271,10	277	+2,18
+24,88	Ericsson 1	303,30	308,50	+1,06
-12,52	Exxon Corp. 1	324,70	325,60	+0,28
-21,98	Ford Motor 1	145,50	149	+2,41
-20,50	Freegold 1	79,10	79,10	—
+60,99	Gencor Limited 1	19,25	19,40	+0,78
-20,32	General Electric 1	246	249	+1,22
-38,78	General Motors 1	202	202	—
—	Generale Belgique1	357	—	—
-20,72	Grd Metropolitan 1	33	32,90	-0,30
-16,87	Guinness Plc 1	38	37,70	-0,79

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
-18,91	Hanson Plc 1	19,40	19,50	+0,52
+48,16	Harmony Gold 1	46,50	46,30	-0,43
+11,34	Hewlett-Packard 1	513	520	+1,36
+20,35	Hitachi 1	51,05	51,45	+0,78
+4,28	Hoechst 1	1091	1095	+0,37
+13,81	I.B.M 1	375	381,40	+1,71
-7,38	I.C.I 1	64	64	—
-11,85	I.T.T. 1	431	439,40	+1,95
+4,28	Ito Yokado 1	277,80	277,40	-0,14
+4,62	Matsushita 1	80,65	81,50	+1,05
-9,13	Mc Donald's 1	153,10	153,10	—
-3,65	Merck and Co 1	195,30	197,50	+1,13
—	Minnesota Mining 1 ■	268	—	—
+28,61	Mitsubishi Corp. 1	68	68,75	+1,10
-3,48	Mobil Corporat. 1	443,30	445,90	+0,59
—	Morgan J.P. 1	308	—	—
-4,30	Nestle SA Nom.1	4875	4890	+0,31
-11,77	Nippon MeatPacker1	71,80	71,90	+0,14
+24,44	Norsk Hydro 1	198	200	+1,01
-1,44	Petrofina 1	1556	1569	+0,84
-2,60	Philip Morris 1	323	321,50	-0,46
+38,24	Philips N.V 1	161,20	162,40	+0,74
-27,21	Placer Dome Inc 1	103	105,90	+2,82
-1,82	Procter Gamble 1	330,10	333,80	+1,12
+10,41	Quilmes 1	262	265	+1,15
-21,20	Randfontein 1	51	51,85	+1,67
-7,14	Rhone Poul.Rorer 1	200,50	201,50	+0,50
-8,34	Royal Dutch 1	571	571	—
+1,42	R T Z 1	71	71	—
+8,05	Saatchi & Saatchi1	12,95	12,75	-1,54
-38,47	Sega Enterprises 1	272	275	+1,10
-17,37	Saint-Helena 1	47	48,50	+3,19
-17,68	Schlumberger 1	290	288,10	-0,66
-7,75	Shell Transport 1	57,20	57,70	+0,87
-20,91	Siemens 1	2116	2135	+0,71
-2,96	Sony Corporation 1	278	278,10	+0,04
-9,78	Sumitomo Bank 1	90,20	90,60	+0,44
+23,06	T.D.K 1	242	246	+1,65
-5,45	Telefonica 1	69,05	70,20	+1,67
+2,49	Toshiba 1	37,05	37	-0,13
-12,18	Unilever 1	593	598	+0,84
-16,33	Unit.Technologie 1	294	302,10	+2,76
-16,37	Vaal Reefs 1	483	485	+0,41
+4,01	Volkswagen A.G 1	1540	1530	-0,65
+40	Volvo (act.B) 1	107	105	-1,87
—	Western Deep 1	229,90	—	—
-4,57	Yamanouchi 1	101,50	102,30	+0,79
-0,87	Zambia Copper 1	4,35	4,42	+1,61
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	118	0,592
CEPME 8,5% 88 CB	103,10	3,493
CEPME 9% 89 CA#	105,37	2,490
CEPME 9% 92-06 TSR	—	3,586
CFD 9,7% 90 CB	109	7,868
CFD 8,6% 92 CB	102,69	6,856
CFF 10% 88-98 CA#	107,90	1,014
CFF 9% 88-97 CA#	104,50	1,381
CFF 10,25% 90 CA#	110,84	7,249
CLF 8,9% 88 CA#	105,09	4,487
CLF 9%88-93/98 CA#	104,50	7,397
CNA 9% 4/92 CB	106,90	5,129
CRH 8,6% 92-93 CB	102,26	3,581
CRH 8,5% 87-88 CA#	103,45	6,241
EDF 8,6% 88-89 CA#	103,77	8,739
EDF 8,6% 92 CA#	103,82	5,490
Em.Etat10,26%86 CA	104,71	7,337
Emp.Etat 6%7/93 CA	97,72	2,219
Finansder 9%91CB#	108,35	8,049
Finansd.8,6%92 #CB	103,80	7,188
Florali9,75% 90 CA#	108,49	3,392
OAT 8,70%5/95 CA#	101,32	4,457
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,85	8,108
OAT 8,50% 6/97CA #	103,58	3,633
OAT 9,90%12/97 CA#	107,34	9,493
OAT 88-98 TME CA	101,10	5,496
OAT 9/1998 TRA	—	1,875
OAT 9,50%88-98 CA#	106,88	4,058
OAT TMB 93/99 CA	99,28	4,891
OAT 8,125% 99 CA#	102,78	4,163
OAT 8,50%90/00 CA#	104,30	5,765
OAT 9/00 TRA CA	103,00	1,572
OAT 10% 5/00 CA#	110,56	5,068
OAT 01 TME CA	101,78	5,498
OAT 8,5%11/02 CA #	104,45	6,070
OAT 8,50% 19 CA #	102,19	0,792
OAT 8,50%92-23 CA#	101,57	5,053
PTT 11,2% 85 CB#	104,45	0,883
SNCF 8,8% 87-94CA	103,75	7,289
Lyon.Eaux 6,5%90CV	350	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arbel 2	450	440
Bains C.Monaco 2	625	675
B.N.P.Intercont.2	288	290
Siderman Intl	110	—
B T P (la cie) 2	18,00	20,35
Cambodge	939	—
Carbone Lorraine 2	604	595
CBC 1	229	225,10
Centenaire Blanzy	295	295
Ceragen Holding	31,50	—
Champex (Ny)	21,80	—
CIC Un.Euro.CIP 1	362	390
C.I.T.R.A.M. (B)	3700	3880
Cpt Lyon Alem.2	405	410
Concorde-Ass Risq2	842	845
Gpe Vallond ex.CMP	19,10	—
Credit Gen.Ind.	50	31,70

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Darblay	450	—
Didot Bottin	650	655
Eaux Bassin Vichy	2234	—
Ecia 1	720	722
Ent.Mag. Paris	3732	—
Eridania Beghin CI	665	670
Fidei(ex.Immofice)2	145	142
Finalens	330	333
F.I.P.P.	125	—
FNAC 2	3035	—
Foncière (Cie)	487,50	486
Foncière Euris	227,70	229
Foncina	459	437
France I.A.R.D	480	455,20
France S.A 1	850	851
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 1	300	313,50
Genefim	200	198
Gevelot	1005	1008
G.T.I (Transport)2	365	—
Immobail 2	322	322
Immobanque 2	849	849
Im.Marseillaise 2	5980	—
Invest.(Sté Cle.)	1508	1500
Lille Bonnières	1521	1518
Locafinancière	410	414,50
Louvre 1	215	210
Lucia	95	—
Machines Bull	22,10	—
Monoprix ex.Uniprix	193	—
Metal Deploye	368	—
Mors 2 #	17,05	17
Navigation (Nle)	88,85	—
Oreal (CI)	1001	—
Origny-Desvroise	1265	1258
Monoprix z echang.	1560	1518
Palais-Nouveau	380	390
Pap.Clairefont(Ny)	798	805
Parfinance 2	174	180
Paris Orleans	245	248
Piper Heidsieck	759	—
Porcher	261,90	261
Promodes (CI)	669	666
Rochefortaise Com.	200	—
Rosario 2	268,20	—
Rougier #	810	805
S.A.F.I.C Alcan	300	—
Sega	505	520
Salins du Midi 2	440	434
Savoisienne M.	158	—
Sitec 2	885	883
S.I.P.H.	189	—
Sofal	308	—
Sofio	245	245
Sofiman	83	—
Sofragi	3865	3880
Soudure Autogene ●	916	1051
Sovabail	407	404
Taittinger 1	2440	2419
Tour Eiffel	282	282
Elyo(ex.Ufiner) 2	254	260
Vicat 2	525	521
Virax	132	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	793	—
Akzo Nobel Nv	680	—
Alcan Aluminium	122,50	127,30
Arbed	775	—
Asturienne Mines	137,90	142
Banco Pop. Espanol	660	—
Banque Regl.Inter.	39080	—
Chrysler Corp.	267,90	270
C.I.R SPA	5,25	—
Commerzbank AG	1080	1074
Dow Chemical Co.1	335	335
Fiat Ord.	19,50	19,50
G.B.L.(Brux.Lamb.)	640	640
Gevaert	1407	—
Glaxo Holdings Plc	51,10	51,50
Goodyear T.& R.Cy	178	170
Honeywell Inc. ■	154,90	—
Johannesburg Cons.	143	137,50
Kubota Corp.	38,80	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Noranda Mines	88,60	90
Pfizer Inc	391,90	390,50
Ricoh Cy	48	—
Robeco	335,50	338,10
Rodamco N.V.	153,10	153,10
Rolinco	342,80	345,60
Saipem SPA	8,40	—
Sema Group Plc	34,05	—
SKF Aktiebolaget	97,90	98
Tenneco Inc ■	287,20	—
Toray Ind.	40	39
West Rand Cons.	9,90	9,45
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	168	—
Bque Hydro Energie	343	—
Bque Hypoth.Europ.	60	—
Benedictine* nom.	4125	—
Blanzy-Ouest*	999	—
Brasseries Maroc	285,10	—
Calciphos*	97,10	—
Canadien Pacifique	80	—
CGH Cogenhor ach.*	7	—
Coparex Inter.*	800	—
Cr.Universel (Cie)	495	—
Cycnos	7,95	—
CEAC*	105,20	—
Fiat Fce nom.	142	—
Table France*	300	—
Lecteurs Monde *	180	—
Off.Com.Pharm.*	860	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Olivetti Priv.	6,90	—
Partic.Perrier*	200	—
Rorento	251	—
Safaa	215	—
St-Dominique(Fin)*	151	—
St Gobain Emball.*	1711	—
Schlumberger Ind.*	573	—
SEPR*	1020	—
SPR "B" nom.	251	—
Waterman*	1300	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—
Boiron (Ly) 1 #	450	450
Boisset (Ly)#	279	279
C.A. Paris IDF 1	890	890
Calberson	385	383
Cardif SA 1	754	751
CEGEP #	167	163
CFPI	230	—
C.N.I.M 1	880	882
Codetour	193	235
Creeks	105	—
Dauphin OTA	294	—
Devanlay 2	987	—
Lab.Dolisos	170	170
Editions Belfond	90	—
Europ Propulsion 2	300	294
Finabail 2	129	131,80
Finacor 2	149	147,50
GLM S.A.	418	410
Gravograph	180	180
I.C.C. 2	172	175

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Idianova	65	65,20
Inmob.Hotel. 2 #	192	188
Int. Computer #	142	143
IPBM 2	68	68
M6-Metropole TV 2	323,20	327,50
N.S.C Schlum.2 Ny	958	950
Rallye(Cathiard)Ly	150	155,50
Seribo 2	495	498
Sylea 2	450	464,50
Solco (Ly)	185	185
Sopra 2	286	286
TF1-1	516	512
Thermador Hold(Ly)	385	387
Unilog 2	259	260
Viel et Cie #	183	185
Vilmorin et Cie#2	369	369
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Sicav (sélection) 25 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34181,47	34181,47
Actimonétaire D	30882,81	30882,81
Améri-gan	7905,90	7601,83
Amplia	108976,88	108976,88 ◇
Amplitude Monde D	740,65	719,08
Antigone Trésorerie	787168	787168
Arbitr. Court Terme	8711,65	8711,65
Associ Premier	34560,46	34560,46
Associc.	1144,40	1144,40
Atout Amérique	98,55	98,15
Atout Asie	104,45	101,90
Atout Emergent	992	983,11 ◆
Atout Futur C	542,44	529,21
Atout Futur D	534,23	521,20
Aprecic	1559,28	1513,86
Avenir Alizes	1893,24	1856,12
Axa Capital	205,51	199,52
Axa Court Terme	9659,06	9659,06
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1003,46	974,23
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn	878,75	853,16
Axa Europe	128,04	124,31
Axa Investissements	116,55	113,16
Axa NPI	153,85	149,37
Axa Ob.Fr.Extrans	153,25	148,79
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	140,07	135,99
Axa Prem.Ex.Agepre	118,88	115,42
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	156,08	151,53
Axa Valeurs PER	154,57	150,07
Cadence 1	1042,60	1032,28
Cadence 2	1032,82	1021,80
Cadence 3	1038,47	1028,19
Capimonétaire	7464,75	7447,38
Capiobli	7409,07	7335,71
Capitacic	1536,31	1513,61
Cicamonde	1167,58	1133,56
Conxis	1562,87	1533,53
Comptavalor	4221,91	4215,59
Crédit Mutuel Capital	1468,48	1439,67
Créd.Mut.Ep.Cour.T	784,78	784,78
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	98,40	95,77
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	96	93,43
Créd.Mut.Ep.J	20781,30	20781,30
Créd.Mut.Ep.long.T	214,20	208,47
Créd.Mut.Ep.Monde	1131,39	1101,02
Créd.Mut.Ep.Quatre	1081,67	1052,72
Diezo	1587,88	1558,25
Drouot France	1003,16	973,94
Drouot Sécurité	221,45	215
Ecocic	1181,21	1148,81
Ecupar	128,47	124,73
Ecur. Actions futur	195,85	190,15
Ecur. Capicourt	208,52	200,82
Ecur. Capitalisation	197,79	195,83
Ecur. Distributionnaire	10056,15	10056,15
Ecur. Expansion	292764,19	291597,80
Ecur. Géovaleurs	2892,99	2814,47
Ecur. Investissement	163,19	158,44
Ecur. Monepremière	10112,24	10112,24
Ecur. Monétaire	11789,67	11789,67
Ecur. Trésorerie	290,11	298,11
Ecur. Trimestriel	1933,09	1913,95
Elancial D	123,72	120,12
Elicash	846423,40	846423,40 ◇
Emergence Poste D	103,98	100,95
Energia	349,22	333,38
Eparcic	4362,74	4362,74
Eparcourt-Sicav	203,37	202,86
Epargne-Unie	1458,03	1422,47
Eufi Cash capi	9421,64	9421,64 ◆
Euroco Solidarité	1190,85	1179,06

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Eurocic Leaders	1243,87	1206,88
Eurodyn	1417,41	1382,84
Euro Gan	7940,14	7634,75
Fonsicav	17512,41	17477,46
France-gan	13493,63	12865,03
France Garantie	261,77	261,25
France Obligations	460,14	455,58
Francic	585,75	491,02
Francic Pierre	117,91	114,48
Francic-Régions	1413,71	1372,53
GAN Rendement	5684,89	5008,96
Gestilion	17802,11	17802,11
Horizon	1513,76	1469,67
HLM Monétaire	16833,19	16833,19
Indicia	1140,31	1112,29 ◆
Indust.Fse.Court.T	1792,82	1783,90 ◇
Intensys D	107,50	107,23
Interepar	104261,98	101225,22
Interoblig	5608,62	5554,08
Interselection Fce	547,67	536,93
Japacic	180,20	174,95
Jeunepargne	331,01	328,12
Latitude C	2687,18	2683,16
Lion Association	11391,82	11391,82 ◆
Lion Institution	35849,06	35758,66
Lionplus	1178,13	1155,03
Lion Trésor	2177,02	2156,28
Livret Bourse Inv.	608,78	591,03
Livret Portefeuil.	783,85	761,02
Méditerranée	218,07	211,72
Mensuel CIC	10176,65	10075,89
Monedan	82385,32	82385,32
Moné-Dis	10065,14	10065,14 ◇
Mone.J.	10770,48	10770,48 ◇
Monévalor	49478,69	49478,69
Mutualité dépôts	16327,06	16294,47
Natio Court Terme	38069	37955
Natio Court Terme2	344381	344361
Natio Epargne	21304,88	21093,74
Natio Ep. Capital	13182,41	12972,88
Natio Ep. Croissance	1956,47	1918,11
Natio Ep. Obligations	205,88	201,84
Natio Epargne Retraite	128,31	125,79
Natio Epargne Trésor	9316,79	9298,19
Natio Epargne Valeur	481,55	472,11
Natio France Index	1055,67	1034,97
Natio Immobilier	1258,43	1233,75
Natio Inter	1688,83	1655,72
Natio Monétaire	9970,16	9970,16
Natio Opportunités	145,66	142,80
Natio Patrimoine	1455,38	1426,78
Natio Perspectives	1210,82	1187,08
Natio Placements	70891,93	70891,93
Natio Revenus	1017,25	1007,18
Natio Sécurité	11370,10	11370,10
Natio Valeurs	931,32	913,06
Nippon-Gan	7871,53	7789,55
Nord Sud Develop	1898,94	1896,15 ◇
Oblicic-Mondial	3087,50	2983,45
Oblicic-Régions	1080,94	1064,97
Oblifutur	3304,24	3242,63
Oblig. tres coll.	207,03	203,97
Oblilion	1623,06	1606,99
Oblisécurité Sicav	15599,75	15599,75
Oblitys D	514,45	506,85
Oraction	1509,21	1472,40
Parvalor	618,89	606,75
Plénitude D	152,03	147,60
Poste Croissance C	3249,29	3245,04
Poste Gestion C	39774,45	39774,45

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Première Oblig. C	11710,67	11710,67
Première Oblig. D	10900,15	10894,70
Prévoy. Ecureuil	98,90	97,92
Priv'Associations	35206,22	35206,22
Proficic	926	908,73
Rentacic	163,46	161,04
Revenus Trimestr.	5176,64	5125,38
Revenu-Vert	1136,51	1115,32
St Honoré Vie & Santé	1146,74	1094,74
St Honoré Bons du Tr.	13427,65	13361,65
St Honoré Invest.	952,15	908,97
St Honoré Pacifique	819,39	782,23
St Honoré Real	17967,94	17896,35
Sécuricic	2087,99	2087,99
Sécuri-Gan	13172	12913,73
Sécuritaux	1660,92	1660,92
Sensivalor	31622,46	31622,46
SEVEA	106,35	103,76 ◆
SFI-CNP Assur	728,93	707,70
S.G. France opport. C	1466,78	1438,92
S.G. France opport. D	1453,42	1424,92
S.G. Monde opport. C	979,52	960,31
S.G. Monde opport. D	979,52	960,31
Sicav Associations	2197,11	2197,11
Sicav 5 000	487,17	474,13
S.I. Est	1321,71	1283,21
Silvafrance	776,11	755,34
Sivam	433,85	422,24
Silvarente	213,80	209,61
Silvinter	512,39	498,68
Sogenfrance C	1353,20	1326,67
Sogenfrance D	1286,63	1261,44
Sogépargne	298,19	295,24
Sogevar	1118,96	1097,02
Sogintor	1590,79	1559,60
Soleil Investissements	675,41	649,43
Solstice D	2279,67	2273,99
State Street Act. Eur	12057,65	11763,56
State Street Act. Frce	11671,53	11386,86
St. Str. Act.Japon	1484,97	1429,24
State Street Emer. Mts	1868,35	1804,55
St.Street OAT Plus	12373,22	12250,71
Stratégie Actions	983,73	945,89
Stratégie Rendement	1603,53	1553,06
Synthesis	13032,86	12777,31
Techno-Gan	6490,40	6240,77
Thésora D	784,45	776,68
Trésor Plus	1542,37	1527,10
Trésor Trimestriel	1005,27	995,32
Trésoricic	157769,71	157769,71
Trilion	5196,56	5059,48
Uni-Associations	124,77	124,77 ◇
Uni-Foncier	1292,67	1261,14
Unifrance	619,35	604,24
Uni-Garantie C	1419,03	1392,57
Uni-Garantie D	1322,34	1297,68
Uni Régions	1503,28	1466,61
Univar	278,94	278,94 ◇
Univers Actions	1570,06	1531,77
Univers Obligations	1934,19	1898,13
Valorg	2383,79	2381,41 ◆
Valreal	31967,79	31951,81
Winterthur St-Honoré	250,43	239,07
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 25/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,3495	5,3635	5,05	5,65
Ecu	6,5410	6,5400	—	—
Allemagne (100 dm)	343,4000	343,6200	330	354
Belgique (100 F)	16,6885	16,6960	16,10	17,20
Pays-Bas (100 fl)	306,4400	306,6700	294	316
Italie (1000 lires)	3,3215	3,3130	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,7100	87,7100	83	93
Irlande (1 iep)	8,2830	8,2510	7,85	8,80
Gde-Bretagne (1 L)	8,3580	8,3720	7,95	8,80
Grèce (100 drachmes)	2,2285	2,2285	1,95	2,45
Suisse (100 f)	405,4200	405,7200	391	415
Suède (100 krs)	71,9700	71,7800	67	77
Norvège (100 k)	78,4200	78,3000	73	82
Autriche (100 sch)	48,7830	48,8100	47,20	50,30
Espagne (100 pes)	4,1160	4,1180	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3650	3,3650	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,8920	3,8972	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,4382	5,4323	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 25/11
Or fin (kilo en barre)	65800	66000
Or fin (en lingot)	66400	66250
Napoléon (20f)	383	381
Pièce Fr (10 f)	380	—
Pièce Suisse (20 f)	385	383
Pièce Latine (20 f)	383	380
Souverain	481	482
Pièce 20 dollars	2580	2515
Pièce 10 dollars	1220	1210
Pièce 5 dollars	825	—
Pièce 50 pesos	2495	2495
Pièce 10 florins	399	399

Matif (Marché à terme international de France)

25 novembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 129 729

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	111,72	110,64	112,52
Précédent	111,62	110,72	112,44

CAC 40 A TERME
Volume : 19 879

Cours	Janvier 95	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	1948	1950,50	1959
Précédent	1950,50	1934	1943

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

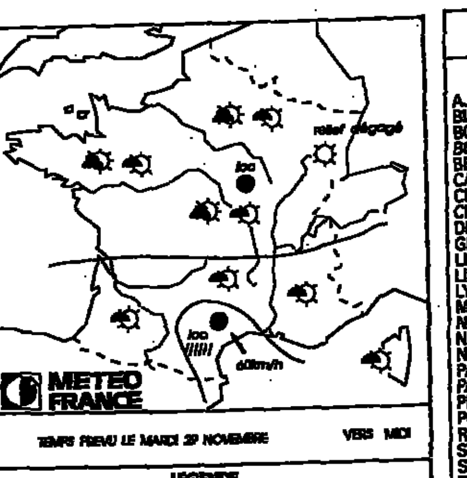
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux   Li = Lille
Ly = Lyon   M = Marseille
Ny = Nancy   Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation



LETTRES

La visite en France de l'écrivain bangladais

Le Prix de l'édit de Nantes a été remis à Taslima Nasreen

NANTES

de notre correspondant

Taslima Nasreen a reçu, samedi 26 novembre, le Prix de l'édit de Nantes (1) des mains du maire, Jean-Marc Ayrault. Créé en 1990 et doté d'une somme de cent mille francs, ce prix récompense, tous les deux ans, un *« citoyen ou un organisme œuvrant à l'instauration et au respect de l'Etat de droit, de la tolérance et de la liberté de conscience, condition de la paix civile »* : il est décerné par un jury de dix-neuf personnalités, notamment des juristes. Le premier, en 1990, fut remis à la commission Vérité et justice du Chili, puis, en 1992, à la Ligue togolaise des droits de l'homme.

« Je ne connais pas grand-chose de l'histoire européenne, a déclaré l'écrivain dans son discours de remerciement, *mais je comprends que les circonstances qui ont amené l'édit de Nantes étaient semblables à celles d'aujourd'hui (...). Les noms d'Allah, de Shiva ou du Christ sont utilisés par différents leaders pour mobiliser les masses contre les dissidents, les écrivains, les artistes, les intellectuels. Dans mon pays, le Bangladesh, cette mobilisation est principalement dirigée contre les femmes (...) Je combats avec ma plume, mon cœur, mon esprit pour les femmes du Bangladesh, pour toutes les femmes du monde. Mais je ne suis pas une féministe, je suis une humaniste. »*

Dans la conférence de presse qui suivait la cérémonie, Taslima Nasreen a expliqué que *« le gouvernement bangladais, sous la pression des fondamentalistes, envisage une loi sur le blasphème qui me mettrait définitivement hors la loi »*. A une question sur le foulard islamique, désormais interdit dans les écoles françaises, elle répond qu'il s'agit d'un signe de discrimination, en concluant : *« Aucune femme musulmane ne devrait porter le voile. »*

YVES DECAENS

(1) Signé en 1598 par le roi Henri IV, l'édit de Nantes fixait le statut des protestants en France ; il avait permis d'apaiser les conflits religieux. Louis XIV signa sa révocation en 1685.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur de la gestion
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Daniele Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction
Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

CARNET

Fiançailles

M. Jean-Claude CLAUSEL de COUSSERGUES et Mme, née Sylvie Laroche,
M. Daniel BOURNAZAC et Mme, née Marie-Andrée Cubertafon,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants,

Laurence
et
Dominique.

Mariages

Geneviève DELALOT
et
Michel PUECH

sont très heureux d'annoncer leur *mariage, célébré le 28 octobre 1994*, à la mairie de Charenton-le-Pont.

24, rue de Paris,
94220 Charenton-le-Pont.

Décès

– Mme Marcel Durix,
née Gisèle Moreau, son épouse,
M. et Mme Jean-Pierre Sarmant,
ses enfants,
Thierry, François et Anne Sarmant,
ses petits-enfants,
Mmes Colette et Marie-France Moreau,
ses belles-sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel DURIX,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
professeur honoraire
au lycée Saint-Louis,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,

survenu le 24 novembre 1994.

Le défunt ayant fait don de son corps à la médecine, il n'y aura pas d'obsèques.

3, square de Port-Royal,
75013 Paris.
16, boulevard Jourdan,
75014 Paris.
10, rue du Pré,
60240 Boury-en-Vexin.

– Isabelle Gerofi,
son épouse,
Yvonne Gerofi,
sa sœur,
Jacques Gerofi,
son frère,
Daniel et Claudine Voigt-Gerofi,
son gendre et sa fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Robert GEROFI,
architecte-décorateur,
chevalier dans l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945
avec étoile de bronze,
médaille de la France libérée,
chevalier
dans l'ordre des Palmes académiques,
médaille du Volontaire,
médaille commémorative
de la guerre de 1940-1945,
croix de guerre avec lion de bronze,

survenu à Tanger, le 18 novembre 1994.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

122, boulevard Sidi-Mohamed-Ben-Abdallah,
Tanger (Maroc).

– Mme Natalia Majarow
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Serge MAJAROW,

survenu le 22 novembre 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 1er décembre, à 11 heures, en la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky, *12, rue Daru, Paris-8e.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Marthe Mélèse,
son épouse,
Florence, Bertrand, Henri,
ses enfants,
Rachel, Carole, Pierre, Victor, Cyprien,
ses petits-enfants,
Madeleine Mélèse,
sa mère,
Ses deux frères,
Antoinette,
sa cousine,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques MÉLÈSE,

survenu le 25 novembre 1994, à l'âge de soixante-six ans.

L'enterrement aura lieu le mercredi *30 novembre, à 14 h 30, au cimetière* de Vaucresson.

– Nous avons l'immense douleur d'annoncer le décès de

Srul (Jacques) *MURAWIEC*,
président de l'Amicale de Chelm,

le 23 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

De la part de
Lou et Betty Murawiec,
Simone et Maurice Chomentowski,
ses enfants,
Laurent et Lana Murawiec,
Gilles Murawiec,
Bruno Murawiec et *Emmanuelle Noirot,*
Agnès Chomentowski,
Marianne Chomentowski,
ses *petits-enfants,*
Léa Murawiec,
son arrière-petite-fille,
Ainsi que de toute la famille
Et les amis.

Les obsèques auront lieu mercredi 30 novembre. On se réunira à 11 heures, à la porte principale du *cimetière parisien de Bagneux.*

Un car sera à la disposition des personnes *désirant assister à l'inhumation*, départ à 10 h 15 devant l'hôtel Holiday Inn, place de la République, retour *assuré.*

Ni fleurs ni couronnes.

22, rue de Rivoli,
75004 Paris.

– La famille de

Jean RASSAT,
ingénieur des Ponts et chaussées,
ministre conseiller de la Commission des Communautés européennes,

a la douleur de faire part de son décès, survenu *le 20 octobre 1994*, à l'âge de cinquante-sept ans.

Ses obsèques ont eu *lieu* dans l'intimité.

– Mme Sarah Rober, née Bezborodko,
M. et Mme Joseph Rober,
ainsi que leurs enfants,
M. et Mme Ilan Juran,
ainsi que leurs enfants,
ont le chagrin de vous faire part de la mort de

Ithoc ROBER,

le 25 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

L'inhumation aura lieu mardi 29 novembre au cimetière parisien de Bagneux, à 15 heures, entrée principale, 43, avenue Marx-Dormoy, Bagneux (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

Anniversaires

– Il y a trois ans, le 28 novembre 1991,

Jean-François BROUTÉ

nous quittait.

Sa famille et ses amis pensent à lui.

– Pour le cinquième anniversaire de la disparition de

Claude GOUDET,

une pensée est demandée à tous ceux qui gardent son souvenir.

– Vittorio Pedrazzoli,
pour le sixième anniversaire de la disparition de

François PLUCHART,

remercie le professeur Christoforov ainsi que l'équipe de médecins et le personnel de l'hôpital Cochin, le docteur Bloch, le docteur Allegri, les artistes, les critiques d'art, les écrivains, les enseignants des écoles d'art de Nice et de Nancy où il a été professeur, ainsi que ses nombreux amis qui ont manifesté à nouveau leur amitié et *leur souvenir.*

– Edmond et Gladys Teboul
rappellent le souvenir de leur frère et beau-frère,

Claude TEBOUL,
médaille militaire à titre posthume,

mort pour la France il y a cinquante ans, le 28 novembre 1944, à l'âge de *vingt ans, à Galfingue, lors de la libéra*tion de Mulhouse.

Il repose au monument aux morts militaire du cimetière de Saint-Eugène, à Alger.

29, rue La Boétie,
75008 Paris.

Communications diverses

Les Ailes brisées

Association reconnue d'utilité publique depuis 1928, vous invitent à leur vente annuelle d'entraide, organisée au bénéfice de leurs œuvres.

Cette manifestation, placée sous le patronage des hautes autorités des *aviations civiles et militaires, se tien*dra dans les salons de l'hôtel George-V, 31, avenue George-V, Paris-8e, mardi *29 novembre* 1994, de 17 heures à 20 heures ; mercredi 30 novembre, jeudi 1er décembre et vendredi *2 décembre*, de 14 heures à 20 heures.

Maison de l'hébreu

Stages express individuels. Tous objectifs.

47-97-30-22 sauf samedi.

Conférences

Les conférences de l'Etoile :
« Dieu est-il crédible ? »

« Dieu est-il cruel ? », mercredi 30 novembre 1994, à 20 h 30, avec Jean d'Ormesson, écrivain, et Maurice Bellet, théologien catholique.

« Le pardon peut-il guérir ? », lundi 5 décembre *1994, à 20* h 30, avec *Julia* Kristeva, psychanalyste, et Paul Ricœur, philosophe.

« La religion rend-elle fanatique ? », mercredi 14 décembre 1994, à 20 h 30, avec René Rémond, historien, et Mgr Thomas, évêque de Versailles.

« Dieu est-il de nouveau crédible ? », mercredi 21 décembre 1994, à 20 h 30, avec Roger Garaudy, écrivain et philosophe, et André Gounelle, théologien protestant.

Entrée libre. Libre participation aux frais. Temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e. Métro : Argentine.

Colloques

– Association française pour les Nations unies. Colloque samedi 3 décembre 1994, à 9 heures, au Sénat, salle Clemenceau, 15, rue de Vaugirard, Paris-6e.

Les Nations unies
et la lutte contre la drogue

Intervenants :
Mario Bettati,
Alain Wallon,
Anne Coppel,
Bertrand Juppin de Fondaumière,
Hubert Colin de Verdière,
Juan Roberto Menchaca,
Léon-Schwarzenberg,
Michèle Barzach,
Bernard Kouchner,
Patrick Aeberhard,
Raymond Kendall,
Gloria Pacilon de Galan,
Marc Pinguet,
Francis Caballero,
Jean-Paul Seguela.

Adhésion donnant droit à toutes les manifestations organisées par l'association et à l'envoi de cinq bulletins par an, 200 F (étudiants 60 F), à adresser, avant le 1er décembre 1994, à l'AFNU, 1, avenue de Tourville, 75007 Paris. Tél. : 45-55-71-73. Fax : 45-56-19-88.

– Dixième Festival d'histoire de France de Guyancourt, du 24 novembre au 4 décembre 1994 : « L'affaire Dreyfus cent ans après ».

Colloque : « L'exclusion », mardi 29 novembre 1994, à 9 heures, Centre universitaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Débat : « Intellectuels et médias », vendredi 2 décembre 1994, à 20 h 45, Médiathèque de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Renseignements : 30-48-33-33.

Expositions

– Aquarelles et mines de plomb. La galerie Arcima présente, jusqu'au mercredi 30 novembre 1994, les dernières œuvres de

Laura BRUNON,
peintre et compositeur.

*Les aquarelles, de petit et grand for*mat, s'inspirent de ses multiples pérégrinations à travers le monde et évoquent, en particulier, des paysages du Yémen, de Toscane, d'Algérie, des Antilles ou du Vexin normand. Plusieurs peintures donnent aussi à voir la vie de tous les jours dans ces contrées, ainsi que des portraits d'enfants ou de quartiers urbains.

Les tableaux à la mine de plomb sont des constructions imaginaires, extrêmement fouillées, sur des éléments naturels ou architecturaux.

161, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.
Tél. : 46-30-00-11.

Soutenances de thèses

– Jacques Dalarun soutiendra son habilitation à diriger des recherches en histoire médiévale, le samedi 3 décembre *1994, à 14 h 30*, à l'*amphithéâtre* Lefebvre, galerie Dumas (Paris-I-Sorbonne) sur : « La féminisation du religieux au travers de l'hagiographie (douzième-quatorzième siècles) », sous la direction du professeur Pierre Toubert.

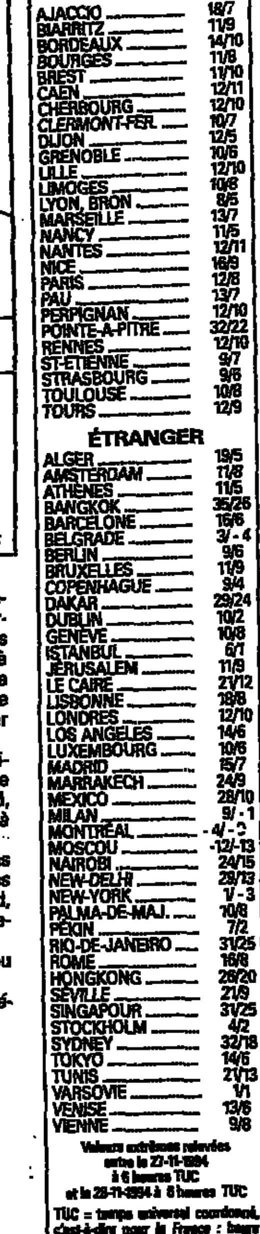
Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

MÉTÉOROLOGIE

TEMPS PRÉVU LE MARDI 29 NOVEMBRE — VERS MIDI

LÉGENDE : ENSOLEILLÉ · ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX · NUAGEUX COUVERT ÉCLAIRCIES · TRÈS NUAGEUX OU COUVERT · PLUIE OU BRUINE · NEIGE · AVERSES · ORAGES · BRUMES ET BROUILLARD · SENS DE DÉPLACEMENT

METEO FRANCE



TEMPÉRATURES
maxima - minima

FRANCE

AJACCIO	18/7
BIARRITZ	11/9
BORDEAUX	14/10
BOURGES	11/8
BREST	11/10
CAEN	12/11
CHERBOURG	12/10
CLERMONT-FER.	10/7
DIJON	12/5
GRENOBLE	10/6
LILLE	12/10
LIMOGES	10/8
LYON, BRON	8/5
MARSEILLE	13/7
NANCY	11/5
NANTES	12/11
NICE	16/9
PARIS	12/8
PAU	13/7
PERPIGNAN	12/10
POINTE-A-PITRE	32/22
RENNES	12/10
ST-ETIENNE	9/7
STRASBOURG	9/6
TOULOUSE	10/8
TOURS	12/9

ÉTRANGER

ALGER	19/5
AMSTERDAM	11/8
ATHENES	11/5
BANGKOK	35/26
BARCELONE	16/6
BELGRADE	3/-4
BERLIN	9/6
BRUXELLES	11/9
COPENHAGUE	9/4
DAKAR	29/24
DUBLIN	10/2
GENEVE	10/8
ISTANBUL	6/1
JERUSALEM	11/9
LE CAIRE	21/12
LISBONNE	18/8
LONDRES	12/10
LOS ANGELES	14/6
LUXEMBOURG	10/6
MADRID	15/7
MARRAKECH	24/9
MEXICO	28/10
MILAN	9/-1
MONTREAL	-4/-3
MOSCOU	-12/-13
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	29/13
NEW-YORK	1/-3
PALMA-DE-MAJ.	10/8
PEKIN	7/2
RIO-DE-JANEIRO	31/25
ROME	16/8
HONGKONG	28/20
SEVILLE	21/9
SINGAPOUR	31/25
STOCKHOLM	4/2
SYDNEY	32/18
TOKYO	14/6
TUNIS	21/13
VARSOVIE	1/1
VENISE	13/6
VIENNE	9/8

Valeurs extrêmes relevées entre le 27-11-1994 à 6 heures TUC et le 28-11-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Mardi : éclaircies plus nombreuses. – Le Languedoc et le Roussillon subiront tout au long de la journée *un ciel couvert avec, par moments,* quelques gouttes de pluie. Le vent d'autan soufflera jusqu'à 60 km/h en rafales. Partout ailleurs, la matinée sera *nettement moins grise que les jours précédents* : le soleil percera en de nombreux endroits dès le lever du jour et la journée sera plutôt agréable.

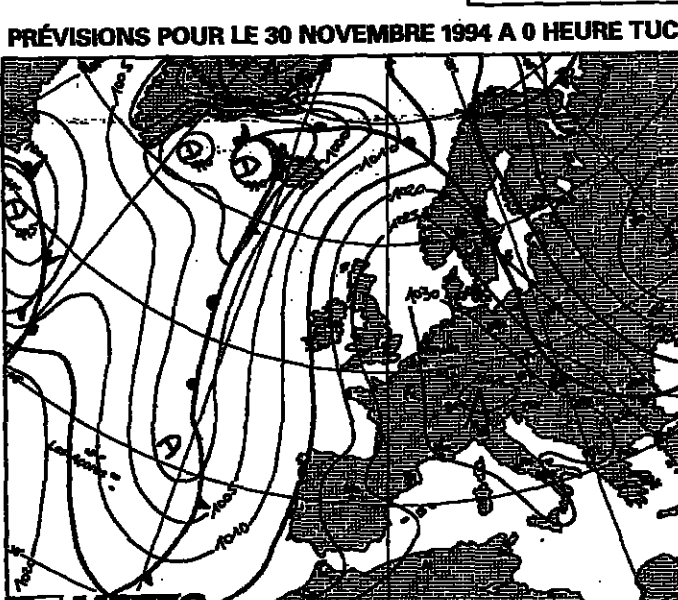
Les températures resteront clémentes : *les mini*males seront comprises entre 1 et 3 degrés sur le Nord-Est, 3 à 6 degrés sur le reste de la moitié nord, entre 6 et 8 degrés sur *la moitié sud jusqu'à* 10 degrés sur le littoral.

Quant aux maximales, elles ne dépasseront pas 8 degrés sur le quart nord-est, seront comprises entre 9 et 12 degrés sur le reste de la moitié nord, ainsi que sur le Massif Central et la région Rhône-Alpes, et entre 13 et 15 degrés sur la moitié sud.

Le vent sera faible ou modéré de secteur est ou sud-est.

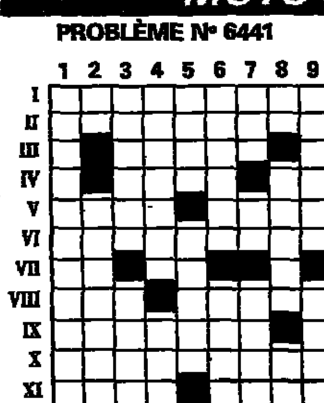
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 30 NOVEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6441



HORIZONTALEMENT

I. Peuvent être assimilées à des écarts de conduite. – II. Qui a commencé à fondre. – III. Une bataille indécise. – IV. Un trou dans la campagne. Adverbe. – V. Fit son choix. Rivière. – VI. Peuvent être traitées de crapauds. – VII. Difficulté. Quelque chose d'irrégulier. – VIII. Breton, au Canada. Le favori d'un tiercé. – IX. Ancienne capitale. – X. S'il est extra, vient évidemment *d'ailleurs.* – *XI. Ville d'Italie.* Honoré par nos ancêtres.

VERTICALEMENT

1. Emporté par le courant. – 2. Partie de manille. Des verres bien remplis. – 3. Saint Pierre fut chargé de les paître. Sa substitution est un délit. – 4. De la nature d'une substance organique des végétaux. Eprouvée par celui qui avait la rage. – 5. Est difficile à décrocher quand il est grand. Un repas en commun. – 6. Vont par deux. Apporte l'inspiration. – 7. Etait payée au porteur. Traditions. Beaux, à l'école. – 8. Préposition. Dans la Gironde. L'Amour naissant. – 9. Rayés. Cachées.

Solution du problème n° 6440

Horizontalement

I. Anglaise (cerise). Lippée. – II. Râleuse. Cana. St. – III. Rias. Ecologiste. – IV. Onctueuse. Ré. Er. – V. Liste. – VI. Endémie. As. Ecu. – VII. Ca. *Aérés. Suie.* – *VIII. Huant.* Saie. – IX. Axones. Muraille. – X. Uélé. Iléus. – XI. Gâté. Médiéviste. – *XII.* Epistaxis. – XIII. Une. Aïe ! Crosne. – XIV. Reno. Nauséabond. – XV. Ses. Mètre. Née.

Verticalement

1. Arroi. Changeurs. – 2. Nain. Eaux. Apnée. – 3. Glaçon. Aoûtiens. – 4. Lest. Données. – 5. Au. Usé. Tel. Ta. – 6. Isée. *Ma. Semaine.* – 7. Séculier. Exeat. – 8. Osier. Midi. Ur. – 9. Clés. Epulis. Se. – 10. Lao. *Tas. Rée. Ce.* – 11. Ingres. Sauveras. – 12. Paie. Saisi. Ob. – 13. Seuil. Son. – 14. Este. Ciel. Tonne. – 15. Eternue. Eve. Ede.

GUY BROUTY

RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 28 NOVEMBRE

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.50 Club Dorothée. Ici bébé ; Charles s'en charge ; Les infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
18.55 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.20).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Série : Rocca. Mortels Rendez-vous, de Paul Planchon.
22.30 Série : Perry Mason. Meurtre à l'archevêché, de Ron Satlof.

FRANCE 2

14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran. Les folies de Cordy.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.35).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Sabine Paturel, Jean-Michel Jarre, Bruno Bachelet, Werner Schreyer et Cameron.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.

20.55 Débat : Le prix de la démocratie. Emission spéciale présentée par Bruno Masure. Avec des journalistes, des élus, des responsables politiques, des chefs d'entreprise, des juges et des avocats.

22.40 Magazine : Ça se discute. Présenté par Jean-Luc Delarue. Le préservatif a-t-il changé l'amour ? 1. Des capotes et des hommes.
23.55 Journal et Météo.

FRANCE 3

14.40 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : l'Affaire Tournesol (3e épisode) ; Peter Pan ; La Légende de Prince Vaillant.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Val-d'Isère à l'occasion du Critérium de la première neige.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Reste avec moi*, de Xavier Patier.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 La Dernière Séance.
21.00 1er film : La Flibustière des Antilles. ■■ Film américain de Jacques Tourneur (1951).
22.25 Météo et Journal.
22.55 Dessin animé : Droopy's Good Deed. De Tex Avery.
23.10 2e film : Le Pistolero de la rivière rouge. ■ Film américain de Richard Thorpe (1967).

CANAL +

13.35 Téléfilm : Vengeances. De Miguel Courtois.
15.05 Magazine : Télés dimanche (rediff.).
16.15 Cinéma : Piège en haute mer. ■ Film américain d'Andrew Davis (1992).
18.00 Canaille peluche. Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : José Van Dam ; Jim Harrison et François Armanet pour les 30 ans du *Nouvel Observateur.*
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Téléfilm : Le Jardin des Plantes. De Philippe de Broca.
22.05 Flash d'informations.
22.10 Le Journal du cinéma.
22.15 Cinéma : L'Ecrivain public. ■ Film franco-suisse de Jean-François Amiguet (1992).
23.35 Cinéma : Shadows. ■■ Film américain de John Cassavetes (1959) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Une deuxième Babylone. De Samir (rediff.).
18.20 Magazine : Snark. Condom, de Mikhaïl Titov ; Cling Film, d'Anna Thew ; Terrassez le sida, de Cathy Joritz ; Sid A Ids, de Yann Beauvais ; La Différence entre l'amour, de Pierre Trividic (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.30 Documentaire : Des plantes et des hommes. 7. La dame de cœur : une histoire de la digitale. 8. La poudre et la feuille : une histoire de la coca, de Jean-Marie Pelt. *Comment la digitale est devenue la reine des plantes cardiotoniques et comment la feuille de coca, plante stimulante, est devenue une drogue aux effets ravageurs.*
20.25 Série : Reporter. Les photo-reporters ont la parole.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Cinéma : L'Ami de mon amie. ■■ Film français d'Eric Rohmer (1987).
22.20 Magazine : Macadam. Chico Hamilton, de Julian Benedikt. Avec Charlie Watts, Hale Smith, Garry Mulligan, Roman Polanski, Maurice Cullaz.
23.20 ▶ Cinéma de notre temps Abbas Kiarostami, vérités et songes, documentaire de Jean-Pierre Limosin.

M 6

16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Variétés : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid. Conan l'aventurier ; Draculito.
17.55 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Ciné 6.
20.50 Cinéma : Les Accusés. ■■ Film américain de Jonathan Kaplan (1988).
22.55 Téléfilm : Vendetta pour le Saint. De Jim O'Connolly.

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Rameau, Voltaire et Rousseau (1).
20.30 Le Grand Débat. Faut-il oublier Vichy ?
21.30 Fiction. Poésie sans frontière.
22.40 Accès direct. Jean-Claude Gallotta, chorégraphe.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Coda. La tour du monde en 50 Ocora : l'Asie Mineure (1).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 18 novembre salle Pleyel) : Passion selon saint Matthieu, de Bach, par l'Ensemble vocal de Lausanne, l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Michel Corboz ; sol. : Barbara Bonney, soprano, Bernard Fink, alto, Christoph Pregardien, ténor, Marcos Fink, baryton, Peter Harvey, basse.
23.10 Ainsi la nuit. Par Denise Bahous. Quatuor à cordes no 12 en mi bémol majeur op. 127, de Beethoven ; Contrastes pour violon, clarinette et piano, de Bartok ; Visions fugitives op. 22, de Prokofiev.
0.05 Les Fantaisies du voyageur. Par Caroline Bourgine. Musique traditionnelle persane.

Les interventions à la radio
Radio Shalom 94.8 FM, 18 h 30 : « Les intellectuels arabes et le processus de paix entre refus et malaise » (« Nouvel Orient »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Le doyen assiégé

UN professeur de droit en robe rouge défiant la justice et les gendarmes, des victuailles, des sacs de couchage dépliés dans la bibliothèque de l'université, des croissants le dimanche matin : les éléments iconographiques de l'« affaire Debbasch » frappèrent d'abord par leur étrangeté absolue, leur non-sens radical, contrastant avec la logique glacée des œuvres de Vasarely. Invariablement situés aux deux extrémités des reportages télévisés, le loquace doyen assiégé et les muettes élaborations géométriques semblaient s'adresser, à distance, un curieux pied de nez.

Visuellement, Charles Debbasch l'emportait aisément. Cette image d'un professeur de droit décoré résistant aux gendarmes était si inattendue, donc si désirable, que rien d'autre, dans le journal télévisé, ne comptait plus. Tous les cadres habituels avaient explosé. Patrick Sébastien soutenant Jacques Chirac en Corrèze, un enfant blessé de Bihac jeté d'urgence dans une voiture, un défilé de proviseurs en colère : ce n'était là, hélas, que pâle routine. Il eût fallu que Patrick Sebastien et Jacques Chirac dansent le tango ensemble, ou que les proviseurs cassent les vitrines de Noël des grands magasins, pour égaler en étrangeté et en violence la rébellion du doyen d'Aix.

Tout à la joie d'être les bienvenus dans l'antre du forcené, les reporters qui « couvraient » l'évènement étaient eux aussi hypnotisés. Debbasch occupait seul l'écran, avec sa toge et sa version, sans nuances, sans contradicteurs. Les étudiants ? Muets, jusqu'au dimanche soir sur TF 1 , où l'une, filmée de dos, prononça une phrase qui n'engageait à rien. On eût pourtant aimé, sur cette rébellion contre l'autorité publique, connaître le point de vue des étudiants – en droit, semble-t-il – qui s'en rendaient complices. Les chers collègues du doyen ? Le président de l'université ? Le ministre de l'éducation ? Absents. En week-end.

Charles Debbasch seul pérorait à loisir, s'autoportraiturant longuement en victime de l'arbitraire, sans que jamais une seule question lui fût posée sur le fond du contentieux l'opposant aux héritiers Vasarely. Certes, à distance, la belle-fille du peintre exposait elle aussi sa version de l'affaire. Mais le rappel aux faits ne rentrait pas dans la panoplie des intervieweurs du doyen, comme si le dossier leur était inconnu, comme si la querelle ne défrayait pas la chronique depuis de longues années déjà. Ainsi fonctionnait à la satisfaction mutuelle un marché inédit avec les journaux télévisés – je vous offre un fort-chabrol universitaire en échange de quelques minutes de parole –, dans lequel on reconnaissait sans peine la patte de l'avocat du doyen, Me Jacques Vergès, entrevu à ses côtés dès le vendredi soir.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 29 NOVEMBRE

TF 1

6.00 Série : Côté cœur.
6.30 Club mini Zig-Zag. Les Aventures de Carlos.
6.58 Météo (et à 7.10, 8.28).
7.00 Journal.
7.15 Club Dorothée avant l'école. Les Bisounours ; Le Retour du roi Léo ; Biker Mice ; Clip.
8.30 Télé-shopping.
9.05 Série : Riviera.
10.15 Série : Le Destin du docteur Calvet.
10.45 Série : Tribunal.
11.20 Jeu : La Roue de la fortune.
11.50 Jeu : Une famille en or.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.50 Club Dorothée. Ici bébé ; Charles s'en charge ; Les infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
18.55 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.50).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Cinéma : J'ai épousé une extraterrestre. □ Film américain de Richard Benjamin (1988). Avec Dan Aykroyd, Kim Basinger, Jon Lovitz.
22.45 Les Films dans les salles.
22.55 Cinéma : Le Cercle noir. ■ Film américain de Michael Winner (1973). Avec Charles Bronson, Martin Balsam, David Sheiner.
0.40 Magazine : Je suis venu vous dire. Présenté par Florence Belkacem. Invité : Carla Bruni, Michel Sapin, Jean-Edern Hallier.
1.55 Journal et Météo.
2.05 Magazine : Reportages. Sectes : l'art de manipuler, de Cathelyne Hémery et Gérard David (rediff.).
2.30 TF 1 nuit (et à 4.10, 5.10).
2.40 Feuilleton : Mort à Palerme (dernier épisode).
4.20 Documentaire : Histoire des inventions. Inventer pour tuer.
5.20 Musique.
5.30 Documentaire : Histoires naturelles. La Rivière et les Hommes.

FRANCE 2

6.00 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Les Craquantes.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.30 Magazine : Matin bonheur. Invité : Marek Halter *(Dzedek, les justes).*
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.30).
12.20 Jeu : Combien tu paries ?
12.55 Météo (et à 13.35).
12.59 Journal et Bourse.
13.40 INC.
13.45 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Tiercé, en direct de Saint-Cloud.
16.00 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.15). Les folles d'Annie Cordy.
16.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.20 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.35).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Maurane, le spectacle du Lido, Macha Méril, Eric Tabarly, Philip Michael Thomas.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 Cinéma : Bons baisers de Russie. ■■ Film britannique de Terence Young (1964). Avec Sean Connery, Daniela Bianchi, Pedro Armendariz.
23.00 Magazine : Ça se discute. Présenté par Jean-Luc Delarue. Le préservatif a-t-il changé l'amour ? 2. Femmes, sexe et latex.
0.25 Journal, Météo et Journal des courses.
0.55 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler. Invités : Pierre Sansot *(les Pilleurs d'ombres)* ; Paul Nizon *(l'Œil du coursier)* ; Jean-Claude Pirotte *(Fils perdus)* ; Pierre Veilletet *(le Vin, leçon de choses)* ; Musique : Angélique Ionatos, Black Maria.
2.15 Magazine : Studio Gabriel (2e partie, rediff.).
2.40 Documentaire : La Planète des animaux. Les Oiseaux migrateurs.
4.05 24 heures d'info.
4.55 Documentaire : Loubard des neiges
5.10 Dessin animé.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service.
7.15 Bonjour Babar. Rupert ; Oui-Oui ; Mon âne : Mimi Cracra ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : Vol 714 pour Sydney (8e épisode).
8.25 Continentales. Euro hebdo : l'Allemagne ; A 8.30, Zak et Kenzeichen, magazine de la WDR ; A 8.50, Lonely Planet ; A 9.10, Oggetuige, l'actualité des Pays-Bas ; A 9.25, Eurokiosque.
9.35 Magazine : Génération 3. Aime comme maths. 5. Opération nombres ; A 10.10. Semaine thématique : La justice. 2. Des aveux et des preuves. Invité : Serge Mackowiack, juge d'instruction.
11.10 Magazine : Emplois du temps.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Magazine : Vincent à l'heure.
14.40 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : l'Affaire Tournesol (4e épisode) ; Peter Pan ; La Légende de Prince Vaillant.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Mémorial des enfants juifs déportés de France*, de Serge Klarsfeld.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Spectacle : Les Grands Cirques du monde. Danemark, le cirque Benneweis.
22.25 Météo et Journal.
22.55 ▶ Documentaire : Les Cinq Continents. Présenté par Bernard Rapp. Les volcans, la passion des Krafft, de Denis Chegaray et Olivier Doat.
23.50 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
0.15 Magazine : Les Cavales de la nuit. Thème : les grandes émotions. La Flaca Alejandra, de Carmen Castillo et Guy Gérard ; Le Journal d'une femme de Sarajevo, de François Ribadeau ; l'Espoir voilé, de Norma Marcos.
3.10 Musique : Cadran lunaire (25 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.04).
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Ça cartoon.
7.30 Canaille peluche. Doug.
7.55 Magazine : Télés dimanche (rediff.).
8.50 Le Journal du cinéma.
8.55 Téléfilm : Une affaire personnelle. De Joan Micklin Silver, avec Sissy Spacek, Aidan Quinn.
10.20 Flash d'informations.
10.27 Documentaire : Tactiques sauvages. D'Alistair McEven et Dieter G. Plage.
10.50 Surprises (et à 17.45).
11.10 Cinéma : Les Arpenteurs de Montmartre. ■ Film français de Boris Eustache (1993). Avec Frédéric Pierrot, Maïté Maille, Isabelle Milkoff. *Comédie de l'errance et des jeux de l'amour.*

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Michel Field, à Marseille. De l'opérette au raggamuffin marseillais.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : L'Ecrivain public. ■ Film franco-suisse de Jean-François Amiguet (1992). Avec Robin Renucci, Anna Galiena, Laurent Grevill. *Histoire sentimentale compliquée.*
14.55 Magazine : 24 heures (rediff.).
15.50 Magazine : Le Journal du art (rediff.).
16.00 Le Journal du cinéma.
16.05 Cinéma : La Femme du boucher. □ Film américain de Terry Hughes (1992). Avec Demi Moore, Jeff Daniels, George Dzundza. *Médium, elle exerce ses pouvoirs sur les clients.*
18.00 Canaille peluche. Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Robert Hossein, Taraf de Haiduk, Stephan Eicher.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Le Dernier des Mohicans. ■ Film américain de Michael Mann (1991). Avec Daniel Day-Lewis, Madeleine Stowe, Jodhi May. *Mouvementé et spectaculaire à souhait.*
22.20 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : Red Rock West. ■ Film américain de John Dahl (1992). Avec Nicolas Cage, Dennis Hopper, Lara Flynn Boyle (v.o.). *Nicolas Cage en malchanceux à tête d'abruti.*
0.05 Cinéma : Tale of a Vampire. ■ Film britannico-japonais de Shimako Sato (1992). Avec Julian Sands, Suzanna Hamilton, Kenneth Cranham. *Variation romantique sur le thème du vampirisme.*
1.40 Cinéma : Annabelle partagée. ■ Film français de Francesca Comencini (1990). Avec Jean-Claude Adelin, Delphine Zingg, François Marthouret (77 min). *Intimisme et psychologie.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : Qui êtes-vous, Polly Maggoo ? ■ Film français de William Klein (1966, rediff.).
18.40 Documentaire : Clichés. 1. L'Ascension du Mont-Saint-Michel, de Catherine de Clippel et Elisabeth Kapnist (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.30 Documentaire : Isaac Babel. De la révolution au goulag, d'Andreas Christoph Schmidt. *L'itinéraire de l'écrivain soviétique juif Isaac Babel, né en 1894 à Odessa, correspondant de guerre pendant la campagne de l'Armée rouge contre la Pologne en 1920, sa position par rapport au pouvoir, puis sa fin dans les geôles du NKVD. Nombreuses archives peu connues.*
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. Présenté par Pierre Thivolet. Aux portes de la vie. Enquête dans le service des prématurés de l'hôpital de Hvidore au Danemark. Avec les professeurs Jean-Pierre Relier, pédiatre au service des prématurés de la maternité de Port-Royal, et Volker von Loewenich, directeur du service de néonatalogie à l'hôpital de l'université de Francfort.
21.45 ▶ Théâtre : Woyzeck. Pièce de Georg Büchner, mise en scène de Dimiter Gotscheff, avec Bernd Grawert, Almut Zilcher, Dieter Prochnow.
23.30 Documentaire : Le Père d'Alekos. Le metteur en scène bulgare Dimiter Gotscheff, de Susanne Müller-Hanpft (70 min). *La réalisatrice a suivi le metteur en scène d'avant-garde Dimiter Gotscheff dans son travail. Portrait.*

M 6

6.55 Matin express (et à 7.10, 8.05).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50, 11.40).
7.05 Contact 6 Manager.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 11.00, 15.00, 0.20, 6.05).
11.50 Série : Papa Schultz.
12.20 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.20 Téléfilm : L'Amant d'un soir. De Michael Switzer, avec Susan Lucci, Tim Matheson.
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Variétés : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid. Conan l'aventurier ; Draculito.
17.55 Série : Booker.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Grandeur nature. Les nomades du désert. Le Namibe.
20.50 Série : Docteur Quinn, femme médecin. Voyage à Boston. Avec Jane Seymour, Joe Lando.
22.35 Téléfilm : L'Amour en jeu. De Piers Haggard, avec Linda Evans, Larry Poindexter. *Les mésaventures d'une présentatrice de météo.*
0.10 Six minutes première heure.
1.50 Magazine : Culture pub.
2.15 Rediffusions. Nature et civilisation (3) ; Salsa opus 3 (Puerto-Rico) ; Les Allumées de Nantes ; Jazz6 ; Fax'O.

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Rameau, Voltaire et Rousseau (2).
20.30 Archipel science. Autour de l'exposition «Emballage» à la Cité des sciences et de l'industrie.
21.32 Les Rencontres d' Averroès. L'héritage andalou. 1. Autour d'Averroès.
22.40 Les Nuits magnétiques. Les taxis (1).
0.05 Du jour au lendemain. Hans Zischler (Visas d'un jour).
0.50 Coda. Le tour du monde en 50 Ocora : l'Asie Mineure (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert. L'Apprenti sorcier, de Dukas ; Concerto pour violoncelle et orchestre, de Florentz ; Pulcinella, de Stravinsky, par l'Orchestre de Paris, dir. Semyon Bychkov.
22.35 Soliste. Hopkinson Smith.
23.00 Ainsi la nuit. Sonate pour violon et piano no 8 en sol majeur op. 30 no 3, de Beethoven ; Sonate pour piano en la majeur, de Schubert ; Nachtgesang, d'Hersant.
0.05 La Guitare dans tous ses états. Par Robert J. Vidal.

Le Monde

PIERRE GEORGES

L'âge du capitaine

C'EST formidable la politique, notamment en période de pré-campagne présidentielle. Il n'est de jour qui apporte sa contribution à l'édification des foules et à l'histoire de la nation.

Par exemple, Jacques Chirac, not'bon maire à nous les Parigots, s'en est allé se ravigoter à la tête de veau en Corrèze. Au menu, outre ce plat roboratif, une *« grande spécialité de la région »* selon Jacques Chirac, *un anniversaire par légère anticipation*. Mille sept cents convives ont, à Ussel, participé à cette réunion intime animée par Patrick Sébastien, fantaisiste chiraquien.

Jacques Chirac aura 62 ans, mardi. Ou plutôt, il n'aura que 62 ans mardi, considération sur l'âge du capitaine qui n'est pas sans importance et qu'il convenait de souligner à diverses intentions. Celles notamment de *MM. Balladur, 65 ans, Giscard d'Estaing*, 68 ans, Barre, 70 ans, et Delors, 69 ans. Il se trouve, en outre, que M. Chirac *« aime la France, les Français, les plus petits d'entre eux, les plus modestes »* et qu'en cela il correspond au portrait-robot du candidat idéal dressé récemment par un connaisseur, François Mitterrand.

Ce n'est pas nous qui l'affirmons mais Alain Madelin. Passant par hasard du côté d'Ussel et intronisé derechef compagnon de la tête de veau, le ministre des entreprises était simplement venu porter *« témoignage d'amitié »* à Jacques Chirac. La nuance n'aura échappé à personne. M. *Madelin a tenu à préciser qu'il* ne fallait pas voir dans sa présence *« un soutien au candidat »*, démarche qui eût été en contravention avec les règles *élémentaires* du code de conduite gouvernemental. Chacun l'aura cru sur parole.

Tandis que Jacques Chirac se ressourçait en Corrèze, Philippe Séguin se repentait à Paris. Dans une tribune confiée au *Journal du dimanche*, le président de l'Assemblée nationale lançait un vibrant *« Primaires, piège à c... »*. Parlant d'expérience, M. Séguin, en désaccord cette fois avec Charles Pasqua, son compagnon d'échappée, admit s'être fait piéger sur ce concept de primaires, ni faites, ni à faire. Et pour tout dire infaisables.

*Sur ce point il rejoignait l'opi*nion émise par Valéry Giscard d'Estaing. A son relatif grand désespoir, l'ancien président a admis la chose à « 7/7 ». La *majorité étant « hors délai et hors organisation (...), les primaires, on ne peut plus les faire, on n'en parle plus »*. Il n'en parla plus donc et parla *d'autre chose. Sortant de son* chapeau le vieux lapin du quinquennat, il y ajouta le projet de la semaine. Pourquoi pas une vice-présidence avec pour fonc*tion essentielle celle de garde* des sceaux ? Et de préciser que cette innovation irait comme un gant ou comme blanche hermine à Raymond Barre. Vice-*présidence ? « Trompe-couillon »*, pourrait répondre l'écho.

Tandis que le mouvement Hamas se pose en interlocuteur obligé

Yasser Arafat veut obtenir une extension rapide des territoires autonomes

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Violemment attaqué par ses opposants, laïcs et islamistes, contesté par ses amis politiques et critiqué par les Palestiniens, hommes d'affaires et classes diri*geantes qui soutiennent encore* le processus de paix, c'est un Yasser Arafat fragilisé et donc combatif que le chef de la diplomatie israélienne, Shimon Pérès devait retrouver, lundi 28 novembre, à Bruxelles, pour discuter du redéploiement des forces israéliennes en Cisjordanie et des élections générales, prévus par les accords d'Oslo.

Parce qu'il est de plus en plus isolé et convaincu qu'une extension rapide de l'autonomie à la Cisjordanie occupée pourrait améliorer sa crédibilité autant que celle du processus de paix, Yasser Arafat aurait demandé, la semaine dernière, un rendez-vous urgent avec le président Clinton afin qu'il rappelle Israël à ses engagements. Selon le *New York Times* de fin de *semaine, le président américain* se serait contenté d'envoyer, samedi, à l'Autorité palestinienne un télégramme de soutien.

Le même jour, devant la grande mosquée de Gaza, les douze à quinze mille militants qui avaient répondu à l'appel du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) et du Djihad islamique *ont respecté* la trêve conclue, la veille ausoir, et se sont abstenus de sortir leurs armes et de vilipender Yasser *Arafat. Ayant démon*tré à la fois sa puissance de mobilisation et sa capacité à se faire obéir, le Hamas, *désormais* convaincu de s'être posé en interlocuteur obligé du chef de l'OLP, semble appliquer sa stratégie antérieure aux affrontements interpalestiniens du 18 novembre.

« Des attentats plus sophistiqués »

Il s'agit pour les islamistes d'épargner autant que faire ce peut Yasser Arafat de manière à éviter une guerre civile qu'ils auraient toutes chances de perdre, puisque la puissance de feu des milices du Fatah et de la police est bien supé*rieure à la leur, tout en continuant* à frapper les Israéliens pour mieux asseoir encore leur représentativité. Samedi, à Gaza, des militants masqués avaient brûlé des drapeaux américains et israéliens, mais les commandos Ezzedine-el-Qassam, la branche armée du Hamas, avaient indiqué par tract qu'ils s'abstiendraient de bran dir leurs armes. *« Nous gardons nos balles pour les Israéliens »*, avaient-ils averti.

De fait, dès le lendemain, près d'un camp de réfugiés, situé au sud de Hébron, en Cisjordanie occupée, un homme armé d'une kalachnikov a tiré sur un véhicule conduit par un colon juif. La voiture s'est retournée et son conducteur, le rabbin Ami Oulami, trente-cinq ans, a été tué sur le coup. Son passager, un policier, été légèrement blessé. Un homme a revendiqué, *au téléphone*, l'attentat au nom d'Ezzedine-el-Qassam.

Au même moment, les ministres, en pleine réunion dominicale, entendaient un rapport du chef d'état-major des armées, le général Ehoud Barak. Celui-ci les avertissait qu'il fallait *« sans doute s'attendre à une multiplication d'attentats de plus en plus sophistiqués »*, et donc *« plus difficiles à prévenir »*.

Au cours de ce conseil des ministres, le chef de l'exécutif Itzhak Rabin, a annoncé que le cabinet se réunirait, dimanche prochain, pour étudier le redéploiement de l'armée hors des agglomérations palestiniennes de Cisjordanie. Ce redéploiement, prévu dans les accords d'Oslo, aurait dû en principe être achevé le 12 juillet, l'élection des membres du *« conseil palestinien »* de l'Autonomie étant organisée, le 13.

M. Rabin a démenti les confidences que lui a prêtées la presse locale, à savoir que l'armée envisageait un retrait, pendant trois jours seulement, des villes palestiniennes. Mais il n'a pas démenti l'existence d'un plan de retrait géographiquement limité. Les *Palestiniens, notamment par* la voix de Saëb Erakat, « ministre » des collectivités locales, ont rejeté cette idée, la qualifiant de *« violation flagrante »* des arccords d'Oslo.

PATRICE CLAUDE

A l'occasion de la discussion budgétaire au Sénat

M. Couve de Murville condamne le transfert de l'ENA à Strasbourg

Le Sénat a adopté, samedi 26 novembre, les budgets de la culture et de la francophonie, des services financiers, ainsi que le budget annexe des monnaies et médailles et celui des journaux officiels. L'examen des crédits des services du premier ministre, dont le vote a été réservé, a fourni l'occasion à M. Couve de Murville de déplorer le transfert à Strasbourg de l'Ecole nationale d'administration, une mesure « absurde » et coûteuse, selon l'ancien premier ministre.

Les interventions de Maurice Couve de Murville, sénateur RPR de Paris, sont rares. Elles n'en ont que plus de poids. Surtout quand l'ancien premier ministre, qui était le rapporteur spécial de la commission des finances sur le budget des services du premier ministre, en profite pour condamner sèchement le transfert à Strasbourg de l'Ecole nationale d'administration. M. Couve de Murville l'a redit en séance, samedi : *« Je persiste à m'élever contre une mesure absurde qui a déjà coûté 150 millions de francs et en exigera onze supplémentaires par an, compte tenu de la dispersion des activités entre Paris et l'Alsace. Fallait-il payer si cher un symbole ? »*

Dans son rapport, l'ancien premier ministre est plus précis. Après avoir rappelé qu'il *« s'était élevé, dès 1992, contre la décision de transférer l'ENA à Strasbourg »*, prise par Mme Cresson, confirmée par M. Balladur le 7 juin 1993 et entérinée par un décret du 28 décembre 1993 qui a officiellement fixé le siège de l'école à Strasbourg, il note que, dès l'origine, il avait dénoncé cette opération. Pour des raisons de fond, tout d'abord, car *« cette décision méconnaît la vocation et l'originalité de l'ENA qui est de faire appel à un corps enseignant composé en très grande majorité de praticiens, hauts fonctionnaires, qui travaillent à Paris, là où sont installés les administrations centrales »*.

Mais le coût de l'opération paraît également excessif à M. Couve de Murville. La facture de ce déménagement est lourde, souligne-t-il : 30 millions de francs pour l'acquisition par l'Etat du bâtiment de la commanderie Saint-Jean, 97 millions de réhabilitation des bâtiments, 0,5 million pour le déménagement, 2,5 millions pour le financement d'emplois en surnombre et 2,8 millions d'indemnités versées aux personnels volontaires pour suivre l'établissement à Strasbourg.

Le maintien de l'immeuble parisien

A quoi s'ajoutent désormais un certain nombre de frais structurels, liés au maintien de l'immeuble parisien de l'école, qui abrite désormais les services en charge de l'organisation des concours, les services nécessaires à l'organisation des enseignements, ainsi que la direction de la recherche et celle de la formation permanente, soit la moitié des cent quarante agents de l'école. *« La multiplication des frais de déplacement des enseignants et des élèves pèse lourdement sur le budget de l'école »*, note M. Couve de Murville. Il évalue à 1,6 million le surcoût du fonctionnement annuel de l'ENA, tandis que les frais de transport et indemnités de mission liés au séjour du personnel enseignant à Strasbourg coûte un million de francs par an et les indemnités versées aux élèves pour défrayer leurs frais de déplacement et de double résidence 7,2 millions par an.

« Une telle évolution est particulièrement regrettable dans le contexte actuel des finances publiques de l'État », conclut l'ancien premier ministre. En termes diplomatiques – qu'il affectionne –, cela revient à une condamnation rédhibitoire.

GÉRARD COURTOIS

RELIGION : le cardinal Tarancon est mort. – Le cardinal Vicente Enrique y Tarancon, archevêque de Madrid de 1971 à 1983, est décédé lundi 28 novembre à l'âge de 87 ans à Valence (Espagne). Né en 1907 à Burriana, il était devenu, à 38 ans, le plus jeune évêque d'Espagne, puis archevêque *de Tolède et primat* d'Espagne, avant d'être muté à Madrid et d'être élu, en 1972, pré*sident de la conférence des évêques*, malgré l'opposition des milieux franquistes et de l'Opus Dei. Actif partisan *des réformes du concile* Vatican II (1962-1965), le cardinal Tarancon était l'un des opposants au régime franquiste.

DÉBATS

Un entretien avec Pierre Nora

Les septièmes Entretiens du *patrimoine se dérouleront* au palais de Chaillot du lundi 28 au mercredi 30 novembre. Présidés par Pierre Nora, historien, pilier de l'Ecole des hautes études, ils seront l'occasion de célébrer le trentième anniversaire de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Dans un entretien accordé au *Monde*, Pierre Nora estime que l'*« on ne peut faire de la France le musée de la France »* *(page 2)*.

POLITIQUE

M. Puech a dû recourir à des procédures contraignantes pour faire adopter son projet de loi

Procédure du vote bloqué et deuxième délibération : le *ministre de l'agriculture* et de la pêche est parvenu, samedi 26 novembre, à faire adopter par l'Assemblée nationale, en première lecture, le projet de loi de modernisation de l'agriculture. La majorité RPR et UDF a voté pour, les communistes *contre, tandis que les socialistes* se sont abstenus *(page 10)*.

SOCIÉTÉ

La « guerre » des cliniques marseillaises à l'heure des comptes

Le procès dit des cliniques marseillaises devait s'ouvrir lundi 28 novembre à Aix-en-Provence. Deux meurtres en 1988 et 1990, deux accusés qui nient. *Notables et caïds se retrouvront* pour trois semaines sur les bancs de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône *(page 12)*.

CULTURE

Henri Salvador raconte Caillois, Bernanos et la pétanque

Le chanteur publie *Monsieur Henri*, un album enregistré aux Etats-Unis, et *Attention, ma vie !*, un livre de souvenirs. Il met aussi en vente un modèle révolutionnaire de boules de pétanque. Dans un entretien au *Monde*, il parle de sa rencontre *avec Roger Caillois et Bernanos* *(page 20)*.

ÉCONOMIE

Le coût du chômage indemnisé se serait élevé à 270 milliards de francs en 1991

C'est le chiffre qu'avance une étude effectuée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et publiée par le ministère du travail. Ce coût représente 4 % du produit intérieur brut. Dans ce calcul, tout théo*rique, interviennent* les 91 milliards de francs perçus en allocations par les chômeurs et, de façon encore plus aléatoire, 180 milliards de francs correspondant à un manque à gagner estimé dès lors que toutes les personnes indemnisées occuperaient un emploi à temps plein *(page 23)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

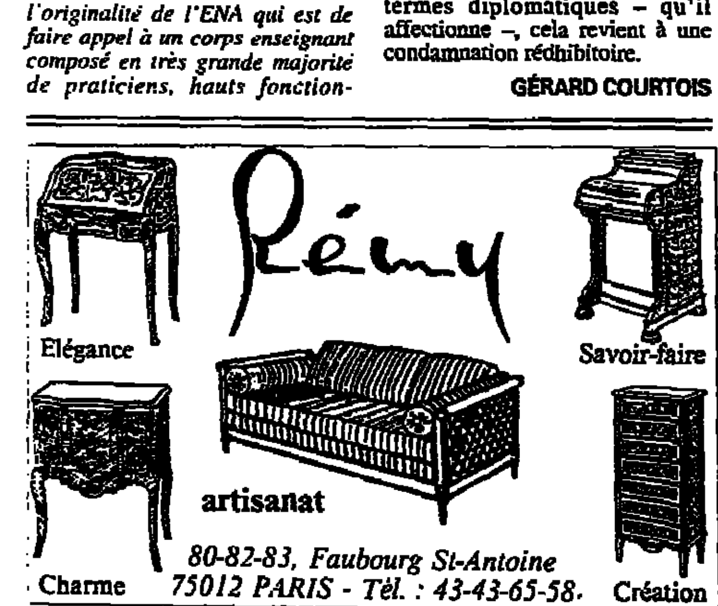
DEMAIN

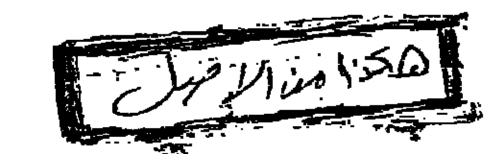
Initiatives

Le programme européen SÉSAM, qui existe depuis quatre ans, ouvre la voie des stages à l'étranger pour des *jeunes* apprentis. Ces jeunes découvrent la formation du métier auquel ils s'initient dans un pays autre que leur pays d'origine.

Ce numéro comporte un cahier « le Monde-l'Economie » folioté de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté dimanche 27 - lundi 28 novembre 1994 a été tiré à 511 241 exemplaires





ne extension rapide
tonomes

Le Monde

L'Argentine enfin stabilisée



Le gouvernement de Carlos Menem a réussi à assurer une forte croissance économique et un équilibre financier de l'Etat. Il est surtout parvenu à stopper l'inflation. Les Argentins lui en sont reconnaissants.

page V

Dossier : les fonds d'aide européens



La solidarité entre régions riches et pauvres n'est pas un vain mot dans l'Union européenne : les divers « fonds » redistribuent plus de 1 000 milliards de francs sur cinq ans. Mais sont-ils toujours bien employés ?

page VI

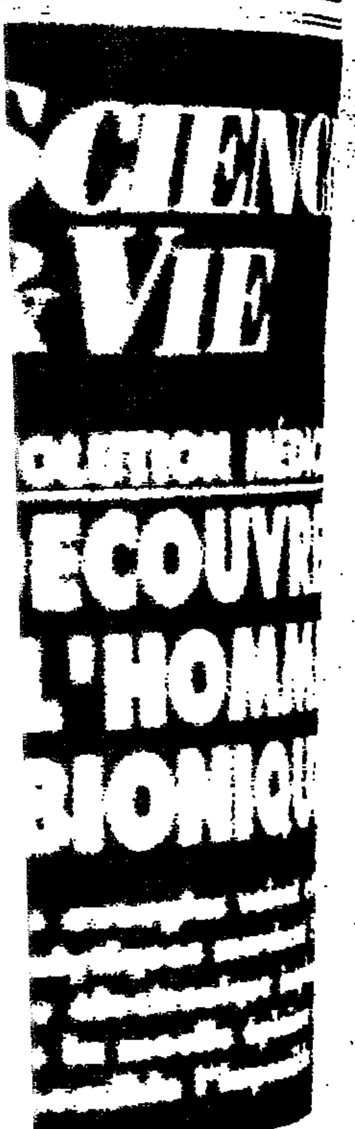
Lettre de Paris : le mauvais riche



Si cruelle que soit la méchanceté des riches, la redistribution ne peut s'appuyer sur une « science » du bien-être, mais seulement sur un postulat, qui est aujourd'hui politique.

page VII

L'ECONOMIE



BULLETIN

Paradoxe

COMMENT réaliser l'économie idéale ? Si d'aventure les gens chargés ces temps-ci de la politique économique devaient répondre à cette question, voici à peu près ce qu'ils diraient. Pour parvenir à l'économie idéale, il faut que les prix augmentent le moins possible, sous l'effet radieux de la concurrence (mais sans baisser : gare à la déflation !). Les salaires, eux aussi, doivent rester stables, faute de quoi les prix sont poussés à la hausse (c'est la terrible spirale prix-salaires). Les taux d'intérêt doivent être bas, pour que chacun soit incité à investir : la bonne gestion économique et la disparition de l'inflation ne peuvent qu'aider à leur décrue. Le cours de la monnaie, ainsi maintenu, témoignera de la confiance générale...

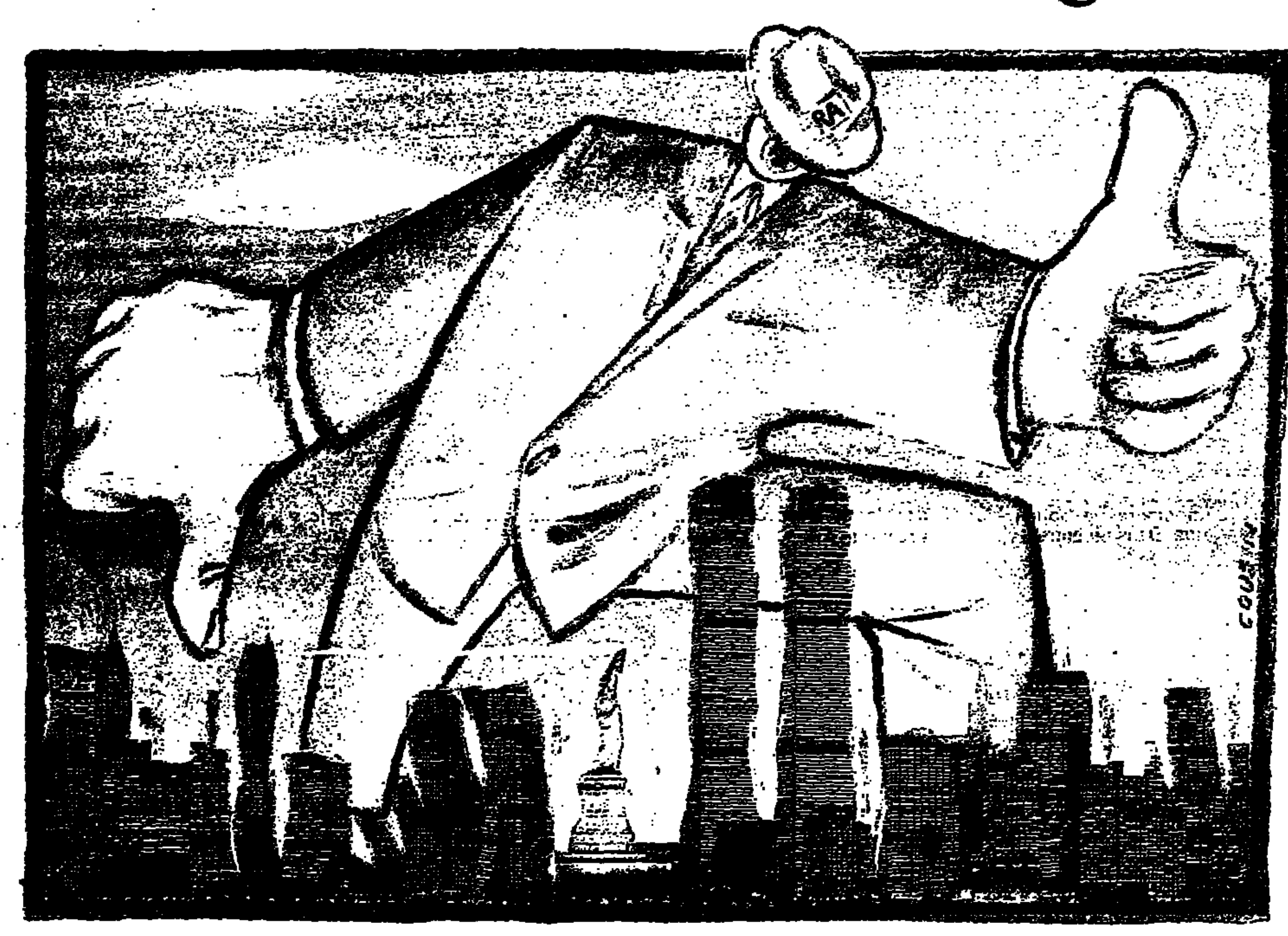
Mais l'économie ne serait pas du tout idéale si les déficits publics restaient ce qu'ils sont. Ils doivent baisser ! Le déficit budgétaire, d'abord (qui creuse la dette publique et compromet l'avenir des générations futures). Le déficit des comptes sociaux, ensuite, qui oblige à relever les charges sociales, dévoreuses des forces vives de la nation : elles tuent l'emploi et découragent l'esprit d'entreprise (et on pourrait en dire autant des impôts : beaucoup trop hauts). Il y a autre chose aussi qui doit être abaissé : ce sont les entraves aux échanges. Moins de droits de douane. Moins de réglementations tatillonnes. Nul doute qu'un tel assainissement permettrait de terrasser enfin l'affreux monstre qui nous terrifie : le chômage. Comment ? C'est bien simple : grâce à la croissance retrouvée.

Il y a dans ce raisonnement, qui sous-tend la plupart des politiques économiques actuelles, quelque chose de troublant. La recherche éperdue de stabilité ou de contraction de tous les coûts omet l'idée simple qu'ils ne sont que l'envers des revenus. Avec des revenus stagnants ou en baisse partout (puisque la même politique est préconisée mondialement), comment diantre peut-on espérer faire de la croissance ? En produisant pour quelle consommation supplémentaire ? En investissant pour quelle perspective ? La seule voie ouverte serait celle de la compétition destructrice : tuer le concurrent pour prendre sa place. Ça ne mène pas loin.

Sophie Gherardi

STANDARD & POOR'S ET MOODY'S

La dictature du « rating »



Deux grandes agences américaines se partagent le marché international de la notation financière : Standard & Poor's et Moody's. Elles attribuent des notes à tous les emprunts, en fonction de la fiabilité de l'émetteur, qu'il soit public ou privé. Malgré leur impartialité reconnue, Standard & Poor's et Moody's suscitent quelques critiques : leurs appréciations, selon la Réserve fédérale américaine, doivent être consommées avec modération...

Lire les articles de Marc Roche et Eric Leser page III

À-CÔTÉS

La montée de l'ascenseur

La sécurité des ascenseurs a permis de construire en hauteur. Mais reste l'angoisse du parcours

SANS le savoir, un modeste mécanicien allait donner aux architectes l'idée du gratte-ciel. Lors de l'Exposition de 1854 du Palace Crystal à New-York, Elisha Graves Otis présenta au public son invention : le monte-charge à « parachute ». Un système qui, en assurant plus de sécurité au transport vertical, allait bouleverser l'architecture des villes.

C'est le propriétaire d'une petite manufacture de lits à ressorts, la Bedstead Manufacturing Company, qui, deux ans auparavant, avait chargé Otis, maître mécanicien qualifié, de fabriquer un appareil élévateur pour transporter les produits de la société. Les monte-charges construits jusque-là ont le même défaut, majeur : si le câble de traction se rompt... ils tombent !

En moins d'un an, Otis met au point un dispositif de sécurité, toujours utilisé, le « parachute », qui, en cas de rupture du câble, libère des cliquets qui s'engagent sur des rails « à crans » et provoquent l'arrêt de la plate-forme.

Charles-Emmanuel Haquet

Lire la suite page IV

FINANCE

Les banquiers russes d'Amsterdam

Première banque privée de Russie à s'installer à l'étranger, la Stolichny, avec son équipe jeune et son réseau en Russie, espère séduire les Pays-Bas. Pour commencer...

AMSTERDAM
de notre correspondant

LE bâtiment est sans doute l'un des plus beaux de la fameuse « boucle d'or » qui s'étire sur le canal Herengracht, en plein cœur d'Amsterdam. Si l'extérieur est – relativement – discret, conforme à ces maisons patriciennes où résidaient les riches marchands du XVII[e] siècle, l'intérieur n'est que pâles statues et fresques lacustres aux murs et plafonds, escalier monumental et dalles de marbre. Dans ce quartier de prédilection des banques, maisons de courtage et avocats d'affaires, la nouvelle venue a fait sensation. Car le 475 Herengracht abrite la Stolichny, première banque privée russe à s'établir en Europe occidentale.

« La banque centrale des Pays-Bas nous a accordé une licence le 14 septembre, valable à partir du 1[er] novembre », rappelle Alexeï Drovossekov, pour justifier les cartons non déballés qui traînent encore dans les couloirs. Ce qui frappe au premier abord chez cet homme n'est ni sa manière posée de s'exprimer ni son excellent anglais, mais son âge : vingt-sept ans. *« Au siège de Moscou, la moyenne est de vingt-deux ans. C'est le seul moyen pour ne pas employer des salariés de banques nationalisées habitués à agir comme des fonctionnaires »*, explique-t-il.

Innovation, compétitivité, professionnalisme, sont censés qualifier la Stolichny. Créée en 1989 en tant que coopérative avec un capital de départ de 1 million de roubles, la Stolichny a rapidement grandi. Selon Alexeï Drovossekov, elle disposait en 1993 d'un total de capital et réserves de 6,3 milliards de roubles, de 250 agences, et de 2 000 salariés sur le territoire de l'ancienne URSS. Elle a aussi créé STB, une société russe de cartes bancaires qui affiche 75 000 clients disposant de 40 distributeurs de billets à Moscou. Aujourd'hui, la Stolichny est la quatrième banque commerciale en Russie. *« Nous avons réussi car nous étions dès le départ un établissement sérieux, avec une stratégie, alors que beaucoup d'autres n'étaient qu'une façade pour de riches particuliers désireux d'investir à l'étranger »*, estime Alexeï Drovossekov.

Pourquoi une banque spécialisée dans les transactions en comptant – *« Nous détenons 40 % du marché »* – a-t-elle ouvert une agence à Amsterdam ? Par pragmatisme, explique l'ex-stagiaire au bureau londonien de KPMG : *« Les banques russes installées à Paris, Francfort, Londres ou au Luxembourg ont eu de graves problèmes au début des années 90 avec l'éclatement de l'URSS. »*

Alain Franco

Lire la suite page IV

CONSOMMATION

Les petits épiciers d'Intermarché

Ressusciter les commerces de village, c'est le pari des Relais des Mousquetaires. Approvisionnés par Intermarché, ils pratiquent à 10 % près les mêmes prix

JOLI pied de nez à l'antienne selon laquelle *les grandes surfaces tuent le petit commerce*, aggravant ainsi la désertification rurale, Intermarché a trouvé un moyen original de faire taire les mauvaises langues : puisque les petits commerces se meurent, pourquoi ne pas leur venir en aide ?

Le contrat est le suivant : Intermarché fournit l'enseigne (*Relais des Mousquetaires*) et le matériel de vente (armoires réfrigérantes, têtes de gondoles...) ; en échange, l'épicier s'approvisionne auprès de l'Intermarché ou de l'Ecomarché le plus proche, aux *prix affichés* dans la grande surface. Pour rester compétitif, il revend ses produits à des tarifs qui ne sont supérieurs que de 10 % en moyenne à ceux pratiqués en supermarché. Résultat : depuis le début des années 90, Intermarché a créé ou ressuscité 370 épiceries en zone rurale.

« C'est une idée du président fondateur d'Intermarché, Jean-Pierre Le Roch, qui s'était aperçu que sur les îles du golfe du Morbihan, les dernières épiceries mettaient la clé sous la porte », se souvient Jean Guilloux, PDG de deux Intermarchés en Saône-et-Loire et président du conseil d'administration des Relais. Ainsi est né – dès 1987, à titre expérimental –, dans une école désaffectée de l'Ile-aux-Moines (300 habitants en basse saison), le premier Relais des Mousquetaires. Sept ans plus tard, son responsable, Christian Boutin, ancien militaire, et sa femme, coiffeuse de formation, jubilent : *« Notre Relais est le plus grand de France et surtout, c'est celui qui réalise le plus beau chiffre d'affaires : 5 millions de francs par an. »* Chiffre réalisé majoritairement l'été avec les habitants des résidences secondaires, *« mais aussi pendant les petites vacances : à la Toussaint par exemple, nous avons été littéralement dévalisés »*, raconte Blandine Boutin. L'attirance des vacanciers est confirmée par Laurence Delan qui dirige le Relais de Viens dans le Vaucluse : *« Notre chiffre d'affaires, qui atteint 100 000 francs mensuels l'hiver, triple pendant les mois d'été. »*

Implantés dans des communes de moins de 1 500 habitants *(« Pour être viable, un commerce doit desservir au moins un millier d'habitants »*, indique-t-on au ministère des entreprises et du développement économique), les Relais sont toujours installés avec le soutien des mairies qui mettent généralement les locaux à disposition, moyennant un loyer raisonnable. Confrontés au dépeuplement de leur commune, les maires sont souvent les premiers à solliciter Intermarché : *« Nous avons mis dix-huit mois à réaliser notre projet : outre le problème du local, il a fallu trouver quelqu'un dont le profil corresponde au poste et qui soit accepté par Intermarché pour les représenter »*, témoigne Georges Jeanjean, maire d'Orsan (966 habitants) dans le Gard, où un Relais des Mousquetaires s'est ouvert en février.



Epicerie, crémerie, fruits et légumes, surgelés, alcools, droguerie, etc. : chaque Relais propose au moins 400 références. Compte tenu du chiffre d'affaires réalisé en moyenne (100 000 francs par mois) et de la faiblesse relative du revenu mensuel que peut en attendre l'épicier (7 000 ou 8 000 francs), celui-ci a toute latitude pour exploiter des services annexes : boulangerie, dépôts de gaz, de tabac, de journaux... D'après Intermarché, 67 % des Relais offrent au moins un de ces services.

La clé du succès ? D'après Jean Guilloux, elle réside dans le fait que les Relais disposent de toute la logistique nécessaire à proximité, à savoir 1 800 Intermarchés et 220 Ecomarchés répartis dans toute la France. L'épicerie de proximité serait-elle devenue le stade suprême de la grande distribution ? Toujours est-il que l'expérience fait des émules, notamment chez Promodès, qui a ouvert depuis six mois sept magasins de ce type, sous l'enseigne Ami, et ambitionne d'en ouvrir une quarantaine d'ici à fin 1995.

La *« main tendue »* d'Intermarché au petit commerce va dans le sens de l'opération *« Mille villages »* lancée par le ministère des entreprises en juillet 1993 : depuis, l'Etat a apporté son concours (à hauteur de 20 % des investissements engagés) à la création ou au développement de 500 commerces *« multi-services »* – dont une vingtaine de Relais des Mousquetaires – *via* la subvention allouée par le FISAC (Fonds d'intervention pour la sauvegarde des activités commerciales, qui gère l'excédent financier du produit de la taxe sur les grandes surfaces initiée par la loi Royer de 1973).

Philippe Baverel

HUMEUR • par Josée Doyère

Le client mécène

LES entreprises ont-elles trop d'argent, juste assez d'argent ou pas assez ? Avouez qu'on peut se poser la question, et pas seulement à propos des « affaires », de la corruption d'élus ou du financement des partis politiques. En la matière, on sait bien que, pour obtenir un marché, depuis cinquante ans, on a fait un peu tout et n'importe quoi. Ça coûtait cher, mais ça rapportait encore plus.

On peut aussi se poser la question à propos du mécénat. Là, on est en face d'un beau concept, qui fait penser à Laurent de Médicis, à François Ier, au prince Eszterhazy, à tous ces puissants parfois sanguinaires qui offrirent aux peuples à venir d'authentiques chefs-d'œuvre. Ça n'a rien de condamnable, de dépenser de l'argent pour se créer une belle image : ainsi la BNP, qui aidait la musique au travers du concours Long-Thibaud, a décidé, en plus, d'aider à la restauration d'œuvres d'art des musées de France. D'autres financent des traversées en solitaire, des équipes cyclistes, des festivals de musique ancienne, et tout ce que la France compte d'acteurs culturels est à la recherche d'un « sponsor » prêt à les allonger, généreusement.

Puisque les entreprises de BTP se sont engagées (à part la *première d'entre elles*) à respecter un code de déontologie, puisque la Lyonnaise et la Générale ont décidé de fermer le robinet qui alimentait les campagnes électorales, *puisqu'il est question d'interdire* aux entreprises de financer les partis politiques, il va y avoir du fric inemployé. Et pas qu'un peu ! Il y en aura *d'autant plus* que la reprise s'accentuera !

Doit-on comprendre que cette manne céleste, purifiée de toute scorie bassement intéressée, est prête à se déverser sur l'art et les artistes – et pourquoi pas sur la recherche ? – dont les budgets stagnent douloureusement ? De l'argent pur, employé pour les bonnes causes, généreusement dispensé, juste pour se donner bonne mine, pour mettre comme un œillet à une boutonnière. A la réflexion, la démarche n'est peut-être pas aussi claire qu'elle en a l'air.

Voyons. Le but des entreprises, c'est bien de dégager des bénéfices, n'est-ce pas ? Et pour y parvenir, de faire payer à leurs clients le juste prix des services rendus ? Bien. De plus, toutes les dépenses des entreprises (impôts, charges sociales, investissements, salaires, matières premières et *tutti quanti*), c'est bien le client final qui les paie, n'est-ce pas ? Quand l'entreprise se livre à des libéralités excessives au profit des partis politiques, des municipalités, d'une équipe sportive ou... des musées, c'est bien le client final qui... banque ?

Désormais, quand j'irai à ma banque ou au supermarché, je me dirai qu'une partie du fric qu'on me pompe allègrement, au fil des mois, sert au moins à accroître la beauté de notre monde tristounet.

C'est réconfortant, mais avouez que ça manque un peu de clarté. A tout prendre, je crois que j'aimerais mieux *payer un peu plus d'impôts, et* payer un peu moins cher les services qu'on me rend. ■

LA COTE DES MOTS

Regrattier

La situation économique actuelle, avec la multiplication de ce que l'on peut appeler, globalement, des « solderies », redonne vie à la profession de *regrattier(-ière)*.

Le mot *regrat* (n. m.) désigna autrefois un petit négoce qui consistait à vendre au détail, et de la seconde main, différentes denrées, divers articles... (*« C'étaient des restes de bœuf bouilli, achetés chez un rôtisseur tant soit peu regrattier »* [Balzac].) Et c'est bien cette sorte de commerce que l'on voit resurgir aujourd'hui dans des points de vente offrant (... enfin, vendant !) au détail, à de très bas prix, des articles ô combien dissemblables et dont un bon nombre ne sont proposés qu'en très peu d'exemplaires !

Nos modernes regrattiers, *comme leurs prédécesseurs*, semble-t-il, n'investissent qu'au coup par coup, apparemment, en fonction d'occasions, d'offres ponctuelles. Et, en se contentant d'un *modeste regrat* (ce mot a aussi le sens de « bénéfice du regrattier »), préfèrent compter sur le nombre de ventes.

La minceur de la marge qu'ils prélevaient, les faibles quantités de denrées vendues au détail et l'extension du terme de *regrattier* à ceux qui, dans un compte de dépenses, interviennent pour effectuer des réductions – des « économies de bouts de chandelle » – sur les plus petits chapitres, sur les plus petits articles, ont entraîné une acception ironique, *puis carrément péjorative* : *regrattier* devient donc un synonyme de *fesse-mathieu*, de *grippe-sou*, de *rapiat*, de *grigou*...

La saison des prix littéraires n'a pas sorti du purgatoire des mots une autre signification de *regrattier(-ière)*, celle de « spéculateur littéraire de bas étage, écrivassier, compilateur ignorant ». Sans doute n'y avait-il aucune raison pour qu'on l'employât...

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

La rhétorique du savoir ouvrier

L'école de la régulation n'est-elle qu'une« idéologie de gauche », comparable à l'analyse de la « paupérisation » ouvrière ?

ÉCOLE DE LA RÉGULATION ET CRITIQUE DE LA RAISON ÉCONOMIQUE
de Michel Aglietta, Samir Amin et alii.
L'Harmattan, 380 pages, 190 F.
L'OUVRIÉRISME UNIVERSITAIRE
Du sublime à l'ouvrier-masse
de Pierre Saunier
L'Harmattan, 175 pages, 95 F.

Les années 80 ont marqué *l'épuisement de la perspective* politique dans laquelle l'approche de l'économie en termes de « régulation » avait été élaborée, comme un projet réformiste centré sur le rôle moteur de l'Etat. Le livre de Michel Aglietta et autres ouvre une nouvelle étape de réflexion et de recherche. On trouvera l'histoire des thèses de la régulation, et leur relecture, dans les contributions passionnantes des « fondateurs » (Michel Aglietta, Alain Lipietz, Benjamin Coriat – Robert Boyer est malheureusement et curieusement absent), puis sa critique modérée (on lira notamment les articles de Samir Amin et Jean-Marie Vincent).

Qu'est-ce que la théorie de la régulation ? *« Une approche holiste, à l'intersection d'un marxisme structuraliste historicisé et d'une macro-économie keynésienne fondée sur les paradoxes du passage du micro au macro »*. Brr... Disons que, mettant en exergue la notion de compromis salarial, elle est un refus des abstractions marxistes et néoclassiques, et un retour à l'histoire, au droit, aux conventions et à toutes les formes de compromis susceptibles de réguler une société, par opposition à la régulation « naturelle » du marché. Elle a certainement un air de famille avec la théorie des conventions (fort bien décrite par Benjamin Coriat), mais elle est probablement plus opérationnelle à ce jour (voir l'article de Pascal Petit sur l'application de la régulation à la tertiarisation à l'économie).

Cela suffit-il ? L'appel aux conventions, la reconnaissance des avancées de l'école orthodoxe (dans l'analyse du marché du travail notamment) ne sont-ils qu'un peu de baume sur des rides ? Toni Negri se demande si l'école de la régulation ne fait pas partie d'un passé révolu ; mieux, si cette approche n'est pas une simple vision idéologique de gauche, corporatiste et française : *« Le socialisme de l'école est véritablement radical et indépassable. Implanté dans la tradition de l'«* introuvable marxisme français *», il évoque un culte de la solidarité de travail.* (...) *En conséquence, l'ouvrier de l'industrie est le sujet exclusif de la critique de l'économie politique, donc de la politique socialiste* (...) *et c'est là que l'idéologie régulationniste se fait jour : ce sont des modernisateurs du travail. »*

ACIDITÉ • Aussi faut-il lire le livre remarquable de Pierre Saunier. C'est un travail vraiment très original, superbe de bout en bout, dont on ne regrettera qu'une chose : l'excès de litote académique *(« je ne critique pas mais... »)* à mettre au compte d'un style particulièrement cruel, même s'il frise parfois la roublardise. La lecture et la saveur n'en sont que plus acides. Livre hyperuniversitaire (tant de citations !), il est aussi un voyage iconoclaste en compagnie des universitaires... gauchistes. Les résultats sont surprenants, la méthode profondément originale, destinée, souhaitons-le, à faire école.

Ce sont les *« fordistes »* qui sont en cause, sous-groupe des régulationnistes (1). Leurs thèses *« ne sont plus dans l'air du temps »*, balayées par l'économisme et le technicisme, contrairement aux questions posées au capitalisme. Et Pierre Saunier reproche aux *« fordistes »* leurs réponses *« candides » « manichéistes » « ethnocentristes »*, et pour tout dire encore, *« gauchistes »*.

Il montre d'abord comment se construisent deux figures essentielles de l'ouvrier : le *« sublime »* et l'*« ouvrier-masse »*. Le *« sublime »* – terme de Denis Poulot –, ouvrier de métier, ouvrier pré-fordiste encore, est un emblème de la qualification et de la résistance ouvrière, avant qu'elles ne soient brisées par le taylorisme. En revanche *« l'ouvrier-masse »* est le travailleur disqualifié, le travailleur de masse, soumis, dominé. Cette construction se fait par un procédé rhétorique d'antithèse. On raisonne par *« couple de figures contrastées »*, ce qui a pour conséquence de *« laisser dans l'ombre toute la période de l'histoire ouvrière des années 1900 aux années 60 »*. Cela fait beaucoup !

Pis, l'explication fordiste du développement du capitalisme qui en résulte n'est pas convaincante. Elle consiste à dire que la soumission et la mobilisation d'ouvriers à l'origine qualifiés et autonomes, la *« paupérisation ouvrière »* pourrait-on dire, a permis l'accumulation.

Le travail de Pierre Saunier devient tout à fait passionnant, lorsqu'il examine les artifices de construction des figures ouvrières, qui en font *« des idéal-types improbables, des figures chimériques »*. L'habile rhétorique fordiste nous fait croire à une *« autonomie ouvrière »* et à un véritable *« savoir ouvrier »*.

Rhétorique, la méthode de Pierre Saunier l'est aussi, mais pour notre immense plaisir. Dans la dernière partie de l'ouvrage sont énumérés les *« schèmes métaphoriques des fordistes »*. Exemples : l'ouvriérisation vue comme la transformation d'une espèce sauvage en espèce domestique ; le capitalisme vu comme un prédateur qui se nourrit exclusivement de forces de travail et de savoirs prélevés en dehors de son aire. Un ouvrage décapant, mais surtout un ouvrage original qui laisse augurer d'une véritable révolution dans l'analyse des textes de socio-économie.

Bernard Maris

(1) Selon Pierre Saunier, les fordistes sont des *« régulationnistes moins soumis à l'économie et plus émotifs »*.

NOTES DE LECTURE

EMPLOI ET RELATIONS INDUSTRIELLES AU JAPON
sous la direction d'Henri Nadel
L'Harmattan, 350 pages, 190 F.

Ce livre est une lecture régulationniste de l'économie japonaise, qui a le mérite d'ôter quelque peu de leur mystère aux « miracles » japonais à travers la notion de compromis implicite (comme le compromis salarial autour du « toyotisme »). La capacité des acteurs japonais à créer ces compromis du long terme explique que les phases de récession japonaise aient été gérées sans chute de productivité ni de profit.

Comme le note Benjamin Coriat, *« s'il y a bien une forte particularité et singularité du modèle japonais de gestion et de production, celui-ci est parfaitement intelligible et compréhensible à partir des catégories classiques d'analyse des rapports capital-travail »*. Le « toyotisme » n'est au fond qu'un *« projet fordiste réalisé »* (Robert Boyer), une rationalisation originale du travail dessinant un cercle vertueux dans l'entreprise japonaise.

Les chapitres-articles de l'ouvrage, souvent courts et percutants comme ceux de Philippe d'Iribarne, Alain Lipietz ou Robert Boyer, plus longs et spécialisés comme celui de Pascal Petit sur le tertiaire, dressent un panorama clair et complet du système économique japonais. Un ouvrage synthétique et de réflexion approfondie.

B. Ma.

LA FRANCE DANS LE *MONDE* DU XXe SIECLE
de Philippe Moreau-Defarges,
Hachette, 160 pages, 56 F.

Un petit livre précieux parce qu'il permet, sans chercher midi à quatorze heures, de donner aux lecteurs des repères essentiels sur ce qui fait l'identité de la France à travers son histoire, sa situation actuelle, sa culture dans le monde, le rayonnement de son économie et son choix européen.

Une vue cavalière certes, mais où l'on découvre que ce qui pouvait apparaître comme un « modèle français » est sérieusement ébréché. Notre pays – il n'est pas le seul – souffre des transformations d'un monde *« où se cumulent durcissement de la compétition économique et anarchie politique »*.

P. D.

AGENDA

MARDI 29 NOVEMBRE. **Bruxelles.** Conseil « énergie » de l'Union européenne. **Washington.** Vote à la Chambre des représentants sur la ratification de l'accord concluant le cycle de l'Uruguay sur le commerce international.

***MERCREDI* 30 NOVEMBRE. Paris.** Examen du *projet de loi* de modernisation de l'agriculture par l'Assemblée nationale.
Paris. « La route de l'intelligence », premier congrès mondial de télématique appliquée aux transports, au Palais des Congrès (jusqu'au 1er décembre).

JEUDI 1er DÉCEMBRE. Paris. Réunion du Conseil de la politique monétaire.
Washington. Le Sénat des Etats-Unis se prononce sur l'accord du GATT.
France. Hausse des salaires de *1,1 %* dans la fonction publique.

VENDREDI 2 DÉCEMBRE. Italie. Grève générale contre le projet de réforme des retraites du gouvernement.

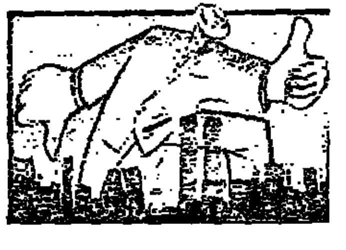
Un fonds Sauvy à l'X

L'ensemble des livres d'Alfred Sauvy, statisticien, économiste et démographe, *créateur et premier directeur* de l'Institut national d'études démographiques, mort le 30 octobre 1990, vont être accueillis par la bibliothèque de l'Ecole polytechnique. Une dation acceptée par l'X a permis d'y constituer, en collaboration avec l'INED, un fonds réunissant plusieurs milliers d'ouvrages, notamment des livres anciens ou rares, souvent annotés et commentés par Alfred Sauvy. Celui-ci avait notamment assuré une rubrique mensuelle de notes de lecture dans *le Monde*, dans son supplément économique, de mars 1963 à mai 1990, soit quelque 300 chroniques passant en revue 1 500 livres...

PERSPECTIVES

LA DICTATURE DU « RATING »

Standard & Poor's et Moody's réévaluées



Faut-il se fier aveuglément aux notations financières ? Pour la première fois, la Réserve fédérale américaine vient de poser la question. Un choc pour les deux grands du métier

NEW-YORK
de notre envoyé spécial

DANS son dernier bulletin, la Réserve fédérale de New-York s'en prend à l'usage immodéré qui est fait des notations (« rating »). Cette attaque rejaillit sur deux monstres sacrés de l'histoire financière américaine, les agences de notation Moody's Investors Service et Standard & Poor's Ratings Group : *« Les organismes de réglementation et les investisseurs doivent faire preuve de davantage de prudence à l'égard des agences de notation et doivent régulièrement revoir les décisions prises en fonction de leurs classifications... »* C'est la première fois que ces deux compagnies, qui évaluent la solvabilité des titres de créance émis par les Etats, les sociétés ou les municipalités, sont la cible de critiques officielles, fût-ce indirectement. La Réserve fédérale de New-York, qui n'est pas la première venue, s'interroge ouvertement sur la pertinence de ces célèbres indicateurs pour l'épargnant.

Remettre en cause la fiabilité d'un « triple A » – la meilleure note réservée aux émissions les plus sûres – comme d'un « D » – décerné pour les créances en défaut de paiement –, c'est plus qu'un coup de Jarnac, une révolution pour ces deux entreprises qui diffusent la renommée financière sous toutes les latitudes de la planète et dont le pouvoir est à la hauteur de la fortune : impressionnant.

Omnipotentes, les *rating agencies* ? Le cas de la Turquie en témoigne. En raison de la détérioration de ses finances publiques et du conflit armé avec les Kurdes, la note de la dette turque a été rétrogradée à deux reprises par Moody's en 1993 et reste « sous surveillance ». Les protestations du gouvernement d'Ankara, ou celles, en coulisses, de nombreuses banques d'affaires, n'y ont rien fait : le renchérissement des conditions de financement, conséquence de cette action, a aggravé la crise de confiance des marchés à l'égard d'un pays considéré jusqu'ici comme plein d'avenir. A l'inverse, en obtenant récemment une bonne évaluation de la même firme, l'Afrique du Sud est parvenue à rassurer les milieux d'affaires internationaux. Le coût d'un emprunt peut varier considérablement selon qu'il est assorti d'une bonne ou d'une moyenne cote.

Certaines multinationales comme Total, BP ou Schlumberger refusent de traiter avec une banque dont la note est inférieure à AA (très bon). *« Aux yeux du trésorier d'une multinationale, la notation est un instrument qui a l'avantage de la clarté : personne ne pourra vous critiquer en cas de défaillance pour avoir fait confiance à un établissement bancaire bien coté »*, explique le représentant d'une grande banque française à New-York. Sur le marché hautement spéculatif des produits dérivés, trouver un interlocuteur prêt à prendre des risques n'est pas aisé pour un établissement doté d'une évaluation moyenne. Aux Etats-Unis, tous les émetteurs sont d'ailleurs obligés de passer sous les fourches caudines des *« big two »*. La Securities and Exchange Commission (SEC) se sert également de notations pour déterminer le seuil à partir duquel certains fonds de placement ou compagnies d'assurances peuvent faire appel au marché obligataire.

Si les revenus de Moody's et Standard & Poor's sont amalgamés avec ceux de leurs sociétés mères respectives, Dun & Bradstreet et McGraw Hill, ce sont, de l'avis général, de fantastiques machines à gagner de l'argent. Leur tarif, qui se situe entre 40 000 et 100 000 dollars, fixé au départ et non négociable, paraît peu élevé. Mais il s'agit d'une véritable rente de situation, car de grosses compagnies ou des Etats peuvent procéder à plusieurs émissions directes de créances par mois, voire par semaine, qui toutes doivent être notées !

« Je suis heureux de rencontrer l'un des hommes les plus puissants du monde », lançait un jour Robert Maxwell au le président de Moody's, qui venait de rétrograder le titre Maxwell Communications Corporation dans la zone rouge. Tout comme les titres de gloire ou l'opinion du conseil d'administration, le *rating* fait et défait les carrières.

« Nous sommes un mal nécessaire, un observateur indépendant dont l'unique mission est d'apprécier la probabilité que le capital et l'intérêt d'une émission seront honorés complètement aux échéances prévues » : loin de l'arrogance des agents de change ou de l'assurance des banquiers d'affaires, John Bahn, le patron de Moody's, ne cultive pas les apparences du pouvoir. Il n'en a nul besoin, ayant beaucoup plus de puissance réelle que bien des magnats de la finance. Les bruits du New-York Stock Exchange ne parviennent qu'assourdis dans cette noble construction des années 20 écrasée par la masse du World Trade Center.

ORFÈVRES • La notation est-elle, comme l'affirme John Bahn, *« la combinaison la plus accomplie de la science financière et de l'art »* ? Moody's et S&P travaillent en orfèvres sur trois registres : la comptabilité, le conseil en placement, l'édition... L'émetteur d'une obligation paie les experts chargés d'évaluer sa crédibilité financière. L'épargnant se sert de leurs conclusions pour se protéger au mieux contre l'érosion monétaire ou le fisc. Les journalistes peuvent consulter la masse de rapports spécialisés publiés par les deux maisons. De l'art, cet exercice rassemble aussi tous les ingrédients : flair, créativité, intégrité.

Quel est le processus de fabrication d'un « Aaa » (Moody's) ou bien d'un « AAA » (Standard & Poor's) ? Une équipe composée de deux ou trois experts rend visite au client. Une analyse financière s'appuyant sur des ratios de bilans est menée tambour battant. La direction est priée de fournir les informations nécessaires sur son marché, sa structure, ses projets. Un rapport interne est ensuite soumis à un comité qui détermine le *rating* à l'unanimité.

« Notre objectif est d'obtenir une notation homogène, quel que soit le type d'émission ou d'émetteur. Elle n'est attribuée que si l'information est suffisante », déclare Hendrick Kranenburg, directeur (international) de S&P. Elle est loin l'époque de l'immédiat après-guerre, quand on se bornait à un rapide examen des comptes. Aujourd'hui, la discipline du *risk analysis* est réservée aux forts en thème, qui doivent être à la fois doués pour les chiffres, excellents connaisseurs de la politique et de l'économie, polyglottes et calmes. Dans cette énorme citadelle de matière grise, le travail en commun est considéré comme une vertu cardinale – divas et têtes brûlées s'abstenir !

Peut-on dire que les deux sociétés sont *« bonnet blanc et blanc bonnet »* ? En fait, elles ont des attitudes différentes envers les émetteurs. S&P opère en étroite collaboration avec son client. Moody's, en revanche, évalue même les compagnies qui ne le souhaitent pas. *« Il n'est pas toujours nécessaire d'être en contact avec l'entreprise pour la jauger. Une simple analyse de bilan conjuguée à notre savoir-faire ancestral peut suffire »*, souligne Tom McGuire, le numéro deux de Moody's. *« Il est impossible de bien connaître une société sans rencontrer ses dirigeants »*, rétorque-t-on chez Standard & Poor's, qui se distingue de son rival par une procédure d'appel en cas de non-satisfaction. Estimant jouer un rôle quasiment de service public, Tom McGuire refuse d'accorder à quiconque une seconde chance : *« Plutôt mourir. Je ne suis pas un mercenaire chargé de tromper l'épargnant. »*

DUOPOLE • Malgré ces tiraillements, chaque firme garde son quant-à-soi, respecte celui de l'autre, et le tout forme un redoutable duopole. *« On vous conseille toujours de prendre l'avis d'un autre médecin avant de procéder à une intervention chirurgicale. Quand vous achetez un bon du Trésor, vous disposez également de deux avis »*, insiste Hendrick Kranenburg.

« Nous ne devons jamais oublier que notre prospérité est fondée sur la fourniture d'informations totalement dignes de confiance » : tout va-t-il donc si bien, comme l'affirme John Bohn ? Pas si sûr. Les incidents passés de solvabilité qui ont défrayé la chronique ont secoué la profession. Le cas de la ville de New-York, classée A à la veille de sa mise en cessation de paiement en 1975, est encore dans toutes les mémoires. La vigilance des agences a très souvent été prise en défaut depuis le début des années 80. La quasi-banqueroute du Brésil et du Mexique, les scandales comme ceux de la BCCI ou de Maxwell, la déroute des caisses d'épargne américaines ou des « obligations pourries » l'attestent.

Des professionnels européens s'interrogent désormais sur la raison de laisser le risque à l'appréciation d'agences américaines utilisant des normes comptables spécifiques, qui tiennent compte avant tout de l'évolution du marché boursier. Malgré l'ouverture de bureaux à l'étranger, en dépit de l'engagement d'analystes locaux, familiers des particularismes nationaux, pas un seul non-Américain ne figure au conseil d'administration des deux firmes. Plus grave, les fortes réticences du duo à augmenter une notation constrastent avec la facilité avec laquelle la cote est abaissée. Tout aussi inquiétante est l'absence de mobilité de cadres engoncés dans des habitudes de réflexion à long terme alors qu'ils ont affaire à un environnement de plus en plus imprévisible.

La passion domine désormais les relations que les agences de notation entretiennent avec l'autorité de tutelle de la première place financière mondiale. Si, officiellement, la SEC favorise la déréglementation des circuits financiers, elle veut améliorer la transparence des opérations de Moody's et Standard & Poor's. Quelques semaines avant la publication de la bombe de la Banque de la Réserve fédérale new-yorkaise, la commission boursière a annoncé la mise à l'étude d'un nouveau cadre de réglementation du *rating*. Au nom du premier amendement de la Constitution, Moody's et Standard & Poor's défendent bec et ongles le statut actuel d'autodiscipline. Le débat est ouvert...

Marc Roche

Qui sont les évaluateurs ?

NEW-YORK
de notre envoyé spécial

Les deux agences de notation qui dominent le marché mondial sont américaines : Moody's et Standard & Poor's. En raison de critères différents de classement des différentes activités, la consolidation de leurs bilans avec ceux de leurs maisons mères, toute comparaison entre ces deux géants s'avère difficile.

Standard & Poor's est le résultat de la fusion, en 1941, de Poor's Publishing Company, créée en 1860, et de Standard's Statistics Bureau, fondé en 1906. En 1966, cette compagnie fut acquise par le géant de l'édition McGraw Hill (qui édite notamment *Business Week*). La société S&P fait partie du département « service financier » du groupe de communication, filiale qui lui procure 57 % de ses revenus. D'après le rapport annuel 1993, S&P attribue des notes à 30 000 obligations, 3 600 sociétés, 13 000 autorités locales et risques souverains, 1 800 papiers commerciaux et plus de 4 000 sociétés d'assurances. S&P possède dix bureaux à l'étranger et emploie 700 personnes.

Fondée en 1909 par John Moody pour évaluer les compagnies de chemin de fer, la société Moody's Investors Service est aujourd'hui une filiale de la Compagnie Dun & Bradstreet (Nielsen A. C., IMS international...) dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 4,7 milliards de dollars en 1992. La société fait partie du département *risk management business information service*, dont le chiffre d'affaires a atteint plus de 1,5 milliard de dollars lors de la même période. Moody's possède huit bureaux à l'étranger et près de 800 employés. D'après son service de presse, rien qu'aux Etats-Unis, l'entreprise évalue 4 500 firmes et plus de 20 000 municipalités.

D'autre sociétés, plus petites et plus ciblées, concurrencent les deux « grands ». Ainsi, Fitch Investors Service, créée en 1922 et qui possède notamment la compagnie britannique IBCA, est spécialisée dans la notation du secteur bancaire et des autorités communales. Duff and Phelps Credit Rating, lancée en 1980, couvre surtout les compagnies d'électricité et l'Amérique latine. Créée en 1974, Thomson BankWatch, compagnie américaine, s'intéresse plus particulièrement aux marchés financiers. Trois agences japonaises et deux entreprises canadiennes complètent la liste dressée par la Banque de la Réserve fédérale de New-York. En France, il existe deux filiales : Moody's France et Standard & Poor's-ADEF et une seule agence proprement française, Euronotation.

L'évaluation s'applique à quatre domaines : le risque souverain (émissions des Etats ou garanties par eux), les sociétés cotées en Bourse, les collectivités locales et les montages financiers spécialisés (marché des créances, des hypothèques).

M. R.

France : l'obsession de la bonne note

La récession et les pertes de certaines banques ont renforcé la demande de notation sur les marchés français. Mais l'usage qu'on en fait manque de nuances

LA concurrence farouche entre emprunteurs de capitaux fait la fortune des agences de notation ou de *rating*. Pour vérifier la solidité des émetteurs et donc la qualité de leurs dettes, les agences de notation sont devenues indispensables. Leur métier consiste en permanence à porter une appréciation sur la capacité de remboursement de l'emprunteur, c'est-à-dire sur sa solvabilité.

Le phénomène remonte à une vingtaine d'années outre-Atlantique et outre-Manche, mais est nouveau en Europe continentale et plus particulièrement en France. Dans l'Hexagone, la notation a été instaurée par la loi (pour les titres de créances négociables et les opérations de titrisation) et par les autorités de contrôle. La COB (Commission des opérations de Bourse) exige une note pour les entreprises ou les collectivités locales accédant pour la première fois au marché obligataire.

L'explosion de la notation a coïncidé logiquement avec la récession et son cortège de difficultés pour les entreprises et plus encore les établissements financiers. La chute de la rentabilité des groupes industriels, la crise de l'immobilier, la montée des créances douteuses dans les bilans des banques ont eu pour effet de rendre les investisseurs particulièrement prudents. La notation est devenue pour eux le meilleur moyen de se rassurer (quand la note est bonne) ou tout simplement se faire une opinion sur les risques pris. *« Nous offrons des économies d'échelle aux investisseurs en mettant à leur disposition le résultat des études d'équipes importantes d'analystes »*, explique François Veverka, le président du directoire de Standard and Poor's-ADEF.

Les investisseurs ont d'autant plus besoin d'une évaluation précise des risques que les contraintes fixées aujourd'hui à leur propre gestion sont devenues de plus en plus strictes. Certains fonds ou certaines sicav sont tenus de composer 80 % ou 90 % de leurs portefeuilles avec des titres ayant la note maximum (le fameux triple A). La globalisation des flux de capitaux a fait le reste. Le fonds de pension américain qui achète des obligations françaises connaît souvent à peine les entreprises françaises. Pour déterminer sa stratégie de placement, il utilise ces notes qui lui sont familières.

Mais si les marchés ont tout lieu de se satisfaire d'un meilleur contrôle des risques – en dehors de quelques défaillances célèbres perçues avec retard comme celle du Comptoir des entrepreneurs –, les émetteurs se sentent parfois floués. Ils considèrent aujourd'hui la notation comme un mal nécessaire. Indispensable même pour les établissements financiers, ne serait-ce que pour avoir accès à la principale source de refinancement, le marché interbancaire. Mais, perçue dans l'enthousiasme de la fin des années 80 comme une panacée, comme un moyen d'attirer des investisseurs et d'émettre des titres de dette dans des conditions avantageuses, la notation ne bénéficie plus d'une image aussi flatteuse. Tout comme les marchés qu'elle informe, la notation est un accélérateur. Elle est un véritable atout dans les années fastes et se transforme en boulet dans les périodes délicates.

Une bonne note et, plus encore, le mythique triple A, signifie toujours le succès d'une émission et des taux favorables (par rapport au marché). Mais si l'entreprise ou l'établissement vient à traverser une période difficile, les mises sous surveillance rendues publiques par l'agence de notation et les baisses de notes sèment le doute. Dans les cas extrêmes, elles peuvent provoquer une véritable défiance et au final accroître les difficultés d'une entreprise. Au plus fort de la récession et des crises monétaires qui avaient asséché les marchés, la Banque de France a souligné l'effet pervers de la notation. Certains établissements bancaires se sont retrouvés dans l'impossibilité de se refinancer. On a alors accusé les agences de notation de créer un véritable risque de système. C'est-à-dire de jeter la suspicion sur un tel nombre d'établissements que la place dans sa totalité pouvait être menacée.

AMBIGUÏTÉ • Toute la difficulté et l'ambiguïté du rôle des agences de notation se trouvent là. Si elles interviennent trop tôt, elles accentuent les problèmes de leurs... clients. Ce sont bien les émetteurs qui, dans la majeure partie des cas, demandent et payent la notation. Mais si les agences interviennent trop tard, surtout après une défaillance majeure, elles entament leur crédibilité.

Il est vrai que la pratique de la notation financière est encore trop récente en France. Entre le Crédit foncier qui se fait dégrader de AA+ à AA et le Comptoir des entrepreneurs qui voit sa note ramenée de BBB à BB2, il n'y a pas de point commun. Il ne faut pas se fier seulement au sens dans lequel évoluent les notes, mais aussi à leur niveau. Autre problème, les marchés français et européens privilégient de façon outrancière les meilleures notes. Contrairement aux marchés américains, il y a un véritable phénomène d'éviction des émetteurs ayant des notes moyennes ou médiocres et offrant, en contrepartie d'un risque jugé plus élevé, une rémunération supérieure.

Dans son dernier bulletin trimestriel, publié fin octobre, la Réserve fédérale de New-York donne finalement une bonne définition de la notation financière : *« Ces notations jouent un rôle important et estimable dans le fonctionnement et la surveillance des marchés financiers. » « Mais les investisseurs doivent en faire une utilisation critique. »*

Eric Leser

DÉPLACEMENT

Le nouveau cycle du vélo

Le VTT a dopé les ventes de bicyclettes, mais désorganisé la production française. Aujourd'hui, les survivants cherchent leur salut du côté des usagers urbains

UN symbole. *Le seul Salon du cycle organisé en France a eu lieu à Ramatuelle (Var)* cet automne, à l'occasion du onzième Roc d'Azur, la plus ancienne et la plus belle compétition de VTT en Europe. Cette manifestation aura ainsi marqué le point d'orgue d'un phénomène qui a secoué le marché du cycle depuis plusieurs années.

On a pu y voir les plus extraordinaires VTT du moment, des engins sophistiqués vendus parfois à plus de 30 000 francs, dont celui sur lequel Eric Barone a battu le record du monde de vitesse avec 151,579 km/h sur la piste de descente KL des Arcs. Les VTT, qui ont gagné en légèreté grâce à l'utilisation de matériaux comme le *titane, sont maintenant parfois* équipés de transmissions automatiques, *de suspensions intégrales*, de freins à disques, et même d'antiblocage des roues... *Mais* le prix moyen des VTT est cette année nettement à la baisse. *« Un signe qui ne trompe pas*, explique-t-on à Cycleurope, qui réunit autour de BH, le numéro un du cycle en Espagne, Peugeot, Gitanes, Trek et Grisley. *Quand un marché commence à se réduire, il entraîne une plus forte concurrence et conduit les fabricants, les importateurs et les distributeurs à réduire leurs marges. »*

Malgré une remontée en 1993 (jusqu'à 3 millions d'unités), le *marché du vélo est sur la pente* descendante, loin du point culminant atteint en 1992, avec 3,2 millions d'exemplaires vendus. De ces ventes, les VTT ont représenté les deux tiers, soit deux millions d'unités, alors qu'elles dépassaient *à peine* le millier dix ans plus tôt. Depuis 1990, le vélo tout terrain a *dopé le marché du cycle ; mais* celui-ci a vécu pendant quatre ans ce *que les responsables* de Cycleurope appellent une *« bagarre effroyable »*. Les grandes surfaces et les hypermarchés, vendant des VTT à prix *« sacrifiés »*, comme produits d'appel, ont conquis les deux tiers de la distribution, aux dépens des réseaux et des producteurs traditionnels. En 1993, la production française est tombée à moins de 20 % du marché, moitié moins qu'en 1989 ; en un an, les exportations ont chuté de 30 %. Parallèlement, les importations atteignaient des sommets : 2,5 millions, essentiellement des VTT fabriqués en Chine.

RÉVISIONS • Les importations *en provenance de Chine* (*à moins* de 100 francs au premier semestre de cette année, et à 28,64 francs en juin) n'ont pu être maîtrisées à partir de 1993 que grâce à des directives et une taxation antidumping de Bruxelles. Mais d'autres pays ont pris le relais. Plusieurs grands groupes européens et américains, notamment, ont installé des unités de production en Thaïlande et en Inde. Certains pays européens à monnaie dévaluée, comme l'Italie et la Pologne, se sont aussi engouffrés dans la brèche : *depuis* 1993, les *importations italiennes – à moins de 500 francs pièce – tournent autour de* 400 000 unités par an.

Les fabricants, les importateurs et les distributeurs français ont dû faire des révisions déchirantes. Dans un premier temps en admettant les parts de marché prises par le vélo tout terrain, qui représente aujourd'hui 70 % des ventes. *«La plupart des professionnels ont raté les débuts du phénomène VTT comme ils étaient passés à côté du bicross »*, explique Stéphane Hauvette, organisateur du Roc d'Azur et pionnier du VTT en France. De nombreuses marques se sont retrouvées en difficulté et ont disparu. D'autres ont été absorbées par de grands groupes, comme les Cycles Peugeot, la première marque française, reprise en 1993 par l'espagnol BH.

Quelques marques avaient cependant su prendre assez tôt le virage du VTT. C'est le cas des Cycles Lapierre, une entreprise familiale cinquantenaire de Dijon, qui *emploie* 43 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 70 millions *de francs*. Avec des *produits* de même qualité que les meilleurs VTT américains, et un titre de champion du monde en 1990, obtenu grâce à Patrick Thévenard, les Cycles Lapierre ont accru de 50 % leur production, qui atteint maintenant 30 000 vélos par an.

Mais pour améliorer leur trésorerie et s'assurer de nouveaux débouchés, les dirigeants de cette société viennent de vendre 33 % de leur capital au hollandais Atag, deuxième groupe européen, avec 600 000 vélos par an. *« Nous pourrons ainsi préparer la prochaine révolution du vélo, celle qui relance le marché tous les dix ans depuis quarante ans »*, explique Gilles Lapierre, directeur commercial.

Aujourd'hui, la baisse des ventes – de 20 % au moins depuis le début de l'année – confirme une tendance « lourde ». Les années de premier équipement, qui ont vu une douzaine de millions de VTT remplacer progressivement les *« vieux clous des familles »*, vont sans doute céder la place à une *période de simple renouvellement*. Le marché du VTT, beaucoup plus étroit, concerne maintenant moins le grand public que de vrais sportifs, pratiquants d'un tout-terrain exigeant et parfois dangereux.

Sur ce marché en récession, de nouvelles réglementations techniques, comme celle qui doit rappeler prochainement l'obligation des dispositifs d'éclairage, pourront bénéficier aux fabricants français. A la demande du conseil national des professions du cycle, les bicyclettes devraient également être *montées* et réglées par le commerçant, ce qui mettra un frein *à la vente dans les grandes surfaces* de machines importées en kit. La *baisse de 35 % des importations* ne suffira pas, cependant, pour fournir des débouchés à la production française. *« Nous travaillons déjà à la prochaine relance du marché. Elle passera probablement par le vélo de ville et par un tout nouveau concept de vélo d'enfant »*, souligne Claude Alombert, directeur du marketing de MBK.

MINISTÈRES • Tous les professionnels du cycle regardent en effet avec envie nos voisins néerlandais, allemands et suisses : chez *eux, les déplacements quotidiens* – qui, comme en France, dépassent rarement quelques *kilomètres* – se font tout naturellement à vélo. Les infrastructures, les réglementations, la fiscalité parfois, y ont favorisé un usage sûr et confortable de la bicyclette. Ce qui fait cruellement défaut dans la majorité des cités françaises : le dynamique Club des villes cyclables a peu de poids face à la philosophie nationale du « tout-voiture ».

Les fabricants ont donc toutes raisons de saluer les initiatives communes des ministères de l'équipement et de l'environnement. *Ceux-ci ont invité leurs* directions départementales à prendre en compte la circulation des vélos dans tous les aménagements routiers. Des moyens supplémentaires ont été dégagés pour des « itinéraires cyclables » ; des « contrats vélo pour la ville » ont été lancés avec les collectivités locales. Enfin, un « M. Vélo » vient d'être nommé auprès du gouvernement : Jean Chaumien, président de l'active Fédération des usagers de la bicyclette (Fubicy). C'est en définitive de son action que dépend la prochaine « révolution » du vélo, qui ouvrirait aux professionnels le considérable marché des citadins.

Christophe de Chenay

FINANCE

Les banquiers russes d'Amsterdam

Suite de la page I

« Les autorités de tutelle de ces pays considéraient donc notre demande pour une licence de façon pour le moins sceptique », explique Alexeï Drovossekov. La banque centrale des Pays-Bas a finalement dit « oui », mais après plus de deux ans de tractations.

Les dirigeants de la Stolichny ont aussi parié sur les liens entre les Pays-Bas et la Russie : *« Entre 1992 et 1993, le volume des échanges commerciaux entre nos deux pays a doublé. Ils représentaient 3,9 milliards de florins tout confondu en 1993. En outre, l'écroulement de l'agriculture russe nous rend plus dépendants des grands producteurs européens parmi lesquels les Néerlandais sont en bonne place. Enfin, la majeure partie des matières premières à destination de la Fédération transite par le port de Rotterdam. »* Alexeï Drovossekov reconnaît que *« la compétition avec les grandes banques néerlandaises s'annonce difficile »*. Mais il compte sur le savoir-faire de la Stolichny en matière de paiements pour faire la différence : *« Le système russe est horriblement compliqué, si bien que les transferts internationaux prennent en général entre plusieurs jours et quelques semaines. Or nous disposons de 1 500 établissements correspondants en Russie. Grâce à ce réseau, nous pouvons accélérer les processus de transfert. »*

Voilà pour les éventuels clients européens. Pour ce qui concerne les Russes faisant des affaires dans l'Union européenne, la banque *Stolichny* espère que la fibre patriotique vibrera : *« Mes compatriotes préfèrent traiter avec des gens partageant la même mentalité. »* Alexeï Drovossekov déborde d'optimisme tranquille : *« Nous avons déjà été contactés par 80 hommes d'affaires néerlandais intéressés par nos activités. Parallèlement, notre siège a décidé de demander une licence pour une filiale à Vienne. »*

Au siège de l'ABN AMRO, première banque néerlandaise, présente à Moscou et au Kazakhstan, l'arrivée de la Stolichny n'a pas fait beaucoup de vagues : *« Nous sommes théoriquement concurrents. Mais nous n'avons encore rien remarqué »*, lâche un laconique porte-parole.

Alain Franco

La montée de l'ascenseur

Suite de la page I

L'entreprise qui emploie l'inventeur fait faillite ; mais un fabricant de mobilier new-yorkais, qui vient de perdre deux de ses ouvriers *à la suite* d'une rupture de câble, lui commandant deux monte-charges à parachute, E.-G. Otis s'installe, le 20 septembre 1853 dans... les locaux de la Bedstead en liquidation pour construire les deux appareils. L'industrie de l'ascenseur est née.

En revanche, le monte-charge traditionnel existait depuis de nombreux siècles. Selon l'architecte romain Vitruve, c'est Archimède qui a imaginé, en 236 avant Jésus-Christ, le premier système de transport de charges avec contrepoids. Mais Diodore de Sicile, historien grec du Ier siècle av. J.-C., parle d'une *« machine spéciale »* utilisée en Perse pour hisser les rois défunts dans leur sépulture à flanc de falaise. *Le réseau de gaines verticales* découvert par les archéologues dans le Colisée de Rome *laisse aussi* supposer que les Romains employaient des systèmes à contrepoids, probablement pour amener des sous-sols les gladiateurs et les animaux sauvages.

Plus près de nous, en 1743, une « chaise volante » a été installée dans l'aile gauche du château de Versailles pour Louis XV. Un domestique, en tirant vigoureusement sur une corde, permet au roi, installé dans une cabine, d'accéder *directement* à l'alcôve de *sa favorite*, la duchesse de Châteauroux...

De plus en plus, les ascensoristes proposent de changer seulement les composants défectueux, sans remplacer toute l'installation.

C'est le 23 *mars 1857* qu'E.-G. Otis installe le premier véritable ascen*seur du monde ; dans un magasin* de porcelaines et de verreries françaises. Entraînée par une centrale à vapeur, la cabine chargée de cinq ou six personnes peut atteindre la vitesse de 12 mètres par minute. Fascinés par les ascenseurs, les architectes américains en équipent des bâtiments de plus en plus élevés, jusqu'à six étages.

En France, un ingénieur civil à son compte, Léon Edoux, intéressé par les élévateurs, pense à prendre le problème à l'envers : plutôt que de tirer la cabine, la pousser par-dessous en utilisant la force de l'eau de ville sous pression. En actionnant un robinet, on laisse entrer l'eau *dans* un cylindre situé sous la gaine de l'ascenseur. *Un robinet d'évacuation* permet de faire descendre la cabine *selon le même principe*. Edoux présente à l'Exposition universelle de 1867 les deux premiers ascenseurs hydrauliques, qui peuvent hisser leur cabine à une hauteur de 21 mètres. Napoléon III, admiratif, en fait aussitôt installer un dans sa résidence de Saint-Cloud.

ÉLECTRICITÉ • Des améliorations seront apportées par la suite au système d'Edoux, comme le *piston fractionné* de Lepape, Roux et Combaluzier, *permettant* de limiter la profondeur du forage à réaliser afin d'obtenir une pression d'eau suffisante pour hisser l'ascenseur. Mais l'ascenseur fonctionnant à l'électricité présenté en 1880 par le constructeur allemand Werner von Siemens lui damera le pion. Architectes et copropriétaires sont séduits par cet *appareil* facile d'installation. D'autant que l'ascenseur hydraulique est accusé par les pouvoirs publics d'être responsable de la pénurie d'eau qui frappe alors les métropoles : la hausse du tarif de l'eau décidée par la Ville de Paris lui sera fatale.

Vedette incontestée de l'Exposition universelle de Paris de 1889, la tour Eiffel est équipée par les grands ascensoristes de l'époque : Roux et Combaluzier pour le premier étage, Otis pour le second et Edoux pour la pointe de l'édifice – cette dernière a conservé son installation de l'époque...

Au fil des ans, on va accroître la vitesse de déplacement de l'appareil entre les étages, ce qui rend difficile l'arrêt précis de la cabine au palier désiré... Heureusement, vers la fin des années 20, on parviendra, en faisant varier la tension du courant, à moduler ainsi la vitesse d'arrivée. Enfin, grâce à l'électronique, l'ascenseur est devenu « intelligent ». Sa mémoire peut gérer le trafic en *fonction des heures d'affluence*.

Aujourd'hui, le marché français de l'*ascenseur, très concurrentiel*, est tenu par quatre firmes qui, selon les données du ministère de l'industrie, réalisent près des trois quarts des ventes dans le monde. Le leader est le groupe Otis (avec 23 % en 1993), suivi par Schindler (qui a racheté Roux-Combaluzier en 1970), d'une firme familiale, Koné (apparue en France en 1975) et de Soretex, filiale française du groupe allemand Thyssen.

SERVICE • La vente d'appareils neufs ne représente, en moyenne, que de 20 % à 30 % de leur chiffre d'affaires. L'effort porte depuis quelques années sur la modernisation des installations, *« dont la moitié a plus de vingt ans »*, précise Anne-Marie Boyer, de la Fédération des ascenseurs. A la suite d'accidents mortels, une loi de janvier 1986 oblige les copropriétaires et gestionnaires d'immeubles à équiper de portes les cabines qui en étaient dépourvues. Les ascensoristes proposent, de plus en plus, de changer seulement les composants défectueux, sans remplacer toute l'installation, de façon à l'immobiliser moins longtemps.

« Notre métier est de plus en plus d'assurer une continuité de service, quel que soit l'âge de l'ascenseur », dit Philippe Fraissinet, de RC Schindler. *« A une tradition industrielle pure s'est progressivement substituée une logique de service »*, explique-t-on chez Otis.

Au-delà du contrat d'entretien simple, imposant la visite *mensuelle d'un technicien* qualifié, les grands constructeurs mettent actuellement en place une maintenance « préventive » grâce à des capteurs signalant les dysfonctionnements de l'installation.

L'usager bloqué dispose aussi d'un téléphone lui permettant d'être délivré, ce que rendent nécessaire la réticence des pompiers à intervenir et le faible taux de gardiennage des immeubles. Un ascenseur, disent les industriels, bloque une *personne chaque* année. C'est peu pour douze mille *démarrages par mois et 3 000* kilomètres parcourus.

Mais la phobie de la panne reste fortement ancrée dans l'inconscient. Qui n'a jamais éprouvé *« l'angoisse mortelle »* de Marcel Proust *« à traverser en silence le mystère de ce clair-obscur sans poésie »* ? Selon des psychologues, certains actes de vandalisme et de dégradation dans les ascenseurs sont dus à cette anxiété : oppression provoquée par la claustration forcée, sensation du vide qui croît sous les pieds, crainte de rester bloqué, oublié dans ce réduit, ou même de s'écraser en bas ou... en haut !

D'où l'importance accordée au décor par les constructeurs. *« Une vitre murale diminue considérablement le vandalisme »*, explique Michel Chartron, de Koné France. Un éclairage doux, une vitre *permettant* de voir l'extérieur rassurent aussi, tout comme une synthèse vocale annonçant l'arrêt à l'étage.

La panne est aussi une source d'inspiration pour les cinéastes. Maléfique, machiavélique (lorsque, faute de courant, l'assassin reste bloqué, dans *Ascenseur pour l'échafaud*), ou cocasse (dans *Le Père Noël est une ordure*). Mais la réalité peut dépasser la fiction. En témoignent la mésaventure de ces six habitants de Saint-Brieuc qui ont passé un week-end dans une cabine de 2 mètres carrés ou celle de cette Chypriote, coincée un mois avec son panier à provisions dans l'ascenseur d'un immeuble pratiquement inoccupé !

Charles-Emmanuel Haquet

AMÉRIQUE LATINE

L'Argentine enfin stabilisée

La politique libérale du président Carlos Menem n'a pas seulement obtenu une croissance sans précédent et un retour des capitaux. Elle a surtout amené la stabilité. L'opposition, sévère sur les effets sociaux de la réforme, ne le conteste pas

BUENOS-AIRES
de notre envoyé spécial

« *SI, plus tard, je rencontre le général Peron au paradis, il me félicitera. Il me dira : « C'est bien. Tu as fait ce que je voulais faire...* » C'était il y a quelques semaines à Olivos, la résidence du président Carlos Menem. L'hôte des lieux, charmeur et enjoué, invoquait les mânes de son célèbre devancier, en dressant le bilan satisfait de son premier mandat de six ans, soumis à renouvellement en mai 1995.

S'il ressuscitait aujourd'hui, Juan Peron éprouverait, plus probablement, des sentiments mêlés envers Carlos Menem. L'admiration devant le redressement économique spectaculaire de l'Argentine. La colère de voir conduire cette métamorphose ultralibérale sous la bannière du péronisme. La jalousie, peut-être, de constater que ce lointain successeur a déployé tant de ruse... récompensée.

Comme le dit, avec un clin d'œil, un chauffeur de taxi de Buenos-Aires, « *El presidente es vivo* » (« *le président est malin* »). « *Vivo* », hommage suprême en Argentine. A ceux qui s'étonnent qu'il liquide sans vergogne depuis 1989 l'héritage d'un homme – Juan Peron – et de sa doctrine – le « *jilsticialisme* » – dont il se réclame à grand cri, Carlos Menem renvoie les propres mots du général : « *Le justicialisme, c'est l'adaptation, l'actualisation permanente.* »

Adaptation ou reniement, les résultats sont là, impressionnants. L'inflation terrassée : 5 000 % en juin 1989, 3,8 % en septembre 1994. La croissance du PIB galvanisée : 32 % en quatre ans (la plus forte en Occident, la troisième du monde après la Chine et la Thaïlande), 7 % prévus pour 1994. Les réserves de la banque centrale multipliées par plus de 300 : 20 milliards de dollars, contre 60 millions en 1989. Le revenu par habitant presque quadruplé : 8 000 dollars contre 2 200 en 1989. Le taux de pauvreté réduit : de 37 % à 11 %. Les flux de capitaux inversés, les recettes fiscales ragaillardies, l'investissement dopé, la dette restructurée.

« *Vous connaissez un autre pays ayant accompli une performance similaire en si peu de temps, dans le cadre de la loi et le respect de la démocratie ?* », demande benoîtement Carlos Menem, sûr de son effet.

CAUCHEMAR • A Buenos-Aires, un mot est sur toutes les lèvres : *Estabilidad*. Un mot-miracle, un mot-symbole, ayant presque une valeur métaphysique, pour un peuple encore hanté par le cauchemar de l'hyperinflation. « *Dans les supermarchés*, raconte une mère de famille, *les prix augmentaient de 10 % entre le moment où vous commenciez vos achats et celui où vous passiez à la caisse. Pour rien au monde, je ne veux revivre cela.* » Voilà pourquoi la majorité des Argentins, qui pensent de même, chérissent la « *stabilité* », dont ils créditent Carlos Menem, qu'ils remercieront, selon toute vraisemblance, en lui accordant un nouveau mandat de six ans.

La stabilité, c'est d'abord celle de la monnaie. Elle repose sur une clef de voûte, la « *loi de convertibilité* » mise en œuvre en avril 1991 par Domingo Cavallo, ministre de l'économie et grand prêtre des réformes : chaque peso en circulation est gagé sur son équivalent en or ou en devises dans les coffres de la banque centrale. Un peso vaut un dollar, et ce taux de change fixe a désormais la force d'un dogme.

Le peso est-il légèrement surévalué ? Sans doute. « *Et après ?* » observent les économistes argentins : « *Ce n'est pas grave tant que l'inflation reste inférieure au taux mondial et que la productivité progresse.* » « *Pas question de dévaluer*, renchérit Carlos Menem, *fût-ce pour stimuler nos exportations. Car ce film, nous le connaissons bien : on commence par dévaluer un jour, on continue trois mois plus tard, puis on entre à nouveau dans une spirale inflationniste. Le taux de change n'est pas une fin en soi. Il est synonyme de productivité.* »

A monnaie forte, pays fort, aime à répéter le président argentin. Grâce à son peso stable, l'Argentine est redevenue un pays respecté, parce que prévisible et fiable. Et, grâce au dynamisme de son marché, une terre d'accueil pour les capitaux étrangers. Exemple : en cinq ans, l'Espagne y a investi 1,1 milliard de dollars, soit plus de 40 % des sommes placées par elle dans le sous-continent. Reprenant confiance, la bourgeoisie argentine a commencé à rapatrier son argent, qu'elle avait coutume, plus que d'autres, de mettre à l'abri loin de chez elle. Résultat : l'investissement, devenu le principal moteur de la croissance, a plus que doublé (+ 115 %) de 1990 à 1994.

Ces capitaux ont élu domicile dans les nombreux espaces économiques surgis des privatisations. Depuis 1990, l'Argentine est le théâtre d'une véritable dépossession de l'Etat-entrepreneur hérité du péronisme. Après un demi-siècle de dirigisme, l'Etat, hier encore omniprésent, a choisi le désengagement radical : de l'énergie à la sidérurgie, des transports aux télécommunications, de la pétrochimie aux médias. Cette métamorphose, plutôt réussie, s'achèvera à la fin de 1995. L'Etat y a récupéré, pour l'instant, quelque 13 milliards de dollars en obligations.

CORRUPTION • La purge des privatisations a revigoré l'économie. Non seulement l'Etat ne perd plus d'argent dans le gouffre de ses entreprises, mais il en gagne désormais en recouvrant beaucoup mieux ses impôts. L'évasion fiscale, ce vieux mal argentin (10 milliards de dollars en 1989), est activement combattue. La hausse des recettes fiscales alliée à un meilleur contrôle des dépenses publiques devrait permettre d'équilibrer le budget en 1994.

Quant à la dette publique, stabilisée à 70 milliards de dollars – 26 % du PIB –, son service se réduira peu à peu, en termes relatifs, si la croissance se poursuit. La poussée des importations (+25 % en 1994), dopées par l'essor de la consommation, creuse le déficit commercial. Mais l'afflux de capitaux offre à l'Argentine une balance des paiements à peu près en équilibre.

Comme presque le reste du sous-continent, l'Argentine souffre d'un autre mal endémique, la corruption. Celle-ci a fait chuter les présidents du Venezuela et du Brésil. Carlos Menem, pour sa part, a fait du combat anti-corruption l'un de ses chevaux de bataille. Un combat qui n'est pas gagné, loin de là. Car si la corruption structurelle nichée dans les entreprises d'Etat a largement disparu avec elles, la corruption classique – des surfacturations aux trafics d'influence en passant par les commissions illicites – continue de fleurir.

C'est même l'une des raisons qui poussèrent à la dissidence un tribun du péronisme, Carlos Alvarez (dit « Chacho »), leader du Frente Grande, une coalition de centre-gauche qui assure être aujourd'hui la deuxième force politique du pays, devant le vieux Parti radical. Usant du langage freudien – ce qui ne surprend pas dans un pays où les psychanalystes sont légion –, « Chacho » Alvarez s'indigne qu'en Argentine la corruption soit « *admise de manière subliminale* ». « *Comme si*, poursuit-il, *elle était le prix à payer en échange de la stabilité économique. Elle a instauré un climat d'immoralité et d'impunité. Elle jette le discrédit sur les élites.* »

CHÔMAGE • L'opposition de gauche exprime d'autres griefs. Elle dénonce l'aggravation du chômage (11 %), due aux gains de productivité et au « *dégraissage* » dans la fonction publique (où l'on a licencié des milliers d'employés-parasites, les *gnocchi*). Elle fustige la stagnation des salaires et les inégalités de revenus croissantes, l'appauvrissement des classes moyennes et la moindre mobilité sociale, la faiblesse de l'épargne intérieure (16 % seulement du PIB) et le médiocre niveau de vie des retraités, dont beaucoup ne reçoivent qu'une allocation mensuelle de 150 pesos et manifestent périodiquement devant la Casa Rosada, le palais présidentiel à Buenos-Aires. Le Frente Grande et les radicaux déplorent aussi le recul de l'Etat protecteur, son renoncement à une politique sociale, sa trop grande confiance dans les forces du marché. Ils reprochent au régime d'avoir trop ou mal privatisé. « *On a vendu les joyaux de la Couronne*, ironise Simon Lazara, porte-parole de Raul Alfonsin, l'ancien président et leader radical. *Il ne reste plus qu'une ou deux malheureuses bagues...* »



A droite, on reprend volontiers ce thème, sur fond de nationalisme économique. C'est le cas notamment d'Aldo Rico, un ancien militaire putschiste qui dirige le parti MODIN et goûte, curieusement, les concepts marxisants. « *L'Argentine*, dit-il, *a vendu son patrimoine. Elle a préféré le modèle du transfert à celui de l'accumulation interne.* »

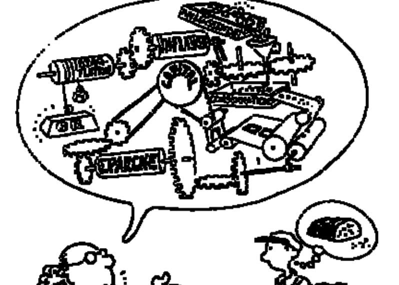
Il n'empêche : les opposants, si critiques soient-ils, ne remettent pas en cause les grands axes du « *menemisme* » : stabilité monétaire, discipline budgétaire, accueil des investissements, priorité à la croissance. C'est ce que le ministre des affaires étrangères, Guido Di Tella, appelle joliment « *un consensus de fin de siècle* ». Si les Argentins s'accordent désormais sur l'essentiel, c'est parce qu'ils vivent depuis quelques années une révolution mentale, où la culture du laxisme et de la spéculation laisse la place, peu à peu, à « *une culture du travail* ». Et c'est sans doute la plus belle victoire de Carlos Menem.

Jean-Pierre Langellier

II Le Monde • Mardi 29 novembre 1994 •

DOSSIER

La politique régionale européenne



Mise en place en 1975 avec la création du FEDER, réformée et élargie en 1989 à l'occasion de l'Acte unique, la politique régionale européenne connaît aujourd'hui une nouvelle crise de croissance à la suite du traité de Maastricht. En six ans, de 1994 à 1999, c'est une manne de 141,15 milliards d'écus (1 écu vaut actuellement 6,54 francs) – 156,5 si l'on inclut le nouveau Fonds de cohésion – qui sera utilisée, selon les termes de la Commission, à promouvoir « un développement régional équilibré et cohérent » au sein de l'Union. Déversée essentiellement sur les zones en retard ou en déclin, représentant jusqu'à 7 % du PIB des petits pays les plus aidés comme le Portugal, l'Irlande ou la Grèce, elle contribuera au financement de 4 000 à 5 000 projets par an, dans les domaines les plus divers : routes, lignes téléphoniques, traitement des eaux, barrages, aéroports, parcs industriels, recherche, formation et même investissements privés.

Et pourtant le bilan des cinq dernières années est mitigé : à côté d'une majorité d'incontestables réussites, combien de projets surdimensionnés, mal exécutés, voire de fraudes pures et simples ? Le décompte n'a pas vraiment été fait, mais rares sont ceux qui considèrent le problème comme négligeable. C'est pourquoi un consensus s'est dégagé entre les Etats membres et la Commission, à l'occasion de l'adoption du nouveau règlement des fonds structurels, pour une programmation plus stricte et une évaluation plus rigoureuse des projets. Mais cette réforme permettra-t-elle de rompre avec les pratiques de saupoudrage ? N'y a-t-il pas, de la part des Etats membres, une certaine hyprocrisie à réclamer leur « chèque » au titre des politiques régionales sans donner à l'UE les moyens d'une politique d'ensemble, ni même d'une véritable évaluation des projets locaux ? Faut-il aller plus avant en ce sens, au risque de dépouiller les Etats d'une nouvelle parcelle de leur souveraineté ? Débat décisif pour l'avenir d'une politique de solidarité communautaire engluée dans les compromis, tandis que l'autre aspect de la construction européenne, la libéralisation des marchés, progresse avec l'efficacité du bulldozer...

Dossier établi par Fabrice Hatem

Comment s'est-elle développée ?

■ A la suite du traité de Rome, qui prévoyait une action communautaire vis-à-vis des régions en difficulté, le Fonds d'orientation agricole et le Fonds social européen sont mis en place dès le début des années 60. Mais c'est de 1975, avec la création du Fonds européen de développement économique régional, que date la véritable naissance de la politique régionale communautaire. Ambiguïté congénitale : il s'agit surtout, à l'époque, d'un compromis politique permettant à un nouveau membre, la Grande-Bretagne, de bénéficier d'une restitution financière compensant ses contributions au budget européen. Résultat : des quotas d'aides marchandés avec les Etats-membres, une Commission réduite à un rôle de caissier...

> « Un effort accru d'évaluation de l'action des fonds européens est nécessaire : c'est un impératif d'efficacité et de transparence. »
>
> Eneko Landaburu, directeur général de la DG16.

1988. La crise économique a multiplié les friches industrielles en Europe. Trois pays pauvres – la Grèce en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986 – ont rejoint la Communauté. Au sommet de Bruxelles, en février 1988, ils réclament un soutien accru pour se préparer au Marché unique. C'est le « paquet Delors 1 ». Soixante-quatre milliards d'écus, soit chaque année 0,25 % du PIB communautaire, seront distribués sur la période 1989-1993, accompagnés d'une première réforme des fonds structurels : concentration des moyens autour de cinq objectifs prioritaires, programmation pluriannuelle assurée à travers les « cadres communautaires d'appui », définition rigoureuse des zones aidées, des critères d'éligibilité et des taux d'aide. Mais les ambiguïtés demeurent : les Etats continuent à considérer la « restitution FEDER » comme un dû sans contrepartie...

Nouvelle étape en 1992, après la réunification allemande et le traité de Maastricht. Les pays les plus faibles, confrontés aux contraintes des « critères de convergence », arrachent, au sommet d'Edimbourg, un nouvel accroissement de l'effort de solidarité. Le conseil adopte partiellement les propositions du « paquet Delors 2 » : 141,5 milliards d'écus votés sur six ans pour les fonds structurels, soit 30 % du budget communautaire, création de l'IFOP et du fonds de cohésion pour les quatre pays les plus pauvres, élargissement de la carte des zones aidées, renforcement des procédures de programmation et d'évaluation...

L'intendance suit : le nouveau règlement des fonds est voté en juillet 1993, les programmes de développement régionaux sont présentés à la Commission à l'automne, les budgets sont répartis par objectifs et par pays avant la fin de l'année ; le premier cadre communautaire d'appui, celui du Portugal, est adopté au début 1994, la nouvelle carte des zones aidées a été publiée cet été. ■

A quoi est-elle utilisée ?

■ Par rapport à 1989-1993, le « paquet » 1994-1999 est caractérisé, outre l'augmentation globale du budget, par un élargissement des zones susceptibles de recevoir des aides : 52 % de la population communautaire contre 42 % auparavant. Les deux grands gagnants sont l'Allemagne et l'Espagne. Mais les autres pays du Sud voient également croître sensiblement la manne, malgré une diminution du pourcentage alloué, particulièrement à l'Italie. Quant à la France, sa part progresse légèrement : 7 % environ.

L'aide aux zones en retard (objectif 1) se taillera la part du lion, avec 68 % des crédits. La carte des régions concernées couvre la totalité de la Grèce, du Portugal, de l'Irlande, le sud de l'Italie, les trois quarts de l'Espagne, les Hainauts belge et français, les 6 Länder de l'ex-RDA, la Corse et les DOM-TOM, soit au total 27 % de la population communautaire, contre 22 % précédemment.

Les aides – pouvant en principe financer jusqu'à 85 % des projets – seront principalement consacrées aux infrastructures, à l'approvisionnement en eau et en énergie, à la recherche et à la formation. Le soutien au secteur productif sera cependant substantiellement développé, notamment au profit des PME : conseils aux entreprises, zones et pépinières d'entreprises, subventions à l'investissement et à l'emploi.

L'aide aux zones industrielles en déclin (objectif 2), concerne une soixantaine de régions éparpillées sur l'ensemble de la communauté, soit 17 % de la population, contre 15 % en 1989-1993. Elle sera consacrée à la réhabilitation des sites, à l'encouragement aux nouvelles activités, à la recherche et à la formation. Quant à l'aide aux zones rurales fragiles (objectif 5 b), elle touche désormais 8,2 % de la population communautaire, contre 5 % auparavant, du fait d'un assouplissement des critères. Son budget sera consacré notamment à la diversification des activités en milieu rural (tourisme vert). Un effort particulier est prévu en faveur de la pêche, sur financements de l'IFOP. Pour ces objectifs, les taux d'aide pourront aller jusqu'à 50 %.

Quant au Fonds de cohésion, l'Espagne s'y taille la part du lion, raflant plus de 50 % du budget total : les financements partiels du périphérique de Madrid et d'une étude de faisabilité du TGV Barcelone-Valence sont déjà décidés. L'Espagne a bien marchandé son engagement dans l'Union monétaire, disent les mauvaises langues... ■

Quelles sont ses limites ?

■ Deux termes résument les limites de la politique communautaire : l'additivité signifie que les financements ne doivent pas de substituer à l'effort national, mais le compléter ; la subsidiarité, que les autorités locales restent maîtres d'œuvre des programmes. Règles bien intentionnées sans doute, mais aux redoutables effets pervers, qui conduisent la Commission à disperser ses moyens financiers sur un très grand nombre de projets, où sa contribution dépasse rarement 20 %, sans disposer des moyens d'évaluation nécessaires. *« Toute l'efficacité du système est donc fondée sur la capacité des administrations nationales et régionales à bien gérer les fonds publics »*, souligne François d'Aubert. Et comme c'est loin d'être toujours le cas, toutes sortes de dysfonctionnements apparaissent...

Malversations dans l'attribution des marchés publics, comme pour la zone industrielle italienne d'Irpinia. Népotisme dans la répartition des aides, qui a conduit en prison la moitié du conseil régional des Abruzzes en 1992. Projets inadaptés à la réalité locale, comme ces parcs technologiques aux trois quarts vides, perdus au milieu de la campagne ibérique. Infrastructures surdimensionnées par rapport aux besoins, comme celles réalisées à l'occasion de l'exposition universelle de Séville. Programmes mal exécutés, comme le métro d'Athènes, au point que Bruxelles a dû, dans ce cas, prendre directement les choses en main. Aides arbitraires aux entreprises, comme ces 5 milliards de francs – dont 20 % sur financements communautaires – accordés à Ford-Volkswagen pour la construction à Setubal, au sud de Lisbonne, d'une usine de cars-vans qui aurait aussi bien pu être réalisée en Espagne. Politisation des équipes, comme à la pépinière d'entreprises de Bilbao. Lancement de programmes à l'utilité discutable : il faut bien « consommer » jusqu'au bout les crédits...

Enfin, en l'absence de véritable stratégie d'ensemble, les différents programmes régionaux sont conçus en ordre dispersé, avec un risque de duplication et de gaspillage. Le plus grave est peut-être « l'effet-frontière » : l'octroi d'aides à l'implantation des entreprises dans les zones aidées créant artificiellement une zone de dépression économique à sa périphérie immédiate. Les difficultés de Alcala de Hénarès, dans les environs de Madrid, s'expliqueraient ainsi partiellement par la proximité avec la région fortement aidée de Castille-La Manche ; la crise de Marseille, par la proximité de la zone d'entreprises de La Ciotat. Il est vrai que Marseille vient, à son tour, d'être partiellement classée en zone aidée... ■

Comment améliorer les choses ?

■ Bruxelles et les Etats membres en sont bien conscients : les défauts des politiques d'aide risquent, à terme, de jeter le discrédit sur toute la politique communautaire. On ne peut plus se borner à un simple contrôle comptable, visant à s'assurer que les fonds alloués ont bien été dépensés.

Aussi la nouvelle réglementation des fonds structurels prévoit-elle un très net renforcement des moyens d'évaluation destinés à mesurer l'impact réel des programmes pour éventuellement les infléchir en cours de route.

La liste, sur le papier, est impressionnante : renforcement du rôle des comités de suivi nationaux ; création d'un comité consultatif des régions ; possibilités accrues d'intervention du Parlement européen dans le suivi des programmes ; négociation plus serrée des cadres communautaires d'appui ; mise en place de batteries d'objectifs quantifiés permettant de mesurer les progrès accomplis ; création au sein de la DG 16 (l'une des directions de la Commission européenne) d'une cellule d'évaluation ; programmes de formation au management public destinés aux administrations des pays du Sud...

Les Britanniques, toujours d'une extrême vigilance en matière de fonds publics, ont même fait introduire une règle, dite « de conditionnalité », stipulant qu'il faudra faire la preuve de l'incapacité du secteur privé à accomplir la tâche avant toute décision de financement communautaire. *« Si on applique cette disposition à la lettre, il y a de quoi bloquer tout le processus ! »*, grommelle un fonctionnaire bruxellois.

Mais, justement, voudra-t-on appliquer ces bonnes résolutions ? *« Les Etats n'ont aucune envie que la Commission vienne fourrer son nez dans leurs affaires. Ils feront tout pour limiter notre capacité d'intervention au nom du principe de subsidiarité. C'est l'omertà ! »*, se lamente-t-on dans les couloirs de la DG16. *« Tout le monde sait bien que les Italiens et les Grecs ne gèrent pas les fonds aussi efficacement que les autres. Mais il est politiquement impossible d'envisager un renforcement sélectif des contrôles. »* Même les Allemands, défenseurs attentifs de contrôles accrus tant qu'ils étaient contributeurs nets, ont tourné casaque depuis que la manne communautaire afflue dans l'ex-RDA.

Le combat pour l'efficacité sera donc dur à mener. Mais ne faut-il pas envisager à plus long terme une refonte totale de la politique régionale communautaire : limitation des saupoudrages, lancement de grands projets dans le cadre d'une stratégie globale d'aménagement du territoire européen ? ■

LEXIQUE

Programmation. Elle comporte trois phases. Les Etats membres présentent d'abord, pour chaque région aidée, des plans de développement à moyen terme issus d'une concertation avec les collectivités locales concernées. La Communauté répond ensuite par la publication d'un « cadre communautaire d'appui » (CCA) où sont exposés les axes prioritaires de son action, les programmes et les enveloppes financières. La troisième phase correspond au choix des projets opérationnels et au déblocage des lignes de crédit.

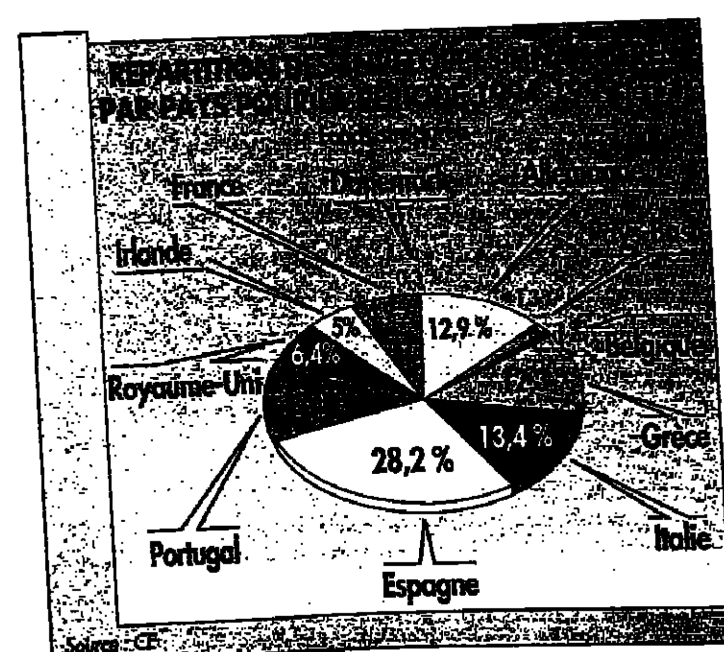
Fonds structurels, initiatives communautaires. Représentant 0,5 % du PIB communautaire, les 156,5 milliards d'écus programmés pour 1994-1999 se répartissent de la façon suivante : 1) 15 milliards pour le Fonds de cohésion (FCE), destiné à financer des travaux d'infrastructure et de protection de l'environnement en Grèce, en Irlande, en Espagne et au Portugal. 2) 141,5 milliards pour les quatre fonds structurels, dont environ 50 % pour le Fonds européen de développement régional (FEDER), 30 % pour le Fonds social européen (FSE), 20 % pour le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA-orientation) et l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP). 90 % des fonds stucturels sont destinés au financement des « cadres communautaires d'appui ». Le reste va aux projets pilotes et aux programmes d'initiative communautaire, enfants chéris de la DG16 aux noms futuristes : Rechar, Retex, Renaval, Stride, Interreg, etc. Le dispositif est complété par les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Objectifs prioritaires. L'utilisation des fonds structurels est concentrée sur cinq « objectifs prioritaires » : zones en retard (objectif 1) ; zones industrielles en déclin (objectif 2) ; emploi (objectif 3) ; formation (objectif 4) ; modernisation agricole et zones rurales fragiles (objectifs 5a et 5b). Un sixième objectif a été concocté spécialement pour les zones du Grand Nord, à l'occasion de l'élargissement de l'Union aux pays scandinaves. Plusieurs fonds peuvent être utilisés dans le cadre du même objectif, mais le FEDER contribue surtout aux deux premiers, le FSE au troisième et au quatrième, le FEOGA et l'IFOP au cinquième. Seuls les objectifs 1, 2 et 5b sont explicitement réservés aux zones aidées, mais l'essentiel des projets financés au titre des autres objectifs concerne également ces zones.

Directions générales (DG). La DG16 est le maître d'œuvre des politiques régionales. Mais celles-ci impliquent de nombreuses autres directions : DG5 (emploi), DG6 (agriculture), DG14 (pêche), DG20 (contrôle financier), DG22 (coordination des politiques structurelles).... Quant au Fonds de cohésion, il est géré par une direction *ad hoc* directement rattachée au secrétariat de la Commission : des conflits de compétences en vue avec la DG16 ?

BIBLIOGRAPHIE

■ *Europe 2000*, CEE-DG16, 1991 (les perspectives de développement du territoire communautaire vues de Bruxelles).
■ *La France et le Budget de l'Europe*, Rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale, 1993 (sur les fraudes au budget communautaire).
■ *La Carte de la solidarité*, CEE-DG16, 1993 (présentation « grand public » sur la politique régionale européenne de 1989 à 1993).
■ *Rapport annuel de la commission sur la mise en œuvre de la réforme des fonds structurels*, CEE-DG16, 1993 (un bilan des actions entreprises entre 1989 et 1993).
■ *Les Mafias contre la démocratie*, de l'amiral Pierre Lacoste, Lattès, 1993 (sur les stratégies mafieuses face au droit et aux organisations internationales).
■ *Methods to Give Meaning to the Evaluation Obligation*, CEOPS, CEE (sur les méthodes d'évaluation des politiques communautaires).



L'ÉCONOMIE

OPINIONS

LETTRE DE PARIS



Sermon sur le mauvais riche

par Philippe Simonnot

EN un temps où les églises servent de lieux à des spectacles divers, il fallait s'attendre que les théâtres abritent la prédication. On peut donc écouter à Paris, « interprété » par un acteur talentueux (1), le *Sermon sur le mauvais riche*, que Bossuet prononça au carême du Louvre le 5 mars 1662 devant le roi et sa cour. Les grands de ce monde, au siècle de Louis XIV, étaient obligés régulièrement d'assister et de s'exposer au spectacle public de leurs propres turpitudes. Aujourd'hui, ils n'iraient se faire sermonner dans le théâtre minuscule, obscur, d'un faubourg parisien que dans la plus grande discrétion – si d'aventure ils s'y risquaient.

Et comme le texte de ce sermon, d'une actualité remarquable, est introuvable en librairie, il y a peu de chances pour qu'ils apprennent que les pauvres, *« honteux de leur misère »*, meurent de faim à cause de cela même. *« Oui, Messieurs,* tonne Bossuet, *ils meurent de faim dans vos terres, dans vos châteaux, dans les villes, dans les campagnes, à la porte et aux environs de vos hôtels. »* Aux *« mondains »*, aux *« grands hommes d'affaires et d'intrigues »*, *« qui sont de tous les secrets »*, il ne serait pourtant pas inutile que soit publiquement rappelé que la dureté des riches est criminelle, qu'elle vole sans dérober, qu'elle égorge sans verser le sang.

Les hommes du monde devraient aussi savoir que la mort *« n'est autre chose, sinon une vie qui s'achève »*, et qu'à sa manière qui est brusque elle fixe l'état d'âme du défunt pour l'éternité. Le cruel aujourd'hui étant fort peu métaphysique, l'éloquence de l'Aigle de Meaux, de *« l'aigle des mots »*, pour splendide qu'elle se laisse encore entendre, aurait fort peu de chances de toucher qui que ce soit, sauf peut-être sur un point du reste fort délicat de l'analyse économique – et de grandes conséquences –, à savoir l'application au revenu de la loi de l'utilité marginale décroissante.

C'est peut-être à Daniel Bernoulli (1700-1782) que l'on doit la première théorie mathématique selon laquelle l'accroissement de bien-être diminue lorsque augmente la richesse totale d'un individu. Cette théorie devait avoir des suites fort concrètes, puisqu'elle servit notamment à fonder la progressivité de l'impôt sur le revenu : pour que les sacrifices fussent égaux, ne fallait-il pas prendre davantage aux riches qu'aux pauvres ? A partir de là, on pouvait même prétendre « scientifiquement » que prélever sur les riches pour donner aux pauvres augmenterait le bien-être global, puisque, du fait même des utilités décroissantes, le « moins-être » des riches était plus que compensé par le « mieux-être » des pauvres. Bref, la théorie de Bernoulli serait le point de départ de l'immense littérature savante qui aboutit à l'Etat-providence.

L'imposante construction repose implicitement sur le postulat de la validité des comparaisons interpersonnelles des utilités, pont aux ânes des étudiants de sciences économiques. Rien, *a priori*, ne permettait à Bernoulli de dire, comme il le fait, que, pour un homme dont le revenu est de 5 000 ducats, un ducat ne compte pas plus qu'un demi-ducat pour un homme dont le revenu est de 2 500 ducats. Mais il a fallu plus de deux siècles et des fleuves d'encre pour que cette erreur soit communément admise. Et encore !

CETTE théorie était d'autant plus séduisante qu'elle semblait une suite logique de la vieille loi de l'utilité marginale décroissante, qui, elle, relève du bon sens. Si un individu reçoit de plus en plus de pain, alors que ses autres biens ne s'accroissent pas, il est clair que diminuera la satisfaction supplémentaire apportée par les additions successives de pain. Mais à partir de là on n'est point fondé, sauf par sophisme, à déduire que la satisfaction est décroissante lorsque augmente la totalité des biens, c'est-à-dire le revenu. Si l'on veut à tout prix appliquer la théorie de l'utilité marginale décroissante au revenu, il faut identifier un facteur fixe quelque part dans la « nature », hors du revenu et des biens qu'il sert à consommer.

Certains ont cru le trouver dans la capacité de jouissance des individus. Il est vrai que nous ne disposons que d'un estomac et que nous ne pouvons avaler plus de trois repas par jour. Mais de là à supposer une capacité de jouissance constante et égale pour tous, il y a un pas qu'interdit de franchir l'histoire de l'humanité depuis l'origine des temps. La capacité en question, qui n'est évidemment pas seulement physiologique, varie énormément en fonction de l'âge, du sexe, de l'éducation, de l'environnement social, de la culture, etc., et même du revenu. Elle confirme l'inexistence et l'impossibilité d'une loi de diminution de l'utilité marginale pour le revenu.

Il est tout-à-fait remarquable que, dans le *Sermon sur le mauvais riche*, Bossuet tient un raisonnement marginaliste avant la lettre, sans tomber dans l'erreur de Bernoulli. Pourtant, il ne disposait pas de l'appareil conceptuel du théoricien des probabilités. Son mérite est d'autant plus grand. Et quel talent ! Les termes qu'il emploie sont si mémorables qu'ils devraient figurer dans des manuels scolaires d'économie, qui ne sont pas en général des chefs-d'œuvre de rhétorique. C'est une *« fausse imagination des âmes simples et ignorantes »*, dit-il, *« que de croire que la richesse rend l'âme plus libre, qu'elle éteint l'avarice, que dans la commodité et dans l'aisance le cœur reprend sa liberté tout entière »*.

« Erreur extrême ! » Car *« le riche à qui tout abonde n'est pas moins impatient dans ses pertes que le pauvre, à qui tout manque »*. Et voici la métaphore qui anticipe avec deux siècles d'avance sur les théories marginalistes : *« Il en est comme des cheveux, qui font toujours sentir la même douleur, soit qu'on les arrache d'une tête chauve, soit qu'on les tire d'une belle tête qui en est couverte ; on sent toujours la même douleur, à cause que chaque cheveu ayant sa racine propre, la violence est toujours égale. »* Aux *« hommes d'affaires »*, Bossuet prédit un *« mouvement perpétuel »* : *« Tous les présents de la fortune vous seront un engagement pour vous abandonner tout-à-fait à des prétentions infinies. Bien plus, quand on cessera de vous donner, vous ne cesserez de prétendre. »*

Tel est finalement le sermon que nous pouvons entendre aujourd'hui. Si cruelle que soit la méchanceté des riches, si insatiables leurs prétentions, elles ne sauraient justifier quelque redistribution que ce soit sur la « science » du bien-être, mais seulement sur un postulat hier religieux, aujourd'hui politique, et dans les deux cas arbitraire. En quoi l'on vérifie que l'Etat-providence, tous comptes faits, mérite bien son nom.

(1) Compagnie Patrick Schmitt, au Théâtre du Tambour royal, 94, rue du Faubourg-du-Temple, 75011 Paris.

Solidarité et exclusion

Les nantis n'ont plus besoin des pauvres

Aujourd'hui, les vrais pauvres ne sont plus les ouvriers ou les paysans, mais les chômeurs sous-qualifiés. Les riches n'ont plus besoin de leur travail ni de leurs votes, puisqu'ils sont minoritaires. La solidarité qui, jadis, relevait de l'intérêt bien compris, doit devenir désintéressée, ce qui ne va pas de soi.

par RÉMY PRUD'HOMME (*)

HIER, les riches avaient besoin des pauvres. C'était vrai des familles, des régions et des pays. La richesse des uns reposait au moins en partie sur la pauvreté des autres. *« Le tout des riches est la somme du rien des pauvres »*, disait Victor Hugo.

Il y avait de l'emphase et de l'exagération dans ces formules. Mais elles reflétaient des réalités. Le prince prélevait des impôts sur ses sujets. Le capitaliste asseyait son profit sur la plus-value. Les régions capitales drainaient les capitaux et les hommes du reste du pays ; la métropole s'assurait des marchés et des matières premières dans ses colonies. Marx est le plus célèbre théoricien de ces relations de dépendance et d'exploitation des pauvres par les riches.

Aujourd'hui, dans nos sociétés développées, on peut dire (en forçant un peu le trait, sans doute) que les vrais pauvres sont ceux qui n'ont pas d'emploi et pas de qualification, pas d'emploi parce que pas de qualification. Les processus de production sont devenus si perfectionnés, si rapides, si changeants, si techniques, qu'ils ont de plus en plus de mal à intégrer les laissés-pour-compte de l'école et de l'entreprise.

C'est ce qui rend si dramatique le chômage, et largement vaines beaucoup des solutions proposées. Le partage du travail ? On ne partage pas un emploi nécessitant, par exemple, la connaissance du japonais entre quelqu'un qui connaît le japonais et quelqu'un qui ne le connaît pas. La réduction du coût du travail des chômeurs sans qualification ? Elle aiderait sûrement, mais la plupart des entreprises n'ont tout simplement pas besoin de ces travailleurs-là, même à 6 000 francs par mois.

Cette « dichotomisation » de nos sociétés est aussi ce qui rend le problème de l'immigration si aigu. Avant la guerre, ou dans l'après-guerre, lorsque nous avions besoin de centaines de milliers de mineurs, de maçons ou d'OS, nous n'avions pas de difficultés à accueillir et à « intégrer » des centaines de milliers de Polonais, d'Italiens ou de Marocains. Les riches Français (et les moins riches) avaient besoin de ces pauvres immigrés. Mais aujourd'hui, où l'Africain analphabète n'a guère d'autre perspective que de devenir revendeur de cocaïne, la société lui ferme la porte au nez.

Un changement comparable affecte les relations entre régions. Les régions riches ont de plus en plus de relations avec les autres régions riches du globe et de moins en moins avec les régions pauvres de France. En disant que Paris pompe la richesse de la province, Charles Pasqua est un archéo-marxiste qui s'ignore (mais croit-il vraiment ce qu'il dit ?). En réalité, Paris est riche de son efficacité, de son vaste marché du travail, d'un niveau de qualification plus élevé, de sa spécialisation dans les activités les plus sophistiquées, de son intégration dans les courants d'échanges mondiaux. Et c'est Paris qui subventionne la province.

Compassion désintéressée

Il en va de même des rapports entre nations. Le commerce a longtemps été présenté comme le vecteur de l'exploitation. L'échange était dit « inégal », selon le titre d'un ouvrage néo-marxiste célèbre. Cette thèse, longtemps reflétée dans les manuels de géographie ou d'économie de nos lycées, a de moins en moins de croyants.

Même Castro supplie les États-Unis de suspendre l'embargo, c'est-à-dire de faire du commerce. Mais la question n'est plus de savoir si l'échange est inégal ou non. Le vrai problème est que Cuba n'a rien à vendre, si ce n'est un peu de soleil. Regardez le commerce international. Il se compose à 80 % d'échanges entre pays développés. La France achète et vend presque deux fois plus à la Belgique qu'à toute l'Afrique. Les Rwandais peuvent bien, hélas, s'entre-égorger jusqu'au dernier : cela n'affectera en rien notre jolie sortie de récession.

Cette nouvelle situation est dramatique, car elle n'est pas autocorrective. Lorsque les riches avaient besoin des pauvres, ils s'occupaient d'eux. L'exploitation impliquait en quelque sorte la solidarité. Ajoutez à cela, au moins à l'intérieur des nations, les mécanismes de la démocratie. Tant que les pauvres étaient majoritaires et électeurs, il arrivait que leurs élus obligent les riches à composer, à modérer l'exploitation, à redistribuer. Il en résultait un monde imparfait, certes, mais humain. Maintenant que les pauvres sont minoritaires et inutiles (aux riches), qui se souciera d'eux ? Comment éviter un monde complètement dichotomique et cauchemardesque dont les villes américaines – banlieues riches et centres misérables – offrent une préfiguration ?

Le pire n'est pas toujours sûr. La ligne entre pauvreté et richesse, entre ignorance et connaissance, n'est pas imperméable. Avec de l'éducation et de l'effort, il y a des familles, des régions, des pays, qui la franchissent. Il y a aussi que cette ligne est une bande très large, avec toutes sortes de situations intermédiaires, pour encore pas mal de temps. Reste que le problème de la pauvreté se pose dorénavant dans des termes très nouveaux. La richesse n'en est plus la cause, ni le remède automatique. Le fondement de la solidarité ne peut plus être l'intérêt bien compris : il doit être la compassion désintéressée.

(*) Professeur à l'université Paris-XII.

COURRIER

Nucléaire : rester vigilant

Sous le titre « Les vrais dangers de la prolifération », Jean Syrota a traité, dans *le Monde* du 27 septembre, deux aspects de ce problème : le rôle joué par l'industrie nucléaire civile, les contrôles effectués par l'AIEA, et consacre l'autre partie de son article à la toxicité du plutonium (...). Premier point : le rôle joué par l'industrie nucléaire civile vis-à-vis de la prolifération. En raison de la diffusion des connaissances et des technologies, l'obtention de quantités suffisantes de plutonium et la maîtrise de sa métallurgie constituent actuellement la clé essentielle de la réalisation d'une charge explosive utilisant la fission nucléaire (...).

L'AIEA procède à des contrôles des installations et matériaux nucléaires des Etats qui en acceptent le principe. Néanmoins, la complexité des installations, les caractéristiques des matériaux engendrent, au niveau de l'appréciation des bilans comptables et physiques, des incertitudes qui peuvent être supérieures aux quantités de matériaux nécessaires à la réalisation d'un explosif nucléaire.

Second point : la toxicité du plutonium : il est certain que les progrès réalisés et à venir en biologie et en pharmacologie permettent un large développement de nouvelles molécules aux propriétés toxiques multiformes, le cas échéant beaucoup plus dangereuses que celles du plutonium. Ce n'est pas une raison pour tenter de banaliser les effets possibles de ce dernier, surtout quand on est conscient de leur impact psychologique, comme le souligne l'auteur (...).

L'intérêt des énormes investissements réalisés par la France ne peut être sauvegardé qu'au prix d'une rigueur extrême dans la gestion et la manipulation du plutonium tout au long du cycle du combustible (...). Cette rigueur, garantie dans son principe par le fonctionnement démocratique des institutions de l'Etat, ne peut s'exercer en pratique que grâce à l'effort d'un personnel particulièrement bien informé, motivé et vigilant.

Bien que nous respections les convictions de ses promoteurs, la démarche médiatique qui consiste à banaliser le plutonium, à « relativiser » les risques qui lui sont attachés nous semble aller à l'opposé des exigences précédentes. Il est sans doute nécessaire de rassurer l'opinion publique vis-à-vis des critiques des opposants au nucléaire, critiques souvent infondées ou excessives, pas toujours innocentes et fréquemment ciblées sur la France. Néanmoins, l'argumentation développée actuellement ne tient pas compte de sentiments que l'on peut qualifier d'irrationnels mais qui n'en sont pas moins légitimes, engendrés par le nucléaire.

Plus grave, cette démarche provoque un malaise et une perte de confiance non seulement chez certains spécialistes, mais aussi parmi ceux qui s'intéressent au développement du nucléaire, conscients de l'enjeu qu'il représente pour notre pays. Dès maintenant, elle inhibe des tentatives de recherches destinées à ouvrir des voies plus efficaces ou moins contraignantes. Elle démotive les agents dans un domaine où le respect des procédures, aussi rigoureuses soient-elles, n'est rien sans l'initiative et la créativité de ceux qui en assument la mise en œuvre. L'histoire récente de notre pays est ponctuée de drames provoqués par l'effondrement de certitudes officielles qui marquaient un singulier mépris des capacités de réflexion et d'innovation individuelles et collectives. Elle devrait nous inciter à une vigilance accrue dans le domaine nucléaire.

Pierre Simonet
consultant, ancien
chef de service au CEA

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans
à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Reproduction interdite de tout article sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

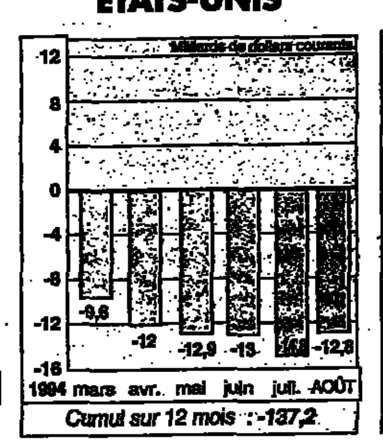
Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde
PUBLICITE S.A.
Président-directeur général :
Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction :
Dominique Aldhy
Gisèle Peyou
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale
de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex



CONJONCTURE

INDICATEUR • Le commerce extérieur

Vif regain des exportations

LE commerce extérieur des grands pays occidentaux continue de tirer profit de la reprise. Aux Etats-Unis, les exportations de marchandises ont décollé depuis le début de l'année. Elles progressent sur une tendance annuelle de plus de 15 % en valeur, peu inférieure au rythme actuel des importations. Les exportateurs américains, dont la compétitivité s'est renforcée avec la baisse du dollar, consolident leurs marges bénéficiaires : leurs prix de vente à l'étranger augmentent ainsi de près de 2,5 % par an, soit plus vite qu'en 1993 et plus fortement que leurs prix nationaux à la production. Cependant, le déficit commercial américain plafonne toujours sur ses plus hauts niveaux historiques.

Les exportations européennes se sont bien redressées depuis le début de l'année. En Allemagne, où la demande intérieure est la composante la plus claire de la reprise actuelle, les carnets de commandes étrangères progressent sur une tendance annuelle d'environ 15 %, proche des performances à l'exportation observées durant l'été. Les exportations françaises se sont elles aussi raffermies. En hausse de 7 % l'an en valeur au troisième trimestre, elles sont notamment dopées par les ventes de biens d'équipement industriel, dont le solde extérieur net est excédentaire de plus de 11 milliards de francs durant la même période. Au troisième trimestre, les exportations françaises à destination des Etats-Unis étaient en hausse de 9 % l'an, soit presque autant que la progression des ventes à destination de l'Union européenne (+ 10 %) malgré le désavantage de compétitivité sur le marché américain induit par les mouvements de change.

En Italie et en Grande-Bretagne, les exportations, qui ont bénéficié des dévaluations de la lire et de la livre ne s'essoufflent pas. Elles sont en hausse annuelle de plus de 15 % l'an en Italie et de plus de 10 % dans le cas britannique et contribuent au rétablissement de ces deux économies.

ALLEMAGNE — Milliards de dollars courants — 1994 mars avr. mai juin juil. AOÛT — Cumul sur 12 mois : 42,5

FRANCE — Milliards de dollars courants — 1994 mars avr. mai juin juil. AOÛT — Cumul sur 12 mois : 15,5

GRANDE-BRETAGNE — Milliards de dollars courants — 1994 mars avr. mai juin juil. AOÛT — Cumul sur 12 mois : -11,1

ITALIE — Milliards de dollars courants — non communiqué — 1994 mars avr. mai juin juil. AOÛT — Cumul sur 12 mois (juillet) : 37,1

ÉTATS-UNIS — Milliards de dollars courants — 1994 mars avr. mai juin juil. AOÛT — Cumul sur 12 mois : -137,2

JAPON — Milliards de dollars courants — 1994 mars avr. mai juin juil. AOÛT — Cumul sur 12 mois : 122

Soldes commerciaux : exportations moins importations en données CVS (FOB-FOB pour tous les pays, sauf le Japon, FOB-CAF). Sources nationales.

RÉGION • L'ex-URSS

Niveaux de vie fluctuants

AU début de 1992, les dirigeants des Etats issus de l'URSS avaient prévenu les populations que le coût social de la transition serait élevé, mais que leur situation se rétablirait rapidement. Deux ans plus tard, force est de constater que cette prévision était par trop optimiste : tous les indicateurs de niveau de vie établis par les services nationaux de statistiques continuent de se dégrader – dans des proportions variables selon les pays.

Ainsi, le PIB par tête a pratiquement été divisé par deux entre 1991 et 1993 au Tadjikistan, en Arménie et en Géorgie, tandis que son recul « se limitait » de 20 à 25 % dans les trois Etats slaves. Certes, les revenus nominaux ont partout enregistré une croissance plus forte en 1993 qu'en 1992, mais, dans la plupart des cas, leur indexation sur les prix n'a été que partielle ; aussi ont-ils diminué, en termes réels, de 9 % au Turkménistan, de 20 % à 25 % en Azerbaïdjan et en Moldavie, de 29 % à 32 % en Biélorussie et au Kirghizstan, de 43 % au Tadjikistan, ne progressant qu'en Russie, où ils n'ont cependant pas retrouvé leur niveau de 1991.

Officiellement, les salaires avec leurs compléments en nature et en espèces contribuent à la formation des revenus pour 50 % à 79 % selon les pays. C'est peu et beaucoup à la fois, sachant que, dans nombre d'entreprises de la CEI, *ils sont systématiquement* versés avec des semaines, voire des mois de retard, un phénomène qui tend à se généraliser. En Russie, par exemple, cette forme particulière d'impayés, qui équivalait dans l'industrie, le bâtiment et l'agriculture à 10 % de la masse salariale en mars 1993, s'élevait à 38 % un an plus tard, les travailleurs agricoles paraissant être particulièrement touchés.

Pour cette catégorie socio-professionnelle, *les gains procurés* par la vente des produits des lopins de terre constituent peut-être un palliatif, mais pour les autres ? De même, comment comprendre que 8 % à 9 % des actifs acceptent sans broncher de voir réduit leur temps de travail et leur salaire en proportion ? Une clé manque, celle du second emploi non déclaré, qui concerne désormais un ménage russe sur trois et qui, dans 35 % des cas, rapporte autant, voire plus, que le salaire officiel. A combien se monte cette part cachée des revenus ? A 40 % selon le ministre russe du travail : un plafond sans doute, qui serait du même ordre en Ukraine et probablement inférieur dans les autres pays.

Il est en revanche plus difficile d'imaginer comment vivent les millions de retraités (21,7 % de la population en Ukraine, 20,2 % en Biélorussie, 19,8 % en Russie, mais de 7,5 % à 10 % seulement en Asie centrale) dont la pension est en général de 3 à 3,5 fois inférieure au salaire moyen. Pour ceux que l'âge exclut du secteur informel de l'économie, *il ne reste que* l'entraide familiale, l'exploitation d'un potager et, le cas échéant, le recours à de petites combines.

Les dépenses de consommation, en prix constants, ont à nouveau diminué en 1993 dans l'ensemble de la région, la part des produits alimentaires y devenant toujours plus grande (49,3 % en 1993 contre 33,7 % en 1990 en Biélorussie, 58 % contre 37,8 % au Kirghizstan, 68,7 % contre 53,4 % en Azerbaïdjan, etc.), au détriment des biens durables, des services et... des boissons alcoolisées. La ration alimentaire des *populations* de la CEI ne s'en serait pas pour autant trouvée améliorée, à en croire les statistiques communiquées par le commerce : celles-ci font état d'une réduction, dans tous les pays, des achats de viande, d'œufs, de poisson, de fromage, plus ou moins compensée par une augmentation pour le pain, les pommes de terre, le sucre et les articles de confiserie.

Mais là encore, pour coller davantage à la réalité, il faudrait *compléter ces données par celles* relatives à l'autoconsommation, qui désormais, quel que soit le pays considéré, ne concerne plus seulement les ménages vivant à la campagne, mais de plus en plus souvent les citadins. N'oublions pas non plus qu'un certain nombre d'anciens citoyens soviétiques ont la satisfaction, depuis quelques années, de se voir attribuer en toute propriété les logements qu'ils louaient, et ce à des prix modiques, *voire gratuitement, comme ce fut* le cas de 98 % des appartements privatisés en Russie en 1993.

Où vit-on le mieux aujourd'hui dans l'ex-URSS ? Certainement pas en Lettonie, qui affiche le salaire moyen le plus élevé, soit l'équivalent de 140 dollars par mois, mais où les prix sont si faramineux que les Lettons qui en ont les moyens vont faire leurs emplettes à Vilnius, la capitale lituanienne. Certainement pas non plus dans les Etats d'Asie centrale, dont les dirigeants ont maintenu, pour éviter une trop forte extension de la pauvreté, la vente à bas prix, mais en quantités rationnées, des biens de première nécessité. Mais peut-être, toutes proportions gardées, en Russie...

En tout cas, les « pieds rouges » sont de plus en plus nombreux à le penser, cherchant désormais à rentrer au pays. Non plus tant par peur d'actions de discrimination que dans l'espoir d'améliorer leur niveau de vie. Et certains Ukrainiens en sont tout aussi convaincus, comme ces mineurs du Donbass ou ces salariés de grandes entreprises de Kharkov, qui traversent tous les jours la frontière pour travailler en Russie, allant jusqu'à accepter des salaires inférieurs à ceux versés aux nationaux. Ainsi la Russie apparaît-elle comme un paradis aux yeux de beaucoup de citoyens de l'ex-URSS, un facteur qui milite, aux côtés de bien d'autres, en faveur d'une réintégration.

Marie-Agnès Crosnier
Le Courrier des pays de l'Est
La Documentation française



PAYS • L'Ukraine

Réformes, enfin

LE 1er novembre 1994, le prix du pain, les loyers, les tarifs des transports et autres services faisaient plusieurs fois la culbute. Les Ukrainiens ne pouvaient plus avoir de doutes : après deux ans et demi de simulacres de réformes, leur pays s'engageait dans la transition. La situation économique dont avait hérité Léonide Koutchma à son élection en juillet *ne laissait guère d'autre solution*. Certes, la hausse des prix était passée, selon *Ukrainian Economic Trends* (TACIS), de 66,4 % par mois au quatrième trimestre 1993 à 5 % au deuxième trimestre 1994 grâce à la restriction du crédit. Mais la production industrielle avait reculé de 36 % – chiffre qu'il faut corriger avec la contribution de l'économie parallèle –, et le déficit budgétaire s'élevait à 20 % du PIB.

Dès la fin de l'été, un programme de réformes était mis au point avec l'assistance du FMI. Ont déjà été appliquées la réduction de 25 % des subventions aux prix des biens et services de première nécessité, la libéralisation de la majeure partie des exportations, la suppression du taux de change officiel du karbovanets, deux ou trois fois inférieur à celui du marché. Cette politique s'accompagnera en 1995 du lancement des privatisations, de la réforme agraire (93 % des terres appartiennent toujours à l'Etat) et de l'introduction d'une « vraie » monnaie, la grivna, avec un fonds de stabilisation de 1,5 milliard de dollars.

La récompense ne s'est pas fait attendre : le FMI va débloquer, d'ici la fin de l'année, la première tranche de 370 millions de dollars de la Facilité de transformation systémique (FTS), en attendant une aide beaucoup plus importante en 1995 (seconde tranche de la FTS, crédit stand-by de 1 milliard de dollars, 500 millions de la Banque mondiale et 4 milliards *promis par le G 7). C'est la* première fois que l'Ukraine occupe une place notable dans les plans des bailleurs de fonds. Ce soutien constitue le seul atout des dirigeants, confrontés à la contestation du Parlement à majorité communiste, un temps apaisée par les mesures prises à la veille des hausses de prix (doublement du salaire et de la pension minimum, indemnisation des défavorisés, indexation partielle des salaires).

Par ailleurs, l'Ukraine doit impérativement normaliser ses relations avec la Russie, son principal créancier, qui n'hésite plus à suspendre ses livraisons de pétrole et de gaz quand la facture (4,2 milliards de dollars) devient trop lourde. Le gouvernement fait assaut de propositions pour obtenir l'annulation d'une partie de la dette énergétique en échange d'actifs industriels ou de terres, voire de la location des bâtiments et des infrastructures de la flotte de la mer Noire. Un sujet à l'ordre du jour du sommet russo-ukrainien qui doit s'ouvrir le 29 novembre à Kiev.

M.-A. C.

SECTEUR • Le matériel de télécommunications

Changement de perspective

IL existe 641 millions d'accès au téléphone dans le monde, dont 607 millions de lignes principales et 34 millions de liaisons fixes... Des régions entières qui s'équipent : l'Asie-Pacifique, où le nombre de lignes principales a progressé de 11 %, selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'institution spécialisée des Nations unies, l'Amérique latine, où il a crû de 10 %. Un pays, la Chine, où les télécommunications explosent, au point d'avoir concentré en 1993 un cinquième du total mondial des nouveaux points d'accès au téléphone. Et pourtant les industriels connaissent des fortunes inégales.

Rarement le secteur de l'équipement en télécommunications aura connu situation plus contrastée. Le métier change. En Europe, la déréglementation en cours pèse lourdement sur le marché de la téléphonie publique. Les exploitants de réseaux nationaux, concurrencés par de nouveaux opérateurs – gérant les services mobiles – et s'apprêtant à perdre leur monopole sur le service téléphonique de base, commencent à mettre leurs fournisseurs traditionnels à rude épreuve. Ils élargissent leur palette de fournisseurs. Ils exigent de leurs fabricants traditionnels de meilleurs prix.

Le cas allemand est emblématique. Deutsche Telekom (DBT, l'équivalent de France Télécom outre-Rhin) a introduit davantage de compétition dans sa politique *d'achats et a comprimé sévère*ment les marges de ses deux fournisseurs partenaires traditionnels, Siemens, le groupe local et Alcatel SEL, la filiale allemande d'Alcatel.

Les deux groupes, qui tablaient avant tout sur les perspectives florissantes d'équipements des ex-Länder de l'Est, n'avaient pas prévu ce durcissement. Ils souffrent. Le premier moins que le second, car Siemens a pu amortir le choc grâce aux exportations. Alcatel SEL, qui a programmé 5 300 suppressions d'emplois d'ici à la fin 1995, devrait enregistrer 400 millions de marks (1,36 milliard de francs) de pertes nettes en 1994, et le groupe a prévu 100 millions de marks (340 millions de francs) de provisions supplémentaires pour frais de restructuration.

Pour les fabricants d'équipements de réseaux publics, les nouveaux marchés sont à chercher loin de leurs bases, à la grande exportation. Entre les ténors, notamment le français Alcatel, l'allemand Siemens, l'américain ATT et le japonais NEC, la concurrence se fait extrêmement féroce.

En téléphonie privée, sur le marché des PABX, les centraux d'entreprise, autre marché-phare, les perspectives de croissance se tassent dans la plupart des pays industrialisés. Selon l'IDATE (Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe), ces centraux, qui, en 1992, représentaient 14 % d'un marché mondial des équipements de télécommunications évalué à 113 milliards de dollars (621 milliards de francs), ne devraient plus peser que 10 % en l'an 2000, soit une croissance pour les cinq années à venir de l'ordre de 1,5 % par an.

La téléphonie mobile constitue, en revanche, l'un des moteurs les plus puissants du marché des équipements de télécommunications. De tous les systèmes de transmission, hors télédiffusion, ceux dédiés aux radiocommunications connaissent la croissance la plus forte (10 % par an d'ici à l'an 2000, prévoit-on).

Ce boom se retrouve au niveau des terminaux. Déjà, depuis *deux à trois ans, l'attrait de la* mobilité est devenu évident : les téléphones sans fil progressent très fortement. Ils représentent 10 % du marché français des terminaux. Cette part devrait tripler dans les cinq ans à venir. Les terminaux GSM, par exemple, « explosent ». Il s'en est vendu 400 000 en France cette année, 1 million en Allemagne. Trois fournisseurs d'équipement cellulaire tiennent le haut du pavé, l'américain Motorola, *le finlandais* Nokia et *le suédois* Ericsson, dont les ventes ont progressé de plus de 30 % en 1993. Matra Communication tente de se raccrocher à ce trio de tête.

Caroline Monnot

